LES

# ANCIENNES FAIENCES

DE BRUXELLES

Cet ouvrage a été tiré à 600 exemplaires sur papier de Hollande à la cuve Van Gelder Zonen, numérotés de 1 à 600.

Exemplaire N° 46

# LES ANCIENNES FAIENCES DE BRUXELLES

## HISTOIRE * FABRICATION * PRODUITS

PAR

G. DANSAERT

PRÉFACE DE M. G. DES MAREZ
ARCHIVISTE DE LA VILLE DE BRUXELLES

---

BRUXELLES ET PARIS
LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE
G. VAN OEST & Cie, ÉDITEURS
1922

A Monsieur Adolphe Max,

*Ministre d'État,*

*Bourgmestre de la Ville de Bruxelles,*

Je dédie respectueusement cet ouvrage.

G. D.

# PRÉFACE

Ville de cour et de luxe, Bruxelles s'illustra à toutes les époques par la pratique des industries d'art. Le Moyen Age avait vu fleurir la ceinturonnerie de luxe, la passementerie, l'orfèvrerie, la sculpture des pierres ; la période de transition entre le Moyen Age et les Temps modernes avait donné à la tapisserie sa plus belle expression de forme et de couleur ; les Temps modernes inaugurèrent, à côté de cet art qui insensiblement déclinait, deux genres nouveaux, la dentelle et la faïence.

On ne sait trop comment commença à Bruxelles l'industrie céramique dont nous admirons les intéressants produits. La fondation du premier four fut tout un événement. Jacques van den Haute et Charles De Coninck l'allumèrent en 1653, dans l'intention d'y fabriquer des « porcelaines contrefaites à la manière de Hollande ». Cependant, il est certain que, très longtemps déjà avant eux, il y avait à Bruxelles, comme partout ailleurs, des potiers qui fabriquaient des pots et des plats, des animaux, voire même des « postures », mais cette céramique particulière, que nous connaissons sous le nom spécifique de « faïence de Bruxelles », aussi surprenante par la fantaisie de ses formes que par la délicatesse et la variété de ses modelés, ne date réellement, pouvons-nous dire, que du milieu du XVII^e^ siècle. D'où en vint l'idée ? Ici surtout nous sommes dans l'ignorance. Un voyage à travers les *musei civici* d'Italie nous permit de voir dans les vitrines, à Florence, à Naples, même à Palerme, des objets qui ressemblaient étonnamment à notre production bruxelloise. C'étaient des

fruits — raisins, pommes, poires — des légumes aussi, si bien qu'on peut se demander si ce sont les Flamands qui ont inspiré les Italiens, ou bien si ce sont les Italiens qui ont amené sur nos marchés ces modèles inattendus. Quoi qu'il en soit, ces formes curieuses une fois lancées, nos « Plateelbakkers » s'appliquèrent à les multiplier. Leur fantaisie aidant, ils créèrent un art nouveau, familier, sans prétention, engendrant la gaieté et la bonne humeur. Comme nos tailleurs de pierre du Moyen Age, qui puisèrent leur inspiration dans la flore locale, ils empruntèrent leurs modèles autour d'eux, de préférence à la basse-cour nationale et au potager du terroir. Ils s'efforcèrent de fabriquer des objets à la fois décoratifs et utiles. Les énormes choux qui font l'orgueil de nos collectionneurs, n'étaient pas faits uniquement pour orner les crédences. Ils répondaient à un but pratique. Ils recélaient dans leurs flancs quelque savoureux potage, tandis que les lièvres et les lapins, au regard malicieux, cachaient de succulents pâtés. A côté du modeleur figurait le peintre qui inventa pour nos faïences des couleurs qui leur fussent propres et les égaya d'un décor particulier dans lequel la chenille, la fleurette et l'oiseau de paradis apparaissent comme des motifs familiers.

Plusieurs dynasties de faïenciers se complurent dans cet art ingénieux. Parmi elles figurent au premier plan les Artoisenet qui remplirent de leurs produits le XVIII$^{e}$ siècle presque tout entier.

Puis vint l'heure de la décadence. La porcelaine se substitua à la faïence et la vieille industrie bruxelloise lentement s'éteignit.

Personne jusqu'ici ne s'était fait l'historien de ces faïences qui, comme toutes choses fragiles, ont disparu en grand nombre, mais dont beaucoup cependant nous sont restées. A peine quelques courtes notices, jetées çà et là dans l'une ou l'autre revue, mais aucun ouvrage d'ensemble qui pût aider les gens de goût qui recherchent avec ardeur ces épaves du passé. Aujourd'hui la lacune est comblée, et c'est à M. Georges Dansaert que nous le devons. Par une expérience acquise dans une longue pratique,

par ses recherches patientes dans les archives et dans les collections particulières, il a pu écrire un livre qui, dans l'état actuel de nos connaissances, constitue ce qu'il y a de meilleur et de plus complet. Il expose son sujet d'une façon sobre, car il lui a semblé — et avec raison — que les discours littéraires profitent peu aux amateurs et que mieux vaut leur apporter des données positives que des phrases banales.

Son livre comprend trois parties distinctes : l' « Histoire de la Faïence », la « Fabrication de la Faïence » et les « Produits ». D'admirables planches, où l'on voit les types les plus caractéristiques des musées et des collections particulières, accompagnent cet exposé à la fois historique et technique. Un tableau de toutes les marques connues, un aperçu des prix de vente dans ces trente dernières années y sont joints et achèvent de faire du livre de M. Dansaert un vade-mecum indispensable.

Nous sommes particulièrement heureux de voir notre littérature historique bruxelloise enrichie d'un ouvrage de cette importance et nous sommes certain d'être l'interprète des sentiments de tous les amis de l'art, de tous les collectionneurs, de tous les antiquaires, en remerciant M. Dansaert du service signalé que nous rend sa solide érudition.

G. Des Marez.

Planche I.

# FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque de Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers.*

Soupière avec plateau
(coll. Deny)

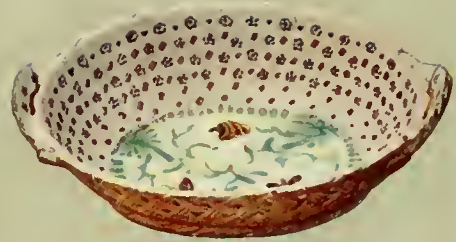
Corbeille
(coll. Deny)

Samovar
(coll. Dansaert)

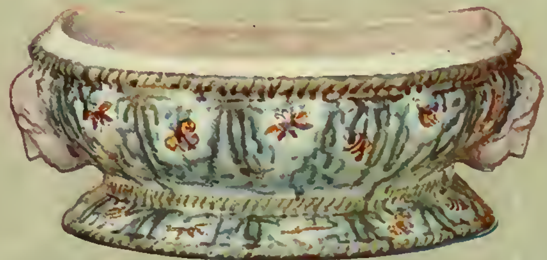
Fontaine
(coll. Chaussette)

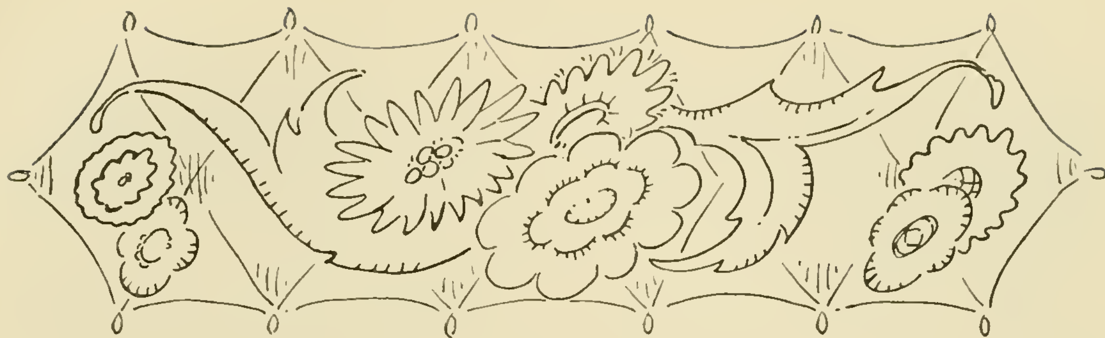
Chou
(coll. Deny)

Bassin
(coll. Chaussette)







# INTRODUCTION

*Si l'on excepte quelques rares amateurs clairvoyants et avisés, nul ne songeait, jusqu'en ces derniers temps, à collectionner les objets en faïence de Bruxelles. La raison en est toujours la même : on prétend ignorer ce que l'on trouve autour de soi, pour n'apprécier que ce que les autres possèdent. Or, il advient que cette sorte de dédain peut devenir fort préjudiciable. Si les pièces en faïence d'Oiron se réduisent de par le monde à une cinquantaine de spécimens, c'est uniquement de ce que l'on a attendu plus de trois siècles avant de les connaître. Une autre conséquence aussi, c'est l'impossibilité de les acquérir, cataloguées qu'elles sont dans des musées ou des collections célèbres, et, partant, d'une valeur infinie.*

*Ainsi en serait-il advenu pour les faïences formant l'objet de la présente étude ; certains types ont irrémédiablement disparu ; d'autres sont rarissimes ; même des séries communes ne courent point les marchés et se disputent à prix d'or.*

*On peut affirmer que, seule, l'indifférence en fut longtemps la cause.*

*J'ai dit que, heureusement, certains amateurs veillaient ; c'est ainsi que quelques jalons peuvent être posés.*

*Dans le catalogue des objets provenant du cabinet de M. Van Schorel, seigneur de Wilryck, et dont la vente se fit à Anvers en juin 1774, nous voyons figurer sous le n° 385 « un berger et une bergère sur un cartouche*

*de rocaille, de terre de Bruxelles », et, plus loin, n° 394 « Deux très beaux vases pour ornements de jardins avec leurs couvercles, ornés de mascarons et d'agraffes, lesquelles ont été faits à Bruxelles pour feu l'Électeur de Cologne. Ils portent 63 pouces de haut »; N° 395 « Deux idem, de la même fabrique, mais un peu plus petits. »*

*Puis, une très longue étape, et, coup sur coup, mais dans l'ombre, quelques collections qui se forment ou se complètent durant la seconde moitié du XIX^e^ siècle : collections Fétis, Evenepoel, Maskens, Van den Corput, auxquelles viennent s'ajouter celles de MM. De Coene, Despret et Mesdach de ter Kiele.*

*L'exposition de 1880, à Bruxelles, où des documents se font jour, est une révélation; mais le public ne s'y intéresse pas davantage.*

*Dans son intéressant ouvrage paru en 1885, M. Maze-Sencier effleure la faïence de Bruxelles (p. 415), et signale, comme collectionneurs : MM. del Campo de la Camara, F. Fétis, H. Gosselin, Ch. Ligny, F. Maskens, H. Tilmans et Van den Corput.*

*Il faut une circonstance douloureuse et spéciale pour provoquer l'essor, pour que la passion s'en mêle : la guerre. Le système des « étapes » encercle de plus en plus la capitale, qui, pour l'article* antiquités, *vivait surtout du dehors. Une fois le marché restreint, le marchand recherche tout, exhibe tout. Cela nous vaut le Louis-Philippe pour le mobilier, et, dans d'autres genres, moins encore. Mais si la marchandise se fait rare, le manque d'argent chez le particulier devient un adjuvant; il faut vivre, et, par ces temps où tout est hors de prix, l'on se débarrasse petit à petit de bien des choses, l'on scrute greniers et mansardes, on risque du « Bruxelles ». C'est donc un nouvel article qui apparait aux vitrines des pourvoyeurs. Que si vous ajoutez maintenant un peu de snobisme et, disons-le en toute sincérité, beaucoup de patriotisme — car le bon motif de faire valoir les créations du terroir, — et voilà l'engouement parti.*

*On ne connaît guère encore que par ouï-dire la collection admirable léguée à la ville par Evenepoel, mais déjà, depuis deux ans, l'on se dispute les faïences de Bruxelles, même celles pas bien vieilles encore; du coup, les objets, parfois quelconques, atteignent des prix fous, et, néanmoins, heureux sont les mécènes qui n'ont pas hésité, car bientôt l'on ne trouve plus rien. Ce qui tend à prouver que l'article était rare, et que, dans son ensemble comme dans ses détails, il est bon.*

*Présente-il de l'intérêt?*

*On vous dira que la réponse n'en peut être donnée que par une minime caste d'individus, de ces êtres très particularistes qui, toujours enclins à vivre dans le passé, sont retardataires dans un siècle en gestation fervente. Soit! Si défaut il y a, pourquoi ne pas leur pardonner du moment où l'altruisme n'en souffre pas?*

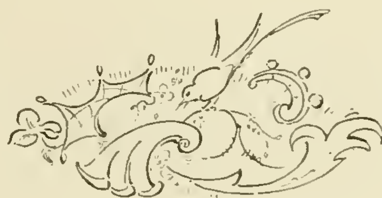
*Mais voici qu'il est question, à présent, de rénover cette vieille industrie bruxelloise, à propos de laquelle on songe à créer tout un organisme.*

*Mais voici que surgissent, de ci de là, des contrefaçons des mêmes produits; est-ce que l'on contrefait de la camelote?*

*Il fallait donc que, pour les uns et pour les autres, certaines données fussent couchées par écrit: c'est l'éternelle raison d'être des manuels, guides dans les recherches, avertisseurs en cas de doute ou de fraude.*

*Or, en matière de bréviaire, on avait bien quelque chose, mais si peu, semble-t-il, que c'était pour ainsi dire à mi-voix et très en sourdine; beaucoup de lexiques ne disent rien; un petit nombre lui consacraient deux lignes. Le sujet valait mieux et plus que cette lacune manifeste; maintes fois nous avons personnellement été arrêté dans nos recherches faute de point de repère, d'indications précises. Il nous a donc paru intéressant de faire partager aux autres le modeste fruit de nos labeurs. Les raisons émises plus haut semblent, d'autre part, justifier à leur tour la publication de ce travail. Puisse-t-il contribuer à répandre davantage l'amour des choses de chez nous et rendre témoignage à une industrie nationale si prospère autrefois!*

*Bruxelles, ce premier mai 1918.* *G. D.*



# LIVRE I[er]

---

# HISTOIRE

# ABRÉVIATIONS

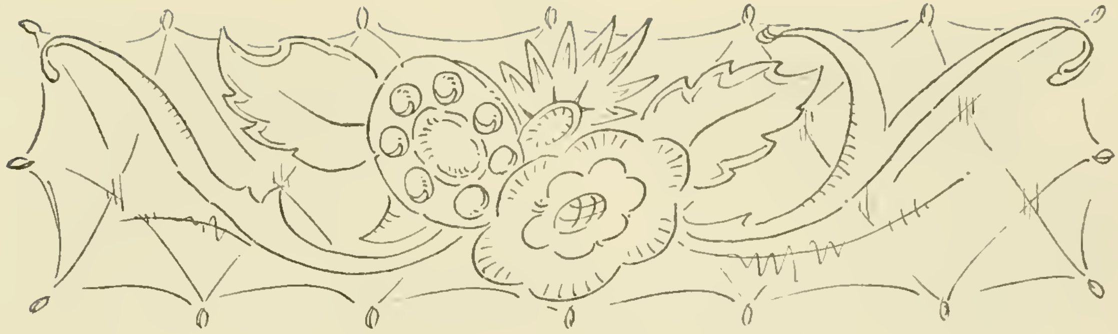
B. = Bruxelles.

B. A. R. = Bruxelles, Archives générales du Royaume.

B. A. V. = Bruxelles, Archives de la ville de Bruxelles.



Amours fabriquant de la faience
Dessin par Godecharle d'après le bas-relief se trouvant à la Maison du Renard, Grand'Place de Bruxelles.
(Archives générales du Royaume, Bruxelles)



# TITRE I

## INDEX CHRONOLOGIQUE

### DES ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX ET SYNCHRONISME DES FAITS CORRESPONDANTS MIS EN REGARD

| BELGIQUE ET PAYS ÉTRANGERS. | BRUXELLES. |
|---|---|
| 1420 à 1500. C'est à cette époque ou à peu près qu'on rapporte l'invention de *l'émail stannifère*, en Italie, par Luca della Robbia. Mais ce ne fut que vers 1500 qu'on eut l'idée, à Pesaro, d'employer cet émail à faire la glaçure des faïences et le fonds blanc sur lequel devaient être placées les peintures. | 1447. Les tuiliers font partie de la corporation de Saint-Jean. |
| 1492. Date de statuts accordés par Charles VIII aux verriers, faïenciers, etc., de la ville de Rouen. | 1457. Les potiers font partie de la corporation de Saint-Jean. |
| 1500. On reporte à 1500, et même au quinzième siècle, l'introduction de l'art du faïencier à Delft. | |
| 1510. Naissance de Bernard Palissy. | |
| 1518. Époque du retour des Portugais. C'est à la suite de ce voyage que les porcelaines chinoises commencèrent à s'introduire en Europe. | |
| 1520. Établissement des fabriques de faïence à Nurenberg et en Allemagne. | |

1528. Jérôme della Robbia porte en France et met au service de François I[er] l'art de la faïence italienne.

1540 à 1560. Fabrication des faïences de Saint-Porchère.

1560. Fabrication de la faïence à Nevers.

1585. Invention du premier emploi du *précipité pourpre de Cassius*, appelé *carmin d'or*, avec lequel on colore l'émail en couleur carminée, du rose au pourpre.

1600. Date des plus anciens statuts de faïenciers de Paris.

1600. Établissement des fabriques de faïence à Delft.

1600. Érection de manufactures de faïence à Paris et à Brisanbourg, en Saintonge.

1602. Origine réelle de la faïencerie de Nevers avec Courade, italien d'origine.

1640. Époque où fleurissait à Nevers un fabricant distingué, Custode, à qui l'on a attribué les imitations de majolica, de faïences hollandaises du genre chinois et du bleu de Perse.

1644. Nicolas Poirel fonde une fabrique de faïence à Rouen.

1650. Lisieux et le Lieuvin sont renommés pour leur fabrique de faïence et de vaisselle de terre.

1664. Lettres patentes accordées à Claude Révérend pour l'établissement, à Paris, d'une manufacture de faïence.

1673. Lettres patentes accordées à Louis Poterat pour l'établissement d'une fabrique de faïence à Rouen.

1641. Guillaume de Decker reçoit un octroi pour fabriquer des porcelaines contrefaites et des pots de grès; il fabrique ces derniers.

1647. Date figurant sur un carreau en faïence bruxelloise.

1653. Accord entre Jacques Vanden Haute et Carel de Coninck pour la fabrication de la faïence.

Octroi leur accordé par l'autorité.

Jean Symonet construit sa faïencerie.

1654. Jacques Vanden Haute, qui a érigé une faïencerie, reçoit un octroi.

1655. Première mention de la fabrique de poterie dite « Exterken ».

Jean Symonet obtient un octroi.

Jean Symonet s'adjoint Josse Roykens.

1656. Le contrat Symonet-Roykens est approuvé par l'autorité.

1657. Nouvelles faveurs accordées à Symonet.

1670. Acte taxant les faïences et poteries étrangères.

1680. Fondation de la première faïencerie bruxelloise.

Acte taxant les faïences et poteries étrangères.

1685. Un fabricant de Shelton, dans le Straffordshire, obtient un grès blanc (stoneware) par le mélange de l'argile blanche avec du sable fin.

1688. Renommée de la fabrique de faïence de Saint-Cloud.

1690. Les frères Elers, fabricants de poteries du Strafforshire, introduisent le procédé de donner la glaçure avec le sel marin, en jetant ce sel dans le foyer vers la fin de la cuisson.

1695 ou 1697. Introduction de l'emploi du silex calciné dans la pâte des faïences fines anglaises.

1704. Date des premières productions de Bœtcher, consistant en grès rouges et brunâtres.

1709. Louis XIV fait fondre l'argenterie de la Cour et la remplace par de la faïence.

1714. Fondation de la fabrique de faïence à Bordeaux.

1718. Les faïences de Lorraine (Lunéville, Strasbourg, etc.), se répandent en France.

1685. Première mention de la fabrique « Blompot ».

1694. Acte taxant les faïences et poteries étrangères.

1695. Le maréchal de Villeroy assiège Bruxelles.

1697. Acte taxant les faïences étrangères.

1700. Mention d'une faïencerie rue la Montagne appartenant à Corneille Mombaers et Dierick Witsemburg.

1701. Corneille Mombaers fait reconstruire l'Ammanscamerken.

1705. Pose de la première pierre de la faïencerie de la rue de Laeken.

Octroi d'érection et privilèges pour ladite fabrique par acte de Philippe V en faveur de C. Mombaers et D. Witsenburg.

Contrat entre C. Mombaers et Witsenburg d'une part, et leurs ouvriers.

1706. Les troupes anglo-hollandaises pénètrent dans Bruxelles.

1707. D. Witsenburg quitte la fabrique de la rue de Laeken.

1708. Octroi accordé à Corneille Mombaers.

Siège de Bruxelles.

1709. Faillite de la faïencerie de la rue de Laeken.

Pièce en faïence signée Philippe Mombaers.

1714. Philippe Mombaers part pour l'étranger (Nevers, Rouen, St-Cloud, Delft).

1719. Naissance de Jacques Artoisenet.

1722. Philippe Mombaers épouse Jeanne van den Driessche.

1724. Philippe Mombaers rouvre la fabrique rue de Laeken.

1729. Mort de Corneille Mombaers.

1731. Philippe Mombaers dirige seul la fabrique rue de Laeken. — Renouvellement en sa faveur de l'octroi de 1705.

1735. Fondation de la fabrique de Chantilly.

1740. Fabrication des produits originaires de la *Manufacture royale de terre d'Angleterre de la rue du Pont-aux-Choux, à Paris.*

1745. Par un arrêt du conseil d'État de cette année, la faïence étrangère était taxée pour droit d'entrée à 20 livres du cent pesant; celle des provinces réputées étrangères, à 3 livres. Les droits de sortie sont réglés à 6 livres du cent pesant.

1748 et 1749. On fait à Lunéville les premiers essais de terre de pipe.

1750. A Paris fleurit la fabrique de faïence de de Digne.

1751. Établissement de la manufacture de faïence de Saint-Denis-sur-Sarthon, près Alençon.

1740. Fusion des deux fabriques Exterken et Blompot.

1742. Françoise Mombaers épouse Jacques Artoisenet.

1747. Mention de la fabrique de poteries, chaussée d'Anderlecht.

Mort de Françoise Mombaers, épouse de Jacques Artoisenet.

1751. Taxes sur les faïences, poteries, porcelaines contrefaites, venant de l'étranger.

Jacques Artoisenet achète un groupe de maisons rue la Montagne, et érige sa faïencerie.

1752. Richardot travaille à la faïencerie rue de la Montagne.

Érection d'une fabrique de pipes à tabac.

1753. Taxes sur les faïences et poteries étrangères.

Jacques Artoisenet doyen de la gilde des merciers.

1754. Octroi accordé par Marie-Thérèse Jacques Artoisenet.

Mort de Philippe Mombaers. Jeanne van den Driessche, sa veuve, lui succède.

La fabrique de la rue de la Montagne devient Manufacture impériale et royale.

1755. Jeanne Vanden Driessche, veuve Mombaers, obtient l'exemption des droits de tonlieu.

Mort de Jacques Artoisenet.

Jeanne-M Vanden Berghen, sa veuve, lui succède.

1757. Mort de Jeanne Vanden Driessche, veuve Mombaers. Charles Vanden Driessche prend la direction des affaires pour les mineurs Artoisenet et obtient le renouvellement des anciens privilèges.

1758. Taxes sur les faïences étrangères.

1760. Le procédé d'impression de dessins sur faïence *émaillée* est constaté à cette époque dans la fabrique de Rorstrand (Suède).

1760. Jusque vers cette époque, en Angleterre, le vernis des poteries était le produit du plomb pur ou du sel marin; mais alors on importa, des parties septentrionale et orientale de la France et d'Angleterre, des faïences dites *terre de pipe*, qui étaient recouvertes d'un vernis beaucoup plus brillant que celui que les poteries susdites pouvaient recevoir.

1763. Josiah Wegwood fabrique mécaniquement une faïence fine, à biscuit dense, très fin, recouvert d'un vernis transparent, dur, très bien glacé, d'un blanc légèrement jaunâtre (Queens'ware).

1775. Fabrique de faïence de Sceaux-Penthièvre.

1780. Fondation à Toulouse de la fabrique de faïence fine *marbrée* au moyen d'un mélange d'argiles de couleurs diverses, vernissées au plomb sulfuré.

1761. Article du *Journal de commerce de Bruxelles* sur la fabrique de la rue de Laeken.

Richardot quitte la fabrique de la rue de la Montagne.

1762. Joseph-Philippe et Philippe-Joseph Artoisenet à la tête de la fabrique de la rue de Laeken.

1763 Joseph-Philippe Artoisenet se marie avec Marie-M. Vanden Driessche.

1764. Rapport d'inspection des fabriques bruxelloises.

Jean-F. Verplancke découvre le grès d'Angleterre (faïence fine) et construit la fabrique du Pont-Neuf.

1765. Mort de Philippe-Jos. Artoisenet; Joseph-Philippe reste seul.

Jean-F. Verplancke associé avec Van Gierdegom.

1766. Octroi de Marie-Thérèse pour Joseph-Ph. Artoisenet; sa fabrique devient manufacture impériale et royale.

1768. Joseph-Philippe Artoisenet fabrique des poêles de faïence.

1772. Pierre Wouters achète la fabrique rue du Pont-Neuf et devient fournisseur privilégié du prince Charles de Lorraine.

1775. Jeanne-M. Vanden Berghen, veuve de Jacques Artoisenet, épouse Ferdinand Vander Gote.

1777. Cyfflé travaille à la fabrique rue de la Montagne.

Dernière mention de la fabrique de pipes à tabac.

1778. Naissance de Caroline Artoisenet.

1783. Mort de Joseph-Philippe Artoisenet; sa veuve, Marie-M. Vanden Driessche continue les affaires. Octroi en sa faveur.

1784. François Ghobert de St-Martin achète la fabrique de la rue de la Montagne et obtient un octroi. Il fabrique de la faïence noire.

1786. Traité de commerce entre la France et l'Angleterre, désastreux pour les faïenceries du continent.

1786. Association Ghobert et Boussemart.
Boussemart a rédigé son « Journal » sur la fabrication de la faïence.
Taxes sur les faïences étrangères.
Sébastien Vaume et Pierre Verny de Villars érigent une fabrique au château de Montplaisir.
Ils s'associent avec Sébastien Kühne.
Association Jean-Baptiste Jaquin et Nicolas Gauron pour l'érection d'une fabrique, mais sans suite.
François Ghobert prend seul la direction de la fabrique de la rue de la Montagne.

1788. Mort de Jérôme Vanden Driessche qui aidait sa sœur, la veuve de Joseph-Philippe Artoisenet.
Fondation de la fabrique de poteries du Treurenberg.

1791. Le notaire de Caumartin achète et fait démolir la fabrique de la rue du Pont-Neuf.
Jean-Baptiste Artoisenet érige sa fabrique Hors de la Porte de Laeken, et reçoit un octroi de la ville.

1802. Les frères Van Bellinghen, qui ont acheté à Jean-Baptiste Artoisenet sa fabrique, en prennent la direction.

1809. Mariage de Caroline Artoisenet avec Jean-Baptiste Morren.
Ghobert vend sa fabrique aux frères Bartholeyns.

1811. Mort de Marie-M. Artoisenet-Vanden Driessche.
Jean-B. Morren-Artoisenet achète la fabrique de la rue de Laeken.

1820. La fabrique Hors de la Porte de Hal passe à Mathieu Stevens.

1824. Faillite de la fabrique rue de la Montagne.

1832. La fabrique de la rue de Laeken est transférée rue du Pont-Neuf.

1839. Dernière mention de la fabrique Mombaers.

1843. Héliodore Stevens succède à son père.

1866. Fin de la fabrique Hors de la Porte de Hal.



Planche III.

# FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque de Philippe Mombaers.*

Vache couchée

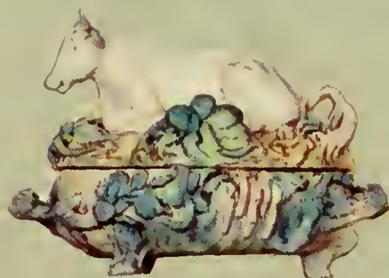
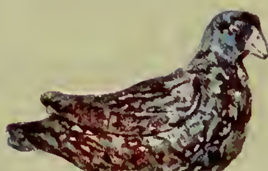
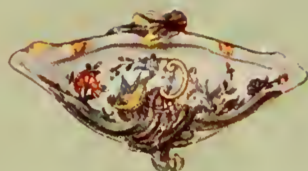
Pigeon

Saucière Louis XV

Carpe

Chou

(Musée de la Ville de Bruxelles)





# TITRE II

## FABRIQUES DE POTERIES

Un document des plus intéressants, dressé sous forme de « Rapport d'inspection » pour tous les établissements industriels du pays en 1764, nous apprend qu'à côté des faïenceries spécialement dénommées, existait la fabrication de poteries ordinaires.

*Il y a dans ladite ville* (*de Bruxelles*) *une fabrique de poteries... Cette fabrique est érigée depuis un temps immémorial...* (1).

Tels sont les termes du Rapport.

L'histoire en est malaisée à établir, les documents écrits ne remontant guère au delà de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, et les produits n'étant point connus jusqu'à ce jour. Il paraît néanmoins utile d'en dresser quelques jalons, d'en former un court chapitre, afin d'être complet, et ce, avant d'étudier les autres faïenceries, puisque le terme *immémorial* suggère un droit d'aînesse.

Les archives signalent cinq fabriques dans le ressort de la ville de Bruxelles.

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, n° 830, fol. 53.

# CHAPITRE PREMIER

## FABRIQUE DITE « EXTERKEN »

Située dans la Longue chaussée des Flamands, hors de la Porte à Peine-Perdue (1), elle comprenait un grand terrain, un jardin et une maison. Celle-ci comportait une boutique, une salle de fabrication et des chambres d'habitation (2); dans la cour, un puits. L'occupant avait l'usage du cours d'eau séparant la maison d'une blanchisserie (3). Du chef d'acquisitions ou de droits successoraux, divers propriétaires et exploitants se rencontrent pour leurs parts et portions au cours des temps, et l'on relève les noms suivants :

David van Asbrœck, Pierre Claes, puis leurs héritiers (1655-1656-1657) (4);

Engelbert van Doorne (ou Doerne), sa famille, ses descendants (1682-1685) (5);

Adrien de Vleeschouwer et sa femme, née Marie Stassart (1682-1691-1692-1698-1699) (6);

Leurs héritières, de Vleeschouwer (1703-1709-1712) (7);

Jean de Doncker et sa femme Gasparine Huylenbroeck (1726) (8).

(1) *Mann*, p. 217 : « Année 1727. L'ancienne porte, placée vers le milieu de la rue de Flandre, qu'on nommait Verloren-Kost-Poort ou Porte-à-peine-perdue, fut brûlée par accident la nuit du 27 au 28 mars, avec tout ce qu'elle contenait, ainsi que l'horloge qui était dans une tourelle au-dessus de cette porte. On démolit bientôt après ce que le feu en avait laissé ».

*Diericx de ten Hamme* : « ...à l'angle formé par le Rempart-des-Moines et la rue de Flandre, on trouvait une autre porte, nommée Verloren-Kost-Poort ou Porte-à-peine-perdue. Avant le XVII[e] siècle, tout l'extérieur de la ville vers la rue de Flandre était encore inhabité; on n'y voyait que des jardins et des ruisseaux, dont les derniers, près de la rue du Houblon, existaient encore en 1829. Devant cette Porte-à-peine-perdue se trouvait, sur le fossé, un pont nommé Pont-Philippe. »

(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, registre, n° 44843, fol. 265.
B. A. R. — *Chambre des Comptes*, registre, n° 44836, fol. 127

(3) B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n[os] 238, 268.

(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, registre, n° 44843, fol. 265.
B. A. R. — *Chambre des Comptes*, registre, n° 44836, fol. 127.

(5) B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n° 238.

(6) B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n[os] 239, 268, 305.
B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n° 309.
B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n[os] 316, 320, 356, 367.

(7) B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n[os] 394, 422, 437.

(8) B. A. R. — *Wijcboeck*, n° 65, 1[re] partie, n° 512.

# CHAPITRE DEUXIÈME

## FABRIQUE DITE « BLOMPOT »

Antérieure à son homonyme de Delft, dont l'enseigne était également « De Bloempot » « Le Pot de fleurs » et qui vécut de 1693 à 1759, marquant ses produits bleus ou polychromes tantôt en toutes lettres, tantôt d'un B (1), l'usine bruxelloise est mentionnée en 1685 dans les archives.

Elle était située dans la même chaussée que la fabrique précédente et tout près de celle-ci, sans être bien éloignée de la rue de la Clé. Dans un vaste jardin, la maison et l'atelier (2). Plus tard, elle s'agrandira et de petites maisons, jusqu'au nombre de quatre, l'encerclant, feront partie du même bien (1691-1692) (3).

Les propriétaires ou exploitants sont :

Jean van Nieuwenhove et son épouse Jeanne van Asbroeck. (1691-1692) (4);

Anne de Coster, veuve de Pierre Ophalvens (alias Oppalffens) (1692-1702) (5);

Jean de Nève (1690-1694-1701) (6);

Les héritiers d'André Seghers et de Marie de Nève (1702) (7);

Jacques Ophalvens et sa femme Marie-A. de Ridder (1728-1734) (8).

# CHAPITRE TROISIÈME

## FUSION DES DEUX FABRIQUES « HET EXTERKEN ET DE BLOEMPOT »

A quel moment et sous quels maîtres la dite fusion s'est-elle opérée est un point encore inconnu, mais incontestable, car le *Rapport d'inspection de 1764*, ne fait plus mention que d'*une fabrique de poteries composée de trois maîtres et de quinze ouvriers.*

Apparemment leur voisinage immédiat devait provoquer cet état de

(1) Auscher, p. 408, Justice, p. 6, Havard, t. Ier, p. 173.
(2) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, no 268.
(3) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, nos 305, 320.
(4) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, nos 268, 305, 316, 320.
(5) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, nos 316, 320, 388.
(6) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, nos 300, 328, 383.
(7) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, no 388.
(8) B. A. R. — *Wijcboeck*, no 65, 1re partie, nos 523, 554.

choses, sans oublier la concurrence inévitable et la promiscuité du travail et des ouvriers.

Toujours est-il que cette jonction devait remonter à nombre d'années, puisque le rapporteur n'a point connu la coexistence des deux usines : *elle existe de temps immémorial,* dit-il, ce en quoi il fait erreur.

A cette époque (1764), elle était seule à fonctionner dans le département ; ses produits, consistant en pots, plats, et autres ouvrages propres à la cuisine, représentaient annuellement 6,760 florins. Ils étaient réservés pour l'usage interne du pays seulement, aucun envoi n'étant fait à l'étranger (1).

Cette fabrique existait encore en 1787 et 1788, *l'on ne fabrique que des ouvrages simples et grossiers qui servent au bas peuple et pour les gens de la campagne ; par cette circonstance seule on sent bien qu'elle doit être constamment en activité ; cependant en été elle n'occupe que cinq ou six ouvriers, et en hiver que trois.* (Rapport du 30 avril 1788 (2).

## CHAPITRE QUATRIÈME

### FABRIQUE MONTAGNE-AUX-HERBES-POTAGÈRES

Cette fabrique, à laquelle étaient annexés un jardin et une maison d'habitation de certaine importance, se trouvait entre la Montagne-aux-herbes-potagères et la nouvelle rue des Sables, près du cloître des capucins, enclavée entre la propriété de Willems Schockaert, celle de Jeanne Roelofs, veuve de Michel Jacobs, et l'hospice Sainte-Elisabeth.

Le seul acte qui en fasse mention établit qu'au 8 février 1749 elle n'était plus qu'à l'état de souvenir (3).

Les bâtiments en appartenaient alors à Jean-Baptiste Oppalffens, sans doute parent de Jacques Ophalvens que nous avons rencontré à propos du Bloempot.

(1) B. A. R — *Conseil des Finances*, n° 330, fol. 53.
(2) B. A. R. — *Conseil du gouvernement général*, liasse n° 202, paquet n° 62, acte n° 3222.
(3) B. A. R. — *Wyckboeck* n° 83, 1re partie, n° 508.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### FABRIQUE DU TREURENBERG

Mentionnée dans un Rapport du 30 avril 1788, avec les détails suivants : *Il y a encore une naissante, c'est celle du nommé Roucourt, à côté du Treurenberg en cette ville; celui-ci paraît être artiste et l'on se promet beaucoup de ses talens en ce genre, mais malheureusement pour lui et le tord qui en résulte pour le public, il se trouve arrêté dans ses progrès par les lois sur la maîtrise, qu'il n'aime pas d'acheter au prix qu'on l'impose, de sorte qu'on est privé jusqu'à présent de ses productions, lesquelles, comme on l'assure, surpasseraient de beaucoup celles qui existent à quelques lieues à la ronde* (2). L'Acte fait allusion aux fabriques de poteries sises à Hal, Malines, Louvain, Ninove (1).

## CHAPITRE SIXIÈME

### FABRIQUE DE LA CHAUSSÉE D'ANDERLECHT

Une poterie est signalée durant la seconde moitié du XVII^e siècle comme se trouvant chaussée d'Anderlecht, près de la Porte de ce nom. Elle appartenait à la famille Cornélis, maîtres-potiers. *Sic* notamment Hendrick Cornélis (1665) (2). Lorsque Hendrick Cornélis meurt, sa veuve se remarie avec... Sailly, notaire et procureur. Celui-ci, malgré les dites fonctions, prétend continuer la fabrication des pots, contrairement à la cession qu'il en a faite à Jaspar Govaerts, maître potier et à son épouse, Catherine Bourgeois. Aussi, le 24 mars 1688, ces derniers réclament-ils, par acte notarié, contre pareil fait; ils signalent, au surplus, que, suivant décision prise par la corporation, la veuve d'un potier ne peut plus exercer la même industrie lorsqu'elle se remarie avec un étranger au métier ou non affilié à la corporation (3).

En 1747, cette fabrique est encore dans les mains d'un Henri Cornélis (4).

Elle dut avoir une existence éphémère, car le rapport d'inspection dressé en 1764 n'en fait aucune mention, et les archives, sauf pour la dite année 1747, demeurent absolument muettes.

(1) B. A. R. — *Conseil du gouvernement général*, liasse n° 202, paquet n° 62, acte n° 3222.
(2) B. A. R. — Fonds : notariat, liasse n° 2648.
(3) B. A. R. — Fonds : notariat, liasse n° 2654.
(4) B. A. R. — *Wycboeck* n° 73, 5e partie, n° 121.

# CHAPITRE SEPTIÈME

## POTIERS

Les potiers faisaient partie de la nation de Saint-Jean, avec les couteliers, fabricants d'étuis et cordiers (1). Un document de l'année 1457 comprend déjà les « eerdepotmaeckers » (potiers) (2).

On a rencontré quelques noms de potiers dans les pages précédentes. Ceux qui suivent sont épars dans les documents ; les qualificatifs ajoutés permettent parfois de les préciser.

Jacques Ophals (alias : Ophalvens). Doyen des potiers en 1717 (3). On le retrouve en 1728 (4).

Jean Claes (1720-1735-1765) (5). Il habitait Longue chaussée des Flamands, près du cabaret *Le Soleil.*

Jean-Joseph de Paepe (alias : de Paep), maître-potier (1766) (6), dont le logis est dans la même artère, et que l'on retrouve, en 1767, dans la Petite rue du Genêt, époque à laquelle il est aussi doyen de la Gilde de Saint-Georges (7). En 1772, il figure comme doyen dans la Gilde de St-Jean (8). Il avait épousé Marie C. Baillieu.

Simon van der Cruyce, ouvrier-potier (1767), demeurant au n° 5, passage Polak (9).

Jean Van Lack, compagnon-potier (1767), rue de Flandre, 36 (9).

Egide de Pisger, compagnon-potier (1767), rue de Flandre, 107 (9).

Charles Kérckhoven, compagnon-potier (1767), rue de Flandre, 131 (9).

N... Vleek, compagnon-potier, (1767), rue de Flandre, 163 (9).

Pierre Bemont, compagnon, attaché à la boutique (1767), 166, rue de Flandre (9).

Louis-Philippe Charles, compagnon-potier (1767), demeurant au n° 3 dans le passage de la même rue (9).

Egide Beumol, compagnon-potier (1767), demeurant au n° 4 de la même artère (9).

J.-B. Barre, compagnon-potier (1767), demeurant rue de Flandre, 209 (9).

(1) GALESLOOT, tome 1, p. 19.
(2) WAUTERS, liste chronologique, etc., p. X.
(3) GALESLOOT, tome I, p. 19.
(4) B. A. R. — *Wyckboeck* n° 65, 1re partie n° 523.
(5) B. A. R. — *Wyckboeck* n° 65 1re partie, nos 476, 477, 561, 727.
(6) B. A. R. — *Wyckboeck* nos 66, 311.
(7) B. A. V. — registre n° 1042.
(8) WAUTERS, liste.
(9) B. A. V. — registre n° 1042.

Frédéric Ophalfens (alias : Oppalfens), potier, doyen en 1745 (1).
Henri Ophalffens, potier, doyen en 1753, et en 1766 (1).
Guillaume Ophalffens, potier, doyen en 1776 (1).
Frans Oppalfens, doyen; son nom est cité de 1784 à 1794 (1).
Guillaume-Norbert Oppalfens, doyen; son nom est cité de 1785 à 1788. Il meurt en 1789, et Frans Oppalfens est son exécuteur testamentaire (2).
Jean-Joseph Oppalfens, fils de Frans. Reçu dans la corporation comme potier en 1790, y figure, comme doyen, en 1791, 1793, 1794 (2).
Narcisse J. Delfosse, meester aerdepotvercooper, 1784 (2).
Cecilia De Handschutter, meesterse aerdepotvercooperse, 1784 (2).
Jean de Paep, doyen, figure en 1786, 1788, 1789, 1791 (2).
Frans Roucourt, reçu en 1790 comme potier; figure en 1791, 1792 (2).
Jos. Waersegers, doyen, 1791-1793 (2).
Charles De Breucker, potmaker, 1791 (2).
N. De Breucker, potmaker, 1794 (2).

## CHAPITRE HUITIÈME

### TUILIERS

Dans ce même ordre de fabrication de poteries grossières doivent être rangés les tuiliers. Ils faisaient également partie de la corporation de Saint-Jean, à côté des forgerons, ferblantiers; plus tard, on les trouve avec les chaudronniers et les batteurs de cuivre. Les tuiliers furent constitués en corps distinct le 17 avril 1447 (3).

Dans le *Luyster van Brabant*, ils sont mentionnés comme *pannemaekers* (4).

Liste des doyens-tuiliers : (5).

Meskens, Jean, 1696, 1700, 1717; demeurait au Marché de la Chapelle.
Meskens, Guillaume, 1696, 1699, 1711, 1725.
Cornélis, François, 1697, habitant près des Capucins.
Meskens, le jeune, Guillaume, 1697.
Meskens, Jean, 1698, 1707.
Bogaerde, Louis vanden, 1698.
Bède, Adolphe, 1699, 1703.
Sittaert, François, 1700.

(1) WAUTERS, liste.
(2) B. A. R. — *Corps des métiers et serments*, n° 530. Registre : Mes en Potbackers-Ambagt.
(3) WAUTERS, liste.
(4) *Den Luyster van Brabant*, p. 4.
(5) WAUTERS, liste, p. XV.

Nesse, Jean-Baptiste Van, 1703, 1707.
Willems, Adrien, 1753, 1766, 1776.
Gots, Pierre, 1776.
Quassart, Arnould, 1772, 1783.
De Mol, Roch, 1772, 1783, 1788.
Willems, Pierre-Jean, 1783, 1793.
Roche, Jean-Joseph De la, 1788, 1793, 1794.
Triest, Henri-Pierre, 1788.
Canepel, Jean-Baptiste, 1791, 1794.
Meerts, J., 1791.
Caverson, Pierre van, 1772, 1791.
Haze, Gabriel, le jeune, 1713, 1719.
Evenepoel, Henri, 1717.
Wiggel, Barthelemy-J. van, 1734 (sans doute le même que Wichel, Bartholomé van, 1745, 1749, 1761).
Willems, François, 1734.
Mol, Dominique De, 1737, 1746, demeurant rue au Lait; 1756.
Quassaert, Guillaume, 1737, 1742.
Servaes, Jacques, 1740
Roover, André De, 1746; demeurant près de Saint-Géry.
Campenhout, J.-B. van, 1747, 1753.
Servaes, Jean-Jacques, 1747.
Bède, Henri, 1749, 1756.
Meskens, Paul, 1753, 1758.
Berghe, Gilles De, 1756, 1761.





# TITRE III

## FABRIQUE DE GRÈS

Durant un temps qui fut du reste assez court, semble-t-il, il y eut à Bruxelles une fabrique de pots de grès.

Un certain Guillaume de Decker, naguère marchand à Anvers, avait, le 20 décembre 1641, obtenu du Conseil de Brabant un octroi pour fabriquer des « porcelaines contrefaites à la façon d'Hollande » et des « pots à boire à la façon de Raeren », d'où les ouvriers s'étaient transportés à Grenzhausen et Siegburg.

Les potiers du banc de Walhorn, qui se trouvait dans le pays du Limbourg et dont dépendait Raeren, faisaient bien valoir que depuis plus de cinquante ans ils avaient obtenu d'Albert et Isabelle un privilège exclusif pour la dite fabrication; leur réclamation avait passé inaperçue.

Mais, en janvier 1642, le capitaine Jean-Baptiste Chabotteau faisait à son tour valoir que par décision du Conseil des Finances, rendue les 7 décembre 1630 et 8 mars 1641, des octrois lui avaient été concédés, et ce, avec caractère exclusif, pour faire des pots à boire à la façon de Sibrich (lisez : Siegburg) et Grinshauzen (lisez : Grenzhaussen), et des porcelaines contrefaites à la façon d'Hollande. Il affirmait donc que le droit de de Decker était nul, d'autant plus que le Conseil de Brabant ne jouissait point de la faculté de délivrer des faveurs de ce genre.

En attendant, Guillaume de Decker, qui autrefois avait été l'associé de Chabotteau, *fait manufacturer les dits pots au rivage de cette ville (de Bruxelles).*

La situation se corsait encore davantage pour Chabotteau, qui était taxé à 100 florins par an, tandis que son concurrent n'en devait payer que 80 annuellement.

Un échange de correspondances et d'avis eut lieu.

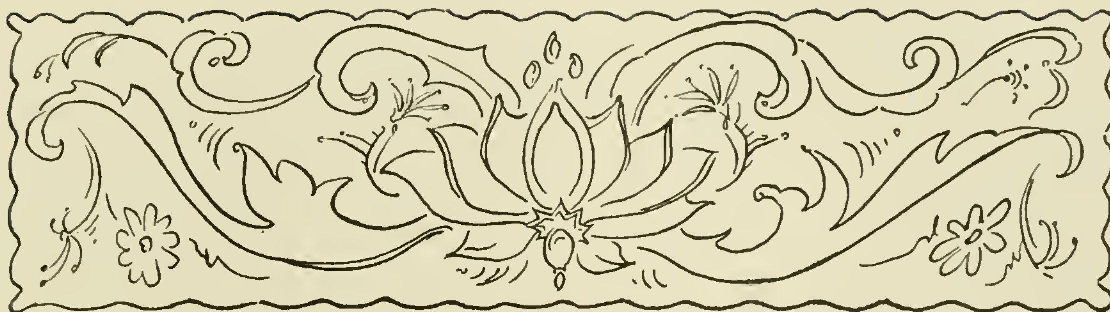
Tandis que les Membres de la Chambre des Comptes déclaraient « *ce nous semble à correction que devrait être fait défense au dit Guillaume de Decker de plus travailler en cette ville en la manufacture de pots jusqu'à ce que cette disputte sera décidé,* » le conseiller avocat fiscal du Roy en Brabant estimait « *que le Conseil de Brabant avait permission de donner semblable octroi.* »

Pour nous, l'affaire en reste là, les archives ne nous révélant pas l'issue donnée à ce conflit.

Un point est néanmoins acquis : il y eut à Bruxelles, au XVII[e] siècle, une manufacture de pots en grès (1).



(1) Consulter : B. A. R. — Fonds : *Chambre des Comptes*, avis en Finances, liasse n° 368.



# TITRE IV

## FABRIQUE DE PIPES A TABAC

La pipe en terre a droit de cité dans le présent travail du fait qu'elle est une des applications de la céramique. « La fabrication procède des mêmes manipulations, comporte les mêmes éléments et les mêmes préparations que ceux auxquels sont soumises les faïences et les poteries (1). »

S'il faut en croire Marryat, le célèbre historiographe de la faïence, c'est en Angleterre que la fabrication européenne des pipes aurait pris naissance, vers 1619 (2). De là, elle serait passée en Hollande au début du XVIIIe siècle. L'auteur signale qu'en la grande fabrique de pipes de Gouda, les outils principaux portaient encore des noms anglais en 1748.

Pholien remonte encore plus haut dans l'histoire de l'origine des pipes. « Il est non moins certain qu'on fumait la pipe au XVIe siècle, dit-il, car de grandes toiles de Vasari montrent de nombreux personnages savourant ce plaisir (3). » Cet auteur ajoute qu' « au sein d'une ancienne société de Leipzig, la confrérie des notaires et des littérateurs, érigée en 1624, on y fumait dans des *pipes de terre* d'une longueur démesurée (4). »

Enfin, Blondel, qui s'est tout particulièrement attaché à la question du tabac et de ses succédanés, affirme que les pipes prirent naissance en Angleterre sous le règne d'Elisabeth (1558-1603), puis passèrent en Hollande

(1) Pholien, p. 137.
(2) Marryat (traduct. d'Armaillé et Salvetat), t. I. p. 435.
(3) Pholien, p. 140.
(4) Pholien, pp. 140-141.

et chez les Flamands (1). « Mais nulle part, affirme-t-il, on ne réussit mieux la cuisson qu'en Hollande et en Belgique. » — « Les pipes que l'on fumait à cette époque (première période), dit-il, étaient à petit fourneau et tuyau unis (2). »

Ajoutons qu'aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, on en érigea des fabriques nombreuses en France, plus spécialement à Rouen, à Desvres (Artois) et en Normandie. Il en fut de même pour l'Allemagne, notamment à Hurtersberg (Saxe), en 1784, et à Gotha.

Dans nos contrées, c'est à Tournai que fut créé le premier atelier, en l'année 1639. Il eut un sort variable et finit par tomber dans les circonstances que narre Blondel. « Dans le rapport du Conseil britannique à Ostende, fait en 1745, on trouve un curieux exemple de stratagème imaginé par les Hollandais. Une manufacture de pipes établie en Flandres portait ombrage aux Hollandais, qui désiraient la détruire; ils auraient pu y réussir par une grande importation, mais l'impôt considérable qui frappait certains articles rendait cet expédient moins coûteux; ils frêtèrent un grand vaisseau de pipes et lui firent faire côte près d'Ostende; d'après les lois de cette ville, la cargaison fut vendue de suite à de tels prix, que la maison qu'ils voulaient anéantir succomba devant cette concurrence (3). »

Bruxelles releva le gant.

En 1752 y fut érigée une manufacture, au sujet de laquelle on ne possède malheureusement que très peu de renseignements, le Rapport d'inspection de 1764 étant à peu près le seul à en parler (4).

De même que pour les fabriques de poteries, il ne fallait pas d'octroi pour l'exercice de cette industrie, qui, avec les cinq ouvriers qu'elle occupait, produisait annuellement la quantité de quatre mille grosses de pipes, évaluée à 6,000 florins par an.

La consommation et le débit s'en faisaient dans l'intérieur du pays seulement, sans exportation à l'étranger. Le Rapport prend soin d'ajouter : *Comme ce département (Brabant) n'aboutit point aux lieux frontières où pareilles fabriques pourraient exister, l'on n'use d'autres précautions pour obvier aux fraudes que la vigilance et l'autorité des employés.*

Cette fabrique existait encore en 1777 (5).

(1) Blondel, pp. 46-47.
(2) Blondel, p. 52.
(3) Blondel, p. 56.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, n° 830, fol. 17, 18.
(5) Rombaut, tome I[er], p. 5.

## FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque de Philippe Mombaers.*

CARPE

SAUMON

GRAND VASE

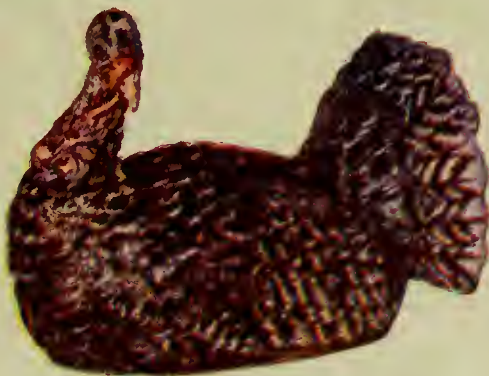
DINDE SUR PLATEAU

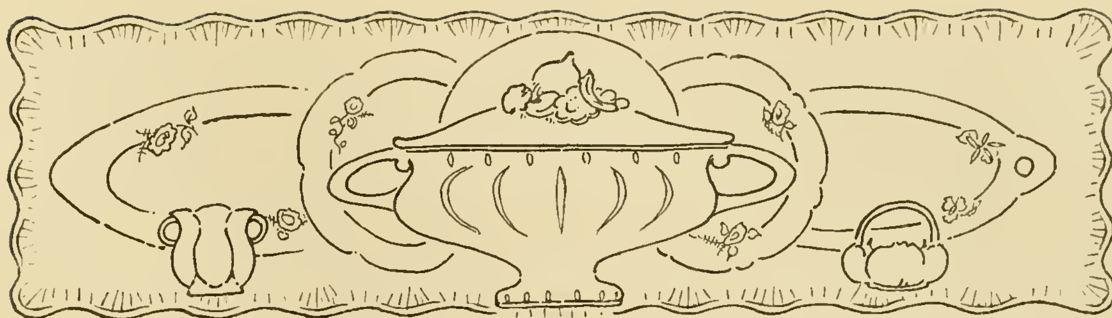
DINDON

(Musée de la Ville de Bruxelles)









# TITRE V

# FABRIQUE DE FAIENCES

---

## CHAPITRE PREMIER

### L'ORIGINE DE L'IDÉE

Pour l'historien consciencieux, c'est un point toujours extrêmement délicat que d'établir l'origine d'une idée ou d'une entreprise lorsqu'il ne peut appuyer de documents certains l'affirmation de ce qu'il avance.

Bien des facteurs entrent en cause, quand ce ne serait que celui de se laisser guider par un amour-propre désireux d'avantager son pays et de lui accorder une priorité pour sa gloire et son renom. C'est là une cause de justification, mais est-elle suffisante en présence de la vérité pure ? Non, car elle prête volontiers le flanc à la critique, et l'on demeure inapaisé tant que la question n'est pas tranchée. Je veux bien que certains arguments *pro domo* sont tentants, voire éblouissants parfois, mais que l'amour du terroir ne fasse point de nous les victimes du miroir aux alouettes : étudions avec franchise et impartialité le jeu multiple de l'oiseleur.

Cette suggestion ne plaira peut-être pas à M. Lohest qui, se référant à certaines statuettes de Vierges, estime que cette création est bien locale, que la céramique bruxelloise ne doit point son origine à la copie.

« Elle avait un style bien marqué, dit-il, et nos artistes réussissaient

d'autant mieux qu'ils s'abandonnaient davantage à leur propre inspiration, plutôt que de pasticher des modèles étrangers (1). »

Cette phrase est trop complexe, il y a lieu de la démembrer.

En réalité, la pure idée de la création d'une faïence bruxelloise, telle qu'elle est appuyée d'abord par les faits eux-mêmes, puis plus tard, par les intéressés, démontre sans conteste un esprit de concurrence, d'où, une raison de lucre, à laquelle s'ajoute bien quelque peu un motif de charité, celui de procurer de la main-d'œuvre aux compatriotes déshérités et sans travail.

Et je m'explique.

Au musée du Cinquantenaire (Bruxelles), trois petits pots — ils durent sans doute servir à renfermer des onguents — sont de fabrication anversoise et dateraient du XVI[e] siècle par leur facture naïve et grossière. Suivant Piccolpasso, un italien, Guido di Savino, de Castel-Durante, aurait, à cette époque, fondé à Anvers une Fabrique de faïences (2), selon les procédés de son pays natal. Or, un des pots en question porte les rinceaux que l'on rencontre si souvent sur les produits de Castel-Durante et qui prendront essort dans les manufactures bruxelloises.

Un autre de ces objets est sillonné de marbrures vert de cuivre, coloration dont Savone (Italie) a fait un large usage et que l'on retrouve intensément reproduit, avec un succès des plus brillants, dans la faïence de Bruxelles.

Enfin, notons encore les spécimens en camaïeu bleu, carreaux, assiettes, à l'inspiration trop delftoise pour s'y tromper, que l'on a pu, à juste titre, attribuer à cette dernière fabrication, tant l'identité est frappante.

Ainsi donc, pour les faits eux-mêmes, un motif d'ornementation et des détails de coloration établissent que l'idée est d'origine étrangère, venue d'une part, si l'on veut, d'Italie par le canal d'Anvers, d'autre part, de Hollande.

Les documents des intéressés.

Ceux que nous possédons remontent-ils aux débuts de la fabrication bruxelloise, ou bien des exemplaires plus anciens ont-ils existé, qui auraient disparu lors du malheureux incendie survenu au Conseil des Finances, le 3-4 février 1731 ?

Toujours est-il qu'en lisant les actes, une volonté unique s'y manifeste, exprimée du reste en toutes lettres et avec une franchise à tout le moins bizarre pour notre époque de protectionisme outrancier et de brevets : il s'agit de contrefaire les faïences hollandaises.

Et ce désir a pris naissance très naturellement.

(1) Lohest.
(2) Piccolpasso, p. 8.

Frappés de ce que les voisins du Nord venaient s'approvisionner dans nos contrées de la terre nécessaire à leur production, — nous constaterons ultérieurement que Bruyelles, près Tournai, était le grand centre de ravitaillement terreux pour la Hollande, l'Angleterre et la France —, les Belges industrieux ont songé que, possédant la terre, ils auraient sans doute le talent de la façonner au même titre que les autres, et, comme ceux-ci avaient copié les produits, qui de la Chine, qui de l'Italie, à leur tour ils copièrent la Hollande et la France.

Plus tard, nous verrons l'un d'entre eux, Philippe Mombaers, s'en aller au loin, travailler à Rouen, Nevers et Delft, afin de pénétrer les secrets de leurs fabriques et les importer pour son profit et, disons-le hautement, pour sa gloire.

Donc, tant les faits que les documents justifient la thèse de concurrence, et qui dit concurrence, dit inspiration étrangère.

Loin de nous la volonté de diminuer le mérite de nos fabricants, car enfin, c'est déjà une réelle vertu que de profiter des circonstances, de lutter à son tour, vertu d'autant plus louable quand elle aboutit au résultat merveilleux que l'on sait.

Ajoutons encore que l'esprit du terroir joint au génie local provoqua l'étonnante adaptation que nous rencontrerons, qui, elle, est bien personnelle et toute à l'honneur de ceux qui l'entreprirent.

La thèse exposée ci-dessus est en concordance avec l'opinion de la généralité des auteurs.

Fétis, parlant de Van den Haute et Symonet, déclare que « leurs ouvrages ne se distinguaient pas de la vulgaire vaisselle hollandaise qu'ils s'appliquaient à imiter (1) ».

## CHAPITRE DEUXIÈME

## L'APPLICATION

---

### SECTION PREMIÈRE

#### LES PRÉCURSEURS

Combien modestes ces pionniers des débuts, disparus un beau jour après avoir, aux avant-postes, posés les jalons nécessaires pour la nécessité de l'entreprise, et perdus dorénavant dans l'oubli éternel !

(1) Fetis.

D'eux l'on ne sait presque rien ; peut-être, nouveaux Bernard Palissy, ont-ils lutté, souffert ; sans doute se sont-ils imposé de durs sacrifices, tel qu'il advient dans la plupart des origines, tel que nous le verrons pour ceux qui suivirent leurs traces, et ce, jusqu'au jour où les autorités, comprenant leur devoir ou leur intérêt, apporteront l'appui nécessaire et l'encouragement pécunier.

Il est, en effet, une remarque que l'on peut dire générale, c'est que tous les faïenciers ont eu des commencements pénibles et auraient succombé à la tâche sans le secours du Pouvoir ; cela se voit tant en France (Rouen, Nevers, Lille, etc.), qu'en Angleterre (Bristol, etc.) et dans d'autres contrées.

Mais aussi, que d'obstacles à surmonter ! Le libre commerce entraînant la concurrence, puis les droits prohibitifs créant la barrière fatale aux frontières ; la difficulté pour se procurer les matières premières indispensables et qui n'existent point dans le pays ; la cherté des frais d'installation ; la préoccupation constante du nouveau, motivée par l'extrême variété dans les goûts du public ; la mise en mouvement de capitaux toujours élevés. Ajoutez à cela que le plus souvent l'entreprise de cette industrie était faite par des gens de très humble condition — le cas de la faïencerie d'Oiron (France) est quasi unique, — dont les ressources financières était plus que restreintes, en un temps où le système du crédit était totalement inconnu.

Ces précurseurs, M. Lohest veut les voir dans les auteurs de certains produits qu'il a naguère présentés et au sujet desquels il a écrit un article que nous reproduisons ici, en lui laissant la responsabilité de la thèse.

« J'appelle l'attention, dit-il, sur un cadre contenant neuf carreaux de revêtement. Ceux des angles et celui du centre sont polychromes. La terre en est rougeâtre et ne ressemble pas à celle de Delft.

« Celui du centre, où l'on voit un amour, est marqué d'un B ayant la forme de ceux qui figurent sur un certain nombre de faïences bruxelloises. Les quatre autres représentent des oiseaux, et l'on y retrouve des teintes de manganèse et de vert de cuivre plus souvent employés à Bruxelles qu'à Delft.

« L'un des oiseaux porte la marque ci-contre GJ ; aucune faïence hollandaise, pas plus qu'aucune autre faïence étrangère à la Belgique, ne présente une marque qui, de près ou de loin, ressemble à celle-ci.

« Je n'en connais que deux analogues. L'une, signalée par Fétis, pour certaines faïences polychromes de Bruxelles. Le V qui ne figure pas sur cette marque peut n'être pas une lettre essentielle ; elle peut être l'initiative de Van.

« L'analogie est plus grande avec la marque d'un superbe tableau, en carreaux de faïence, et faisant partie de la collection Evenepoel. Ce tableau, très important, représente un grand vase orné de mascarons et contenant des fleurs, et surtout des tulipes. Dans les coins, des oiseaux perchés sur des branches portant des fruits, le tout également peint au naturel On y rencontre notamment les verts de cuivre et de manganèse caractérisant la fabrication

de Bruxelles. L'ensemble est d'un caractère bien flamand. Le dessin du vase est surtout fort typique.

« Dans le haut, à gauche, on voit la marque CJ et à droite, la date de 1647.

« Les carreaux exposés par moi sont très inférieurs, comme mérite artistique, à ceux du tableau de la collection Evenepoel. Mais ils présentent la plus grande similitude avec les oiseaux ; même sentiment, même coloration, même pose sur les branches. Cette circonstance tend à démontrer que ces carreaux sont d'une époque voisine de 1647. Le tableau de la collection Evenepoel prouve, d'autre part, que vers la fin de la première moitié du XVII[e] siècle, la fabrication bruxelloise était beaucoup plus artistique que Fétis lui-même ne l'avait supposé.

« Les quatre autres carreaux représentent des sujets variés, en camaïeu bleu, dans un médaillon octogone, entouré d'une bordure manganèse, dite *décor épongé,* et caractérisant la fabrication de la veuve Artoisenet. Le bleu n'est pas non plus de la nuance habituelle des Delft.

« Enfin, ces carreaux ont été détachés par moi du sous-sol d'une maison que j'ai acquise rue de la Madeleine, 24, et qui porte la date de 1707. Les carreaux sont notablement postérieurs et ont dû en remplacer d'autres, plus communs.

« Toutes ces circonstances me donnent la conviction que ce sont bien des carreaux de provenance bruxelloise, et que c'est à tort que des spécimens identiques, figurant au Musée communal de Bruxelles, sont attribués à Delft » (1).

Ces précurseurs, je veux les voir surtout dans la personne des *Vanden Haute et De Coninck,* dans celle des *Symonet et Roykens.*

## SECTION DEUXIÈME

### JACQUES VANDEN HAUTE ET CHARLES DE CONINCK

Les archives se révèlent excessivement pauvres au sujet des deux personnages et laissent le champ à toutes les conjectures possibles quant à leur identification.

Il est néanmoins permis de faire certaines suppositions, tirées de l'orthographe des noms tels qu'ils apparaissent dans les documents écrits en flamand.

De ce fait, Jacques Vanden Haute (2), semble bien d'origine flamande. Sans tenir absolument compte du nom de famille, à consonance très locale, signalons que le prénom s'écrit chaque fois : *Jacques,* ce qui donne l'impression mi-française (ou wallonne), mi-flamande ; jamais un hollandais

(1) Lohest.

(2) Vanden Haute, Vanden Houte.

ne se serait appelé ainsi, mais aurait signé Jacobus, Jacob. Au surplus, de nombreuses familles au nom Vanden Haute ont, de tout temps, existé dans nos contrées. Enfin, lorsqu'on songe que pour recevoir les avantages que nous allons constater, il fallait être bourgeois de la ville, notre thèse parait s'étayer davantage encore.

Charles De Coninck est, pensons-nous, d'origine hollandaise.

L'Acte auquel il est fait allusion ci-dessus, dit : *Carel* de Coninck; en flamand on eut mis Carolus, Karel, alors que Carel est toujours la manière d'écrire hollandaise. Quant au nom familial, si sa consonance est flamande, remarquons néanmoins qu'elle est également fréquente dans le pays du Nord.

Mais il y a mieux.

Tandis que dans le relevé si soigneusement fait dans les registres des faïenciers hollandais par M. Havard, on ne rencontre aucun nom s'apparentant de près ou de loin à celui de Vanden Haute, le nom de son associé est plus favorisé. Nous trouvons, en effet :

Carel Carels De Connigh, Plateelbakker, Delft, 1673. Il épousa le 30 avril 1673, Maria Cornelis Van der Kloot. Sur les registres de l'état-civil, il est qualifié plateelbakker (H. L. n° 53). Il habitait dans la Gasthuislaen (1).

Carel De Kooninck, Plateelbakker, Haarlem, 1705 C'est, nous dit A. v. d. Willigen (Les Artistes de Haarlem, p. 358), « le dernier faïencier qui soit mentionné sur les registres et papiers des Archives de la ville de Haarlem » (2).

A dessein, nous laissons de côté les autres personnages aux noms euphoniquement les mêmes, mais avec prénoms différents, et sachant combien la fantaisie accordait libre cours aux scribes dans leur mention des noms, voir même dans un acte au contexte suivi, ne peut-on point se demander s'il n'y aurait pas identité entre le faïencier bruxellois et l'un de ceux que nous venons de signaler.

Nous le pensons d'autant plus volontiers, qu'à l'exemple de ce qui adviendra pour Corneille Mombaers, Vanden Haute, cherchant à créer une fabrique pour contrefaire les produits hollandais, aurait assez naturellement fait appel à un homme du métier, originaire du dit pays, et qui, nous le verrons, devait attirer en même temps d'autres compatriotes.

Plus tard, car Carel De Coninck qui nous intéresse ne figure que dans un seul document, soit en 1653, et dès l'année d'après il n'est plus question de lui, plus tard, dis-je, il s'en serait allé, conflit d'intérêts ou nostalgie, et serait retourné soit à Delft (1673), soit à Haarlem (1705).

(1) Havard, t. II, p. 130, n° 420.
(2) Havard, t. II, p. 230, n° 859.

Problème fait de probabilités nombreuses, que d'autres arriveront peut-être un jour à achever d'une manière plus complète.

Venons-en maintenant à l'acte de 1653, intitulé : *Accord fait avec Jacques Vanden Haute et son associé au sujet de l'entreprise d'une manufacture de porcelaines* (1).

Cet accord, daté du 18 mars 1653, est conclu entre les deux associés d'une part, et la ville, d'autre part. Comme il a servi de prototype à des requêtes et des concessions subséquentes et pour d'autres faïenceries bruxelloises, il importe de l'étudier en détail.

Les deux exposants signalent au corps échevinal de Bruxelles qu'ils l'ont avisé de leur intention d'apporter et d'exercer en ladite ville l'art de faire de la fine porcelaine, à la manière de ce qui se fabrique en Hollande, à la condition d'obtenir les privilèges et prérogatives nécessaires. Cette requête, transmise aux trésoriers et receveurs, a provoqué une conférence, d'où est résulté l'accord suivant :

Sachant que lesdits Vanden Haute et De Coninck doivent, d'ici trois mois, élever deux fours, et apporter tous les instruments nécessaires pour leur travail consistant en une exploitation de fine porcelaine à la manière de Hollande, ce, suivant les modèles fournis aux trésoriers, de même que pour l'érection des fours, il convient que la manufacture puisse être exploitée avec un nombre d'ouvriers important, comme cela convient, et qui doivent être amenés de Hollande.

Ladite manufacture doit y être établie, d'après leur déclaration, avec l'aide d'apprentis qu'ils découvriront, ou des pauvres reconnus par l'autorité.

Ce qu'étant, afin d'encourager lesdits Vanden Haute et De Coninck, les trésoriers et receveurs ont accordé leur approbation ; l'autorité échevinale leur fait verser à chacun d'eux, à titre de subside pour le paiement de leur loyer, la somme de quarante « rinsguldens » ; ils obtiennent en outre la dispense de garde, l'exemption du logement des troupes, la levée des accises ordinaires mises par la ville sur la bière et le vin, du moins suivant un taux à fixer par le pouvoir. D'après stipulation des trésoriers, six des bons maîtres-compagnons seront également dispensés du service de la garde. Tous ces avantages sont faits à la condition que l'usine avec ses deux fours soit exploitée sans interruption, et pour le temps de cette exploitation.

Voilà donc une sanction officielle attribuée par l'autorité à une industrie qui se crée ; les promoteurs seront largement avantagés, et le pouvoir n'est pas sans y trouver du profit. Les charges pour ce dernier sont minimes en comparaison de ce qu'il en retire ; ce sont aussi les débuts de la concurrence et de la tarification que l'on peut entrevoir comme prochaine.

(1) B. A. V. — Registre n° 1297, fol. 7, 8.

N'oublions pas qu'à cette époque et durant longtemps encore, le terme « porcelijnen » signifie uniquement la *faïence,* qui seule était fabriquée en Europe, alors qu'au contraire en Chine on ne connaissait pour ainsi dire que la porcelaine, dont les décors étaient imités mais dont les produits, en tant que fabrication, demeuraient un mystère.

## SECTION TROISIÈME

### JACQUES VANDEN HAUTE

L'année d'après, Jacques Vanden Haute restait seul sur la brèche.

En mars 1654, il sollicitait de l'autorité échevinale un secours pécunier, en faisant l'exposé qui suit (1) :

« Expose très respectueusement Jacques Vanden Haute que bien qu'il soit très malaisé d'importer une nouvelle industrie dans une ville où elle était jusqu'alors inconnue, et plus difficile encore de ce faire en terre libre, il a pourtant entrepris d'élever à grands frais une manufacture de porcelaine contrefaite, semblable à ce qui se fait en Hollande ; il a amené des ouvriers avec leurs familles, femmes et enfants, qui sont expérimentés en leur métier, appris dans leur pays. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour la réussite de la fabrication ; de nombreux fours ont été élevés. Mais on a cherché à soudoyer lesdits ouvriers, même à poids d'or, pour les emmener notamment à Liége et en Hollande. Grâce à Dieu, la persévérance de l'exposant a été telle qu'il a pu continuer et arriver à d'excellents résultats, ainsi que les trésoriers ont pu s'en convaincre.

« Son intention est de faire encore appel à de nombreux ouvriers hollandais, d'ériger de nouveaux fours et moulins, afin d'étendre l'industrie non seulement dans Bruxelles mais dans toutes les terres de Sa Majesté. Dans ce but, le suppliant a sollicité de Sa Majesté un octroi lui concédant le privilège exclusif de l'exploitation dans le territoire et ce durant neuf ans ; il prétend y travailler malgré les pressantes instances qui lui sont faites pour la création d'une fabrique en Flandre, où on lui propose de grands avantages à raison de l'intérêt que les autorités doivent en retirer, quand ce ne serait que l'entretien de plus de cent familles.

« L'exposant est en pourparlers avec les seigneurs des finances pour que défense soit faite à ce que la terre servant à sa manufacture se voit transportée en Hollande, désirant que toute la terre qui serait extraite soit amenée à Bruxelles pour son usage.

(1) B. A. V. — Registre, nº 1296, ff. 369, 370.

« Etant donnés les avantages que la ville doit en retirer, et d'autre part les charges qui incombent à l'exposant, il demande qu'il lui soit octroyé environ douze cents guldens, ainsi que le montant nécessaire pour la réparation de sa maison. »

Cette requête, après avoir été soumise le 4 février 1654 aux trésoriers et receveurs de la ville pour avis, reçut la solution souhaitée. On lui accordait comme prêt cinq cents rinsguldens ; les quarante rinsguldens qui avaient été accordés pour son loyer étaient maintenus jusqu'à l'extinction dudit prêt de cinq cents rinsguldens ; il avait à fournir caution pour ce montant ; les autorités devaient recevoir toute satisfaction quant à l'exploitation de l'affaire, et les héritiers de Vanden Haute demeuraient responsables vis-à-vis d'elles.

Acte du 28 mars 1654.

Cet écrit ne fait aucune mention des privilèges demandés. Les archives ne possèdent pas d'autre document susceptible de nous éclairer et de nous faire connaître également bien des détails sur la situation de l'usine, son exploitation, son sort. L'oubli irréparable a jeté son voile sur la page de ce passé; force nous est de le respecter.

## SECTION QUATRIÈME

### JEAN SYMONET

En parcourant les actes qui précèdent, on devine que Vanden Haute entrevoit dans l'ombre un concurrent, dont il veut écarter l'existence par sa demande de monopole d'exploitation.

Cette faveur ne devait pas lui être accordée. L'absence de preuves, d'une part, la contradiction des faits, d'autre part, controuvent en ce point l'assertion de Wauters qui dit, en parlant de Vanden Haute : « Il obtint du gouvernement espagnol un octroi exclusif (1). »

A cette époque, en effet, on rencontre, à Bruxelles, un contemporain, nommé Jean Symonet.

Française d'origine, sa famille s'était, à la suite de circonstances encore ignorées, — peut-être à la suite de l'Édit de Nantes, — transportée à Anvers, où de père en fils, ils étaient « faiseurs de *pourcelain* ». Wauters commet encore une erreur manifeste en affirmant que Symonet fabriquait à *Amiens* de la porcelaine (1), aucun genre de céramique n'ayant, à aucune époque, été fait dans cette ville.

(1) WAUTERS.

Connaissant bien son métier, auquel il s'était livré dès son jeune âge, il avait quitté Anvers où cependant on lui offrait de grands avantages, pour venir travailler à Bruxelles, en vertu d'un octroi du Conseil de Brabant en date du 18 septembre 1653. Les frais d'installation étant nombreux et élevés, il demandait à la Ville une subvention de 1,000 florins, la franchise de louage de maison, l'exemption des maltôtes et accises imposées sur le vin et la bière, enfin, le privilège de bourgeoisie. Il s'engageait à procurer l'enseignement à « nombre des enfans orphelins d'icelle avecq tout ce que humainement luy sera possible pour plus grand bien et prospérité des messigneurs et les inhabitans de ceste ville (1) ».

La réponse, portant la date du 15 février 1655 (1), lui accordait le droit de bourgeoisie, quarante gulden annuellement pour son loyer, et les autres avantages déjà concédés à Vanden Haute, ce, à condition de commencer dans les trois mois et d'avoir tout le nécessaire pour faire de la porcelaine à la manière de Hollande, avec les autres stipulations posées pour son concurrent.

Quelques jours après — on était au mois de mars, — il profitait de l'occasion d'un remercîment pour les faveurs qui lui étaient faites, pour demander à nouveau la provision demandée (2), et le Conseil lui remit, à titre de prêt, la somme de trois cent rinsguldens, en appliquant également les conditions déjà prévues pour Vanden Haute (Acte du 18 mars 1655) (2).

A la fin de cette année (24 décembre 1655), Symonet s'est adjoint Joos Roykens, bourgeois de la ville de Bruxelles. Ils comparaissent devant les Messires du Collège, Jacques-Philippe de Dongelberghe, seigneur de Schavenberghe, bourgmestre, Frédéric de Marselaer, seigneur de Parck, Herseaux, Elewyck, etc., trésorier, Léon-Jean de Pape, avocat et pensionnaire, et les receveurs Jean Schockaert, Henri de Bruyne et Joos Bassery.

Après l'exposé de la situation, ils l'informent de la nature des engagements réciproques : Roykens doit assister Symonet en lui fournissant le plomb, l'étain, le bois, le charbon, la terre de Tournai ou de Nevers, enfin tout ce qui est nécessaire pour la fabrication de la porcelaine blanche. L'autorité le décharge de l'obligation de garde bourgeoise, le dispense des droits ordinaires sur la bière à concurrence de *trente sisteren maudts corenmate*, ainsi que pour une demi aime de vin par an ; ces faveurs lui sont concédées pour neuf années, à la condition que la fabrique continue à bien marcher. Outre les avantages lui octroyés par l'Acte du 15 février 1655, Symonet voit son secours pour loyer porté de 40 à 62 guldens, 10 stuyvers, et, pour lui permettre d'acquitter son loyer d'ici la kermesse, Roykens s'engage à lui avancer 125 rinsguldens, somme que Symonet promet de lui rembourser avec les intérêts y afférents, engageant à cette

(1) B. A. V. — Registre, n° 1297, fol. 17.
(2) B. A. V. — Registre, n° 1297, fol. 18.

fin sa personne et ses biens, en ce y compris le secours annuel affecté au loyer par la Ville (1).

Cet engagement fut approuvé par les autorités le 7 janvier 1656 (1). Malgré tous ces avantages, Symonet n'était pas encore satisfait. Sans doute était-il content de ses affaires, car elles avaient pris de l'extension. Il faisait maintenant de la faïence blanche et de la faïence à décor bleu; son ménage s'était transporté à grands frais d'Anvers à Bruxelles. Néanmoins, il ne touchait pas encore l'intérêt de son capital, et de plus, il venait d'apprendre qu'un hollandais, Pierre-Tobie Stockholm, était tout-à-fait privilégié par la ville de Gand, qui lui avait accordé, outre la franchise sur le vin et la bière, l'exemption de loyer, dont l'immeuble lui avait été donné par la ville. Afin d'éviter une ruine complète, il demandait que les mêmes avantages lui fussent faits.

Par acte du 21 juin 1657, et en suite de l'avis favorable des trésoriers et receveurs, le collège lui fit remise de son loyer, et s'engageait à lui verser 250 rinsguldens par an au lieu des 60 rinsguldens concédés antérieurement. D'autre part, le nommé N. Huysmans qui devait dorénavant assister Symonet, recevait la franchise pour toute la durée du contrat (2).

Ici s'arrêtent les renseignements sur cette manufacture, et l'on se demande, avec une certaine inquiétude, ce qu'il advint de son exploitation quand on se remémore les difficultés rencontrées par Symonet, difficultés multiples, financières — on le sent toujours à court d'argent, malgré les interventions de l'autorité — matérielles et morales, car il avait à lutter non seulement contre la concurrence locale — nous avons vu sa contemporanéité avec Vanden Haute, — mais aussi contre la concurrence des provinces voisines, — il nous cite le cas de Gand —, et celle de la Hollande, dont les produits inondaient le marché.

## CHAPITRE TROISIÈME

## LES FABRIQUES

### *AVANT-PROPOS*

Dorénavant, et depuis le dernier quart du XVII[e] siècle jusqu'au cœur du XIX[e] siècle, il sera loisible de suivre l'extension et l'épanouissement de l'industrie faïencière de Bruxelles.

Grâce aux ressources nombreuses fournies par les archives du Royaume,

(1) B. A. V. — Registre n° 1297, fol. 59, 60.
(2) B. A. V. — Registre de la Trésorerie, n° 1297, fol. 200, 201.

de la Ville, grâce aussi aux documents particuliers que nous possédons sur la matière, il sera possible de connaître dans tous leurs détails les différentes fabriques qui ont produit ces pièces intéressantes, chères aux collectionneurs, précieuses pour les amateurs.

S'aidant des écrits du passé, on pénétrera jusque dans l'intime vie de ceux qui exploitèrent ces usines, et ce sera, dans cette étude pas à pas, comme une évocation de l'existence d'autrefois, avec ses bons et parfois ses mauvais côtés, avec les joies pour les uns, le *struggle for life* et certains désenchantements pour les autres, avec, toujours, la conscience du mieux, du bien, du devoir.

Une remarque qui s'impose est cette constante préoccupation de marcher la main dans la main. Les familles se soutiennent et s'entr'aident ; cela perdure tant que la droiture et la justice sont respectées. Mais il y a plus. Se considérant tous citoyens, et partant, membres de la grande famille civile, l'on fait volontiers appel aux conseils, aide et protection de l'autorité locale. Celle-ci intervient par des avis, des subsides, des tarifs qui ferment les portes à l'étranger pour les ouvrir toutes grandes en faveur des siens. Si ce pouvoir n'agit pas absolument par désintéressement pur, ce qui est un idéal supra-terrestre, du moins ne manque-t-il pas d'à-propos, car son appui et son appoint permettent à toute une classe de déshérités d'être secourus par leur labeur, fruit de l'industrie faïencière. C'est ce que ne manquèrent point de signaler ses auteurs. Une exploitation qui prospère appelle de plus en plus des bras, qui la font développer et en vivent; partant, le Pouvoir ne doit point reculer devant les encouragements, voire même les sacrifices. Cette conception du coude à coude paraît vieux jeu maintenant, car nous avons scindé l'antique proverbe : « *Aide-toi* »; elle a eu du bon néanmoins, ainsi qu'on pourra s'en convaincre aux cours des pages qui vont suivre, et peut-être y reviendra-t-on un jour, comme doucement l'on revient vers cet autre système du passé : la corporation.

Afin d'éviter les confusions possibles, il semble opportun d'établir ici le classement des diverses fabriques qui seront étudiées :

*Section 1re*. — **Fabrique de la rue de Laeken.**
*Section 2e*. — **Fabrique de la rue de la Montagne (Moriaen).**
*Section 3e*. — **Fabrique la rue du Pont-Neuf.**
*Section 4e*. — **Fabrique dite Hors la Porte de Laeken.**
*Section 5e*. — **Fabrique du Château de Monplaisir.**
*Section 6e*. — **Fabriques diverses.**




L'ANCIENNE " PORTE DE LAEKEN " A BRUXELLES, EN 1793
d'après un croquis de Vitzthumb.
(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles)

## SECTION PREMIÈRE

### FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

### Paragraphe 1er. — Situation.

Ce fut le 12 mai 1705 qu'en présence du bourgmestre de Bruxelles, Roger-Walter Van der Noot, baron de Carloo, eut lieu la solennité de la pose de la première pierre de cette *fabrique*.

La situation demeura pour ainsi dire inchangée durant le cours du siècle, mais les artères prirent des noms divers suivant les circonstances.

La façade donnait rue de Laeken, au coin de la rue des Echelles, du côté des remparts de la ville ; par derrière, elle allait jusqu'à la rue de l'Epargne ; on sait que cette dernière aboutissait à la rue du Pont-Neuf.

Dans les annuaires de l'époque, elle est renseignée comme suit :

De 1758 à 1775 : Marché-aux-bêtes (1);

En l'an X (1801-1802) : chaussée de Laeken, section IV, n° 598 (2);

En 1802 : chaussée de Laeken, section IV, n° 598 (2);

En 1804 : rue de Laeken, 508 (3);

En 1807-1808 : près de l'Entrepôt, c'est-à-dire l'entrepôt qui occupait l'emplacement où s'élève actuellement le théâtre flamand (4);

En 1809-1810 : rue de Laeken, sections VI (lisez IV), n° 598 (5);

En 1813-1814 : rue de Laeken (6);

En 1819 : chaussée de Laeken (7);

En 1820 : chaussée de Laeken ou de la Nouvelle-Porte-Guillaume (8);

En 1820-1824 : rue de Laeken, section IV, n° 571 (9);

En 1834-1835 : rue du Pont-Neuf, section IV, n° 6 (10);

En 1838-1839 : rue du Pont-Neuf, 6 (11).

(1) *Almanach* nouveau pour l'année (années correspondantes), ou le *Guide fidèle* tant des étrangers que domiciliés dans la ville de Bruxelles.

(2) *Almanach du département de la Dyle*, an X.

(3) *Almanach du commerce*, suivi du *Guide fidèle de Bruxelles*, année 1804.

(4) *Almanach de Bruxelles*, 1807, 1808.

(5) *Almanach du département de la Dyle*, 1809, 1810.

(6) *Almanach du département de la Dyle*, 1813, 1814.

(7) B. A. V. — Dossier 2197, propriétés communales.

(8) B. A. V. — Plan dressé en 1820.

(9) *Almanach du commerce de Bruxelles*, 1820, 1824.

(10) *Almanach administratif et industriel de Bruxelles*, 1834, 1835.

(11) *Indicateur belge* ou *Guide commercial et industriel*, 1838, 1839.

Cet immeuble resta longtemps hypothéqué au profit du Gouvernement qui, outre l'octroi d'érection, avait fourni l'avance de 1,000 florins. (Acte du 18 juillet 1705.) De là, l'obligation, pour l'autorité, de pourvoir à son entretien et sa conservation.

Quant au *terrain propre à la préparation des terres*, et dont l'utilisation sera établie au livre traitant de la fabrication, il avait été accordé par acte de Philippe V (1705) : « Nous leur accorderons gratis une place propre pour y préparer leur terre (1) ».

Il se trouvait près du Bastion situé entre les portes de Laeken et du Canal (à l'intérieur de l'ancien rempart, à la droite du Canal, près du chenal du Chantier) (2).

En 1729, la rive de la Petite Senne se rompit ainsi que la palissade la longeant et qui clôturait le terrain des préparations. Il en résulta de grands inconvénients pour les terres disposées; aussi Philippe Mombaers demanda-t-il une indemnité pour délogement et recherche d'un autre emplacement. Une allocation annuelle de 40 florins lui fut accordée dans ce but (3).

Mais le nouvel endroit choisi, toujours dans les mêmes parages, était assez distant de la fabrique. Philippe Mombaers sollicita de pouvoir utiliser un terrain près de la Porte de Laeken, à l'endroit du débarquadère (3). Ce fut le terrain sis à la Porte du Rivage. L'accord fut conclu, mais la distance était assez grande encore, puisqu'il lui fallait un personnel important, des chevaux et attelages pour le transport (3).

Ce terrain fut, plus tard, compris dans le rayon de 25 toises cédées avec les remparts à la ville par l'octroi de Joseph II en date du 15 avril 1782 ; il fit ensuite partie des remparts cédés à la ville par les Décrets des 9 vendémiaire an XIII et 19 mai 1810.

La ville, se considérant donc comme propriétaire du terrain exploité par Morren-Artoisenet, qui, selon elle, n'en avait que la jouissance, n'hésitait pas à en disposer à sa façon, sans égard pour l'acte de juillet 1705.

Elle débuta par des mesures quelque peu vexatoires et prétendit que l'exploitant avait à lui payer dorénavant une indemnité de loyer (1810 à 1814) (3). Une lettre du receveur municipal (13 février 1813) prouve que pour le terrain en question le détenteur n'a jamais eu à payer de redevance ; il s'en plaint, parce que la ville doit, elle, payer la contribution foncière. Comme Morren-Artoisenet refuse d'obtempérer à cette exigence, le maire va jusqu'à le menacer, s'il ne rembourse point le montant des

(1) B. A. R. — Octroi du 18 juillet 1705.
(2) B. A. V. — Dossier 2197, *propriétés communales*.
(3) B. A. V.

contributions payées par la ville, de procéder à la location du bastion en question. C'est là une mesure draconienne pour forcer la main ; mais, après des échanges de vue nombreux, la thèse du maire fut abandonnée.

Ensuite, on exigea de nouveaux travaux de clôture.

D'un écrit du 21 novembre 1815, il résulte « que la coupure faite au rempart pour l'entrée de Sa Majesté (le roi Guillaume) laisse à découvert une partie considérable du fossé de la ville vis-à-vis le chantier, près la porte Guillaume ; l'on y arrive sans la moindre difficulté puisque ce terrain est aplani et les bateliers ne prennent plus d'autres chemins pour entrer et sortir de leurs bateaux. Il y a donc lieu d'ordonner la fermeture par une clôture que l'on pourrait faire soit en palissades, soit en fort grillage de bois ou de latis » (1).

A la suite de cette lettre, Morren-Artoisenet, avisé de la situation, répondit qu'il ferait le nécessaire.

Durant ce premier quart du XIX[e] siècle (1819 à 1821), des conflits nombreux surgirent encore, suscités par la ville. Désirant supprimer les remparts et tracer le nouveau boulevard, elle commença par réclamer la libre disposition du terrain utilisé par Morren-Artoisenet, prétendant le reprendre sans indemnité de sa part, sous prétexte que son détenteur ne pouvait justifier son droit de propriété. « Les octrois pour l'établissement ou la continuation des fabriques étaient, disait-elle dans sa lettre du 19 avril 1819, généralement temporaires et révocables ; l'autorité qui les accordait n'était point plus liée que celui qui l'obtenait n'était obligé à continuer son établissement malgré lui. Donc l'octroi de 1705, quant au terrain, n'a accordé qu'une jouissance gratuite et provisoire. Au surplus, cette concession, quelle qu'elle fût, et indépendamment de ce que le Gouvernement n'a point assigné le local, n'aurait concerné que le Gouvernement même et aurait été étrangère à la ville qui n'a pris aucun engagement à cet égard (2). »

Cette thèse se résume en ceci : le Gouvernement a accordé gratuitement un terrain ; plus tard, à raison des circonstances exposées ci-avant, ce terrain, englobé dans d'autres, a été concédé par ce dit Gouvernement à la ville, or, celle-ci n'a pas à connaître des engagements pris antérieurement par le Gouvernement.

Juridiquement, elle devait fatalement succomber dans sa manière de voir.

Elle proposa alors un emplacement lui appartenant situé hors de la porte du canal, au bout de l'endroit nommé le Vertugadin, vers le pont

(1) B. A. V. — Lettre adressée par le Directeur de l'octroi municipal à M. le baron d'Hooghvorst, maire de la ville de Bruxelles, chambellan de S. M. le roi des Pays-Bas.

(2) B. A. V. — Dossier n° 2197, *propriétés communales.*

de Laeken. (Plaine du Chien-vert, entre la rive droite de la Petite Senne et le chemin du hallage).

Les parties tombèrent finalement d'accord (8 septembre 1821), sur la base suivante : l'exploitant (Morren-Artoisenet) acquérait pour le prix de 230 florins 30 cents le terrain désigné ci-dessus, ayant une superficie de 918 $\frac{60}{100}$ aunes carrées ; l'entretien était à sa charge ; il était autorisé à établir un puisoir à bascule contre la fausse Senne ; il lui était loisible d'accéder en tout temps au dit terrain avec chevaux et charrettes par la digue du canal, et de faire décharger vis-à-vis de ce terrain les terres lui arrivant par bateau. D'autre part, il devait renoncer à ses droits sur le terrain faisant l'objet de l'octroi de 1705 (1).

Morren-Artoisenet eut de nombreux frais à l'occasion de sa nouvelle installation : clôture en haie vive sur la voie publique, construction des nouveaux baquets, puisoirs, etc., soit 600 à 700 pieds de planches de chêne de trois pouces d'épaisseur et 12 à 13 pieds de largeur ; 500 à 600 pieds combles pour piquets ; 200 à 300 pieds gites pour soutien des baquets ; 40 à 50 livres de clous.

Plus tard, (1827), il dépensait 1,200 florins en pilotages à la Petite Senne.

Faute d'eau, dont il se trouvait privé par le comblement de la Petite Senne, il se vit « dans la dure nécessité de devoir y faire creuser un puits de 8 à 9 aunes de profondeur sur 1/2 aune de diamètre ».

Enfin, la route qui servait à son charroi ayant été supprimée, « aujourd'hui (1830) je dois payer des voituriers pour conduire mes terres préparées par le pont de Laeken à ma fabrique ». Il sollicite donc, à titre d'indemnité, un terrain sis à côté du sien, représentant environ 350 mètres. Le collège lui répond par un refus (2 août 1831).

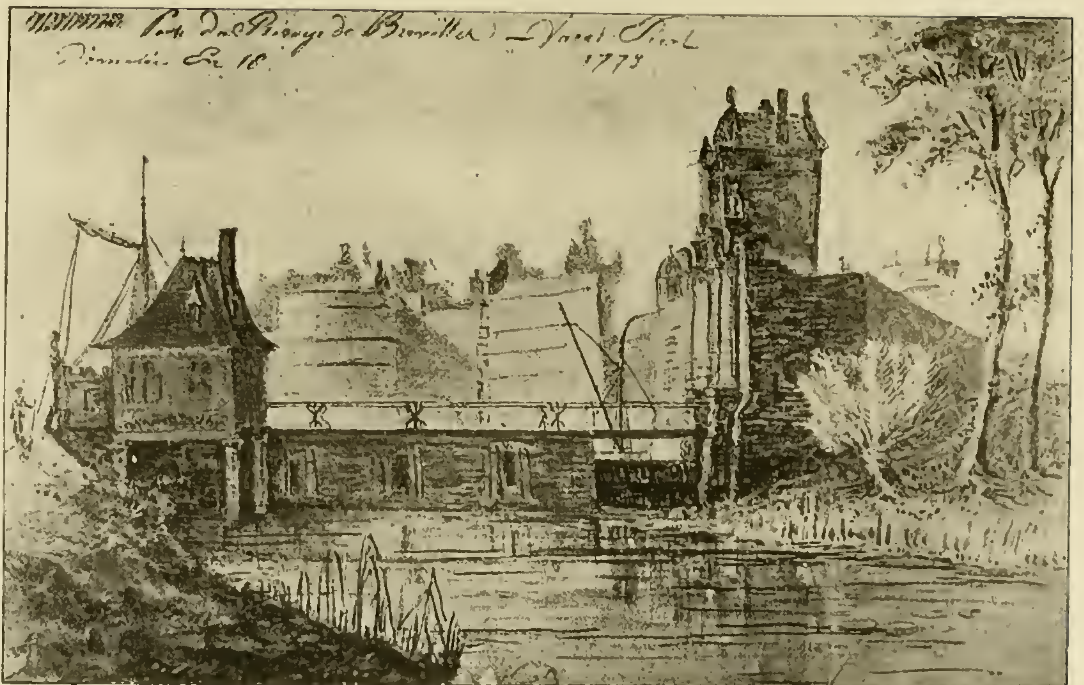
Il songe alors à acheter un terrain situé au Nouveau Marché-aux-Bêtes, entre la Senne et la Porte d'Anvers, toujours pour pouvoir y établir la laverie.

Et le 14 juin 1832, la ville oppose un dernier *refus* (1).

Nous avons tenu à faire ce long exposé pour montrer combien différente était l'attitude du pouvoir au début du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle ; autant il avait prêté un concours bienveillant autrefois, autant il le refusait à présent ; contrairement à son devoir, il se désintéressait maintenant à cette industrie qui, pourtant, avait été une occasion et une cause de prospérité pour la ville.

Outre la fabrique, et annexée à cette dernière, il y avait une *maison d'habitation* occupée par le patron faïencier, mais, par suite du dévelop-

(1) B. A. V. — Dossier n° 2197, *propriétés communales.*



L'Ancienne " Porte du Rivage " (Vaartpoort) a Bruxelles, en 1772,
d'après un croquis de Vitzthumb.
(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles)

pement des affaires, « toutes les places de sa maison ne laissent cependant pas d'être embarassées par les ouvrages de sa fabrique et par les ouvriers, tellement qu'il ne lui reste qu'une seule et unique petite place pour s'y retirer avec sa femme. De sorte qu'on ne saurait comprendre comment cette demeure, dans la supposition qu'elle peut être réparée pour rester dans le même état qu'elle est aujourd'hui, pourra suffir à cette fabrique après qu'on y aura fait construire un deuxième fourneau et que le nombre d'ouvriers aura été doublé comme il devra arriver s'il est vrai que le suppliant en veut faire usage, outre que dans toute cette maison il ne se trouve pas une place d'une grandeur raisonnable pour servir de magasin » (1).

Ainsi, malgré les grandes dépenses faites — la Municipalité était intervenue pour 2,700 florins, — les bâtiments, tant de la fabrique que de la maison, menaçaient souvent ruine. Le contrôleur de la cour, exposant la situation en 1740, déclare qu'il « a trouvé que la maison du suppliant est véritablement en très mauvais état, tant pour ce qui regarde la maçonnerie que pour la charpente en dedans et en dehors, jusqu'à là qu'il a cru de pouvoir avancer, de l'aveu même du suppliant, que tous les édifices dont cette demeure était composée paraissent, à l'exception d'un seul, de n'être pas susceptibles de réparation, et que, par conséquent, il y a peu d'apparence que cette maison puisse être rétablie avec une dépense médiocre de 650 florins » (1).

Les intéressés adressaient donc requêtes sur requêtes pour obtenir soit que les ouvriers de Sa Majesté la remissent en état, soit que des fonds leur fussent alloués (2).

Après rapport du Conseil des domaines et finances (5 juin 1741), le Gouverneur (Prince Charles de Lorraine) accorda renonciation sur toutes sommes qui auraient été avancées par l'autorité, et, en même temps, un secours de 200 florins « pour fournir aux réparations les plus nécessaires de la maison qu'il occupe, en attendant un temps plus favorable que l'on puisse avantager sa fabrique » (3). Sa Majesté donnait également décharge de toute prétention qu'elle pourrait avoir à charge de l'immeuble (2 septembre 1741) (4).

A l'origine, il n'y eut qu'un seul *four* attenant à l'usine, mais dès 1740, le pouvoir était sollicité pour son intervention pécuniaire dans l'érection d'un second four rendu nécessaire par le développement des affaires (5).

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 576, pièce n° 6.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, pièce n° 5.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 3.
(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 2.
(5) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, pièce n° 5.

Le coût en était évalué, par le contrôleur des ouvrages de la cour, à 500 florins (1).

Enfin, signalons encore la présence d'un *moulin* pour moudre les matériaux. « ....nous leur ferons ou accorderons un moulin pour y moudre leurs matériaux (2). » Suivant Wauters, « en 1707, elle (la ville) contribua pour 306 florins dans l'édification du moulin à faïence » (3).

Nous n'avons pas rencontré la mention du détail suivant : « En 1705 et 1706, la ville donna 973 florins pour bâtir près de l'usine une grange, qui était de bois (3). »

## Paragraphe 2. — Les Maitres faienciers

### *Art. 1er. — Corneille Mombaers.*

Corneille Mombaers (4) est un enfant du cœur de la cité; Bruxelles est sa patrie, Saint-Nicolas sa paroisse. Longtemps il a vécu à l'ombre de deux tours, celle de l'hôtel de ville et celle du Beffroi.

Il jouit du droit de bourgeoisie, et sa famille paraît bien apparentée. C'est ainsi que l'on trouve Jeanne Mombaers (sa sœur ou sa fille ?) qui, le 13 juin 1711, épouse en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, Corneille t'Serstevens, baptisé à Notre-Dame de la Chapelle le 11 novembre 1687, décédé dans la même ville le 10 avril 1758 et inhumé audit Saint-Nicolas, lequel devint en 1734, doyen de la corporation des orfèvres (5).

Il a du bien.

Par acte du 27 juin 1705, passé devant Me J. Vanden Dycke, Corneille Mombaers et Françoise-Thérèse Terrière, son épouse, déclarent acquérir de François de Witte, Isabelle Leemans, sa femme, et différents membres de la famille de cette dernière, une grande maison avec jardin et toutes ses dépendances, dénommée *Le Romain,* sise chaussée de Laeken, entre la maison de Corneille de Cautelen, celle de la veuve Raphaël van den Bossche et le jardin de David van den Bossche Ils s'engagent à payer aux anciens propriétaires une série de rentes viagères, dont le capital affecté dans ce but s'élève en totalité à près de 4,000 florins (6).

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575. Rapport du 20 août 1740.

(2) B. A. R. — *Octroi* du 18 juillet 1706, accordé par le roi Philippe V.

(3) Wauters.

(4) Mombaers, Mombaerts, Mombaërts. Nous avons conservé l'orthographe telle qu'on la rencontre le plus souvent dans les archives, telle aussi que signait Philippe Mombaers. Voir généalogie, annexe, pièce n° 1.

(5) Met den Ancxt : *Recueil nobiliaire belge* (1911). Généalogie t'Serstevens.

(6) B. A. R. — Registre n° 29, Wychboeck n° 329.

Une autre preuve de sa situation aisée ressort de ce qu'au lendemain du bombardement de la ville par le maréchal de Villeroy (1695), il fait reconstruire l'Ammanskamerke (La Chambrette de l'Amman) sise au coin de la Grand' Place et de la rue des Harengs. A cet effet, il signa, le 21 février 1701, une convention avec le tailleur de pierre Jacques Walckiers (1).

Que cette maison lui appartient en toute propriété résulte notamment d'un acte en date du 17 avril 1709 par lequel la Chambre des Comptes lui permet d'aligner au même niveau que la façade du Broothuys la façade de sa maison, jadis dénommée l'Ammans Camerken, sise au coin de la rue des Harengs; il lui est enjoint seulement de ne pas atteindre l'alignement des pilastres se trouvant à l'angle dudit Broothuys, mais de mettre deux petits auvents (chaperons) recouvrant le « privaete », afin d'atteindre la ligne droite (2).

Il est un détail trop intéressant à propos de cette maison pour ne pas trouver sa place ici.

Sur un tableau appartenant à la marquise d'Arconati-Visconti, châtelaine de Gasbeek près Bruxelles, et reproduisant le groupe Nord-Est de la Grand' Place, l'immeuble dont s'agit est parfaitement représenté, avec, aux vitrines, une série de plats et poteries disposés comme l'on fait encore de nos jours. Or, ce tableau paraît à tout le moins dater de la première moitié du XVII[e] siècle d'après les costumes des personnages circulant sur la place. On peut donc en conclure qu'à l'époque où Mombaers s'occupait de la réédification il y avait longtemps qu'elle ne servait plus à son pristin usage de chambrette de l'Amman, et, de plus, que depuis une époque déjà reculée on y débitait de la faïence. Celle-ci, toujours d'après la date présumée de la toile, devait être d'origine étrangère.

Enfin, il n'est pas sans intérêt pour l'archéologue, de signaler ce que disait M. Buls, l'érudit chercheur : « Une jolie gravure de Jacques Callot, de 1639, nous donne la petite maison en bois, *den Gulden Marchant*, au coin de la rue des Harengs, et la Maison du Roi, commencée en 1515... »

Peut-on en déduire que Mombaers, par le contrat de 1701, a voulu continuer une tradition de famille? Toujours est-il que certainement il a

(1) Des Marez : *Guide illustré de Bruxelles*, t. I, p. 87. « ... s'appelait primitivement de Gulden Marchant, le Marchand d'Or; on l'appelle aujourd'hui aux Armes de Brabant, à cause des armoiries du Brabant qui ornent la façade. Elle était en bois au moment de l'incendie de 1695, et on peut la voir, petite et modeste, sur la gravure de l'Entrée de l'Archiduc Ernest (1594) ».

Schoy, page 26 : « Au coin de la ruelle des Harengs s'élevait la Chambrette de l'Amman, ainsi désignée du nom du magistrat qui y tenait ses audiences. Elle offre trois ordres de pilastres superposés : dorique, ionique, corinthien. L'entablement dorique n'offre de triglyphes qu'au droit des pilastres. Les chapiteaux des deux ordres supérieurs ont disparu. Le gable est pittoresque dans sa simplicité. »

(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, registre n° 44840, fol. 123, n° 106.

entendu ne point négliger un commerce connu en cet endroit et qui pouvait d'autant mieux servir pour le débit des produits de sa manufacture.

Notons encore que là tout près, à la Maison du Renard, sise au coin de la Grand'Place et de la rue de la Tête d'Or, les merciers, qui y avaient le siège de leur corporation, débitaient également des articles en faïence, la qualité de membre du métier des merciers permettant de vendre les faïences en détail (1); de là, le bas-relief figurant sur la façade (2).

Existe-il une solution de continuité entre la présente fabrique et celles des précurseurs dont nous avons parlé, autrement dit, Mombaers avait-il un lien soit moral soit de fait avec Vanden Haute ou Symonet? Les a-t-il seulement connus, a-t-il travaillé avec eux, chez eux?

Rien dans les archives pour satisfaire notre curiosité.

Outre la relation avec la maison de débit que nous venons de signaler, l'on sait qu'en 1702 il se livrait à la fabrication de la faïence. Les échevins lui auraient accordé la faveur de laver ses terres dans l'emplacement se trouvant près du Chien Vert, et ce, déjà à cette époque (3).

Mais « déjà en 1680 avait été fondé un établissement qui aurait été réorganisé au début du XVIII[e] siècle par Corneille Mombaers et Thierry Witsemburg, maison qui, en 1700, se trouvait rue de la Montagne. (4) » Ce renseignement se trouve, en partie du moins, c'est-à-dire quant à sa date, affirmé par le rapport de 1764 (5).

### *Art. 2. — Corneille Mombaers et Dierick Witsenburg.*

Afin de donner un nouvel essort à sa fabrication et d'en augmenter la prospérité, Corneille Mombaers, en 1705, s'est adjoint un étranger, Dierick Witsenburg.

En faisant appel à ce Hollandais, on saisit aussitôt que le but avéré est l'imitation de la faïence delftoise.

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, rapport du 19 avril 1754.

Ce rapport ajoute encore ceci d'intéressant : « La règle commune observée à l'égard de tous les fabricateurs c'est de ne leur permettre que le débit en gros, ou de fournir les boutiques, à moins qu'ils ne s'assujettissent à un métier qui les authorise au détail. »

(2) Schoy, A. — La Grand'Place de Bruxelles, p. 13 : « La Maison des Merciers, à l'enseigne du Renard, était ornée au rez-de-chaussée de pilastres doriques et de quatre bas-reliefs emblématiques (rondes d'enfants) de la main du célèbre Marc de Vos, le vieux, statuaire bruxellois (1650-1617), sculpteur avéré des figures de l'ornementation ; auteur probable de l'architecture, tant cette dernière semble ici étroitement unie et composée uniquement pour servir de thème au statuaire. On sait que Jean Van Delen, gendre de Marc de Vos, l'assista pour l'exécution de ces ouvrages. »

(3) B. A. V. — Dossier, n° 2197, propriétés communales.

(4) Evenepoel.

(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 830, folio 13.



Vue de la grande place de Bruxelles (xviie siècle)
Tableau appartenant à la Marquise d'Arconati-Visconti. (Château de Gaesbeek)

Or, à l'époque dont s'agit, Delft comptait deux fabricants du nom de Witsenburgh (1).

L'un, qui s'appelait Cornelis (Corneille), y fut admis le 8 octobre 1696, comme maître faïencier, dans la gilde de Saint-Luc (2).

L'autre avait nom Theodorus alias Dirck. « Étranger à la ville de Delft, il se fit inscrire, le 18 septembre 1690, en qualité de winkelhouder (commerçant tenant magasin ou boutique), sur les registres de la gilde de Saint-Luc. Le même jour, il engagea Peter Waelpot comme contremaître, pour prendre la direction de son établissement, qu'il appelait pompeusement la Porceleynbakkery van de Star (la fabrique de porcelaine de l'Étoile). Il eut certainement plusieurs enfants, car le 28 mai 1695, il faisait la déclaration du décès de l'un d'eux, qui fut enterré à l'intérieur de la Nieuwe Kerk, détait indiquant que Dirck Witsenburgh était dans une situation de fortune assez considérable; et le 8 octobre 1696, il faisait recevoir un autre fils comme maître plateelbakker dans la gilde de Saint-Luc. Veuf de sa première femme, il s'était remarié le 13 juillet 1693. Il mourut en février 1700 » (3).

Il nous plaît de penser que ce fut un fils de Dierick Witsenburgh qui, appelé par Corneille Mombaers, en devint l'associé.

Il importe, en effet, de remarquer que Dierick venait de Delft, dont il s'agissait de contrefaire les produits. En 1705, son père étant mort, la concurrence importait peu et, du reste, ne devait s'exercer que dans un pays étranger, où le préjudice pouvant en résulter devenait moindre si tant est que les siens exerçassent encore la même profession. Ajoutons que, suivant un usage ancien, le fils aîné portait toujours le prénom du père; dans ces conditions, puisqu'un frère cadet était reçu en 1696 comme maître faïencier, l'aîné devait d'autant plus être à même de connaître le métier.

Ce sont des conjectures; elles ne paraissent pas éloignées de la réalité.

Dans le courant de l'année 1705, les deux associés présentent une requête au roi Philippe V, contenant qu' « *ayant entrepris la fabrique de porcelaine en notre ville de Bruxelles, ils désireraient d'avoir à cet effet nos lettres d'octroy pour ce et qu'ils nous ont supplié que notre bon plaisir fut de leur accorder sur les conditions suivantes :*

*Que nous leurs avancerons pour le terme de huit ans la somme de huit mille florins sans intérêt.*

*Que nous leurs ferons ou accorderons un moulin pour y moudre leurs matériaux.*

*Que nous leurs accorderons et à leurs successeurs tous privilèges,*

(1) Witsenburgh, Witsenburg, Wissembourgh.
(2) Havard, tome II, p. 207, n° 759.
(3) Havard, t. II, p. p. 177, n° 634.

*franchises et exceptions sur les quatre espèces de consomptions* (1) *et des vingt-tièmes comme aussi des gardes bourgeoises et des services publiques.*

*Que la bourgeoisie de notre dite ville de Bruxelles sera accordée audit Dierick Witsenburg, à ses enfans et successeurs et qu'ils pourront vendre publiquement et également comme les enfans du dit Cornelis Mombaers les porcelaines qu'ils fabriqueront sans être obligés de connaître aucun métier.*

*Que six des valets principaux desdits Mombaers et Witsenburg jouiront des franchises bourgeoises, etc.*

*Que les bateaux et chariots avec lesquels ils envoyeront quérir le bois et la terre pour servir à leur dite fabrique ne seront sujets au payement d'aucun droit, soit de licentes, ou des chaussées.*

*Qu'ils pourront faire entrer en ce Paijs les matériavx qu'ils auront besoin pour leur dite fabrique sans paijer aucun droit.*

*Que l'entrée des porcelaines fabriquées de la terre de Delft sera interdite, ou les droits d'entrée fort augmentés.*

*Et que la sortie de toute terre servante a la susdite fabrique sera défendu ou le droits de sortie fort augmentés scavoir faisons que nous les clauses susdites considérées inclinons favorablement à la supplication et requete desdits Cornelis Mombaers et Dierik Witsemburgh avons . . . . octroyé* ». (Suit l'octroi des divers points sollicités.)

Cet octroi du souverain est daté du 18 juillet 1705 (2).

Il constitue un document capital pour l'histoire de la faïencerie bruxelloise; tous les fabricants s'en référeront à l'avenir, car c'est la charte-type de leur industrie, leur palladium.

C'était un triomphe pour les associés.

C'eût été leur sauvegarde, si le Pouvoir en avait toujours respecté les clauses.

Mais déjà nous avons vu qu'il n'en fut point ainsi pour ce qui concerne le terrain propre à la préparation des matières premières. D'autres accrocs seront faits successivement par ladite autorité, inconsciente de ses obligations, de ses devoirs, de son intérêt, et de là, des avatars multiples pour les maîtres faïenciers.

Mais n'anticipons pas.

Assurés à présent de la faveur et, de la protection royale, les deux associés s'empressèrent de mettre sur un pied convenable leur faïencerie tant au point de vue de son exploitation qu'à celui du personnel (3). Nous verrons que ce dernier fut en majeure partie recruté en Hollande.

(1) Les quatre espèces de consomptions, c'est-à-dire l'impôt sur la bière, le vin, l'eau-de-vie et la viande. (Galesloot, t. II, p. 109 en note 2.)

(2) B. A. V. et A. R.

(3) B. A. R. — Fonds : *Notariat général du Brabant*, liasse n° 1750.

Des circonstances d'ordre tant interne qu'externe devaient rapidement arrêter la prospérité de l'industrie faïencière.

Et tout d'abord, alors que les frais d'installation étaient des plus élevés, le pouvoir ne versa que 1,000 florins en 1706 sur le montant de 8,000 qu'il avait promis (1). Mombaers fit preuve de la plus grande abnégation; sa fortune et celle de sa femme y passèrent.

Contrairement à l'engagement d'interdire l'entrée des produits hollandais, ou du moins d'en surélever les droits, l'autorité ne faisait absolument rien. « Les Hollandais, croyant leur industrie menacée par l'entreprise de Mombaers, résolurent de la ruiner. Ils lui firent une concurrence à outrance, en inondant les marchés de leurs produits et en les y offrant à vil prix. » (2)

Il eût été logique d'empêcher par des droits prohibitifs les faïenciers hollandais de profiter d'une ressource précieuse qu'ils trouvaient dans le pays. La majeure partie des terres servant à leur usage provenait de Bruyelles près Tournai; ils venaient donc s'y ravitailler et débitaient en même temps leur marchandise confectionnée.

Les guerres de la succession d'Espagne (1701-1715) venaient jeter le trouble et le désarroi dans nos provinces, où les peuples se battaient (Ramillies, 1706; Audenarde, 1708; Malplaquet, 1709; Landrecies, 1711). « Les événements de 1706, qui placèrent nos provinces sous la domination des Provinces-Unies et de l'Angleterre, n'étaient rien moins que des circonstances favorables à l'établissement des mesures protectionnistes sollicitées par Mombaers. » (2) Le 28 mai 1706, l'on vit même les troupes anglo-hollandaises pénétrer dans Bruxelles, et, en novembre 1708, la cité subit un siège assez sérieux.

Il ne fallait donc pas songer à exporter en Hollande ou en Angleterre.

Restait la France.

Qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse à propos de ce pays et de remonter de quelques années en arrière pour signaler comment il entendait faire respecter ses droits suivant les circonstances.

Voici d'abord un arrêt du 6 juillet 1688, augmentant les droits à la sortie du royaume sur la terre propre à faire la porcelaine (lisez : faïence fine), dite *Derle* (*Derle* : terre à faire faïence ou porcelaine de galère ; *derlière*, lieu où l'on tire de la terre, espèce de sablonnière) :

Le Roy s'étant faict représenter en son conseil le tarif arrêté en iceluy le 13 juin 1671, touchant les droits d'entrée et de sortie de Flandres, suivant lequel il doit estre perçu à la sortie, de la terre propre à faire de la porcelaine, dite *derle*, la somme de six livres du last de douze tonnes ordinaires, et Sa Majesté estant informée qu'il se trouve abon-

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, liasse n° 2025, dossier n° 2, pièce n° 3.
(2) De Marneffe.

damment de cette terre au village de Bruyelles, près Tournai, où les estrangers la vont enlever au préjudice des manufactures de porcelaine établies dans le royaume, auxquelles elle doit servir de matière. Oui le rapport du sieur Lepelletier, conseiller ordinaire du conseil royal, contrôleur général des finances, Sa Majesté a ordonné et ordonne qu'à commencer du quinzième du présent mois, il sera levé et perçu sur la derle ou terre à faire la porcelaine, qui sortira des villes ou lieux conquis par Sa Majesté, ou qui lui ont estés cédés en Païs-Bas par le traité de paix, pour être transportée aux pays étrangers, la somme de quarante livres pour last de douze tonnes, au lieu de six livres portés par le tarif du 13 juin 1671.

Faict sa Majesté défense au sieur Pierre Domergue, adjudicataire de cinq grosses fermes et autres fermes unies, ses commis et préposés, de faire aucune remise ni composition desdits droits, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms.

Enjoint au sieur Dugué de Bagnols, conseiller d'Estat ordinaire, intendant de justice, police et finances, en Flandres et Haynaut, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt.

Fait au conseil d'Estat du Roy, tenu à Versailles, le sixième jour de juillet 1688.

(*signé*) RANCHIN.

Cet arrêté est fort bien ; il eût suffi au gouvernement de nos provinces de s'en emparer pour l'appliquer à son tour aux régnicoles des pays voisins à titre de mesure protectionniste. Nous savons qu'il n'en fut rien. Aussi, non seulement la Hollande, mais la France (Rouen-Nevers), voire même l'Angleterre s'y fournirent largement.

Par contre, la France exigeait des droits très élevés pour l'entrée des produits belges. « Ils font payer l'entrée dans leur pays 20 livres du cent pesant de poids des porcelaines fabriquées dans cette ville, qui sont néanmoins réduits à 10 livres en faveur de la même fabrique des Hollandais, recours à la déclaration du Roy de France du 19 mai 1699 (1) ».

Peu d'années après, un édit du roi Louis XIV, de 1709, défendra l'entrée dans le royaume, sous les peines les plus sévères, des « porcelaines, fayances et poteries étrangères ». Et cet édit sera renouvelé plusieurs fois par les successeurs de Louis XIV, notamment en 1740, 1749, 1770 et pour la dernière fois en 1785 (2).

L'exposé qui vient d'être fait révèle dans quelle situation pénible devaient se trouver Mombaers et Witsenburgh.

La ville intervient bien de temps à autre par l'allocation de subsides, mais ils sont trop modestes pour pareille entreprise.

En présence du désastre qui s'annonce sans merci, Witsenburgh s'enfuit clandestinement (3). On était en 1707, soit deux années seulement après le fameux octroi de Philippe V.

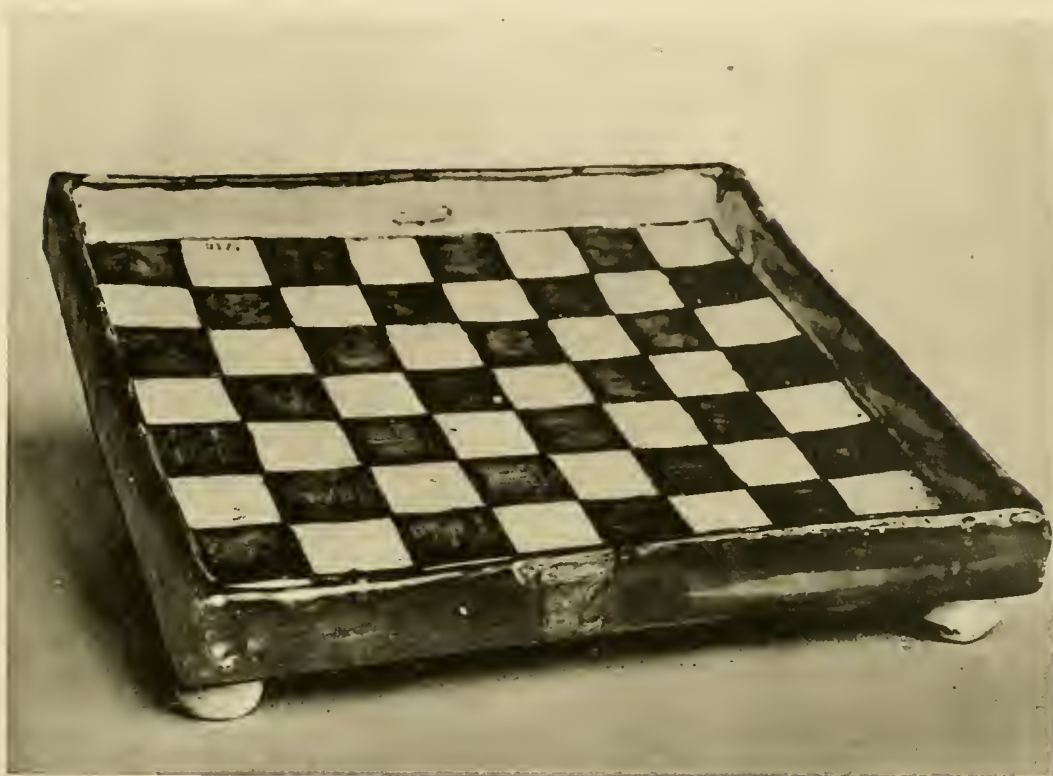
(1) B.-A.-R. — *Chambre des Comptes*, liasse, n° 575.

(2) DECOMBE, p. 69.

(3) B.-A.-R. — *Lettre de Philippe Mombaers a la Trésorerie*, 2 avril 1754.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Corneille Mombaers*



Damier
(Musées Royaux du Cinquantenaire, Bruxelles)



Encrier
(Collection P. Saintenoy)

*Art. 3. — Corneille Mombaers.*

Corneille Mombaers restait donc seul sur la brêche, et sans doute jugeait-il la situation comme non absolument irrémédiable. Il comptait légitimement sur l'intervention pécuniaire de la ville qui, elle, se contentait de libéralités bien modestes.

Le 20 septembre 1708, S. M. accordait l'exemption des droits de ville sur une pièce de vin par an.

Le 28 septembre suivant, une résolution des Echevins de Bruxelles, rendue en conformité d'une lettre de S. M. du 20 du même mois, accorde à Corneille Mombaers, entrepreneur de la fabrique de porcelaine, le privilège des accises de la ville, à raison d'une pièce de vin, 12 aimes de bière forte et 40 aimes de petite bière par an ; à six de ses ouvriers, 12 aimes de bière forte, ou 2 aimes de petite bière pour chaque aime de bière forte, plus la franchise de garde bourgeoise audit Mombaers et à ses dits ouvriers (1).

Tout cela n'était qu'un rappel de l'octroi de 1705, non une aide efficace.

Et le désastre vint.

Cette phase critique, avec toutes les conséquences dues au désarroi, se rencontre dans la plupart des manufactures céramiques qui débutent ; on la trouve en Hollande, en Angleterre, en France. Pour ne citer que ce dernier pays, rappelons-nous les avatars de Rouen, rappelons-nous surtout ceux de la fabrique de Sèvres que Louis XV sauva par une intervention personnelle et grâce à la volonté de sa favorite.

Mombaers adressa une dernière requête, et il lui fut accordé « la sortie libre des ouvrages de sa fabrique, sçavoir pour les fayences qu'on viendra achepter dans sa fournaise, ou chez lui pour estre chargées, et sortir des terres du Roy, parmi des certificats que le fabricateur Corneille Mombaers seul sera tenu de donner sous le serment par lui presté, qu'il n'y a aucun melange des fayances étrangères, le tout par provision, et jusques à autre disposition » (21 octobre 1709) (2).

M. de Marneffe affirme que les créanciers poursuivirent, « qu'ils firent saisir et vendre tous les biens meubles, et la fabrique fut fermée (3) ».

Fétis est moins affirmatif dans cette mesure extrême, car il déclare : « En 1714, Mombaers avait lui-même quitté Bruxelles, et n'y rentrait qu'à la faveur d'un sauf-conduit, pour se concerter avec les commissaires à sa faillite sur les moyens de prévenir un désastre complet (4) ». En tous cas,

(1) B. A. R. — *Propriétés communales*, dossier n° 2197.
(2) B. A. R. — *Cour des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 41.
(3) De Marneffe.
(4) Fétis.

il ne lui restait plus rien de sa fortune et de celle de son épouse; tous les biens meubles et effets furent également vendus au profit des créanciers. (Rapport du contrôleur de la Cour, 20 août 1740) (1).

Quant à la fabrique, le gouvernement en empêcha la vente, peut-être à raison de sa créance, « peut-être aussi pour réserver ce bâtiment au rétablissement de cette fabrique quand son fils eût été en âge et en état de la faire revivre. » (Rapport du contrôleur de la Cour, 20 août 1740) (1).

### *Art. 4. — Philippe Mombaers.*

Philippe Mombaers était encore enfant quand les malheurs s'accumulèrent sur l'entreprise de son père (2). Il y avait été initié, et le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles possède un damier au revers duquel il a apposé, d'une main maladroite, sa large et forte signature et la date 1709.

Doué d'un caractère énergique et d'une volonté de fer, il va relever les débris de la manufacture et l'amènera à une prospérité merveilleuse.

Il commença par s'expatrier.

« Le remontrant, malgré toutes les sensibles disgrâces arrivées à feu son père, il s'est toujours senti animé du même zele ce qui l'a déterminé plusieurs années avant sa mort d'aller à Nevers, Rouen, Saint-Cloud, à Delft, ou il a travaillé en qualité d'ouvrier et s'y est tellement appliqué qu'il a poussé sa curiosité jusques dans les cabinets des curieux des fayences peintes par les plus fameux peintres particulièrement par Raphael et Jules Romain et n'a rien laissé en arrière pour s'évertuer et faire, comme il fait, briller en cette ville ladite fabrique (3) ».

Ce passage est des plus intéressant; il nous révèle quelles étaient alors les fabriques en vogue et les plus renommées; nous y voyons également que les faïences italiennes étaient répandues dans les collections particulières et devaient nécessairement influencer le goût de l'époque, et, par contre-coup, l'inspiration des faïenciers. Sans doute, ces cabinets des curieux qu'il a visités se trouvaient en France, et nous savons que les fabriques qu'il cite sont d'origine transalpine. Il n'en est pas de même pour celles de Delft, où seul l'élément sino-japonais était importé, et à ce propos, un détail complémentaire de sa part eût été précieux.

Aucun ouvrage ne mentionne la présence de notre compatriote à Nevers,

(1) B. A. R., *Chambre des Comptes*, liasse nº 575, dossier nº 2.

(2) Mombaerts, Philippe-Chrétien, né le 9 octobre 1693, fils de Corneille et de Terrier, Françoise-Thérèse; parrain : Sans Peau, Philippe; marraine : Winderlincx, Christine; baptisé à Sainte-Gudule (Bruxelles)

(3) B. A. R. Chambre des Comptes, liasse nº 575.

Saint-Cloud et Delft; il est plus que probable qu'en cette dernière ville il a vécu sous un nom d'emprunt, le nom de son père, trop connu, eût été de nature à l'empêcher de pénétrer dans une fabrique de faïence où l'on devait flairer la concurrence.

Pour ce qui regarde Rouen, Pottier a donné quelques noms qu'il attribue à des Flamands; ils « s'appliquent vraisemblablement à des peintres ou à des ouvriers venus des fabriques de Hollande (1) ». Or. parmi les noms relevés, nous rencontrons un certain Flamen, Flamand, Leflamand (Jean). Quand on songe que Philippe n'avait pas d'intérêt à faire connaître son nom, tant à raison de la concurrence possible qu'à cause des revers subis par son père, nous sommes assez portés à croire qu'il se cache sous cette appellation. Et cela semble d'autant plus plausible qu'à l'étranger, les Belges étaient toujours appelés Le Flamand, Flamand, sans mention de nom familial, et ce, sans arrière-pensée de mystère. Signalons seulement, à l'appui de notre thèse, le cas de François Du Quesnoy, dit Le Flamand.

Ce séjour en France eut une grande influence sur le goût de Philippe Mombaers, et l'on peut affirmer qu'il fut notamment le premier importateur du style rouennais dans nos contrées. Au reste, en ce faisant, il devait faciliter l'expansion des produits de sa manufacture, car, à cette époque, seules les faïences hollandaises ou du type hollandais étaient connues en Belgique; le public devait prendre goût à la nouveauté, et si Delft le jalousait encore pour sa contrefaçon des pièces originaires du Nord, il jouissait d'un double apaisement : sa contrefaçon était dorénavant parfaite puisqu'il avait fait des études sur place, et d'autre part, il avait toujours la ressource de livrer des spécimens imitant ceux de la France, ce que Delft ne connaissait ou n'imitait point.

Muni d'un bagage précieux et d'un savoir complet, il rentra dans le pays après une absence qui avait duré de longues années.

Il sut aussitôt inspirer confiance; un groupe se forma, comprenant surtout des membres de l'aristocratie, qui lui fournirent l'appui indispensable et l'avance des fonds (2).

L'année 1724 voyait se rouvrir la fabrique de la rue de Laeken (2).

Philippe se mit à l'œuvre, aidé de son père, puis de sa mère, qui, jusqu'à leur mort arrivée vers 1729-1730, continuèrent à jouir des privilèges accordés en 1705.

En 1731, il était seul à la tête de l'exploitation.

Comme le Pouvoir semblait lui contester certains droits, il signala par

(1) Pottier.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 589, pièce n° 3.

requête de juin de cette année, qu'il continuait l'industrie paternelle et prétendait revendiquer les mêmes avantages, puisque l'acte d'octroi avait été fait pour Corneille Mombaers, Dirick Witsenburgh et leurs descendants. Le 14 août suivant, après examen de ses observations, et sur avis des trésoriers et receveurs, les Échevins lui accordèrent l'exemption d'accise sur une pièce de vin, sur 12 aimes ou tonnes de double bière et 41 aimes de petite bière, ainsi que la dispense du service de la garde bourgeoise, le tout à condition que la fabrique continuât à être exploitée (1).

Parce que tel est son droit et que l'autorité semble le négliger, il se trouve avoir à rappeler les clauses de l'octroi en date de 1705, notamment au sujet « de l'exemption de tout droit d'entrée et sortie dont il dit devoir jouir pour ce qui est nécessaire à la fabrique des porcelaines en cette ville », et cette franchise lui est renouvelée. (29 octobre 1732 (2). Nous avons vu qu'il reçut une indemnité de 40 florins pour certains préjudices causés dans l'exploitation du terrain propre à la préparation des terres (22 décembre 1732) (1); puis, qu'un autre terrain lui fut concédé (14 décembre 1737-3 octobre 1739) (1). Nous avons rencontré également les échanges de vue soulevés par les questions de restaurations à apporter aux immeubles appartenant à Mombaers et d'édification de fours (13 juillet 1740-20 août 1740-18 février 1741-5 juin 1741) (3), et l'accord intervenu, donnant droit au requérant (11 août 1741) (3) 2 septembre 1741) (3); un secours de 20 livres lui était versé le 2 septembre 1741 (4).

A présent, on le devine heureux.

Il s'est marié depuis quelques années, vers 1722, avec Jeanne Vanden Driessche, dont la famille est bien posée à Bruxelles, et qui jouit d'une certaine fortune (5). De son père, il a hérité de la maison « Le Romain », et voici que le 21 août 1745, il achète la propriété voisine, sise dans cette même chaussée de Laeken, comprenant un jardin avec maison de devant et habitation par derrière, le tout sur l'emplacement du Marché aux Bœufs (6).

Les affaires sont dans une situation très prospère. Voici ce qu'écrivait, le 20 août 1740, le contrôleur de la Cour en faisant son rapport à propos de réfections à apporter à l'usine : « Comme je ne trouve pas ce bâtiment aux registres de mon office, j'ai dû interroger le remontrant pour

(1) B. A. V.

(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, liasse nº 2025, dossier nº 1, pièce nº 1.

(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 575, dossier nº 2.

(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 575, pièce nº 2.

(5) B. A. R. — *Wyckboeck* nº 67 mention d'un immeuble, ci-devant dénommé : « Le St Esprit », puis « L'Etoile », sis rue Ste Catherine, appartenant en indivis à la famille Van den Driessche et vendu le 9 juillet 1738.

(6) B. A. R. — *Wyckboeck* nº 28, *Beggeyne Wyck*, 1re partie, nº 530.



LION
(coll. Despret)

LIONS
(coll. Baron Pycke)

savoir à qui il appartient ; il m'a répondu que lorsque son père a dû abandonner cette fabrique il était si jeune qu'il n'en a rien pu savoir, mais qu'à son retour de ses voyages, il a ouï dire que cette maison appartenait à son père à charge d'un capital de 2,700 florins, duquel le remontrant à acquitté les rentes depuis qu'il a rétabli cette fabrique. Effectivement il l'a apportée, Messeigneurs, au degré de perfection qu'on le voit aujourd'hui. Sa fabrique est à présent en telle réputation, même chez les étrangers, qu'il ne sait assez en faire pour subvenir à la grande quantité qu'on en demande, parce qu'il n'est pas en état de faire la dépense d'un second fourneau..... Il doit se contenter d'un petit gain, pour prévenir que l'étranger ne puisse vendre ses fayances à meilleur marché que luy, ce qui ruinerait de rechef cette fabrique ; de sorte qu'il ne peut attendre de plus grands que sur la plus grande quantité a en débiter et cette quantité ne peut être plus grande sans le secours qu'il demande.

Aujourd'hui que la fabrique du remontrant est à tels degrès de perfection qu'elle peut se soutenir sans augmenter les droits d'entrée sur celle de Hollande, il ne demande plus l'exécution de la clause de cet octroi. Ces pays (étrangers) qui avant cet établissement tiraient cette fabrique des étrangers n'en consomment plus aujourd'hui que celle du remontrant, par où cet état s'enrichit de l'entier produit de la consommation qu'il en ferait des étrangers et aussi de la valeur que les étrangers tirent de sa fabrique ; ce qui de toute façon meritte des soins et des protections favorables à son progrès ; par ce que si cette fabrique (faute d'encouragement venoit à manquer) tous les avantages qui en reviennent à la nation tourneroient en pure perte à l'Etat, et en profit aux étrangers qui ne manqueroient pas de s'en prévaloir (1). »

Il y a lieu de croire que le gouvernement français, après la conquête des Pays-Bas Autrichiens par Louis XV, priva Mombaers d'une partie des faveurs qu'il détenait, car le voici qui redevient quémandeur.

Le 22 octobre 1746, il adresse aux Echevins une requête leur rappelant l'acte du 20 septembre 1708. « L'exposant est expert dans la fabrication de toutes sortes de porcelaines, suivant le goût et le désir de tout l'univers, écrit-il ; tout le monde, messieurs et dames s'empressent de venir admirer son art et sa fabrique. Aussi, pour maintenir son goût dans ses études journalières et afin de découvrir des produits nouveaux, il a besoin de boire un verre de vin, comme les gens de ce siècle le font volontiers et bien plus qu'autrefois. Il importe de remarquer que le développement de sa fabrique constitue un avantage pour les droits de consommation à raison du fait que le remontrant doit employer un très grand nombre d'ouvriers

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 575, dossier nº 2.

et que beaucoup de personnes n'habitant pas Bruxelles viennent visiter son usine. Il n'est donc pas raisonnable de le priver de la franchise d'une pièce de vin sous le prétexte que son père n'en aurait point profité, car c'est conforme à l'intention de S. M. et des autorités de lui procurer un peu d'aide. Il prie donc de lui accorder la franchise d'une pièce de vin par an (1).

Par avis du 25 octoble suivant, il lui était donné satisfaction. (1)

Durant ces temps, une nouvelle joie était venue au sein de la famille : l'enfant unique, Françoise-Thérèse, épousait Jacques Artoisenet, et c'était l'occasion de festivités nombreuses, comme au bon vieux temps, d'autant plus qu'elle faisait un brillant mariage ainsi qu'on le verra par la suite.

Le 9 janvier 1749, nouvelle acquisition d'une propriété en la chaussée de Laeken. Elle se compose d'un jardin, avec maison devant et derrière, et deux autres maisons voisines. La maison de derrière a son accès sur la rue St-Roch et jouit d'un puits (2).

Cet achat est suivi, peu après (19 juin 1750), de celui d'une maison sise chaussée de Laeken, avec accès sur la même rue St-Roch. D'après la description qui en est faite, l'immeuble, très important, devait constituer une sorte d'impasse et était grevé de servitudes au profit d'autres personnes (3).

Et voici que, pour rester constant dans la volonté de faire respecter ses droits, il obtient que les 40 florins qui étaient autrefois alloués à son père lui soient également attribués (14 juillet 1750) (4).

De son gendre, Jacques Artoisenet, il acquiert une propriété donnant rue St-Roch, près de la rue du Nouveau-Pont (28 janvier 1752) (5), et enfin devient l'acquéreur d'un grand jardin avec maison en pierre, hôtellerie dénommée « Het Paushoff », avec écuries en annexe, toujours dans la rue St-Roch, près du chemin des Béguines (5 juillet 1752) (6).

Dans l'espace de quelques années, il a pu ainsi, grâce à la prospérité de ses affaires, se constituer un bloc important dans ce coin de Bruxelles, et le voici devenu un propriétaire terrien à allure imposante.

Cette prospérité, il la signale ouvertement et le plus souvent possible. « Grâce au Tout-Puissant, écrit-il en 1752-1753, elle (la fabrique) est tellement perfectionnée qu'elle est recherchée tant par les Princes et Electeurs du Païs de Liége, Cologne et autres nobles étrangers qu'es païs de la domination de Sa Majesté l'Impératrice-Reine » (7).

(1) B. A. V. — *Registre de la trésorerie*, n° 1310, fol. 174.
(2) B. A. R. — *Wychboeck*, n° 28. *Beggeynewyck*, 1er partie, n° 536.
(3) B. A. R. — *Wychboeck*, n° 28. *Beggeynewyck*, 1re partie, n° 541.
(4) Wauters.
(5) B. A. R. — *Wychboeck*, n° 28. *Beggeynewyck*, 3e partie, n° 237.
(6) B. A. R. — *Wychboeck*, n° 28. *Beggeynewyck*, 3e partie, n° 240.
(7) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 589, pièce n° 3.

De différents côtés on a recours à sa science. « Les deux fourneaux qu'il a eu l'honneur de faire pour la monnaie de Sa Majesté à Anvers, par ordre de monsieur le conseiller Bosschaert doivent rendre justice à son application d'autant que c'était un ouvrage qui lui était entièrement inconnu et dont le remontrant ne doute pas qu'on ait été fort content pour que monsieur Van den Boom auditeur de la Chambre des Comptes et commissaire de Sa Majesté à Anvers lui a ordonné des autres » (1).

Mais voici que, tout à coup, il jette un cri d'alarme : un concurrent veut surgir, qui prétend exercer la même industrie, dans la même ville, et ce concurrent, ainsi qu'on le verra dans la suite, est son propre gendre, Jacques Artoisenet ! Il faut, à tout prix, qu'un privilège d'exploitation exclusive lui soit accordé, à lui, Mombaers, à ses hoirs et successeurs. (13 décembre 1752) (2).

Ce point soulève une série d'examens par les conseillers fiscaux et receveurs. (20 décembre 1752) (3), (9 janvier 1753) (4). Le 7 janvier 1753, le conseiller fiscal De Cock émet un avis défavorable (5).

Il insiste, signale les inconvénients qui se sont présentés, notamment dans l'industrie verrière, par suite d'octrois répétés; ajoute que dans les autres pays un seul octroi est accordé de la même espèce dans la même ville; enfin, il expose qu'il « se trouve chargé de deux orphelins de sa fille qui ne cherchent autre chose que de suivre les traces de leur grand père, et de se perfectionner dans ledit art » (6).

L'échange de vues continue parmi les membres du conseil des finances (12 mai 1753) (7), (26 avril 1754) (8), et Mombaers revient à la rescousse, rappelant qu'il avait, à certain moment « prémédité de demander la permission de me retirer en Hollande ou à Liége où j'étais invité parmi des avantages considérables. Cependant ayant contrebalancé que feue ma fille unicque première femme du suppliant (Artoisenet), m'avait laissé deux fils sur le bras, je me suis ravisé de la continuer et d'évertuer lesdits enfants de leur tendre jeunesse au fait de la dite fabrique pour être capable avec le tems d'y mettre la dernière main de leur propre direction sans avoir besoing de prendre leur recours aux ouvriers ainsy que le suppliant (Artoisenet) at été contraint de faire malgré qu'il dit d'avoir acquis la prétendue capacité requise, comme il conste par divers de mes ouvriers

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 589, pièce nº 3.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 575, dossier nº 2, pièce nº 9.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 575, dossier nº 2, pièce nº 20.
(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 589.
(5) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 589, dossier nº 2, pièce nº 11.
(6) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 589, piece nº 3.
(7) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 589, dossier nº 2, pièce nº 10.
(8) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 589, dossier nº 2, pièce nºs 19, 14.

qu'il m'at enlevé sont des promesses avantageuses, ce que dans la suitte ne pourra que causer une animosité réciproque et tendre à la fin à la ruine de ses enfans procréés des deux lits » (1).

En attendant, Jacques Artoisenet était en pleine exploitation. Le Conseil des finances va jusqu'à estimer qu'il « est parvenu à perfectionner la fabrique des fayances; qu'ils (les membres du conseil) ont trouvé qu'il en fait déjà de très bien conditionnées, et qui seront plus recherchées que celles de son Beau-père (2) ».

« Ils ajoutent qu'un seul ne peut pas fournir toutes celles qu'on demande ici, et que l'ancien fabricateur en eut vendu deux et trois fois davantage s'il avait été en état de les fabriquer (2) ».

Leur avis, exposé le 7 août 1754, devait nécessairement être défavorable à la thèse de Philippe Mombaers, et le 7 août 1754, l'Impératrice accordait à Artoisenet l'octroi de fabrication (3).

Ce fut un coup cruel pour Philippe Mombaers, qui voyait s'effondrer son espérance de monopolisation, et, par contre-effet, la maîtrise en la matière. D'autre part, il approchait de la soixantaine, voyait avec peine cette hostilité au sein de sa propre famille, hostilité d'autant plus grave que devenue veuve, sa femme aurait à veiller aux intérêts de leurs deux petits-fils, encore tout enfants, et qui étaient jalousés par leur propre père, Jacques Artoisenet.

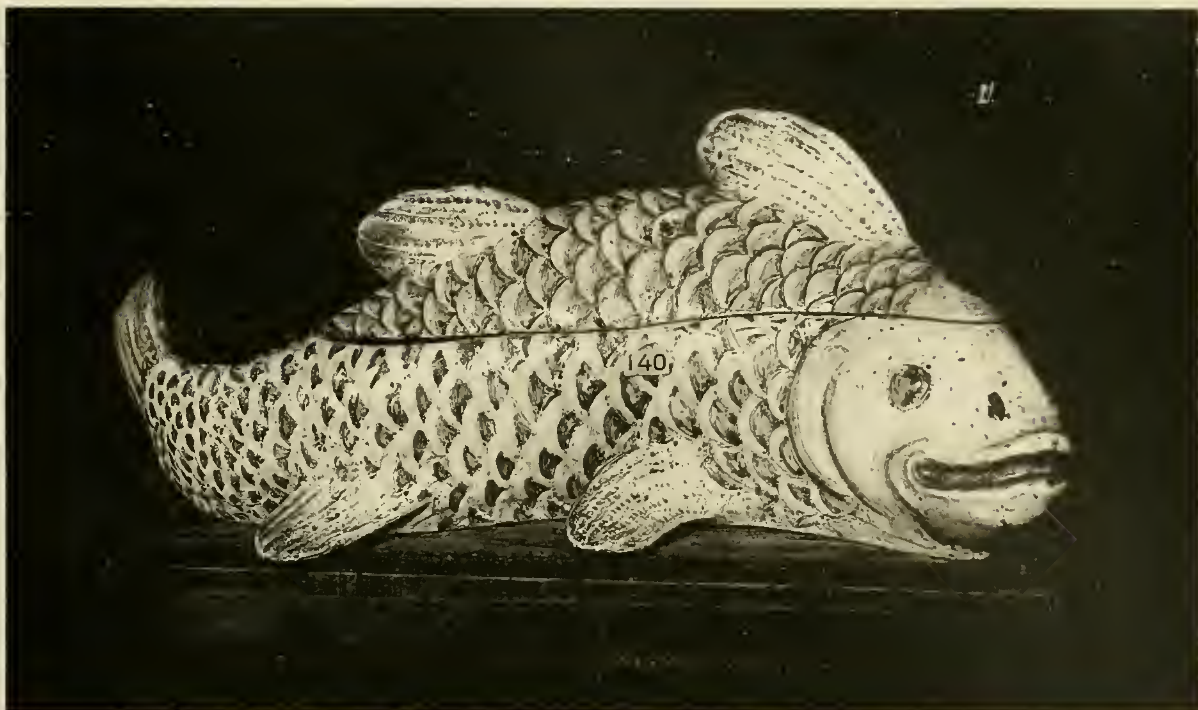
Il mourut l'année même de cette accumulation de chagrins, en 1754.

### *Art. 5. — Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers.*

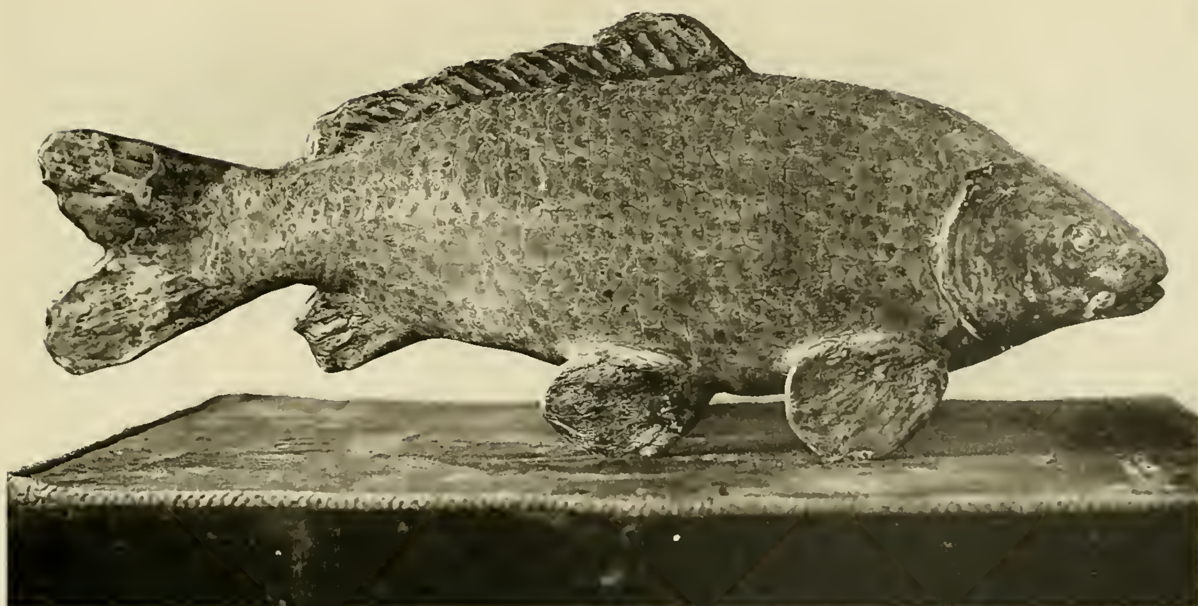
La veuve de Philippe Mombaers, Jeanne Van den Driessche, était fille de Philippe et d'Elisabeth Vanden Sanden, appartenant tous deux à de vieilles familles bruxelloises (4). C'était la bonne bourgeoisie de l'époque, et comme elle, ses deux sœurs s'étaient bien mariées.

En prenant la succession de son mari, elle allait avoir à continuer la lutte, devenue d'autant plus âpre que son gendre, Jacques Artoisenet, voyait maintenant l'épanouissement rapide de son industrie, et que l'autorité cherchait toujours à diminuer ses droits. Ces deux points constituent les deux principes de sa courte carrière à la tête de l'exploitation de la rue du Laeken. En s'y attachant, elle avait principalement en vue de laisser

(1) B. A. R. — Avis donné à la trésorerie de la ville par Philippe Mombaers, le 2 avril 1754.
(2) B. A. B. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 8.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 595, dossier n° 2, pièce n° 21.
(4) Rombaut, tome V.




BROCHET
(coll. S. Van Merstraeten)



CARPE
(coll. Maskens)

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers*



Terrine en forme de chou



Surtout de table
(coll. Dachsbeck)

à ses petits-fils, enfants de sa fille Françoise-Thérèse, un établissement continuant le bon renom de jadis, et elle y parvint.

Elle demande d'abord que défense soit faite à son concurrent de débaucher ses ouvriers, sinon, dit-elle « ils ne voudront pas obéir à leurs maîtres, et que par ainsi on risque de perdre les dites manufactures (1) ». On conçoit combien, pour Artoisenet, le moyen employé était tentant. Il débutait et devait trouver, par l'appât de gros salaires, un personnel tout préparé pour la besogne.

A l'appui de sa requête (7 novembre 1754), elle fait valoir la doctrine en la matière. C'est ainsi que dans un octroi accordé le 7 février 1752 au profit du sieur Baudouin pour l'établissement d'une manufacture d'étoffes à Bruxelles, il est inséré :

Art. 6. Aucun de ses ouvriers ne pourra quitter son service pour passer à celuy d'autruy sans son consentement par écrit et personne ne pourra les débaucher ou attirer à peine de cent écus d'amende pour chaque ouvrier, et d'être contraint de le rendre, le tout moyennent que le suppliant accomplisse à l'égard de ses ouvriers. les conditions dont il sera convenu avec eux. — Art. 7. Notre officier de police en notre ville de Bruxelles devra intenter action pardevant le magistrat de la même ville pour faire condamner les contrevenans à l'observance du contenu dans l'article précédant, et aux amendes qu'ils auront encourrues (2).

Durant que le Pouvoir examinait la question, Jacques Artoisenet continuait à susciter des ennuis à sa belle-mère. « J'ai été informé encore à cette occasion, expose le 30 avril 1755 le conseiller Van Heurch, de l'animosité extraordinaire du nommé Jacques Artoisenet contre la suppliante, sa belle-mère, qu'il a poussé si avant que d'avoir eu la lâcheté de débaucher les meilleurs et les principaux ouvriers de la suppliante jusqu'au nombre de sept.

Il avait chicané d'abord sa belle-mère, soutenant que le privilège de la fabrique accordé à Philippe Mombaers et à Thiérry Witsembourg devait passer à leurs descendants à l'exclusion de la veuve.

Cette querelle a été appaisée par l'intervention de quelques honnêtes gens, qui ont fait sentir audit Artoisenet combien la façon d'agir envers sa belle-mère était déraisonnable, eu égard sur tout à ce que ses enfants sont les héritiers uniques de la veuve Philippe Mombaerts, leur grande mère.

La suppliante a sçu surmonter tous ces désastres malgré son âge, ses infirmités et la persécution d'Artoisenet son beau-fils.

Elle a recruté heureusement le nombre de ses ouvriers désertés » (3).

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 590.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse nº 590, dossier nº 2, pièce nº 31.
(3) B. A. R. — *Chambres de Comptes*, liasse nº 575, dossier nº 2, pièce nº 45.

Il y a ensuite la question des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises, au sujet desquels Corneille Mombaers avait obtenu la franchise le 21 octobre 1709. Comme cette faveur parait lui être contestée, elle demande à son Altesse Royale « de lui accorder la sortie libre des ouvrages de sa fabrique, savoir pour les fayances qu'on viendra acheter dans sa fournaise ou chez lui pour être chargées et sorties des terres de S. M. parmi des certificats que ledit fabricateur seul sera tenu de donner sous le serment par lui prêté qu'il n'y a aucun mélange des fayances étrangères. » C'étaient les termes du privilège de Corneille. « Il est cependant que les officiers principaux des droits de S. M. en cette ville de Bruxelles prétendent assujettir et obliger la remontrante à acquitter les droits de tonlieux pour les fayances de sa fabrique qu'elle envoie vers l'étranger quoi que lesdits officiers principaux ne doivent pas ignorer qu'elle en est exempte. » (6 février 1755 (1).

Malgré ce précédent qu'elle invoque à juste titre, la question est discutée par les conseillers rapporteurs. Ils signalent que le droit de tonlieu ne peut lui être accordé, pas plus qu'il n'est accordé à Jacques Artoisenet. Quant au droit de sortie, ce dernier ne l'a obtenu qu'à la condition « qu'il ne se servira de la présente grâce pour faire sortir autre chose en fraude, et parmi faisant plomber les caisses, paniers et coffres qu'il ferra passer à l'étranger aux armes de cette ville, que la visite desdits coffres et panniers devra se faire par les officiers des droits en cette ville avant que le magistrat n'ait apposé son plomb. » On propose donc d'éconduire la suppliante (7 mars 1755) (2).

Mais un autre rapporteur prend sa défense. « J'ai cru devoir informer V. S. I. de ces circonstances, parce qu'il m'a paru que la difficulté qu'on a suscité depuis peu à la suppliante, pourrait bien n'être aussi qu'une suite des mouvemens que ledit Artoisenet continue de ses donner pour nuire à la fabrique de sa belle-mère.

L'octroi qu'il a obtenu le 7 d'août dernier ne lui aiant accordé expressément que l'exemption des droits de sortie, les officiers préposés pour la perception des droits luy auront refusé celle des tonlieux. Artoisenet se sera récrié à cette occasion contre l'exemtion dont jouissait sa belle-mère, ce qui peut avoir donné lieu qu'on a refusé à la suppliante la continuation d'une exemtion dont elle avoit joui depuis 50 ans, c'est-à-dire, depuis l'établissement de sa fabrique en 1705 jusqu'à l'époque du refus depuis environ un mois » (30 avril 1755) (3).

Enfin, le 7 juin 1755, le Conseil des finances (marquis de Herzelles,

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 590, dossier n° 2, pièce n° 40.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 590, dossier n° 2, pièce n° 44.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 45.

Neny et P. Bellanger), déclare, au nom de S. M. que l'octroi de tonlieu est accordé aux conditions suivantes :

1° *Que les fayances qu'elle fera sortir de ce pays seront toujours accompagnées d'un certificat de la suppliante, ou il sera clairement énoncé qu'elles proviennent et sont réellement de sa fabrique.*

2° *Que pour chaque envoi qu'elle fera desdites fayances, elle sera obligée de lever au bureau principal des droits d'entrée et sortie en cette ville, en aquit à caution qui devra être duement déchargé à la sortie.*

3° *Qu'en levant le premier des dits acquits à caution, elle sera tenue de prêter serment entre les mains des officiers principaux dudit bureau que les faiances pour lesquelles cet aquit et autres qui lui seront dépêchés pendant le cours d'une année, à commencer de la date dudit premier aquit, sont et seront toujours de sa fabrique, sans aucun mélange de faience étrangère, lequel serment elle sera obligée de renouveler à la fin de chaque année* (1). »

Avis de cette décision est transmise par ledit Conseil aux officiers principaux des droits d'entrée et sortie à Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Turnhout, Gand, Bruges, ainsi qu'aux juges des Domaines et droits de ces départements pour leur information et direction (7 juin 1755) (2). Un exemplaire en est également transmis aux finances (7 juin 1755 (3).

Ayant obtenu satisfaction, Jeanne Van den Driesche tenta une nouvelle démarche afin de n'être pas « obligée de prendre des acquits à caution pour les envois qu'elle fera vers l'étranger ou dans ce païs des marchandises de sa fabrique » (21 juin 1755) (4). Mais sur ce point il fut « résolu d'éconduire la suppliante (25 juin 1755) » (4).

Il importe encore de signaler que sur sa demande, l'octroi du 14 août 1731 fut renouvelé en sa faveur (20 février 1755) (5).

Jeanne Mombaers-Van den Driessche mourut peu de temps après, en 1757.

Malgré les ennuis et difficultés de tous genres rencontrés au cours de sa direction, elle était parvenue à maintenir la bonne réputation de sa maison. « La fabrique de la suppliante est en bon état, écrit le rapporteur à S. A. R., et il s'y fait de la belle fayence » (31 mai 1755) (6). « Elle continue sa fabrique avec tout le succès désiré, et si avant que j'ai vu, chez elle. il y a quelques jours, des vases de fayence qu'elle fait pour son Excellence le

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 4, pièce n° 18.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 38.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 36.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, n° 2021.
(5) B. A. V. — *Registre de la Trésorerie*, n° 1310, fol. 600.
(6) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 39.

premier ministre, qui sont d'une beauté extraordinaire et des vrais chefs-d'œuvre en ce genre » (rapport du conseiller Van Heurck, 30 avril 1755 (1).

*Art. 6. — Charles Vanden Driessche et consorts.*

Thérèse Mombaers, fille de Philippe et de Jeanne Van den Driessche, était morte peu d'années après son mariage, laissant de son union avec Jacques Artoisenet deux enfants, Joseph-Philippe (2) et Philippe-Joseph (3).

Ceux-ci, apparemment dès le second mariage de leur père, avaient été confiés à leurs grands parents ; puis, après le décès de Philippe Mombaers, leur éducation s'était perdurée sous la vigilance de leur grand'mère.

On a vu avec quelle ténacité et quel soin jaloux cette dernière avait veillé à leurs intérêts, cherchant avant tout à leur laisser une industrie prospère qu'ils pussent continuer un jour.

A sa mort, ils étaient encore mineurs, ayant respectivement douze et dix ans. Leur oncle, Charles Van den Driessche, fut désigné en qualité de curateur, aidé de Guillaume-Antoine Groenincx, licencié en médecine, et Philippe-Joseph de Lossre, amis intimes de la famille.

Ceux-ci prirent en mains la direction des affaires et, sur leur requête, obtinrent pour eux, mais au profit de leurs pupilles, le renouvellement des anciens privilèges, c'est-à-dire, la dispense de garde bourgeoise, l'exemption de taxe sur une pièce de vin, sur 12 aimes de double bière et 40 aimes de petite bière (8 juillet 1757) (4).

Peut-être en souvenir de celui qui avait tant contribué au développement de la fabrique, peut-être par raison sociale, l'établissement continuait à être considéré comme étant sous la gestion de Philippe Mombaers, bien qu'il fût mort en 1754.

*Le Journal du Commerce de Bruxelles*, du mois de mars 1761, porte, en effet, la mention suivante : « Philippe Mombaers, manufacturier de fayence de S. A. Royale, fabrique à Bruxelles toutes sortes de fayences consistant en plats d'épargne, terrines ovales et rondes, terrines en forme de choux, melons, artichots, asperges, pigeons, dindons, coqs, poules, anguilles, pots à beurre, saucières, cafetières, fontaines, bassins, moutardiers, poiriers, saladiers petits et grands, saliers, pots à fleurs, plats ovales

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 45.

(2) Artoisenet, Joseph-Philippe, fils de Jacques et de Françoise-Thérèse Mombaers, né à Bruxelles, paroisse Sainte-Catherine, le 5 juillet 1745 ; parrain : Joseph-Philippe Artoisenet ; marraine : Jeanne Van den Driessche.

(3) Artoisenet, Philippe-Joseph, fils des mêmes, né à Bruxelles, paroisse Sainte-Catherine, le 22 janvier 1747 ; parrain : Philippe-Joseph Mombaers ; marraine : Anne-Marie Artoisenet.

(4) B. A. V. — Registre de la Trésorerie, n° 1310, fol. 834

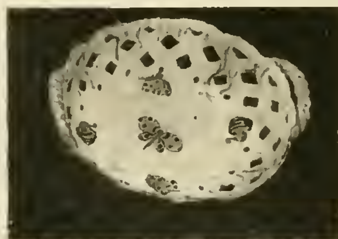
FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque J.-P. Artoisenet*



Corbeille

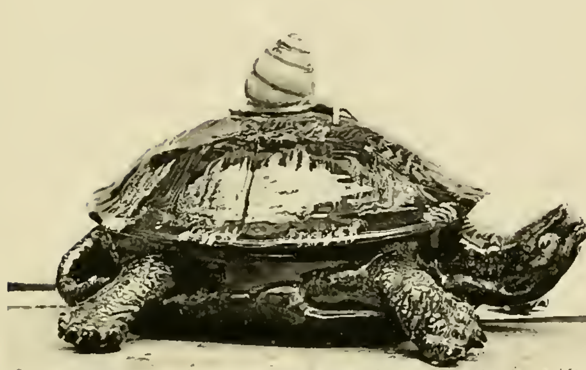
*Époque Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers*



Corbeille

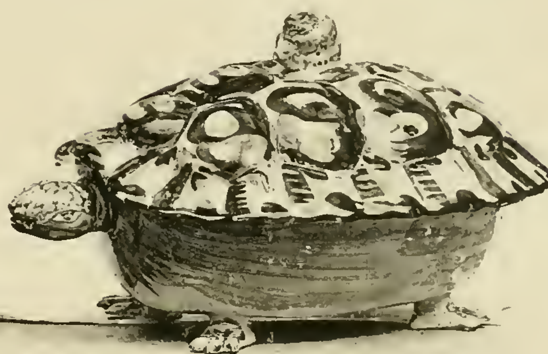
(coll. Dachsbeck)

*Époque Philippe Mombaers*



Tortue
(coll. Du Pré-Evenepoel)

*Époque Philippe Mombaers*



Tortue
(coll. Du Pré-Evenepoel)

*Époque Philippe Mombaers* — *Époque J. P. Artoisenet* — *Époque Philippe Mombaers*



Botte d'asperges — Grand cache-pot (coll. Deny) — Botte d'asperges

et ronds, assiettes, paniers à fruits ovales et ronds, de toute sortes de couleurs, service de table tout complet grand et petit, lustres à huit et six bras, etc. Le tout à l'épreuve du feu.

Cette manufacture est préférable à celles de Delft et de Rouen, n'est point chère et est parfaitement bien assortie » (1).

### *Art. 7. — Joseph-Philippe et Philippe-Joseph Artoisenet.*

Ayant atteint l'âge requis, les deux frères s'occupèrent ensemble de l'exploitation faïencière.

Le Rapport d'inspection de 1764, parlant de leur fabrique, dit notamment qu' « elle n'est point octroyée, mais elle jouit néanmoins de l'exemption des droits de sortie tant seulement par acte du 20 (lisez : 29) octobre 1732. A l'usage du païs, quoiqu'on en acquitte souvent pour Liége, l'Allemagne et la Hollande, peu pour la France, et dont les droits qu'exigent ces puissances sont énoncés à la précédente manufacture » (2). Il s'agit de la manufacture de Jacques Artoisenet dont le rapporteur vient de parler en premier lieu dans son relevé. Ces droits étaient les suivants : « On exige en France pour droits d'entrée un louis d'or du cent pesant, à Liége, le 60e denier, et en Hollande 8 % de la valeur (3) ».

A cette époque, la production annuelle y était de 24 à 26 mille florins (2).

### *Art. 8. — Joseph-Philippe Artoisenet.*

Dès l'année suivante, Philippe-Joseph Artoisenet mourait, et les affaires passaient sous la direction unique de son frère.

Il commença par s'assurer le renouvellement des privilèges et octrois accordés jusqu'à ce jour aux siens et à sa fabrique (12 août 1765) (4), et insistant pour que ces faveurs fussent étendues, en outre, dans le sens suivant :

1° Octroi pour lui, ses héritiers ou ayants-cause pour un terme de quarante ans consécutifs ;

2° Que sa manufacture aura le titre de Manufacture Impériale et Royale, et qu'il lui sera permis de faire mettre les armes de S. M. sur le frontispice de sadite manufacture ;

(1) JACQUEMART : *Histoire de la Céramique*, p. 535.
(2) B. A. V. — *Conseil des Finances*, registre n° 830, fol. 13.
(3) B. A. V. — *Conseil des Finances*, registre n° 830, fol. 12.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier 4, pièce n° 19.

3° Que les matières qui entrent dans la composition desdites faïences et qui ne se trouvent pas dans ce pays-ci, de même que les faïences qui seront fabriquées dans ladite manufacture, seront exempts des droits de Barrière, ainsi que des tonlieux et autres droits d'entrée et sortie.

4° Qu'il ne sera point obligé de prendre des acquits à caution, ainsi qu'il est stipulé par l'article 2 de l'acte mentionné ci-dessus n° 2 (acte du 6 février 1755), pour ses marchandises qu'il enverra vers l'étranger ou dans d'autres villes de ce pays, mais qu'il suffira de donner un certificat signé de sa main.

(Requête du 13 août 1765) (1).

Puis, comme l'état de rivalité continuait avec la nouvelle fabrique, « depuis le 13 août dernier, dit-il, trois de ses ouvriers, dont deux des principaux, l'ont quitté pour aller travailler à la nouvelle manufacture de faïences établie en cette ville, soit qu'on ait débauché ses dits trois ouvriers, ou que ceux ci aient quitté son service pour gagner une plus forte journée à la nouvelle fabrique, il est constant que le remontrant est exposé et qu'il a tout lieu d'appréhender de perdre ainsi la plupart de ses meilleurs ouvriers, sans espoir d'en pouvoir récupérer d'autres, si V. S. I. ne daignent y porter le remède convenable, en insérant dans son nouvel octroi à dépêcher en sa faveur l'article suivant :

- Nul des ouvriers du suppliant ne pourra sans son consentement par écrit, quitter son service pour passer à celui d'un autre fabricateur de faïences, à moins qu'il n'en ait de justes causes, parmi lesquelles ne sera point réputée l'augmentation du salaire, et que personne ne pourra débaucher ou attirer lesdits ouvriers, à peine de cent écus d'amende pour chaque ouvrier et d'être pardessus ce, contraint de le rendre. »

Ce document est daté du 26 septembre 1765 (2).

Après avis des députés des États de Brabant (14 août 1765) (6), puis du Magistrat (28 août 1765) (3), (19 septembre 1765) (4), (18 décembre 1765) (5), les divers points sollicités furent, sur approbation du Conseil des domaines et finances (16 janvier 1766), accordés, sauf l'exemption des acquits à caution (6).

C'est l'octroi de Marie-Thérèse (16 janvier 1766) (7). (Voir Annexes : pièce n° III).

L'obligation de payer des droits pour le transport des faïences à

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 16.
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 22.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 23.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 24.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 20.
(6) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 15.
(7) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 14.

l'intérieur du pays créait une entrave sérieuse à son industrie. D'autre part, l'exploitation de la fabrique rivale prenait de jour en jour du développement.

Joseph-Philippe Artoisenet inaugura un nouveau débouché, déjà connu en France, en Suisse et en Allemagne, en créant la fabrication des poèles et étuves.

Un registre manuscrit rédigé de sa main (1) en contient un relevé assez important; il n'est pas sans intérêt d'en signaler quelques spécimens.

1770. Livrez par J. P. Artoisenet pour les Messieurs Trésoriers du Conseil de faijnance :

| | |
|---|---|
| 20 novembre. 1 Etuve de faijance doré avec sa caisse de fer selon accordt | 300" 0 |
| Le posage | 10" 0 |

Note : Le paiement en fut ordonné par ledit Conseil le 27 mars 1771 (2).

1771. 5 octobre. Livrez par J. P. Artoisenet pour le service de Monsieur Terbrugge :

| | |
|---|---|
| Un Etuve de fayance a 5 pistoles | 52" 10 |

Voici d'autres types, fournis entre 1771 et 1773 :

| | |
|---|---|
| Un foyer avec ses carreaux | 7" 0 |
| Un poële de Saxe et une caisse de fer | 73" 10 |
| Un foyer et 15 carraux | 3" 10 |
| Une étuve de fer coulez pesant 577 L. | 57" 14 |
| Idem pour 4 piedt une porte et 2 chenet | 12" 0 |
| Pour le modelle de bois | 8" 0 |
| Une étuve en forme de vase doré | 84" 0 |
| Une grande étuve blanche dorée en forme de pyramide | 178" 10 |
| 1 foyer et 40 carraux | 7" 0 |

Cette nouvelle industrie accrut considérablement sa fortune, qui était d'autant plus importante qu'il avait hérité des immeubles de ses grands parents maternels.

Il a consigné dans son *Livre de rentes et loyers,* qui débute au 18 avril 1763, les noms des divers locataires, et les taux des loyers; on rencontre notamment celui du sculpteur Godecharle, qui y est mentionné de 1779 à 1781 (3) (4).

D'autre part, son père, Jacques Artoisenet, mort en 1755, avait délaissé

(1) B. A. V.
(2) B. A. V. — *Conseil des Finances*, registre nº 137, fol. 140v.
(3) B. A. V. — Registre nº 9 des petits in-4º.
(4) Benézit, tome II, p. 446, col. 2 : « Godecharle (G. L.), sculpteur, né à Bruxelles le 30 décembre 1750, mort dans la même ville en février 1835 (école belge). Elève de Delvaux. Professeur à l'Académie de Bruxelles. »

des biens à partager entre Joseph-Philippe et sa demi-sœur, Barbe, épouse d'Emmanuel Devos et fille du second mariage de Jacques avec Jeanne Van den Berghe.

C'est ainsi que, par acte du 19 avril 1780, il cède à sa sœur une quatrième part indivise sur l'immeuble sis rue de la Montagne, dénommé « De Moriaen », dont il sera parlé à propos de cette fabrique (1).

Joseph-Philippe Artoisenet mourut en 1783, délaissant, de son mariage avec Marie-Marguerite Vanden Driessche, onze enfants.

### *Art. 9. — Marie-Marguerite Vanden Driessche, veuve de Joseph-Philippe Artoisenet.*

Marie-Marguerite Vanden Driessche était cousine su-germaine de Joseph-Philippe Artoisenet. Ils obtinrent la dispense et se marièrent vers 1763.

Son mari mort, la plupart de ses enfants étaient encore en bas-âge.

Elle prit donc en mains l'exploitation de la faïencerie de la rue de Laeken, et s'adjoignit, pour la direction des affaires, son frère, Jérôme Van-den Driessche.

Elle commença par chercher à se mettre en règle vis-à-vis du Pouvoir en demandant le renouvellement des faveurs antérieures, et, en outre, « que les ouvrages de cette fabrique doivent jouir de l'exemption de tous droits lorsqu'ils s'exportent à l'étranger et de ceux de tonlieux dans leurs transports d'une province à l'autre de ces païs, et que pour ces derniers transports il doit suffir qu'ils soient accompagnés de certificats de la suppliante ou autre maître de la fabrique attestant que les faïences sont véritablement de cette fabrique, de l'exemption de tous droits de tonlieu et autres en vertu des octroi et disposition à citer » (25 octobre 1783) (2).

Pour saisir toute l'importance du privilège sur les toulieux, il faut se rendre compte qu'à cette époque « le débit des fayances dans l'intérieur, plus encore qu'à l'étranger, est en concurrence avec celles de l'étranger qu'on introduit en fraude en grande quantité; il est certain que le droit de tonlieu, auquel les fayances de la fabrique de la suppliante sont sujettes lorsqu'elles sortent du Brabant peuvent être un obstacle à leur débit, et comme les bénéfices sur cette marchandise ne doivent pas être proportionnés à la mise dehors et qu'il est certainement important de soutenir ces sortes de fabriques, nous estimons... » etc. (Rapport du 22 novembre 1783.) (3)

(1) B. A. R — *Notariat général du Brabant*, registre nº 9319, acle nº 25.
(2) B. A. R — *Conseil des Finances*, dossier nº 4, pièce nº 4
(3) B. A. R — *Conseil des Finances*, dossier nº 4, pièce nº 4.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque M. Vanden Driessche, veuve J. P. Artoisenet*



Brasero
(coll. Le Bermuth)

Cet octroi fut accordé par dépêche du 27 novembre 1783 (1), et les Archives en signalent des cas d'application. (Voir notamment les documents des 8 et 12 juillet 1774.) (2)

A la date à laquelle nous sommes arrivés, la Révolution brabançonne commence à se dessiner dans les provinces belges, et particulièrement à Bruxelles. Les troubles qu'elle entraîne causent une perturbation générale, et les affaires s'en ressentent.

D'autre part, de nombreuses faïenceries s'érigent dans le pays, notamment à Tournai, Bruges, Luxembourg; à Bruxelles même, d'autres établissements surgissent. « Quand les nouvelles faïenceries furent entrées en pleine activité, elles firent à l'ancienne usine Mombaers une concurrence qui lui porta les coups les plus rudes. Elles s'appliquaient surtout à fabriquer une nouvelle faïence, appelée *grès d'Angleterre* ou porcelaine opaque, qui, par la grande vogue qu'elle avait su rapidement acquérir, dut faire grand tort à la vieille faïence ou terre émaillée » (3).

C'est l'époque du plein engouement pour tout ce qui est d'origine anglaise. « Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, où se répandait dans la bourgeoisie aussi bien que dans la noblesse le goût de tout ce qui se faisait en Angleterre, lorsqu'on imitait sa littérature, ses jardins, ses habitudes sportives, ses modes, son agriculture et sa philosophie, en attendant que l'on pût imiter ses institutions politiques, les faïences anglaises ne pouvaient manquer d'être recherchées (4). »

Enfin, dernier avatar. La porcelaine, par l'attrait de sa nouveauté, et par son apparence de distinction, sollicite toutes les classes. Tournai, Bruxelles, alimentent les désirs, et la faïence tombe au second rang.

Heureusement que l'industrie des poêles et étuves en faïence pouvait continuer, était même indispensable. Mais quand la veuve Artoisenet prétend être seule à les fabriquer (requête du 25 octobre 1783) (5), elle fait erreur, ainsi qu'on pourra s'en convaincre à propos de la fabrique de la rue de la Montagne.

Il faut reconnaître qu'en ce genre d'article, elle avait su obtenir un réel succès pour son établissement.

Voici, à titre de curiosité, quelques spécimens du genre, relevés dans des registres ayant appartenu à cette maison (6).

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier nº 4, pièce nº 7.
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier nº 4, pièces nºs 11, 12.
(3) De Marneffe.
(4) R. Peyre.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier nº 4, pièce nº 4.
(6) B. A. V. — *Journal-brouillon*, registres nºs 3188 et 3189.

24 décembre 1791. Un grand poele de fayance blanc la façon carrée les ornemens travaillés à l'arrabesque, avec caisse de fer battu à neuf, pistoles . 94 " 10

19 septembre 1792. Un petit poële blanc quarré solleil les ornemens travaillés à l'arrabesque pour groupe un grand cheval marin, avec sa caisse de fer battu à 6 pistoles . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 63 " 0

2 janvier 1804. Madame la comtesse d'Oultremond Marché aux cheveaux à Anvers dois :
Un grand poële de fayance rond avec la caisse de sa ronde couleur jaune ornemens à palmettes et couleur blanc, une galerie de cuivre deux cercles en cuivre et une feuille de marbre pour la couverte, à 10 louis . . 130 " 18 " 4
Un foyer de marbre . . . . . . . . . . . . . . . . . 8 " 0 " 0
Pour le posage et voyage de l'ouvrier . . . . . . . . . 8 " 0 " 0
Pour le panier et emballage . . . . . . . . . . . . . 1 " 16 " 0
148 " 8 " 4

20 Messidor an 11. Monsieur Doulcet de Pontecoulant préfet du Département de la Dyle à Bruxelles dois :
Un grand poële de fayance en blanc avec un socle de marbre, une feuille de marbre, trois cercles de cuivre, deux tuaux de chaleur, deux couvertes d'air et une forte grille de fer pour bruler de la houille et des buses et le posage, à 22 louis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . f. 287 " 9 " 4
Une grande figure bronzé représentant Proté à 8 louis . . f. 104 " 10 " 8

Autres types de poêles :

1807. Un grand poële de fayance ovale avec des bandes de cuivre doré à 11 louis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . f 143 " 14 " 8
Un poële rond rebu couleur jaune ornemens blanc à 5 louis 63 " 6 " 8
Un poële rond couleur violet ou lilla ornement noire feuille de marbre rouge . . . . . . . . . . . . . . . . . 65 " 6 " 8
Un poële de fayance facon ovale avec 4 gaines tuyaux de chaleur avec couvert de marbre blanc couleur jaune ornemens blanc à 10 louis . . f. 130 " 13 " 4

1806. Livrez pour le service de Monseigneur son Altesse Serenissime le Duc Prosper d'Arenbergh à Dusseldorf :
8 octobre. Un grand poële ovale avec son coffre de fer battu couleur violet à 10 louis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . f. 130 " 13 " 4
Un petit poële rond en colonne avec sa caisse en fer battu couleur bleue à 6 pistoles . . . . . . . . . . . . . 63 " 0 "
Caisse et amballage . . . . . . . . . . . . . . 8 " 0 "
f. 201 " 13 " 4

12 octobre 1810. Monsieur le comte de Liedekerke au Sablon à Bruxelles. Doit :
Un poële oval en fayance couleur bleue cannelures blanches sans marbre à 7 1/2 . . . . . . . . . . . . . . . . . 98 " 0 " 0
Caisse, amballage, etc. . . . . . . . . . . . . . . . 6 " 2 " 0
f. 104 " 2 " 0

1810. Un poële entièrement fayance forme ronde en piedestal couleur pale bleue avec quatre colonnes en marbre blanc chapiteau et ornemens bronzé et doré, le socle en marbre noir, la tablette en granit, à 9 louis . . . . . 116 " 16 " 8

Les registres manuscrits auxquels il a été fait allusion témoignent d'une certaine activité d'affaires (1). La maison avait des clients à Anvers, Lokeren, Saint-Nicolas, Termonde, Grammont, Lierre, Ninove, Saint-Amand, Enghien, Alost, Tirlemont, Lebeke, Baesrode, Louvain, Turnhout, Hamme, Contich, Tilleroy, Vilvorde, Bruxelles, Gand, Bruges, Mons, Malines, Alost. A l'étranger, des livraisons sont faites à Bréda, Amsterdam, Haarlem, Dusseldorf.

On constate qu'au début du XIX$^{e}$ siècle, la veuve Artoisenet payait une patente de 40 francs (2).

Les produits étaient devenus beaucoup plus vulgaires, d'usage courant et domestique; on les expédiait parfois par grandes quantités. Voici, à titre d'exemple, le 2 mai 1789, le compte du client Van der Cruijssen, de Tirlemont : 6 douzaines de plats de différentes tailles, 14 douzaines d'assiettes ordinaires, 6 douzaines d'assiettes à dessert, 1 douzaine de bassins, 6 douzaines de cruches, 14 douzaines de tasses.

Il y avait aussi « les pots de fleurs de tous genres, jaspés et autres, des petits piédestaux imitant le marbre, des litres et demi-litres, pots de nuit, pots à moutarde, à confiture, boîtes à poivre, etc. »

Relevons encore l'un ou l'autre compte à titre documentaire.

Page 18. — Livrez à Monsieur Engels par la veuve Artoisenet, 16 octobre 1801 :

| | | |
|---|---|---|
| 7 grands pots à tabac . . . . . . . . . . | 10" | fr. 24" 10 |
| 1 pannier . . . . . . . . . . . . . . . . | 32 | 1" 12 |

Page 18. 15 février 1815 (lisez : 1803) :

| | | |
|---|---|---|
| 200 pots d'onguent . . . . . . . . . . . | 1 | 10" 0 |

Page 20. 23 mars 1803 :

| | | |
|---|---|---|
| 8 saladiers . . . . . . . , . . . . . . . | 14 | 6" 12 |

Page 42. 14 mai 1804 :

| | | |
|---|---|---|
| 9 plats à soupes . . . . . . . . . . . . | 4 p. | fr. 2" 0 |
| 6 douz. assiettes au beurre . . . . . . . . | 24 | 7" 4 |
| 12 pots de nuits . . . . . . . . . . . . . | 8 | 4" 6 |
| 12 litres bleu . . . . . . . . . . . . . . | | fr. 3" 6 |
| 87 litres bleu . . . . . . . . . . . . . . | | 23" 18" 6 |
| 70 demi-litres . . . . . . . . . . . . . . | | 12" 5" 0 |

Le 6 août 1808 le préfet du département de la Dyle rendit un arrêté en vertu duquel les mesures en faïences devaient être déclarées et poinçonnées à domicile. Le sieur Walravens, « étaingnier » demeurant rue de Christine, à Bruxelles, était chargé de cette fonction avec le vérificateur Lecomte.

(1) B. A. V. — Registres n$^{os}$ 3188 et 3189.
(2) *Almanach du Commerce*, 1801.

Au registre des déclarations pour l'exercice 1808-1809 (1), la fabrique figure comme suit :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Bruxelles, | 14 août 1808 : | 170 | litres | | | |
| » | 19 août 1808 : | 247 | » | 83 | demi-litres |
| » | 25 février 1809 : | 246 | » | 24 | » |
| » | 18 mars 1809 : | 161 | » | 108 | » |
| » | 1er avril 1809 : | 134 | » | 44 | » |
| » | 8 avril 1809 : | 19 | » | 60 | » |
| » | 15 avril 1809 : | 13 | » | 139 | » |
| » | 15 avril 1809 : | 27 | » | 49 | » |
| » | 29 avril 1809 : | | | 50 | » |
| » | 13 mai 1809 : | 10 | » | 47 | » |
| » | 10 juin 1809 : | | | 18 | » |
| » | 1er juillet 1809 : | 68 | » | 37 | » |
| » | 1er juillet 1809 : | 18 | » | 18 | » |

On a vu que, dans la direction de sa fabrique, Marie Artoisenet était secondée par son frère Jérôme Van den Driessche, lequel habitait du reste chez elle, chaussée de Laeken, section IV, n° 598.

Par testament notarié du 14 octobre 1788 (2), il lègue à chacun de ses neveux et nièces, Marie, Jean-Baptiste, Thérèse, Louis, Charles et Caroline, une somme de cent florins en or ; à sa sœur, il laisse sa bibliothèque ainsi que tous les manuscrits dans lesquels il a consigné des notes sur la fabrication de la faïence ; si elle se remarie, ces livres et manuscrits doivent passer à sesdits neveux et nièces.

Le détail des ouvrages, où se rencontrent la littérature, l'histoire, la philosophie, ne peut entrer dans le présent travail. Notons cependant quelques livres ayant trait à l'industrie faïencière :

*Méthode chimique.*
*L'Art du peintre.*
*Dictionnaire de chimie, 4 vol.*
*Description générale des sciences, 2 vol.*
*Baumée de chimie expérimentale, 3 vol.*
*Traité des couleurs.*
*Traité de la peinture.*
(*Inventaire des 20 et 23 octobre 1788*) (3).

Le restant des biens, meubles et immeubles, est attribué à son filleul Jérôme Artoisenet, troisième enfant de sa sœur ; il est institué légataire universel, et aura la jouissance du legs à partir de 25 ans.

(1) B. A. R. — Préfecture de la Dyle, n° 270, exercice 1809, fol. 18 à 21.
(2) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9374, acte n° 40.
(3) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9374, acte n° 43.

Marie Artoisenet-Van den Driessche fut désignée en qualité d'exécutrice testamentaire.

Jérôme Van den Driessche mourut le 17 octobre 1788.

On peut affirmer que Marie Artoisenet-Van den Driessche non seulement s'occupa activement des affaires commerciales, mais fut également une femme parfaite au point de vue de la gestion de sa fortune et de celle de ses enfants. Chez elle, tout est précis, soit qu'elle rende les comptes de tutelle pour le mineur De Bruyn, dont son mari était l'administrateur (Actes des 21 novembre 1783 (1) — 4 décembre 1785 (2) — 26 décembre 1789 (3), soit qu'elle gère les biens de la famille.

Avec ses frères et sœurs, elle a hérité d'une propriété importante sise à Jette, qui provient des grands-parents Van Thilt-Persyn, et qui est vendue aux époux Franqui - Agneessens pour la somme de 704 florins (26 février 1785) (4).

Elle avança, à titre de prêt, à sa sœur Thérèse et son époux, Tobie van Eekhout, une somme de 1400 florins, dont la rente annuelle est fixée à 63 florins, taux réduit à 56 florins en cas de paiement exact, etc., etc. (4 novembre 1785) (5).

Elle avait continué à annoter, dans le *Livre de rentes et loyers* de son mari signalé plus haut, la situation de sa fortune et l'état des propriétés.

Au début du XIXe siècle, on relève les immeubles sis autour de la fabrique, dont voici quelques détails :

Page 104. Maison n° 594, rue de l'Epargne, louée vers 1810-1811 au sieur Cesaer.

Page 172. Maison n° 593, rue de l'Epargne, louée à la veuve De Cock.

Page 184. Maison n° 600, rue de Laeken, louée au sieur Casman.

Page 198. Maison n° 610, rue du Pont-Neuf, louée à Madame Lambilot.

Le bail relatif à cet immeuble avait été passé par devant notaire le 12 mai 1785, au profit d'Henri Lambilot ; location pour neuf années, avec faculté de renon tous les trois ans, moyennant de part et d'autre, préavis de six mois. — Le bail, commençant à la Saint-Jean, était au loyer de 230 florins l'an. — Clauses et conditions ordinaires (6).

Page 230. Maison n° 608, rue de Laeken, louée à Madame Cousin. Ce bail, fait en date du 28 novembre 1791, pardevant le notaire Lindemans,

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9379, acte n° 25.
(2) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9371, acte n° 67.
(3) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 7374, acte n° 49.
(4) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9371, acte n° 12.
(5) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9371, acte n° 57.
(6) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9371, acte n° 23.

au profit de Joseph Cousin, est relatif à l'immeuble dénommé « Het Paushoff » ; loyer annuel de 290 florins ; clauses et conditions d'usage (1).

Page 250. Maison n° 599, rue de Laeken, louée au sieur Choffereau. Loyer à échoir par anticipation à la Saint-Remy. En 1811, loyer à échoir par anticipation à la Noël.

Page 262. Maison n° 209, rue du Pont-Neuf, louée au sieur Vallery. Le bail y relatif, timbré : Empire français, 25 centimes, est daté du 10 mai 1810 ; la dame propriétaire y est signalée comme domiciliée en la ville de Bruxelles, chaussée de Laeken, section IV, n° 598. Parmi les signataires figure Jean-Baptiste Morren, qui demeure dans la maison même de sa belle-mère.

Un événement inattendu et qui, ainsi qu'on le verra sous le successeur de la veuve Artoisenet, eut des conséquences sérieuses, faillit jeter le trouble lors des derniers jours de cette dernière.

Durant la fin de 1809, les frères Bartholeyns, dont il sera parlé dans le cours de ce travail, adressaient une requête au maire de la ville, demandant « d'avoir une partie du terrain vague qui tient au Rempart ; à l'extérieur, contre la Porte du Rivage, vis-à-vis le Chantier, à côté de la partie qui a été cédée par la mairie au sieur Artoisenet, pour pouvoir y faire travailler les terres nécessaires pour leur fabrique.. . » (2).

Au reçu de cette requête, le magistrat de Bruxelles adressait, le 20 janvier 1818, une lettre à la veuve Artoisenet, l'invitant « à lui transmettre dans les huit jours copie du titre l'autorisant à disposer du bastion attenant au Haut-pont, pour le lavage et la manutention des terres que vous employez dans la fayance » (3).

Marie Artoisenet-Van den Driessche s'empressa de donner satisfaction à l'autorité, en lui adressant le 17 février 1810, les titres demandés ; elle y joignait la lettre suivante :

« Observations faites par la Dame veuve Artoisenet, fabricante de fayance en cette ville, à l'égard de la demande faite par MM. Bartholeyns récemment établi dans la fabrique, rue de la Montagne, tendant à avoir en partie ou en totalité la laverie ou place propre à la préparation de ma terre, place qu'occupe la manufacture depuis soixante et dix-huit ans, laquelle a été désignée et décernée à mes prédécesseurs par le magistrat de cette ville, l'année 1832, en récompense des travaux pénibles et multipliés qu'ils se sont donnés pour l'avancememt et le perfectionnement de cet art dans leur manufacture, laquelle fut établie la première dans le païs-bas et existe depuis deux

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9376, acte n° 73.

(2) B. A. V. — Propriétés communales, dossier.

(3) B. A. V. — Propriétés communales.

siècles et laquelle a été octroyée et protégée successivement dans tous ses droits, privilèges et prérogatives par les Empereurs et Roys sous quelques dénominations que ce puisse être, et ensuite par leurs successeurs; parmi lesquels privilèges et leur fut assignée gratuitement une place à la préparation de la terre comme il conste par l'article deux de l'octroy donné par Philippe, Roij de Castille, de Léon, D'Arragon, etc., etc., en date de 18 juillet 1705, conçu en ces termes *que nous accorderons gratis une place propre pour y préparer leur terre*, seul et unique privilège que j'ai pu conserver jusqu'à ce jour, avec l'apparence prochaine de me voir ôter cette dernière tandis que le suppléant, M. Bartholeijns est locataire d'un local pour la même préparation, lequel a servi à ses prédécesseurs depuis l'origine de la manufacture qu'il occupe maintenant. Observe donc en premier lieu que ce terrein assez petit dès à présent pour la consommation actuelle de ma fabrique. demanderait une plus grande étendue pour subvenir à la quantité de terre nécessaire tant pour la fabricátion que pour entretenir plusieurs de mes ouvriers pendant l'hiver, que deux laveries sur un seul et même terrein occupé par deux fabriquants ne peuvent nuire que l'un à l'autre. et cela par une infinité de raisons, car primo les ouvriers de l'une et de l'autre manufacture ne pourrait que s'entre-amuser, et cela au grand préjudice des propriétaires n'y pouvant prodiguer les soins nécessaires vu l'éloignement et les occupations de la manufacture; 2° que par la jalousie actuellement déjà régnante on pourrait encore y produire de torts dans les terres préparées; 3° que chaque fabricant à un secret particulier pour la préparation de ses terres par conséquent chacun la regarde comme sa propriété individuelle et toujours avare et jaloux de conserver ce secret d'où dépend le bien-être et l'existence entière d'une manufacture; ce n'est non seulement la préparation des terres pour les faijences mais celle pour les poëles de porcelaine dont j'en possède le secret seule et unique dans tout l'empire à l'exception de la capitale et auquel je suis parvenu pas seulement par mes soins, mes travaux, mon industrie; mais encore par des pertes considérables pour le porter au degré de perfection dont cette branche jouit aujourd'hui : en considération de quoi j'espère davoir la preference d'en jouir seule sans interruption et d'y pouvoir continuer sans trouble la préparation des terres nécessaires à ma fabrique (1) ».

Malgré le bien fondé de ses déclarations, le Maire fit faire un rapport par le directeur des travaux publics. Après l'historique de la situation, celui-ci conclut : « Il est constant que la veuve Artoisenet ne s'est jamais servi de ce terrain que dans la partie vers la Porte de Laeken, pour y établir

(1) B. A. V. — Propriétés communales.

ses bacs. En conséquence, l'autre moitié vers le canal pourrait fort bien être cédée aux pétitionnaires pour le même ouvrage (22 février 1810 (1). »

Après des pourparlers, la demande des frères Bartholeyns fut rejetée purement et simplement (28 février 1810). L'octroi de la veuve Artoisenet était maintenu sans partage, mais à de nouvelles conditions et moyennant une légère redevance (1).

Marie-M. Artoisenet-Van den Driessche mourut à Bruxelles, en sa propriété de la rue de Laeken, le 29 mars 1811.

### *Art. 10. — Jean-Baptiste Morren-Artoisenet.*

Jean-Baptiste Morren, issu d'une ancienne famille bruxelloise, avait, le 19 août 1809, épousé Caroline Artoisenet, née le 27 décembre 1778, dernière enfant des époux Artoisenet-Van den Driessche.

Dès les débuts du mariage, le ménage s'installa chez la belle-mère, et Jean-Baptiste s'initia aux intérêts de la faïencerie.

A la mort de la veuve Artoisenet-Van den Driessche (29 mars 1811), « les héritiers firent vendre la manufacture ainsi que le matériel et les marchandises. La faïencerie fut acquise par son gendre (2) ».

On a vu dans la partie historique de la fabrique (paragraphe 1er, situation), les difficultés qui surgirent entre la ville et le nouvel exploitant au sujet du terrain nécessaire à la préparation des terres. Ces conflits durèrent de 1810 à 1832.

Il est certain que ces ennuis, constamment répétés, durent constituer une entrave sérieuse à la fabrication et au développement des affaires. Nous en avons un léger aperçu dans une lettre que Morren adresse au Collège échevinal le 28 mars 1821. « Le temps de préparation de mes terres est arrivé, et il serait extrêmement pénible tant pour moi, que pour mes ouvriers, de devoir cesser la fabrication faute de matière première (3). » La lettre du 2 août 1830, que nous connaissons, expose davantage encore la pénible situation qui lui était faite (3).

Dès lors, on limita presque l'exploitation à la fabrication des poêles en faïence, et c'est sous cette rubrique que Jean-Baptiste Morren figure dans les documents de l'époque (4). C'est ainsi encore que, lors de l'Exposition générale des produits de l'industrie nationale à Bruxelles (juillet 1830), la maison est représentée par « différents objets en faïence » et des poêles

(1) B. A. V. — *Propriétés communales*

(2) Evenepoel.

(3) B. A. V. — *Propriétés communales*, dossier n° 2197.

(4) *Almanach administratif et industriel de Bruxelles*, 1834-1835.

en faïences de diverses tailles, dont un « d'un genre nouveau, avec ornements à jour et carquois isolés (1) ».

« Le 16 novembre 1824, les États-Députés de la province du Brabant Méridional avaient accordé à J.-B. Morren l'autorisation de reconstruire le four de la fabrique, rue de Laeken (2). »

Mais, à la fin de l'année 1832, la fabrique quitta l'emplacement qu'elle occupait depuis près d'un siècle et demi, et fut transférée rue du Pont-Neuf, section IV, n° 6 (3), dans un des immeubles provenant de la succession Artoisenet-Van den Driessche.

La dernière fois qu'il est fait mention de cette fabrique désormais célèbre dans les annales bruxelloises, c'est durant l'exercice 1838-1839 (4).

## PARAGRAPHE 3. — LES EMPLOYÉS.

### *Art. 1er. — Aperçu historique.*

A Delft, les faïenciers appartenaient à la Gilde de Saint-Luc, avec les peintres, les verriers et les libraires; tous étaient inscrits au siège de la Société.

Nous avons dit que les faïenciers de Bruxelles n'étaient point réunis en corporation; il n'existe donc pas de registres permettant de retrouver les noms de ceux qui en firent partie et encore moins des sous-ordres, c'est-à-dire des multiples employés.

Ceux-ci comprenaient, comme à Delft, les tourneurs (plateeldraaiers) et les peintres (plateelschilders), sans compter le petit personnel.

Comme il n'y avait pas de loi ni de réglementation sur le travail, c'était l'aléa pour le recrutement, le salariat et les obligations. Le lien entre patrons et ouvriers était donc essentiellement d'ordre moral. Or, ce lien moral était très important pour les uns comme pour les autres.

Pour les patrons, ils avaient intérêt à se procurer des ouvriers compétents, car souvent c'était eux qui connaissaient la pratique du métier. De là voyons-nous l'appel fait aux ouvriers appartenant à des usines étrangères. D'autre part, ces employés devenaient au courant des secrets de la fabrique à laquelle ils étaient attachés; leur départ était donc une menace de communication de ces secrets, et, partant, perte du privilège avec toutes ses conséquences. En Allemagne, ce point était considéré comme si impor-

(1) *Catalogue*. Bruxelles, 1830, p. 284, n° 990.
(2) EVENEPOEL.
(3) *Almanach administratif et industriel de Bruxelles*, 1834-1835.
(4) *Indicateur belge ou Guide commercial et industriel*, 1837-1839.

tant, qu'en Saxe, notamment, les ouvriers étaient maintenus dans une sorte d'isolement perpétuel; en France, le même moyen était utilisé, outre de larges rémunérations.

Les ouvriers, eux, avaient intérêt à rester attachés au patron, qui, indépendamment de salaires élevés, leur procurait des avantages multiples. Nous verrons, cependant, que ce motif n'avait pas toujours prise sur eux, et que la question pécuniaire fut surtout l'argument principal.

Il existe un document capital à de nombreux points de vue sur la question qui nous occupe. C'est le contrat passé en 1705 entre Mombaers et Witsemburg d'une part, et les principaux employés de la fabrique, d'autre part. Il est indispensable de le donner en détail. Rappelons-nous que nous sommes au lendemain de l'octroi accordé aux deux associés Mombaers-Witsemburg par Philippe V (18 juillet 1705).

Acte du 31 décembre 1705.

Passé pardevant le notaire Marsille (1).

« Cejourd'hui, 31 décembre 1705, en présence de moi, notaire, et des témoins ci-après, ont comparu sieurs Corneille Mombaerts et Dirick Witsenbourgh, propriétaires de la fabrique de faïence en cette ville, d'une part,

et Barent Dyckman, Ary Van Daelen, Dierick Buys, Benjamin de Bruyn et Ary den Hertogh, maîtres-ouvriers de ladite fabrique, d'autre part,

lesquels ont déclaré être réciproquement d'accord et avoir convenu les stipulations suivantes :

Les premiers comparants s'obligent à garder les seconds comparants leur vie durant et à leur procurer du travail pendant toute l'année sauf les dimanches et jours de fête.

Les premiers comparants paieront aux seconds comparants les salaires sur la base suivante : à Ary den Hertogh, Benjamin de Bruyn, tous deux peintres, la somme de dix florins par semaine, sans compter les six grandes fêtes ci-après spécifiées, ainsi que les journées où ils ne travailleraient pas. A Barent Dyckman, Ary van Daelen et Dierich Buys, le salaire habituel à la pièce ou à la douzaine.

Lorsque par le fait des premiers comparants, les seconds n'auront pu travailler, Barent Dyckman, Ary van Daelen et Dierich Buys toucheront deux florins par jour.

Les jours saints, où le travail n'est pas possible, et aux jours où leur religion ne leur permet pas, ils toucheront un florin par jour, sauf à la Nouvelle Année, à l'Ascension, à Pâques, à la Pentecôte, aux deux premiers jours de la Kermesse, où ils n'ont droit à rien.

Les premiers comparants demanderont à S. M., au profit des seconds

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, liasse n° 1750.

comparants, l'octroi de bourgeoisie de Bruxelles, la dispense de garde bourgeoise, la faveur d'exemption du vingtième sur la taxe mise sur la bière, le tout, à condition que lesdits seconds comparants continuent à travailler dans la même fabrique. Les mêmes privilèges seront accordés à leurs veuves jusqu'à leur remariage. Leurs enfants seront mis sur le même pied que ceux des bourgeois par rapport aux écoliers pauvres et à ceux entretenus par la Charité publique.

Les seconds comparants s'engagent envers les premiers à travailler courageusement et avec fidélité, afin de ne pas justifier le congé sans consentement ou volonté.

Ils ne pourront se dispenser du travail qu'avec l'autorisation des premiers comparants, sous peine de deux florins d'amende au profit des pauvres, à l'exception du lundi ou des jours de maladie, ou en cas de dispense légitime reconnue par les patrons.

Les deux peintres Ary den Hertogh et Benjamin de Bruyn instruiront la jeunesse dans l'art de la peinture et de ce qui intéresse la fabrique, suivant l'intérêt des premiers comparants.

Lesdits Barent Dyckman, Ary van Daelen et Dierich Buys instruiront chacun un jeune homme dans leur art, au profit des premiers comparants.

Les comparants reconnaissent le comte de Bergeyck, surintendant général des finances, comme juge de tous les conflits qui pourraient surgir, et s'engagent sur leurs biens et leurs personnes au respect des engagements pris.

Ainsi fait à Bruxelles, en présence de Jean Bogge, citoyen de cette ville, et Mathieu Mombaerts, témoins requis.

Signatures : C. Mombaerts, Dirich Witsenburg.

B est la signature de Barent Dyckman.

D est la signature d'Ary Van Dalen, Dirck Buys, Benjamin de Bruyn.

D est la signature de Ary den Hertogh.

Jean Bogge.

X est la signature de Mathieu Mombaerts.

Marsille, notaire. »

Mombaers et Witsenburgh s'engageaient donc, vis-à-vis de leurs employés, à solliciter du prince une série d'avantages à leur profit.

L'octroi en fut consenti par Philippe V en date du 18 juillet 1705, dans la teneur suivante : (1)

« .... Que six des principaux valets desdits Mombaers et Witsembourgh jouiront des franchises bourgeoises de notre ville de Bruxelles, et seront exempts des gardes et autrement, sauf que l'exemption de la consomption

(1) B. A. R.

sera tauxé et ce tant et si longtems qu'ils travailleront pour les dits impetrans auxquels il sera permis, en cas que quelqu'uns des dits valets viennent à les quitter d'enprendre d'autres a leurs places a charge de les présenter préalablement à ceux des magistrats de notre dite ville pour en tenir notice. »

L'autorité échevinale accordait, le 28 septembre 1708, l'exemption des droits sur douze aimes de bière forte ou deux aimes de bière légère pour chaque aime de bière forte, ainsi que les autres points sollicités (1).

Le renouvellement de ces privilèges en fut fait à chaque changement de direction (28 septembre 1708, 14 août 1731, 20 février 1755, 8 juillet 1757) (2) (16 janvier 1766) (3).

Avec le développement des affaires, le nombre des ouvriers s'accroît; il est fait appel aux Hollandais qui s'amènent avec leurs familles, femmes et enfants. D'autre part, suivant les exigences de l'autorité locale, des ouvriers bruxellois travaillent également dans la fabrique, et, comme le font remarquer les directeurs, c'est un bien-être pour la population, diminution des sans-travail, amélioration de la vie par les salaires, etc. Toute industrie qui s'installe et prospère est un bien pour la cité et la région.

Sous le directorat de Philippe Mombaers, tel est le nombre des ouvriers que l'établissement est devenu trop étroit. (Rapport du contrôleur Aimé, 13 juillet, 20 août 1740) (4). Et pourtant, Mombaers compte amener encore des manouvriers de Hollande.

Quand Jacques Artoisenet installe sa fabrique, il cherche à débaucher les ouvriers de ses beaux-parents ; il parvient à en enlever sept des meilleurs (5). Aussi, la veuve de Philippe Mombaers réclame-t-elle auprès du Magistrat, et demande que celui-ci applique une ordonnance dans le sens de celle faite en 1752 en faveur d'un fabricant d'étoffes, et dont les points sont :

Art. 6. Aucun de ses ouvriers ne pourra quitter son service pour passer à celui d'autrui sans son consentement par écrit (*id. est* : du patron) et personne ne pourra les débaucher ou attirer à peine de cents écus d'amende pour chaque ouvrier, et d'être contraint de le rendre, le tout moyennant que le suppliant accomplisse à l'égard de ses ouvriers les conditions dont il sera convenu avec eux.

Art. 7. Notre officier de police en notre ville de Bruxelles devra intenter action pardevant le Magistrat de la même ville pour faire condamner les contrevenants à l'observance du contenu dans l'article précédant, et aux amendes qu'ils auront encourrues.

(1) B. A. V.
(2) B. A. R. *Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 21.
(3) B. A. R. *Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 14.
(4) B. A. R. *Conseil des Finances*, liasse n° 2025, dossier n° 2, pièces n° 6 et n° 3.
(5) B. A. R. *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 45.

# FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

Bouddha
*Epoque Jeanne v. d. Berghe, veuve Jacques Artoisenet*
(coll. Mesdach de ter Kiele)

Grand plat
*Epoque François Ghobert*
(coll. Dansaert)

Surtout de table genre Berain
*Epoque François Ghobert et Boussemart*
(coll. Fiévez)







bien entendu que les poursuites de notre dit officier de police se feront aux frais des suppliants. (Requête du 7 novembre 1754) (1).

Dans sa requête du 20 février 1755 (2), la même veuve Mombaers ne manque pas de faire remarquer qu'elle a à son service trente ouvriers pour le travail journalier; que la plupart sont mariés, et qu'eux, leurs femmes et enfants vivent du produit (salaire) qu'elle leur procure.

En 1764, le nombre en est de 36 ouvriers. (Rapport d'inspection) (3).

Comme Jacques Artoisenet continuait à enlever des ouvriers à la fabrique de la rue de Laeken, Joseph-Philippe Artoisenet, actuellement directeur de ladite fabrique, insista à nouveau auprès de l'Autorité :

« Depuis le 13 août dernier,.... trois de ses ouvriers, dont deux des principaux, l'ont quitté pour aller travailler à la nouvelle manufacture de faïences établie en cette dite ville.

Soit qu'on ait débauché ses dits trois ouvriers, ou que ceux-ci aient quitté son service pour gagner une plus forte journée à la nouvelle fabrique, il est constant que le remontrant est exposé et qu'il a tout lieu d'apprehender de perdre ainsi la plupart de ses meilleurs ouvriers, sans espoir d'en pouvoir récuperer d'autres, si V. S. S. ne daignent y porter le remède convenable (26 septembre 1765) (4). »

Ce remède fut apporté par l'octroi de Marie-Thérèse, en date du 16 janvier 1756 :

« Paragraphe 7. Aucun des ouvriers du suppliant ne pourra, sans son consentement par écrit, quitter son service pour passer à celui d'un autre fabricateur de faïence, à moins qu'il n'ait des justes causes parmi lesquelles ne sera point réputée l'augmentation du salaire, et personne ne pourra débaucher les dits ouvriers à peine d'être contraint de les rendre et d'en courir l'amende de cent écus, notre intention étant que les fabricateurs des faïences qui s'émanciperont de débaucher les ouvriers du suppliant ou d'autres seront déchus incontinent des graces et faveurs que nous avons bien voulu leur accorder par nos octrois (5). »

### *Art. 2. — Noms d'ouvriers.*

Quelques noms d'ouvriers ont pu être relevés; il convient de les signaler pour compléter la partie qui nous intéresse présentement.

(1) B. A. R. *Chambre des Comptes*, liasse n° 590, dossier n° 2, pièce n° 31.
(2) B. A. V. Registre de la Trésorerie, n° 1318, fol. 600.
(3) B. A. R. *Conseil des Finances*, registre n° 830, fol. 13.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 22.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 109, dossier n° 4, pièce n° 14.

Le contrat notarié du 31 décembre 1705 (1) signale des peintres et des modeleurs

PEINTRES :

Ary den Hertogh. — Aucun renseignement ne nous est fourni sur ce personnage qu'on ne rencontre pas dans Havard.

Benjamin de Bruyn. — Havard n'en parle pas, mais signale plusieurs De Bruyn. Otto De Bruyn, tegelbakker (fabricant de carrelages), Rotterdam, 1720. Le 15 mai 1720. Otto se rendit acquéreur de la fabrique de carrelages précédement exploitée sur le Glashaven par les Luffnen ; il s'en dessaisit le 7 avril 1732 (2). Johan De Bruyn (le Vieux et le Jeune), steentjes-bakkers, Utrecht, 1663. Johan De Bruyn, le père et fils, surnommés le Vieux et le Jeune à cause de la communauté de leur prénom, reprirent en 1663 la fabrique de carrelages fondée en 1616 par Jean Gerritz Overmeer, au Bastion Sainte-Marie, et exploitée ensuite par Herman Segers (3).

Nous pouvons supposer que notre Benjamin appartenait à l'une de ces familles, puisqu'il avait été amené de Hollande avec Witsenburg.

MODELEURS :

Barent Dyckman. — « Me Barent Dyckmann, plateeldraaier (tourneur), Delft, 1714. Il fut admis, le 14 novembre 1714, en qualité de maître *porceleindraaier* (sic) à faire partie de la Gilde de Saint-Luc. Il appartenait à une famille bourgeoise de Delft. Le même jour, il traitait avec Jacob van Tiel, et entrait, en qualité de contremaître, dans la fabrique à l'enseigne de la Burette. Il habitait à cette époque dans la Molslaen. Le 21 mai 1702, il avait épousé Cornélia-Hendrics de Vos. De ce mariage naquirent trois enfants : Barent en 1707 ; Hendrick en 1708 ; Andries en 1711. Il perdit sa femme en 1719. A ce moment il était presque dans la misère ; ce qui ne l'empêcha pas de se remarier, le 4 février 1720, avec Maria Schaken. Il mourut en 1731 (4). »

C'est évidemment notre personnage, qui sera rentré dans son pays d'origine après la déconfiture de l'atelier Mombaers-Witsenburg.

Ary van Daelen. — Ce nom de famille est souvent cité dans les archives delftoises. La similitude du prénom que nous allons rencontrer avec celui qui nous intéresse, dispense de s'attacher aux deux autres Van Daelen.

« Ary van Daalen, plateeldraaier (tourneur), Delft, 1700. Domicilié en

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, liasse n° 1750, minutes du notaire Marsille.
(2) Havard, tome II, p. 243, n° 894.
(3) Havard, tome II, p. 101, n° 310.
(4) Havard, tome II, p. 239, n° 885.

dehors de l'Oostpoort. le 23 mai 1700, il épousa Grietje-Hendrics Tuynsloot, L'acte de mariage le désigne comme plateeldraaier (1).

Dierich Buys. — A la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle, trois personnages de ce nom se rencontrent comme faïenciers à Delft.

Hubregt van der Buys, plateelbakker (faïencier), Delft, 1696. Le 27 mars 1696, il épousa Maria Stolk. L'acte de mariage nous apprend qu'il habitait l'Oosteynde. et qu'il exerçait la profession de plateelbakker (2).

Johannes-Huybregts Buys, plateelschilder (peintre sur faience), Delft, 1667. Habitait dans l'Harmencocxlaen. Le 19 février 1667, il épousa Cathalyntje Barents Zondyck, veuve de Jeremia Cammu. Qualifié de plateelschilder (3).

Pieter van der Buys, plateeldraier (tourneur) Delft, 1701.

Le 19 juin 1701, épousa Hendrikje Jans van Steenbergen ; son acte de mariage nous apprend qu'il exerçait la profession de plateeldraaier (4).

Apparemment notre ouvrier, Hollandais d'origine, appartenait-il à une de ces familles.

Dans cette catégorie, il convient encore de signaler, comme modeleur de très grand talent, Philippe Reus, qui a travaillé durant de longues années sous Philippe Mombaers et sous Jeanne Mombaers-Van den Driessche. Nous ne possédons malheureusement aucun renseignement sur sa personnalité.

En 1764, suivant le rapport d'inspection, 36 ouvriers sont attachés à la fabrique de la rue de Laeken, « dont 10 sont occupés à peindre la fayence ; 8 à la façoner ; 12 pour plétrir et préparer la matière ; 4 pour broyer la teinture ; 2 pour diriger les fourneaux » (5).

Signalons d'après un relevé du 7 mai 1767, comme habitant chaussée de Flandre, n° 167, et comme appartenant sans doute à notre fabrique, le nommé Egidius Van Vreckem, porselyn backer (cuiseur de porcelaines, *id est*, de faïence). (6)

Enfin, à mentionner encore une petite famille d'ouvriers-faïenciers représentée par Jean-Baptiste van Calster, faïencier, domicilié chaussée de Laeken, dont la fille, Isabelle, épouse en fructidor an IV, Etienne Liégeois, âgé de 28 ans, faïencier, domicilié rue Saint-Roch, section IV, lequel a pour témoin son beau-frère, François Van Laude, exerçant la même profession (7).

(1) Havard, tome II, p. 221, n° 822.
(2) Havard, tome II, p. 205, n° 749.
(3) Havard, tome II, p. 110 n° 349.
(4) Havard, tome II, p. 226, n° 843.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 830, folio 13.
(6) B. A. V. — Registre n° 1042
(7) B. A. V. — *Registre des Mariages du Finisterre*, de 1779 à l'an IV.

## SECTION DEUXIÈME

### FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE DITE « DE MORIAEN ».

### Paragraphe 1er. — Situation.

Le 10 février 1751, Joseph Van Assche vendait à Jacques Artoisenet le groupe de propriétés qui devinrent la fabrique de la rue de la Montagne, et qui comportaient les lots suivants : (Voir Annexes : pièce n° IV).

I. Maison rue de la Montagne, n° 118, appelée jadis De *Swaene*, présentement *De Moriaen*.

Elle comprenait une maison avec jardin, sise entre la ruelle la séparant du Gulden Leeuw et le bien sis sous le Gersse Merckt Weerts.

« Elle a sur rue une grande porte, des ateliers et une chambre d'un côté; à droite, un passage et un escalier. De ce même côté droit, une chambre donnant sur l'arrière, où se trouve aussi une cuisine et un escalier. Il s'y trouve une écurie particulière et une autre publique, avec des chambres au dessus. Deux pompes en plomb dont l'une est commune à cette maison et les deux voisines appartenant aux héritiers de Kerpen et sises rue des Longs-Chariots; son entretien et la réparation sont à frais communs. L'autre pompe est alimentée par la citerne qui se trouve sous la seconde boutique.

Un égout va des deux maisons de Kerpen sous celle dont s'agit et passe, dans la rue des Longs-Chariots, sous la maison du sieur Coppens; son entretien est aussi à frais communs. Dans la partie de derrière, une chambre pavée, un petit retrait avec annexe, et un appartement avec sortie dans la rue de la Montagne. Au premier, des chambres. En sous-sol, des caves sont distribuées, dont l'une possède une source qui fournit l'eau au Gulden Leeuw par la pompe appartenant à ce dernier immeuble.

Il y a une cour avec grand'porte aboutissant à un emplacement qui est lui-même commandé par une large porte donnant rue des Longs-Chariots; cet emplacement est commun à la maison De Moriaen et à celle dite Den Gulden Leeuw; les charges s'en répartissent par moitié.

II. Dans la rue de la Montagne, ce bien comprend encore un jardin avec maison, sis à côte de l'immeuble décrit ci-avant; il porte le numéro 119. Il s'y trouve une cour, des chambres, escalier, une pompe sur puits, cabinet alimenté par l'eau venant des maisons de Kerpen et Coppens. »

Ce dernier bien fut acquis par les époux Van Assche-Mosselmans, suivant acte du notaire Van Cutsem du 14 août 1722.

Quant au Moriaen, il avait été acheté, suivant acte passé devant les échevins de Bruxelles, le 16 octobre 1681.

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jacques Artoisenet*



Groupe de trois amours
Maquetté en terre cuite attribuée à Laurent Delvaux
(coll. de le Court)



Groupe de trois amours
d'après la maquette ci-contre
(coll. Mesdach de ter Kiele)

Les deux jardins ont été achetés dans les mêmes conditions le 20 décembre 1681.

Joseph Van Assche en était détenteur par voie d'héritage, et vendait le tout à son petit-neveu pour le prix de 17,000 florins (1).

Le groupe continua à porter le nom de De Moriaen, et on le rencontre encore sous cette appellation en 1786 (2).

Il est à noter qu'à Delft existaient deux faïenceries portant un nom à peu près semblable : « *In 't oude Moriaans hofft* » fondée en 1648, et « *'t Jongue* (*of 't nieuwe*) *Moriaans hofft* » fondée en 1730 (3).

Lorsque le 20 janvier 1752, l'immeuble sis coin de la rue de la Montagne et de la rue des Bouchers, qui servait de garantie à Barbe Artoisenet pour le paiement de sa rente par son frère, fut mis en vente et acquis le 27 janvier de la même année par les époux Gilissens-Maskens (4), l'hypothèque en fut transférée sur le bien ci-dessus mentionné. (Acte du 25 janvier 1752) (5).

La fabrique de la rue de la Montagne figure comme suit dans les almanachs de l'époque :

De 1758 à 1775 : rue de la Montagne (6).
En 1802 : rue de la Montagne, section 5, n° 321 (7).
En 1804 : rue de la Montagne, n° 521 (8).
De 1804 à 1808 : rue de la Montagne, section 7, n° 321 (9).
De 1809 à 1814 : rue de la Montagne, n° 521 (9).
En 1820 : rue des Longs-Chariots, section 7, n° 350 (10).
En 1824 : Courte rue des Longs-Chariots, section 7, n° 316 (10).

(1) B. A. R. — *Greffe Scabinal de Bruxelles*, registre n° 1351, fol. 375.
*Wijchboeck*, n° 78, 1re partie, n° 600.

(2) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9319, acte n° 25.
*Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 3.

(3) JUSTICE, pp. 51 et 53.

(4) B. A. R. — *Wijckboeck*, n° 78, 1re partie, n° 605.

(5) B. A. R. — *Wijckboeck*, n° 78, 1re partie, n° 604.

(6) *Almanach nouveau pour l'année* (mention des années respectives), ou le *Guide fidèle tant des étrangers que domiciliés dans la ville de Bruxelles*.

(7) *Almanach du département de la Dyle*.

(8) *Almanach du Commerce*, suivi du *Guide fidèle*, etc.

(9) *Almanach du département de la Dyle*.

(10) *Almanach du Commerce*, suivi du *Guide fidèle*, etc.

## Paragraphe 2. — Les Maitres faienciers.

### *Art. 1er. — Jacques Artoisenet.*

Qu'il nous soit permis de donner quelques détails sur la famille Artoisenet, avant de l'envisager au point de vue de l'exploitation de la fabrique.

La famille Artoisenet était originaire du pays de Wavre, où elle continua, tout en s'installant à Bruxelles au début du XVIIIme siècle, à avoir, durant longtemps, des intérêts en biens fonds.

C'est ainsi que Joseph-Philippe Artoisenet, qualifié de « bourgeois et marchand de vin en cette ville de Bruxelles », comparaît le 2 juin 1724 devant notaire, pour déclarer « que Guillaume Daix et Claire Artoisenet sœure dudit comparant seraient intentionez de reprendre en ferme et a bail du sr de Lancre, chef mayeur de la Hulpe, bailly de Limal, etc., la cense et pourprises avec touttes les terres et prairies en dépendantes, située à Froimont sous Rixensart... » (1). Il possède aussi une prairie située sous Bierge (2).

En 1725, il figure comme doyen de la corporation des marchands de vin, dans la nation de Saint-Jacques, à Bruxelles (3).

A cette époque, il avait perdu depuis quelques années sa femme, Cornélia Steps, morte le 3 mars 1721, laquelle, par sa famille alliée aux Van Assche et van der Schueren, était essentiellement bruxelloise. Les deux époux avaient fait un testament conjonctif le 25 novembre 1718, remis au notaire dans une enveloppe « cachetés en trois endroicts » (4). Par cet acte, Joseph-Philippe disposait de ses immeubles en faveur de son ou de ses enfants en vie au temps de son trépas ; une partie, néanmoins, ainsi que les meubles, étaient attribués à sa femme. Une clause identique était faite par Cornélia Steps (5).

Plus tard (13 juin 1721), Joseph-Philippe fait un nouveau testament, dans lequel figurent ses deux enfants, Barbe et Jacques. Pour ce qui regarde ce dernier, « il ordonne qu'il soit mis avec sa nourice chez ledit sieur François Hennin (ami et l'un des administrateurs éventuels de la succession) jusqu'à ce qu'il soit en age de pouvoir quitter le sein, et peu après il restera et sera nourri chey ledit sieur Hennin et la demoiselle

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, n° 833, acte n° 44.

(2) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 4003, acte n° 87.

(3) Wauters, liste, etc. p. 98.

(4) Ces cachets, en cire rouge, portent les armes suivantes : parti : au 1 d'argent (?) à cinq cotices de gueules ; au 2 coupé : au 1 d'argent (?) à la croix pattée ; au 2 à une Foi mouvante des flancs de l'écu.

(5) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 4003, acte n° 88.

Isabelle Corluy, son épouse, pour y être élevé avec une servante jusqu'à ce qu'il soit en état de pouvoir autrement se gouverner, aussi en paiant une pension raisonable (1) ».

Le 8 mars 1724, il donne à Jean Kees, fabricant de chaussures, une maison sise dans la Vuyl strate, au loyer annuel de 60 florins (2).

Le 16 février 1726, il prête à la dame Anne Dorigone, douairière de l'écuyer Jacques Landelinus Le Roy, seigneur de Dorpe, etc., une somme de 527 florins (3).

Le 20 juin 1740, il conclut avec ses sœurs, Anne-Marie Artoisenet, femme de François Ballaut, et Claire Artoisenet, femme de Guillaume Daix, un acte relatif aux « trois parties de terres suivantes, sçavoir : un demy bonnier et des verges de terre labourable, la pièce comme elle est située sur la campagne Delsart, joindant d'un côté à la ruelle Demort, etc. ; item, une tierse de terre située sur ladite campagne Delsart, joindant d'escors à la commune de Biez, etc. ; item, un journal de terre situé à la Tombe sur la campagne Delsarte, etc. ». Dans cet acte, Anne Artoisenet lui cède « sa parte et portion a elle competante dans lesdites trois pièces de terre pour la somme de septante florins, etc. ; ». Il doit en plus payer « une quarte d'avoine et un souls en argent par chacun au dû au chapitre de Cambray, affectez sur une desdites pièces de terre ». La même cession, pour le même prix, lui est faite par Claire Artoisenet pour sa quote-part (4).

Le 5 novembre 1748, il rédige un nouveau et dernier testament, par lequel il dispose de ses biens, « tant meubles qu'immeubles, rentes, actions et crédits y compris les biens et rentes qui mon estez cédées et laissez par feu mon épouse Cornelie Steps par testament conjonctif ou autrement et ceux me laissez par ma fille Barbara avant sa professe (17 mai 1738) » au profit de son fils Jacques Artoisenet (5).

Joseph-Philippe Artoisenet mourut le 29 septembre 1750, et fut inhumé à côté de sa femme, en la chapelle Sainte-Anne, rue la Montagne, dans une sépulture près du maître-autel (6).

Jacques Artoisenet avait une trentaine d'années quand son père mourut (7).

Nous avons vu qu'en premières noces il avait épousé Françoise-Thérèse

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 850, acte n° 30.
(2) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 833, acte n° 15.
(3) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 835, acte n° 5.
(4) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 5068, acte n° 38.
(5) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 4003, acte n° 87.
(6) ROMBAUT, *Bruxelles illustré*, t II, p 249.
(7) » Le 16 novembre 1720 est baptisé à Sainte-Gudule (Bruxelles), Jacques, fils légitime de Joseph-Philippe Artoisenet et de Cornelie Steps. Parrain : Jacques Van Assche ; marraine : Anne Mosselmans, veuve de Jacques Van Assche. «

Mombaers, fille de Philippe et de Jeanne Van den Driessche ; elle était morte vers 1747, laissant deux enfants, Joseph-Philippe et Philippe-Joseph, qui furent confiés aux grands-parents maternels lors du second mariage de Jacques Artoisenet avec Jeanne Van den Berghen, et plus tard continuèrent à exploiter la fabrique de la rue de Laeken. Du second mariage naquit une fille, Barbe Artoisenet, laquelle épousa Emmanuel Devos.

En 1753, Jacques Artoisenet figure comme doyen de la Gilde des Merciers, dans la nation de Saint-Gilles (1) ; il occupa encore cette fonction l'année suivante.

Or, à cette époque, et aussitôt après l'achat de février 1751, il avait fondé une faïencerie, qui devint celle du *Moriaen*. Nous avons vu les difficultés, qui, à ce propos, surgirent entre son beau-père et lui, Mombaers prétendant avoir un droit exclusif d'exploitation faïencière à Bruxelles.

Le 20 mars 1754, Artoisenet adressait à Marie-Thérèse une requête, lui demandant « de luy accorder par forme d'octroy la permission de travailler à la production des porcelaines fayancées dans cette ville de Bruxelles, et d'accorder pour luy, ses hoirs et successeurs, en considération des notables intérêts qu'il sera obligé de souffrir les privilèges, franchises et exemptions sur les quatre consomptions, des vingtièmes, gardes bourgeoises, services publiques et toutes autres charges et droits imposés ou à imposer.

Comme aussy que les porcelaines de sa production et fabriquées en cetee ville pourront être vendues par le suppliant, ses hoirs et successeurs, sans qu'ils soient sujets à aucun droit de métier.

De même d'accorder à six de ses ouvriers principaux la franchise des droits, sçavoir : pour douze tonnes de bierre double ou vingt-quatre tonnes de bierre simple par an, gardes bourgeoises et autres services publiques tant et si longtemps qu'ils seront au service du suppliant, lui permettant qu'en cas un de ces dits ouvriers viendroit à manquer ou à quitter, il puisse le remplacer par un autre, à condition qu'il le présentera avant tout au magistrat de cette ville, pour en tenir notte.

Que tous les bois et terres nécessaires à la ditte manufacture, et que le suppliant fera chercher soit par bateaux, chariots ou autres voitures seront exempts de tout péage, de même que tous les matériaux qu'il pourra avoir besoin pour sa fabrique.

Que le bon plaisir de Votre Majesté Impériale et Royale soit d'interdire l'entrée des fayances de la fabrique de Delft ou d'en augmenter considérablement les droits d'entrée.

De déffendre pareillement la sortie des terres servantes à la ditte fabrique de Delft, ou d'en augmenter considérablement les droits de sortie.

(1) Wauters, *Liste, etc.*, p. 179.

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jeanne Van den Berghe, veuve Jacques Artoisenet*




Christ
(coll. Idion)



La foi terrassant l'hérésie
(coll. Maskens)

D'accorder l'exemption des droits de sortie aux marchandises sortant de la manufacture du suppliant, qui les fera toujours accompagner d'une déclaration signée de sa main.

Et enfin, d'ordonner au Magistrat de cette ville d'accorder au suppliant annuellement la gratification de quatre-vingts florins qui se donne à tous les manufacturiers, sçavoir : quarante florins pour la laverie, et quarante florins pour le manufacturier.

Et comme le suppliant aura à soutenir des grosses dépenses pour la ditte construction, il supplie très humblement quelque soulagement tant pour relever son zèle que pour soutenir la continuation de sa manufacture (1) ».

Afin de combattre la thèse de Mombaers, il adresse un mémoire aux autorités, en faisant valoir que « Primo, il s'y est trouvé obligé par des raisons de la nature (sa parenté); secondo, par l'obligation de maintenir sa famille, et tertio, pour récupérer les grosses sommes qu'il a employé à la recherche de la production des porcellaines fayancées (2) ».

Nous avons suivi précédemment la lutte autour de ce conflit, les avis des uns et des autres.

Le 7 août 1754, l'Impératrice Marie-Thérèse accordait à Jacques Artoisenet l'octroi désiré, en supprimant pourtant certains points (3) (*voir* Annexe, pièce n° V).

Peu de jours après (5 octobre 1754, 1-5-19 décembre 1754), il obtenait également de mettre au-dessus de sa porte l'inscription de la Manufacture impériale et royale (4) (*voir* Annexe, pièce n° VI).

Le 4 novembre 1754, il revient sur les points sollicités antérieurement et que l'octroi ne lui a pas accordés. Satisfaction partielle lui est faite par le collège échevinal qui concède pour lui et six de ses ouvriers (9 novembre 1754), l'exemption des accises sur une pièce de vin, 12 tonnes de bière double et 40 tonnes de bière à 5 liards ; de plus, il obtient 40 florins annuels pour son loyer, et l'exemption des gardes bourgeoises. Les ouvriers susdits sont obligés de tenir ménage (5).

On a vu, quant à ces derniers, les difficultés causées par Artoisenet à ses beaux-parents, et comment tort lui avait été donné par l'autorité; ce ne fut qu'en 1766 que la question fut définitivement tranchée.

L'octroi du 7 août 1754 ne lui avait pas accordé l'exemption des droits de tonlieu. Comme cette mesure lui était appliquée, il s'en plaignit. - Le receveur de Quatrecht, au département de Gand, écrit-il en décembre 1754,

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 24.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 16.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 21.
(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n^os^ 32 à 35.
(5) B. A. V. — Registre de la Trésorerie, n° 1310, fol. 372.

a fait payer les droits de tonlieu sur des faïences qu'il envoyait à un marchand de Gand qui les avait achetées; de plus, il a fait payer des plus gros droits que le tarif ne porte » (1). Sa demande fut néanmoins éconduite.

Il ne put obtenir non plus l'exemption sur les quatre espèces de consommation, et des vingtièmes ; l'édilité tenait donc à favoriser l'autre fabrique, cela surtout à raison de son ancienneté (15-18 décembre 1754, 11 janvier 1755) (2).

Jacques Artoisenet mourut dans les premiers mois de l'année 1755.

Il avait vu sa fabrique s'agrandir et prospérer; les membres du Conseil faisaient un grand éloge de ses produits, déclarant « qu'il en fait déjà de très bien conditionnées, et qui seront plus recherchées que celles de son beau-père (3) ».

Sa sœur Barbe l'avait dès le 17 mai 1738, et suivant testament passé devant Maître Culant de Bruxelles, désigné en qualité de légataire universel (4).

D'autre part, des grands-parents Van Assche-Mosselmans, il avait hérité de la moitié d'une propriété portant le numéro 24, au coin des rues de la Montagne et des Bouchers, appelée successivement « *De Moriaen* », puis « *De Roos* » ou la « *Rose blanche* ». L'autre moitié, qui appartenait à sa sœur Barbe, avait été abandonnée à son père, Joseph-Philippe Artoisenet, moyennant paiement d'une rente sa vie durant. Jacques recueillit donc cette part dans l'héritage paternel.

A plusieurs reprises, et pour faire face à ses affaires, il avait été contraint d'hypothéquer cet immeuble (10 novembre 1744) (5), (20 juin 1749) (6). Il le vendit le 20 janvier 1752 (7).

En outre, il était co-propriétaire avec plusieurs membres de sa famille, d'un immeuble portant le numéro 53 dans la même rue des Bouchers, bien qui fut vendu aux époux Opdenbosch-Van den Daele, le 28 mars 1752 (8).

Enfin, également comme co-propriétaire avec les descendants Van Assche et Steps, il vendit le 8 avril 1752, aux époux Carrion-Stoefs, un bien dénommé « Danemarck » sis dans la Petite rue des Bouchers, à côté du Bouclier Vert (9).

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 76, fol. 47.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce nos 25 à 29.
(3) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575, dossier n° 2, pièce n° 8.
(4) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, liasse n° 5035.
(5) B. A. R. — *Wychboeck* n° 78, 1re partie, n° 581.
(6) B. A. R. — *Wychboeck* n° 78, 1re partie, n° 594.
(7) B. A. R. — *Wychboeck* n° 78, 1re partie, n° 604.
(8) B. A. R. — *Greffe scabinal de Bruxelles, Wychboeck* n° 79, n° 304.
(9) B. A. R. — *Wychboeck* n° 79, 3e partie, n° 328.

*Art. 2. — Jeanne-Marie Vanden Berghen, veuve de Jacques Artoisenet.*

Jeanne-Marie Vanden Berghen reprit les affaires délaissées par son mari.

Dès le 10 juillet 1755, elle demandait au magistrat l'obtention du privilège sur les tonlieux pour l'envoi à l'étranger des produits fabriqués, et ce, dans les mêmes conditions que celles faites à la veuve de Philippe Mombaers (1).

Après examen (18 juillet 1755) (2), (23 juillet 1755) (3), (24 juillet 1755) (4), cette faveur lui fut concédée (24 juillet 1755) (5), en des termes identiques à l'octroi de la veuve Mombaers (6), et avis en fut adressé aux diverses autorités compétentes (7).

Elle obtint également en sa faveur le renouvellement de l'octroi accordé le 9 novembre 1754 à son mari, mais en tant que portant sur les accises, et à condition que les trésoriers et receveurs fissent de temps en temps des visites d'inspection. (Acte du 15 novembre 1768) (8).

Le rapport d'inspection de 1764, signalant cette fabrique, en donne les détails suivants :

« On y cuit tous les vingt jours une fournée, et on évalue le produit annuelle d'icelles à fl. 26,000.

Une partie se débitte et consomme dans cette domination, mais il s'en exporte aussi à l'étranger avec les dépêches convenables.

La matière première proviendrait du pays, et les couleurs de la Hollande, dont les États-Généraux exigent pour droits de sortie 2 °/₀ de la valeur.

Il n'y a point de pareilles manufactures sur les frontières étrangères avoisinant ce département, dont celle-ci puisse servir de couverture à la fraude » (9).

Suivant un acte de caution en date du 18 octobre 1775, la veuve J. Ardoisenet s'était remariée avec Ferdinand Vander Gote (10).

Elle continua à gérer la fabrique durant quelques années, car, d'après un document de son successeur, Ghobert, elle obtint le 27 novembre 1783 une disposition lui accordant l'exemption provisionnelle des droits de tonlieux sur les faïences et ouvrages de sa fabrique envoyés dans les différentes

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 46.
(2) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 47.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, t. II, fol. 161.
(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièces nos 48, 47.
(5) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 47.
(6) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 45.
(7) B. A. R. — Registre n° 2021.
(8) B. A. V. — Registre de la trésorerie, n° 1312, fol. 178.
(9) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 830, fol. 12 et 13.
(10) B. A. R. — *Greffe scabinal de Bruxelles*, *Wychboeck* n° 113, n° 261.

provinces du pays, à condition de les accompagner d'un certificat signé par elle (1).

### Art. 3. — *François Ghobert de Saint-Martin.*

Au début de l'année 1784, François Ghobert (2) acquit la fabrique de la rue de la Montagne des héritiers de Jacques Antoisenet et de Jeanne-M. Vanden Berghen.

François Ghobert, qui signe parfois Ghobert de Saint-Martin, était né à Florennes en 1733, de Martin-François et d'Anne-Émérance-J. Piérart.

Il avait, après des études de droit, embrassé la carrière du barreau, puis avait été nommé conseiller au tribunal royal établi à Wavre par l'empereur Joseph II.

A présent (1784), nous le trouvons à la tête de la manufacture de faïence.

Par requête adressée au Conseil en avril 1784, il demande le bénéfice des octrois accordés à ses prédécesseurs les 7 août 1754 et 27 novembre 1783 (3). Sur avis conformes (24 et 26 août 1784) (4), le profit lui en fut délivré. (1er mai 1789) (5). (2 et 9 avril 1785) (6).

La requête suivante nous paraît si intéressante par ses détails, qu'elle semble devoir être reproduite en son entier :

A Son Altesse Royal.

L'avocat Ghobert ci-devant conseiller du tribunal royal établi à Wavre par feu Sa Majesté l'empereur Joseph II, prend la très respectueuse liberté de représenter qu'ayant une pratique de fayance et de demi-porcelaine de Luxembourg, situé dans la rue de la Berghestraete à Bruxelles, il y a fait travailler depuis plus de dix ans à la formation de fayances noires d'Angleterre, et les a perfectionnée à un tel point qu'elles sont aussi belles et aussi bonnes que celles fabriquées en Angleterre et pourront être vendu à meilleur compte.

Mais comme le remontrant a fait de dépence considérable dans cette partie, qu'il désireroit de récupérer avant que les ouvriers puissent faire usage de son secret ou d'autres à qui ceux-ci pourroient le vendre, il prend son très humble et très respectueux recour ver votre Altesse royal.

La suppliant que son bon plaisir soit d'accorder au remontrant le droit exclusif de fabriquer cette marchandise de fayance noire dans le Pays bas de Sa Majesté du moin pendant l'epace de vingt ans.

C'est la grâce, etc.

(*S*) GHOBERT DE ST-MARTIN (7).

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier no 4, pièce no 2.
(2) B. A. R. — GOBERT, GAUBER.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier no 4, pièce no 2.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier no 4, pièce no 2.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier no 4, pièce no 9.
(6) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier no 4, pièce no 6.
(7) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier no 4, pièce no 5.

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Ghobert et Boussemart*



Grand plat
(coll. Van den Corput)



Vase

Soupière
(coll. Van den Corput)

Vase

Nous ignorons le sort fait à cette requête, qui était digne de tous les encouragements.

Ghobert était arrivé à une exploitation très importante de sa fabrique. Il avait fait des dépenses considérables pour pouvoir donner la perfection à ses ouvrages, et ne négligeait rien dans ce but.

Les nombreuses lettres qu'il adresse aux autorités pour les aviser des produits qu'il fait venir tant des provinces que de l'étranger pour sa fabrication, et ce, afin de se conformer aux prescriptions de son octroi, prouvent la prospérité des affaires et le personnel intense qu'il devait occuper. Au surplus, les rapports officiels déclarent que « la fabrique de fayance du suppliant est assés considérable pour nous faire croire qu'il n'y a rien d'exagéré dans les quantités qu'il spécifie et nous ne doutons pas qu'elles ne soient réellement destinées à y être employées ». (2 avril 1785) (1).

*Art. 4. — François Ghobert et Joseph Boussemart.*

A quelle date exactement, à la suite de quelles circonstances, dans quelles conditions Ghobert fit-il appel à l'intervention ou association de son confrère Boussemart sont des points qui n'ont pu être élucidés jusqu'à ce jour, mais le fait est indéniable, et s'établit par l'acte suivant :

« Les nommés Ghobert et Boussemart, fabricateurs de porcelaines et fayances en cette ville, nous suppliant par la requête ci-jointe de leur accorder un octroi exclusif et quelques autres faveurs, pour le soutien et l'encouragement de leur fabrique, nous la remettons au Conseil afin qu'il nous informe de son sentiment sur ce qui en fait l'objet.

Bruxelles, le 6 septembre 1786. Recepta le 7 septembre 1786. »

« Messieurs Baudier et Delplancq. Conseil des Finances.

« Du 9 septembre 1786. Je pense que cette requête pourroit être envoyé a l'avis des officiers principaux de cette ville. » (2)

Cette association, du moins avec son caractère officiel, ne fut que momentanée; à la fin de septembre de la même année elle n'apparaît déjà plus. (3)

Elle eut une heureuse influence sur les productions de la fabrique, qui, dès cette époque, produisit des pièces particulièrement soignées.

Disons de suite que, dans le document auquel il vient d'être fait allusion,

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 2, pièce n° 6.
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 4, pièce n° 8.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 4, pièce n° 11.

on rencontre les mots « porcelaines et fayances » juxtaposés ; c'est presqu'un pléonasme, car il s'agit en réalité de ce qu'on a appelé de la demi-porcelaine ou terre de pipe, à l'instar de ce qui se faisait dans le Luxembourg, et de la faïence, seules productions qui soient jamais sorties de cette manufacture. Au surplus, le Boussemart en question n'a jamais fait de porcelaines.

Ce nom de Boussemart (1) est en effet bien connu dans l'industrie de la céramique ; on le rencontre à Lille, Liége et Bruxelles.

A Lille, l'on voit Joseph-François Boussemart qui, le 5 août 1726, avait épousé Marie-Thérèse Febvrier, et de ce fait fut intéressé dans la fabrique de faïence de son beau-père ; il devint l'associé de la veuve de ce dernier dès 1729, et produisit des pièces de choix.

C'est un de ses fils, Joseph, qui, dès juillet 1770, se rencontre à Liége ; il s'y marie avec la fille de son associé, Agathe Lefèbvre, et, en 1772, devient citoyen de Liége, où il reste seul sur la brèche, Lefèbvre ayant quitté Liége à la suite d'infortunes. La faïencerie, après ces revers, fut reprise par un groupe de financiers, et Boussemart devint le directeur de ce qu'on a appelé la faïencerie de Coronmeuse (1788). Pour obtenir ce poste et justifier de ses aptitudes, il avait indiqué dans un « Journal » écrit de sa main les procédés essentiels de sa fabrication.

Nous aurons l'occasion de faire état de ce « Journal » dans le Livre II du présent travail.

Comme cet écrit est de 1786, nous avons tout lieu de penser qu'avant d'être nommé directeur de la fabrique liégeoise, il aura, durant un court espace de temps, accepté d'être l'associé de Ghobert à Bruxelles, association qui fut rompue dès sa nomination à la faïencerie de Coronmeuse.

### *Art. 5. — François-Ghobert de Saint-Martin.*

François Ghobert reprit donc seul la direction de la fabrique bruxelloise dont il était propriétaire.

Dorénavant, et jusqu'à la fin de ce XVIII^e siècle, les archives exposent surtout les correspondances échangées entre lui et le Pouvoir au sujet des matières provenant de l'étranger et servant à la fabrication ; leur grand nombre ainsi que la quantité de ces matières prouvent l'intensité croissante des affaires.

En juin 1793, il renouvelait sa demande d'octroi exclusif pour la fabrication d'une faïence noire dans le genre de celle d'Angleterre ; cette pièce passa par divers bureaux, mais la solution nous est restée inconnue. (2)

(1) Boussemart, Boussemaert.

(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 4, pièce n° 5.

Ghobert était doué non seulement de grande activité mais aussi d'intelligence pratique. C'est ainsi qu'un incendie ayant éclaté « par la vétusté du four », il en profita pour demander au comte de Merode-Westerloo, alors maire de Bruxelles, l'autorisation d'y « reconstruire un nouveau infiniment plus solide » suivant les plans modificatifs qu'il soumet (13 juin 1807) (1). L'autorisation lui en fut accordée après examen et approbation (23 juillet 1807) (2) (27 juillet 1807) (3). (Voir Annexes, pièce n° VI).

Signalons que ces plans étaient présentés, ainsi que la requête, par François Ghobert conjointement avec sa femme, née Jeanne Van Goidtsnoven, ce qui semble dire qu'elle était également et personnellement intéressée dans les affaires.

Les almanachs du temps fournissent quelques données utiles. C'est ainsi que Ghobert y est relaté, en l'an X, comme payant une patente de 40 francs (4). Durant les années 1804 à 1808, son nom paraît sous la rubrique spéciale de fabricant de porcelaines; apparemment se serait-il spécialisé dans la faïence fine ou demi-porcelaine dont il a été parlé (5). Mais, en 1809, on le retrouve avec les autres fabricants de faïence (6).

Pour se conformer à l'arrêté préfectoral du 6 août 1808 auquel il a été fait allusion à propos de la manufacture Artoisenet, l'étaignier Walravens faisait, en ce qui touche les dépôts de marchandises à poinçonner, les déclarations suivantes (7) :

Bruxelles, 7 octobre 1808, pour le sieur Ghobert, 24 litres 49 demi-litres.
Bruxelles, 1er avril 1809, pour le sieur Ghobert, 8 litres 25 demi-litres.
Bruxelles, 8 avril 1809, pour le sieur Ghobert, 9 doubles-litres 53 demi-litres.
Bruxelles, 29 avril 1809, pour le sieur Ghobert — 58 demi-litres.
Bruxelles, 29 avril 1809, pour le sieur Ghobert — 20 demi-litres.
Bruxelles, 13 mai 1809, pour le sieur Ghobert — 161 demi-litres.
Bruxelles, 3 juin 1809, pour le sieur Ghobert — 57 demi-litres.
Bruxelles, 24 juin 1809, pour le sieur Ghobert, 34 litres.

A cette époque (fin 1809 ou début 1810), il vendit sa fabrique et se retira dans une habitation sise rue de l'Escalier, où il mourut d'après le document suivant :

« N° 2770. L'an 1814, le 2 septembre, est décédé rue de l'Escalier,

(1) B. A. V. — *Actes administratifs*, 1807, H. 4. p. 281.
(2) B. A. V. — *Actes administratifs*, 1807, H. 4, p. 283.
(3) B. A. V. — *Actes administratifs*, 1807, H. 4, p. 279.
(4) *Almanach du Département de la Dyle*, pour l'an X.
(5) *Almanach du Département de la Dyle*, pour les années 1804 à 1808.
(6) *Almanach du Département de la Dyle*, pour l'année 1809.
(7) B. A. R. — Préfecture de la Dyle, n° 270. Exercice 1809, fol. 18 à 20.

8$^{me}$ section, n° 596, Siméon-François Ghobert, rentier, âgé de 81 ans, né à Florennes », etc. (1)

## *Art. 6. — Bartholeyns.*

Les frères Dominique et Jean Bartholeyns acquirent, entre 1809 et 1810, de François Ghobert, la fabrique de la rue de la Montagne.

Ils étaient fils de Guillaume-Joseph, avocat à Bruxelles, et Pétronille-Virginie Bois-Robert, qui, née à Bruxelles, mourut rentière à 70 ans, le 11 avril 1823, Courte rue des Longs-Chariots, dans la fabrique qu'elle habitait avec ses enfants.

La famille Bartholeyns, bruxelloise d'origine, était alliée aux Snagels, Mosselman et Desmarès.

Dominique-Joseph Bartholeyns avait épousé, en 1801, N... Claessens, dont il eut un fils, Guillaume, né en 1802.

Il fut d'abord apprenti chez un pharmacien, puis acheta la fabrique dont il est question.

Son frère, Jean-Joseph-Antoine, né le 17 juillet 1787, s'était marié avec N... Baclé ; il en eut deux enfants, nés en 1817 et 1819 (2).

Nous avons vu, à propos de Marie-Marguerite Vanden Driessche, veuve de Joseph-Philippe Artoisenet, les difficultés qui avaient surgi à propos du terrain du Bastion. Les frères Bartholeyns adressaient une requête à l'Autorité, disant « ... viennent d'ériger une fabrique de faïence, ils désireraient pour donner plus d'activité à leur dite fabrique d'avoir une partie du terrain vague qui tient au Rempart, à l'extérieur, contre la Porte du Rivage, vis-à-vis du chantier, à côté de la partie qui a été cédée par la mairie au sieur Artoisenet, pour pouvoir y faire travailler les terres nécessaires pour leur fabrique, et que par ce moyen ils pourraient occuper beaucoup d'ouvriers... » (3).

L'on connaît la suite donnée à cet incident, dont la conclusion fut un refus opposé aux frères Bartholeyns en date du 28 février 1810 (4).

Les almanachs signalent leur exploitation durant les années 1810, 1811, 1812, 1813, 1814 (4), 1820, 1824 (5).

Les affaires n'eurent plus qu'une existence modeste. « Le temps des faïences richement décorées était passé ; les belles porcelaines importées de

(1) B. A. V. — N° 2770.
(2) Archives de famille.
(3) B. A. V. — Propriétés communales.
(4) *Almanachs du Département de la Dyle.*
(5) *Almanachs du commerce de Bruxelles.*



POTICHE
(coll. Angenot)



SOUPIÈRE
(coll. Van den Corput)

l'Orient ou fabriquées en Europe, les avaient entièrement détrônées. Quant aux faïences plus ordinaires, elles avaient eu à subir de la part des objets en demi-porcelaine fabriqués en Angleterre et envoyés en abondance sur le continent ou produits dans le pays même, une concurrence qui les avait complètement démodées (1) ».

Finalement, la faïencerie périclita au point que la faillite en fut prononcée. Certains documents particuliers affirment que le produit de la vente des marchandises avait surtout servi à bâtir des immeubles au lieu de profiter à la manufacture, et de là les revers.

Dominique Bartholeyns partit alors pour Lille, où il mourut en 1827.

Quant à son frère, Jean-Joseph, il se retira des affaires pour mener une existence de rentier; en 1836, il était domicilié rue de Berlaymont, et en 1841, il demeurait rue d'Orange, à Bruxelles (2).

## Paragraphe 3. — Les Employés.

### A. *Modeleurs.*

La fabrique de la rue de la Montagne compta deux modeleurs de grand talent, Jacques Richardot et Paul-Louis Cyfflé.

« Jacques Richardot, né à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) le 28 juillet 1743, était fils d'un sculpteur-céramiste. A l'âge de quinze ans, nous le voyons quitter Lunéville et nous le retrouvons, entre 1752 et 1766, travaillant à Bruxelles, où il se marie le 28 octobre 1762 avec une montoise, Marie Lorsont. Son fils, Ghislain, naquit à Bruxelles, le 12 juillet 1765.

Vers 1786, il est à Saint-Servais-lez-Namur, et il est probable qu'à cette date il travaillait déjà à Andenne.

Son décès survint à Andenne, le 18 octobre 1806; l'acte de décès mentionnait : « sculpteur indigent ».

Jacques Richardot fut un modeleur de talent, un sculpteur émérite, un artiste consciencieux qui avait fait son apprentissage à Lunéville dans un milieu céramiste, sous la protection de Charmette, son parrain et le patron de son père, directeur de la faïencerie de cette ville.

Forcé d'émigrer à Bruxelles, il y séjourna quelque temps sans cependant produire rien qui mérite spécialement d'être cité (3). »

« Paul-Louis Cyfflé est né, le 6 février 1724, à Bruges, où il fut baptisé à l'église Saint-Jacques. Il était fils de Louis Cyfflé, orfèvre bourgeois

(1) De Marneffe.
(2) Archives de famille.
(3) *Pholien*, pp. 94-95.

de Bruges et d'Anne de Pape qui appartenait à une famille brugeoise admise à la bourgeoisie.

Cyfflé dut s'initier de bonne heure au dessin et au modelage dans l'atelier de son père; nous le voyons, en effet, dès l'âge de quinze ans, entrer à l'Académie de Bruges, où il devint l'élève de Jean van Hecke.

Dès 1745, en possession de sa maîtrise de sculpteur, il se rend à Nancy où il se fait recevoir comme élève par Barthélemy Guibal « premier sculpteur de Stanislas Leczinski, ex-roi de Pologne, grand-duc de Lorraine ».

Le 7 janvier 1751, il épousa Catherine Marchal, fille d'un facteur d'orgues et pianiste de Nancy. Dès lors, il quitta la maison de Guibal et alla se fixer à Lunéville.

En 1762, Cifflé reçut le titre de « modeleur et ciseleur du roi Stanilas ». Peu après, il entra à la fabrique de Lunéville, fondée par Charmette en 1731.

Le 1er juin 1768, Louis XV accorde à Paul-Louis Cifflé, pour un terme de quinze années, l'octroi préalable à l'établissement d'une « manufacture pour cuire ou faire cuire de la vaisselle supérieure à celle de terre de pipe, sans être de la porcelaine..... »

Cyfflé installa sa nouvelle usine à Lunéville.

De passage à Bruxelles en 1777, il modela le portrait en pied de Charles de Lorraine, exécuté en faïence : statuette haute de deux pieds et demi, et d'une frappante ressemblance, dit Van der Wersch.

« Il fut le maître de Richardot (1). »

Le séjour des deux modeleurs dont il vient d'être question, en la fabrique de la rue de la Montagne, est confirmé par des documents en notre possession (2).

Le rapport de 1764 déclare que la fabrique « occupe actuellement..... 10 ouvriers à façonner la faïence » (3). Dans ce nombre, il convient de compter les modeleurs principaux.

B. *Ouvriers.*

Dans son mémoire du 20 mars 1754, Jacques Artoisenet déclare « qu'il a tous les jours prest de 30 ouvriers..... Tous ces ouvriers font une consomption dans la ville, ils sont la plupart mariés et en famille (4) ».

(1) DARDENNE, passim.
(2) Archives de famille.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, n° 830, p. 13.
(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 16.

L'octroi de Marie-Thérèse (7 août 1754) disait que « six principaux ouvriers de la même fabrique jouiront de l'exemtion de guets et gardes et autres charges bourgeoises de notre ville de Bruxelles tant que la fabrique existera en vigueur, parmi que les lesdits ouvriers soient présentés à ceux du magistrat de notre dite ville de même que ceux qui viendront à les remplacer pour en tenir note (1) ».

Le 9 novembre 1754, la ville accordait l'exemption des droits d'accises sur douze tonnes de bière forte ou vingt-quatre tonnes de bière légère pour chacun des six ouvriers, à condition de tenir maison (2).

Jeanne-M. Van den Berghen, veuve de Jacques Artoisenet, prétend avoir de trente à quarante ouvriers; elle porte même ce chiffre à cinquante. (15 novembre 1768) (3).

Quant au rapport de 1764, il dit : « Elle occupe actuellement 30 ouvriers, dont huit à peindre les faïences, 10 à la façonner, huit à plétrir et préparer la matière, deux pour broyer la teinture et deux pour la direction des fours ». (4)

En 1784 (24 avril), les Echevins se contentent d'annoter « qu'elle (la fabrique) mérite beaucoup de considération par la quantité d'ouvriers qu'elle occuppe ». (5)

## SECTION TROISIÈME

### FABRIQUE DE LA RUE DU PONT-NEUF

#### Paragraphe 1er. — Situation.

Cette fabrique était située rue du Pont-Neuf.

Commencée en 1764, elle attendit longtemps avant d'être achevée, et ce fut Van Gierdegom qui, par l'avance des fonds, permit d'en voir la mise en activité.

Le Rapport d'inspection de 1754 ignore même ce détail, car il dit : « Il y a dans ladite ville un nouvel établissement d'une manufacture fine et de fayance, érigée par certain Vangierdeghom, bourgeois de cette ville, mais on n'en peut dire davantage, ni donner d'autres renseignements sur cet établissement quant à présent, attendu qu'on est seulement actuellement occupé à la construction du bâtiment, des fours, etc., (6) »

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 2, pièce n° 21.
(2) B. A. V. — Registre de la trésorie, n° 1310, fol. 572.
(3) B. A. V. — Registre de la trésorie, n° 1312, fol. 178.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 830, p. 13.
(5) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 2.
(6) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 830, fol. 53.

Suivant des documents d'archives, cette fabrique figure, en 1767, au Quai au Foin, n° 218 (1).

La mention, en 1771, est toujours au Pont-Neuf (2).

### Paragraphe 2. — Les Maîtres faïenciers.

#### *Art. 1er. — Jean-François Verplancke.*

En août 1764, Jean-François Verplancke exposait au Gouverneur « qu'il vient de faire la découverte d'une gree d'Angleterre. C'est un objet de la plus grande importance, puisque non seulement tout le monde se sert de ces services de table dans nos pays, mais Sa Majesté pourroit même enlever cette branche de commerce aux Anglois, et comme ledit suppliant veut se établir en cette ville, pour établir un manufacture du dit glé, mais comme il a pour cet effet besoin d'une maison, de moulins, fours et autres ustencils, qui doivent coute beaucoup d'argent au moins 4,000 florins. Ces pour cet effet qu'il prend son humble recours vers Son Excellence suppliant très humblement de luy bien vouloir accorder sa demande. C'est la grâce... » (3)

Nous nous souvenons de la vogue des articles anglais; il semble donc que l'Autorité dût s'empresser de faire un accueil favorable à la requête. Il n'en fut rien. La pièce, transmise au Conseil (22 août 1764), fut classée et l'on n'en parla plus (4).

Le grès d'Angleterre, dont il s'agit ici, consiste en réalité en de la faïence fine dans le genre de ce que produisait Wegwood. « Ce produit, importé dans les Pays-Bas, y acquit rapidement une grande vogue; la vaisselle de grès d'Angleterre avait figuré bientôt sur toutes les tables. L'activité des gens du métier se porta naturellement vers la recherche du secret de la fabrication de cette nouvelle pâte, et ce fut à qui la découvrirait (5). »

#### *Art. 2. — Jean-François Verplancke et Jean Van Gierdegom.*

Le gouvernement ne répondant pas à la sollicitation pécuniaire de Verplancke, force fut à ce dernier, qui voulait malgré tout exploiter sa découverte, de s'adresser ailleurs.

(1) B. A. V. — Registre n° 1042, quartier 24.

(2) *Almanach Nouveau pour l'année 1771, ou le Guide fidèle tant des étrangers que domiciliés dans la ville de Bruxelles.*

(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 3.

(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 2.

(5) De Marneffe.

# FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN

Chinois

Chinois

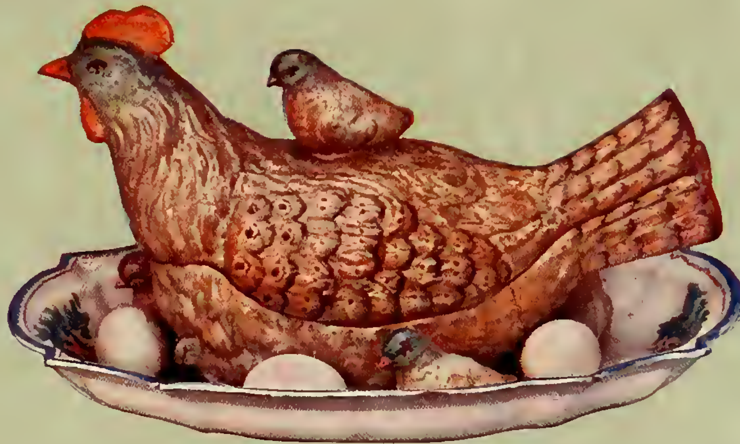
*Epoque van Bellinghen.*
(coll. Mesdach de ter Kiele)

Poule et poussins
*Epoque Stevens.*
(coll. van den Corput)

Pot a bière
*Epoque van Bellinghen.*
(coll. Van Merstraeten)

Pot a bière
*Epoque van Bellinghen.*
(coll. Ligny)







Il trouva un bailleur de fonds en la personne de Jean Van Gierdegom (1) et l'associa à sa fabrique.

Van Gierdegom était bourgeois de Bruxelles. Dans les annales de la céramique, son nom est resté surtout célèbre comme premier fabricateur de porcelaine à Bruxelles, dont la fondation remonterait à l'année 1764 en cette même maison de la rue du Pont-Neuf (2).

Le 2 mars 1766, les deux associés, « propriétaires de la nouvelle fabrique de porcelaines et de fayence en cette ville de Bruxelles » demandaient « une avance de douze mille florins pour mettre cette manufacture dans un état florissant ou du moins d'interposer notre autorité vers les états de Brabant pour les engager à la leur faire... » (3).

Nous voyons que les députés des États transmirent cette requête à qui de droit, mais comme les ressources étaient absolument dans un état de déconfiture, il y fut répondu par une fin de non-recevoir (11 avril 1766) (4).

Rien ne put modifier cette décision, pas même l'engagement pris par les associés de rembourser le prêt dans l'espace de douze années, « en trois différents payemens de deux en deux ans, ce qui ferait un terme de 16 années pour le remboursement complet et pour sureté de la quelle ils offrent d'affecter leur dite fabrique, biens, etc. » (5).

Les députés reviennent sur leur premier motif (absence de fonds suffisants) et ajoutent « que la fabrique des suppliants n'est point nouvelle, qu'il y en a déjà deux ou trois autres dans le même genre qui sont établies en cette ville depuis plusieurs années et dont les propriétaires auroient le même droit a pareille faveur » (1er mai 1766) (5).

Signalons une contestation intéressante qui s'éleva à cette époque, et à laquelle Van Gierdegom fut mêlé.

Un sieur Alexandre Jolly, négociant à Bruxelles, avait commandé de nombreux articles à la fabrique de Derby (Angleterre) et prétendait que puisque c'était de la porcelaine, il n'avait pas à payer les droits fixés par le Pouvoir pour les faïences, droits établis pour protéger les établissements et le commerce du pays. Le bureau des Droits, de Bruxelles, affirmait qu'il s'agissait de faïence et non de porcelaine.

En décembre 1767, on décida de soumettre quelques pièces à des gens du métier.

Le fabricant de Brauwer, de Bruges, n'osa se prononcer.

Les officiers principaux de Bruxelles les firent alors examiner par des

(1) van Gierdeghom, van Gieregom, van Giregom, van Gierregom.
(2) Cf. Evenepoel, Wauters.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 4.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 5.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 2.

marchands de la ville, et par le maître-ouvrier de la fabrique de Van Gierdegom. Ils affirmèrent que c'était de la véritable faïence, avec cette différence que la fabrication en était faite avec une terre plus fine que la terre à faïence employée dans nos contrées.

« L'usine de la rue du Pont-Neuf, après s'être maintenue difficilement pendant un certain temps, aura sans doute dû cesser le travail » (1).

Van Gierdegom, qui était propriétaire d'un immeuble portant le n° 6 de la rue du Pont-Neuf, habitait dans la même rue, au n° 57, sous la Chambre de Rhétorique (Relevé de 1767) (2).

Quant à Verplancke, il occupait un appartement à la fabrique même, n° 218, rue du Pont-Neuf (Relevé de 1767) (2).

### *Art. 3. — Pierre Wauters.*

En 1772, Pierre Wauters (3) reprit la fabrique de la rue du Pont-Neuf.

Dans les actes il se qualifie de bourgeois de la ville et mercier. Il y a tout lieu de croire qu'il appartenait à la famille des Wauters (ou Wouters) qui furent, peu d'années plus tard, faïenciers à Andenne (Belgique).

Il remit d'aplomb la faïencerie qu'il venait d'acquérir et en provoqua une nouvelle activité.

Ses requêtes signalent qu'il fabrique de la porcelaine (sans doute de la demi-porcelaine) et de la faïence.

Comme les autres faïenciers, il demande l'exemption des droits sur le vin et la bière, la dispense de garde bourgeoise, quarante florins par an pour son loyer; il songe également à requérir ces faveurs pour ses hoirs et descendants. On lui accorde les dispenses de garde bourgeoise et de paiement sur 12 tonnes de double bière ou 24 tonnes de bière faible (21 avril 1772) (4).

C'est ensuite aux droits d'entrée des matières et ingrédients « qu'il sera dans le cas de tirer de l'étranger, ainsi que l'exécution des droits de sortie et de tonlieux des parties de sa fabrique qu'il enverra tant à l'étranger que dans les différentes provinces de la domination de S. M. » qu'il songe (octobre 1774) (5). Un octroi, semblable à celui délivré à la veuve Joseph-Philippe Artoisenet, lui fut adressé (10 octobre 1774) (6).

(1) De Marneffe.
(2) B. A. V. — Registre n° 1042, artère du Pont-Neuf, année 1767.
(3) Wauters, Wouters.
(4) B. A. V. — *Registre de la Trésorerie*, n° 1312, fol. 394, 395, 396.
(5) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 6.
(6) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièces n°s 7 et 6

Il était arrivé à imiter dans la perfection des produits dits en grès d'Angleterre, et le personnel assez important qu'il employait prouve le succès qu'il devait en avoir. Il reçut, dit-on, le titre de fournisseur privilégié du gouverneur général, le prince Charles de Lorraine, ce qui n'avait pas le caractère banal de monnaie courante à cette époque. Aussi se prévaut-il de sa spécialité; il est « bourgeois et fabricateur de fayance et ouvrages de grais d'Angleterre en cette ville de Bruxelles » (1).

Comme « en sa qualité de bourgeois de cette ville (Bruxelles), il n'en peut affranchir les ouvrages de sa fabrique que pour autant qu'il ne les ait point vendus à des non francs, il prend de nouveau son très humble recours vers Vos Seigneuries illustrissimes, les suppliant en toute humilité d'être servies de déclarer par forme d'ampliation et d'interprétation que le suppliant doit aussi jouir de l'exemption de tous les droits de tonlieux des ouvrages de faïence provenant de sa fabrique qu'il enverra dans les différentes villes et provinces de la domination de Sa Majesté, à condition que chaque transport qui s'en fera sera accompagné d'un certificat signé de sa main que lesdites faïences proviennent directement de sa fabrique ». (Janvier 1775) (2). Cette exemption lui fut accordée le 26 janvier suivant (2).

Mention est faite de son nom comme « Fabriqueur de porcelaines » dans l'Almanach de 1775 (3).

« Cette fabrique ne doit pas être parvenue à se maintenir. En tous cas, en 1791 elle n'existait plus, car à cette date il n'y avait plus à Bruxelles que deux faïenceries, celle de la rue de Laeken et celle de la rue de la Montagne (4). »

Wauters dit qu'en 1791, le notaire de Caumartin acheta la manufacture, la fit démolir, et ordonna d'en vendre le terrain et les matériaux (5).

Il serait curieux de connaître comment se serait produite cette intervention dudit Caumartin.

Signalons, en passant, qu'on rencontre vers 1760 un sieur de Caumartin, intendant à Lille, auquel Boussemart adresse des requêtes au sujet de sa fabrique de faïence (6). Faut-il, à raison de l'identité du nom, songer que ce personnage aurait été intéressé, au moins pécuniairement, dans cette industrie, et aurait voulu supprimer un concurrent?...

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 7.
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 7.
(3) *Almanach nouveau pour l'année 1775*, etc.
(4) De Marneffe.
(5) Wauters.
(6) Houdoy.

## Paragraphe 3. — Les Employés.

### A. — *Modeleurs et peintres*

Comme modeleurs, on rencontre (1) :

J. B. Van Calsters, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 10.
Guillaume Bertens, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 10.

Comme peintre :

Jean de Maeght, demeurant rue du Pont-Neuf, 362.

### B. — *Ouvriers*

Nous avons rencontré les noms suivants d'ouvriers attachés en 1767 à la fabrique (1) :

Ferdinand Morlé, ouvrier-cuiseur, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 14.
J. B. Annaert, ouvrier-cuiseur, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 259.
François de Maeght, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 49.
J. B. Meert, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 166.
Jean De Pauw, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 188.
Jean Van der Linde, (âgé de soixante ans), demeurant rue du Pont-Neuf, n° 286.
Laurent Paep, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 286.
J. B. De Bruyn, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 286.
Jean Van den Branden, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 289.
Guillaume Willeput, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 302.
Jacques Vande Velde, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 345.
J. B. Gerrendael, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 347.
Gilles Casman, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 360.
Jean de Four, ouvrier, demeurant rue du Pont-Neuf, n° 369.

Sous la direction de Wauters, plus de quarante ouvriers sont attachés à la maison (2). En octobre 1774, il emploie jusqu'à vingt-deux familles en ouvriers et ouvrières, « qui gagnent leur subsistence journalière » (3).

(1) B. A. V. — Registre n° 1042, *Artère du Pont-neuf*, année 1767.
(2) B. A. V. — *Registre de la Trésorerie n° 1312*, fol. 394.
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 7.

FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN

*Époque Jean-Baptiste Artoisenet*



Plaque : Maréchal inspectant un champ de bataille.
(coll. Xxxx)

# SECTION QUATRIÈME

## FABRIQUE HORS DE LA PORTE DE LAEKEN.

### PARAGRAPHE 1er. — SITUATION.

La fabrique, sise hors de la Porte de Laeken, occupait un terrain entre la chaussée de Laeken et la Senne, « vis à vis de l'hobette des employés » (1). Elle se trouvait dans « un rassemblement de maisons nommé le Petit-Village » (2).

La construction en fut érigée par Jean-Baptiste Artoisenet dès l'année 1771.

Les documents et almanachs indiquent comme suit son emplacement :

1791 : hors de la Porte de Laeken.
1804 : hors de la Porte de Laeken (3).
1809 : hors de la Porte de Laeken (4).
1810 : près de la Porte Bonaparte (5).
1811 : hors de la Porte de Laeken (6).
1812 et 1813 : hors de la Porte de Napoléon (6).
1824 : hors de la Porte Guillaume, n° 16 (7).
Postérieurement et jusqu'à la fin (1867) : chaussée d'Anvers, n° 99 (8).

A côté de la manufacture, un appareil hydraulique fut élevé. « Comme il établira sa fabrique sur le bord de la rivière de Seine, il demande à pouvoir y puiser l'eau nécessaire, et ériger sur ledit bord une machine propre à cet effet (9). »

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 5, pièce n° 2.
(2) G. DE WAUTIER.
(3) *Almanach du commerce*, etc.
(4) *Almanach de Bruxelles pour l'an 1809.*
(5) G. DE WAUTIER.
(6) *Almanach du Département de la Dyle.*
(7) *Almanach du commerce de Bruxelles*, etc. 1824.
(8) FAURE-GRESSIN-DUMOULIN et VALÉRIUS.
(9) B. A. R — *Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 3.

## Paragraphe 2. — Les Maitres faienciers.

### *Art. 1er. — Jean-Baptiste Artoisenet.*

Jean-Baptiste Artoisenet appartenait à cette famille Artoisenet dont la lignée a laissé un nom célèbre dans les fastes de la céramique bruxelloise.

Né en 1765, il était le fils aîné des époux Joseph-Ph. Artoisenet et Marie-M. Van den Driessche.

Nous avons dit que, suivant testament du 14 octobre 1788, il avait reçu de son oncle, Jérôme Van den Driessche, une somme de cent florins en or (1).

D'autre part, il avait touché sa part d'héritage dans la succession de son père, Joseph-Philippe, mort en 1783.

Le 20 septembre 1791, il emprunte aux époux Jean-F. Van Weel et Isabelle-Th. Van den Sande, une somme de 2,000 florins (2).

Le lendemain, il achète à Jean-Baptiste Parys et sa femme Thérèse Van den Velden un bien fonds, ci-devant prairie, borné du côté droit par un sentier hors la Porte de Laeken, et un mur; sur les autres côtés, par des bâtiments longeant la chaussée allant de Bruxelles à Laeken, il y a en outre une auberge appelée « *Den Willecom* » ; la Senne limite la partie d'arrière, et des champs sont en bordure du côté gauche. Le tout est acquis pour la somme de 6.000 florins, payable par une rente au profit de dame Emérence-E. Van den Bloch, veuve de Gilles Heymans, suivant constitution hypothécaire en date du 8 janvier 1791. (Acte du 21 septembre 1791) (3).

Il n'avait pas encore le terrain, qu'il adressait un Mémoire aux officiers principaux de Bruxelles, leur disant « qu'il se propose d'établir une fabrique de faïence hors de la Porte de Laeken, à portée et sous la juridiction de Bruxelles.

« Il fonde l'espoir du succès de son entreprise sur ce que les deux faïenciers qui existent en cette ville suffisent à peine aux besoins de la ville et des environs à cause de l'incommodité du défaut d'eau à leur portée (4). »

Il demande donc les mêmes faveurs dont jouissent ses deux prédécesseurs, et l'autorisation d'élever une machine à puiser l'eau de la Senne (4).

(1) B. A. R. — *Notariat général du Brabant*, registre n° 9374, acte n° 40.
(2) B. A. R. — *Wychboeck* n° 102, acte n° 2186.
(3) B. A. R. — *Wychboeck* n° 102, acte n° 2185.
(4) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 3.

Il obtint un octroi pareil à celui qui avait été délivré à Ghobert le 1er mai 1784. (16 juillet 1791) (1).

Il ne resta que quelques années à la tête de sa fabrique.

Un acte du 16 vendémiaire an XI mentionne le citoyen Jean-Baptiste Artoisenet, âgé de 37 ans, particulier demeurant rue aux Fleurs, section 4, n° 644 (2).

### *Art. 2. — Van Bellinghen.*

Ce furent les frères Van Bellinghen qui, ayant acquis de J.-B. Artoisenet la fabrique sise Hors de la Porte de Laeken, en prirent la direction dès 1802 (an XI).

« Ils employaient trente ouvriers et fabriquaient de la faïence imitant le grès anglais (3). »

Les guides officiels en parlent :

An XII (1804) : Van Bellinghen et frère (4).
1809 : fabricants de faïence : Van Bellinghen et frère (5).
1810-1811-1812-1813 : fabricants de faïence : Van Bellinghen et frère (6).

En conformité avec l'arrêté préfectoral du 6 août 1808, le vérificateur Walravens, rue de Christine à Bruxelles, fait les déclarations suivantes en ce qui concerne les mesures en grès ou en faïence à poinçonner à domicile, provenant de cette manufacture (7) :

1er avril 1809 : Van Bellinghen : 100 demi-litres.
6 mai 1809 : Van Bellinghen : 90 demi-litres.
20 mai 1809 : Van Bellinghen : 88 litres, 214 demi-litres, 39 doubles-litres.
15 juillet 1809 : Van Bellinghen : 304 litres, 10 demi-litres, 33 doubles-litres.
22 juillet 1809 : Van Bellinghen : 60 litres.

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, dossier n° 4, pièce n° 3.
(2) B. A. R. — *Minutes du notaire Lindemans.*
(3) De Marneffe.
(4) *Almanach de commerce*. etc.
(5) *Almanach de Bruxelles pour l'exercice 1809.*
(6) *Almanach du département de la Dyle.*
(7) B. A. R. — *Préfecture de la Dyle*, n° 270, exercice 1809, fol. 18 à 21.

### *Art. 3. — Mathieu Stevens.*

Entre 1820 et 1822, la fabrique passa aux mains de Mathieu Stevens. C'est erronément que Demmin écrit que « Stevens est le successeur de Artoisenet et Morren » (1), ce dernier figurant encore dans les actes officiels, comme dirigeant sa fabrique, durant les années 1838-1839, (2) tandis que dans le même ouvrage et juste après ce nom de Morren, nous trouvons, toujours comme fabricant de faïence : Stevens, M.-F., fabr., Molenbeek (2). Du reste, ces deux noms figuraient déjà, dans le même ordre de disposition, dans l'Almanach de 1824 (3).

Dans le rapport du jury sur les produits exposés à Bruxelles à la Worls' fair de 1835, nous lisons : « J. (lisez M.) Stevens. Les produits de ce dernier, composés d'articles courans, n'ont rien de remarquables, si ce n'est la modicité de leur prix » (4).

Note-Rapport relative à l'exposition de 1841 : « Monsieur H. J. L. Stevens a exposé sous le n° 417, des produits de la fabrique de fayence commune de Molenbeek Saint-Jean. près de Bruxelles, qui ont paru satisfaisants sous le rapport de l'exécution, de l'application des couleurs et du bon marché; les plus intéressants, à nos yeux, sont les carreaux en faïence vernis, couverts de dessins divers, que ce fabricant confectionne depuis 1840 seulement, et qui, peuvent assurément rivaliser avec ceux que nous avons tirés jusqu'à présent de la France et de la Hollande. Le jury vote, pour M. H. J. L. Stevens, la médaille de bronze de première classe (5). »

Mathieu Stevens resta durant de longues années à la tête de sa fabrique, et se retira seulement en 1843, quelques années avant sa mort survenue en 1849.

### *Art. 4. — Héliodore Stevens.*

Ce fut son fils qui lui succéda.

Le rapport du jury pour l'exposition de Bruxelles en 1847, est intéressant en ce qui le concerne :

« M. Stevens, L. (lisez : H ), à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant), est le seul qui ait envoyé à l'exposition des faïences émaillées. Les produits qu'il a présentés sont remarquables sous le double rapport de la bonne

(1) Demmin, p. 715.
(2) *Indicateur belge, ou Guide commercial et industriel*, 1838-1839.
(3) *Almanach du commerce de Bruxelles*, 1824.
(4) Faure-Gressin, Dumoulin et Valérius.
(5) *Rapport du Jury*, 1841, p. 190.

FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN

*Époque Stevens*



Pots a bière
(coll. Blancke et Ligny)

qualité et de la modicité des prix. Bien qu'ils constituent ce qu'on a fait de mieux en ce genre de poterie, le grand plat à soupe commun se vend fr. 1.80, et l'assiette profonde à cul gris 12 centimes.

« Ce fabricant a exposé aussi une série de quarante carreaux, dit azaleyos, qui sont bien supérieurs à ceux que nous fournissait la Hollande, par leur qualité, le fini des dessins, l'éclat et la variété des couleurs. Très versé dans l'art céramique, M. Stevens a amélioré la fabrication de ces produits, notamment en appliquant des procédés nouveaux à la coloration marbrée.

« M. Stevens ne vend qu'à l'intérieur du pays, ses produits étant prohibés en France, et frappés de droits élevés en Hollande et en Prusse.

« Cet industriel a obtenu, en 1841, la médaille de bronze de première classe; reconnaissant ses efforts et sa persévérance, le jury croit devoir lui décerner la médaille d'argent » (1).

Dans le courant de 1866, Héliodore Stevens cessa les affaires et vendit son immeuble à un brasseur (2).

## Paragraphe 3. — Les Employés.

M. De Marneffe dit que les Van Bellinghen employaient trente ouvriers. Il est probable que ce nombre dût varier, tant à raison du voisinage de la grande ville que des facultés de communication, qui dorénavant devaient augmenter de jour en jour.

Nous sommes arrivés à une période où la fluctuation dans le personnel devait devenir d'autant plus grande que la situation avait tout à fait changé. Dorénavant, il n'y avait plus que des employeurs et des employés, l'esprit ancien avec les liens d'autrefois ayant complètement disparu.

Parmi les peintres, citons :

De Mol qui, selon ce que nous a dit Madame Leva, resta longtemps attaché à la fabrique durant la période Stevens, et qui jouissait d'un réel talent.

M. C. L. Waegener, « peintre-céramiste de mérite attaché à la fabrique de M. Stevens, et de qui le Musée de Sèvres possède deux belles pièces signées en toutes lettres, avec les millésimes de 1860 et 1862 » (3).

(1) *Rapport du jury*, 1847, pp. 229 et suiv.
(2) Renseignement fourni par sa fille, Madame veuve Leva.
(3) Demmin, t. Ier, p. 175.

## SECTION CINQUIÈME

### FABRIQUE DU CHATEAU DE MONTPLAISIR

### PARAGRAPHE 1er. — SITUATION

Située dans le « village d'Etterbeke » près Bruxelles, cette fabrique était installée dans ce qu'on appelait le *Château de Montplaisir*, qui, plus tard, fut l'établissement public dénommé la *Cour de Toulouse*.

### PARAGRAPHE. 2. — LES MAITRES FAIENCIERS.

#### *Art. 1er. — Sébastien Vaume et Pierre Verny de Villars.*

Les archives ne nous donnent, sur ces deux associés, qu'un seul renseignement. Ils auraient, le 26 novembre 1786, obtenu un octroi « pour l'établissement d'une manufacture de porcelaine dure et demi-porcelaine, au château de Montplaisir situé à Schaerebeeke » (1). « Il a de plus été accordé à ces manufacturiers un exclusif pour le village de Schaerebeke seulement pour un terme de cinq ans. » (Séance du 17 septembre 1787) (2).

#### *Art. 2. — Chrétien Kühne, Vaume et Verny de Villars.*

C'est surtout comme porcelainier que Chrétien Kühne est connu des collectionneurs.

Venu de Saxe, où la porcelaine a brillé d'un éclat remarquable, il était installé depuis quelques années à Bruxelles, comme négociant, quand vers la fin de l'année 1786, il fut adjoint à Vaume et de Villars.

A côté de la fabrique de porcelaine, on installa un atelier de faïencerie.

Au début de 1787, une association de fait existait entre les trois personnes pour l'exploitation de la fabrique ; on sait que Kühne en faisait partie.

En cette qualité, « les entrepreneurs de la fabrique de porcelaine et de faïence établie au château de Montplaisir » adressent, en janvier 1787, aux gouverneurs une requête « par laquelle ils exposent qu'entre autres clauses de l'octroi qui leur a été accordé, il y en a une qui porte que

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 5, pièce n° 10, « Mémoire sur la pièce n° 4219 ».
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 5, pièce n° 11.

personne ne pourra débaucher les ouvriers de la fabrique des supplians, sans leur consentement par écrit, à peine d'être contraint de les rendre et de cent écus d'amende pardessus la privation de toute grâce et faveur qui pourrait leur être accordée par le gouvernement, au cas que ceux qui auraient débauché des ouvriers soient des fabricans munis de pareils faveurs.

« Qu'aiant fait venir plusieurs ouvriers pour leur fabrique, l'avocat Gobert et compagnie en ont engagé deux ; que ce fait tendant à détruire l'entreprise des remontrans, ils supplient Leurs Altesses Royales d'interposer leur autorité afin que ces ouvriers soient rendus aux remontrans et les embaucheurs punis (1). »

L'octroi auquel il vient d'être fait allusion n'existe plus dans les documents des Archives; le Rapporteur chargé d'examiner le bien-fondé de la plainte signale que les suppliants n'ont pas joint cet octroi à leur requête. Au surplus, son avis est défavorable, dans ce sens qu'il déclare :

« 1° Qu'il ne s'agit pas d'embauchement proscrit par les loix qui ne portent que sur ceux qui attirent des ouvriers de ces pais, sous des dominations étrangères.

2° Que le titre, sur lequel les supplians se fondent, est un octroi qu'ils ont obtenu comme particuliers, et que c'est par conséquent à eux à faire valoir en justice les clauses quelconques qui se trouvent dans leur octroi contre ceux, s'il a été publié à leur réquisition, qui peuvent y avoir contrevenu (2). »

Le Conseil rejeta leur demande (23 février 1787) (2).

L'Association de Kühne, Vaume et Villars n'eut guère de durée.

Dès le 7 septembre 1787, un contrat était passé devant le notaire Vanderweerden, résidant à Bruxelles, contrat où comparaissent C. Kühne, H. De Reus, Claude-J. Bommer et Pierre-Louis Cretté, « qui ont résolu d'établir une fabrique de porcelaine hors de cette ville, près le village d'Etterbeek ». Les deux premiers sont régisseurs, les deux derniers, directeurs. Dans cet acte, fait pour 10 années, une dame Blondeau intervient comme actionnaire (3). Il s'agit bien « d'une manufacture de toute espèce de fine porcelaine et de biscuit (3). »

Dorénavant, la fabrique cesse de faire de la faïence, et nous n'avons plus à nous en occuper.

(1) B. A. R. — *Conseil privé*, carton 1165.
(2) B. A. R. — *Conseil du Gouvernement général des Pays-Bas*, n° 99
(3) B. A. R. — *Conseil des Finances*, dossier n° 5.

## SECTION SIXIÈME

### FABRIQUES DIVERSES.

### PARAGRAPHE 1er. — JEAN-BAPTISTE JAQUIN ET NICOLAS GAURON.

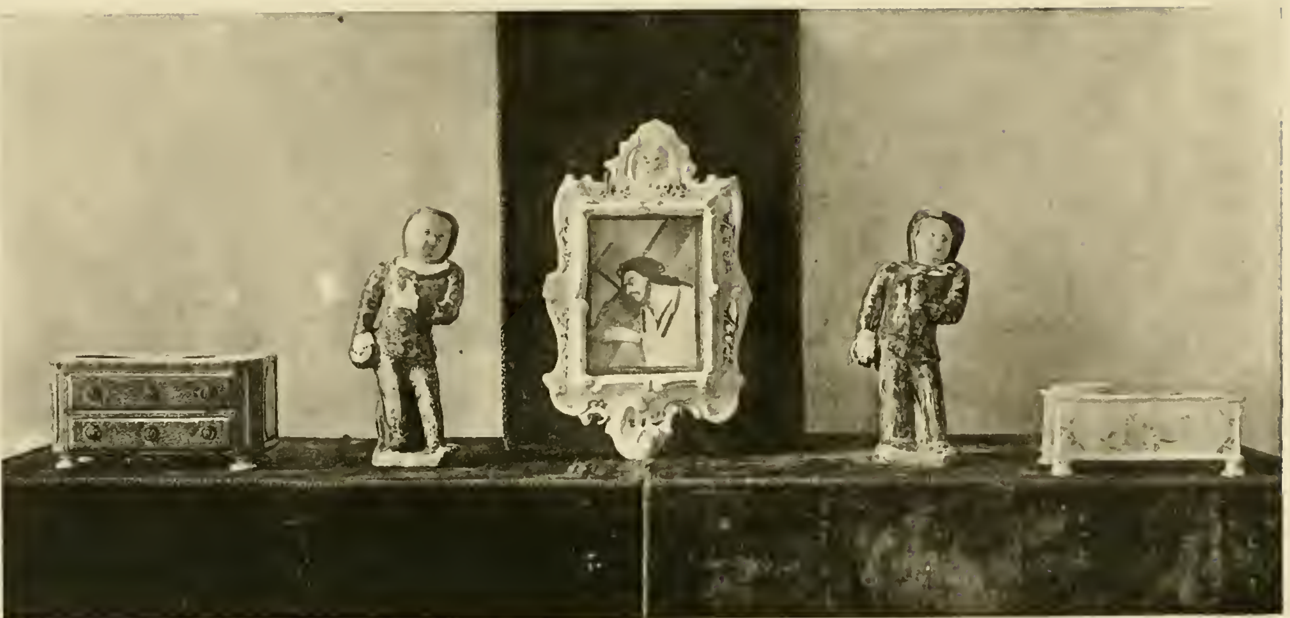
En décembre 1766, Jean-Baptiste Jaquin adressait la requête suivante :

« A son Excellence Monseigneur le comte de Cobenzl, surintendant général des Pays-Bas autrichiens, etc.

Remontre très humblement Jean-Baptiste Jaquin, bourgeois, marchand de cette ville (de Bruxelles), s'étant associer avec Nicolas-François Gauron, sculpteur de l'Académie royal de Paris, ayant eu l'honneur d'exécuter plusieurs morceaux pour Sa Majesté l'impératrice douarrière, ainsy que pour Sa Majesté très chrétienne et plusieurs autres princes. Le très humble suppliant étant possesseur des secrets des porcelaines de plusieurs genres, grain d'Angleterre, fayences et autres ouvrages qui se fabrique de ce dit genre, ayant été chef et directeur de plusieurs manufactures, entre autres de celle du sieur Petrinel (lisez Peterinckx) à Tournay, dont le suppliant a inventé et exécuté en la dite manufacture un morceau des plus considérables en ce genre et fut présenté par les magistrats de la ville de Dinam à Son Altesse Celcissime le prince de Liége régnant. Le suppliant désirant établir en cette ville de Bruxelles ou dans les environs une manufacture du genre de plusieurs porcelaines grain d'Angleterre, fayances façon de Hollande et autres ouvrages que l'on fabrique dans le dit genre dont le dit humble soumis Gauron et possesseur de tous les secrets cuissons et connoissance propres a cesdites manutentions, il a recours aux bontés de Votre Excellence et le supplie le protéger dans la construction de ses fours de même que contre toutes personnes qui pourraient lui être contraires dans les commencemens de son dit établissement, afin que l'humble suppliant puisse porter la manufacture a un degré supérieur tant par la beauté des couleurs que par la mise en œuvre des matières à toutes celles qui se sont fabriquées jusqu'a lors dans ces pays. L'humble suppliant ne cessera d'offrir au ciel les vœux les plus sincères pour la prospérité du respectable ministere de Votre Excellence. C'est la grâce » (1).

Cette pièce fut transmise le 17 décembre 1766 à Monsieur le baron de Cazier, du Conseil des finances (1), mais la réponse fut défavorable (2).

(1) *Conseil des Finances*, dossier n° 3, pièce n° 1.
(2) PHOLIEN, p. 29 — SOIL DE MORIAMÉ, p. 75.




1. Encrier en forme de commode. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque Stevens.*
2 et 4. Statuettes. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque Van Bellinghen.*
3. Cadre. *Fabrique de la rue de Laeken. Époque veuve Philippe Mombaers.*
5. Encrier. *Fabrique de la rue de Laeken. Époque veuve Philippe Mombaers.*
(coll. Maskens)

Il semble que cette manufacture, dont on ne trouve de trace nulle part, n'ait jamais existé, d'autant qu'en 1767, Gauron fonde à Liége la fabrique de Coronmeuse avec le sieur Lefebvre dont il a été parlé à propos de Brussemart (1).

### Paragraphe 2. — Louis-Charles Artoisenet.

Dans un registre aux passeports de l'an XIII (1804), on rencontre les renseignements suivants :

Thermidor an 13.

N° 2463.

Artoisenet, Louis-Charles, fayencier, né à Bruxelles, domicilié section 4, numéro 598 (chaussée de Laeken), inscrit sous le numéro 27415 au tableau des habitants, âgé de 34 ans, taille : 1m67, etc., se rendant à Ostende, Anvers et Liége (2).

Il s'agit d'un fils des époux Artoisenet-Van den Driessche. Il habite donc avec sa mère, Marie-M., actuellement veuve.

Cette mention de : *faïencier* semble indiquer qu'il travaille dans la fabrique de ses parents, mais aucun document ne précise la chose. Rien, d'autre part, ne prouve qu'il ait fondé une faïencerie pour son compte personnel.

### Paragraphe 3. — Les enfants Hautoesone.

Dans le relevé fait en 1767 par V.-J. De Noville, on trouve comme habitant aux numéros 355 et 356 de la rue du Pont-Neuf, les enfants de J. Hautoesone, « fabrikeurs in porselynen » (3).

Ce nom est inconnu dans la céramique bruxelloise. De plus, faut-il donner au mot *porselynen* son sens propre et restreint, ou lui appliquer l'extension qu'on lui attribuait presque généralement à cette époque?

(1) Soil de Moriamé, p. 75.
(2) B. A. R. *Registre aux passeports de l'an XIII*, registre n° 3173.
(3) B. A. V. Registre n° 1042.

### Paragraphe 4. — Divers.

Suite de noms signalés par les almanachs avec la mention : *fabricants de faïence*, sur lesquels on ne possède point de détails :

— Verstappen, rue des Fripiers. (1804) (1);

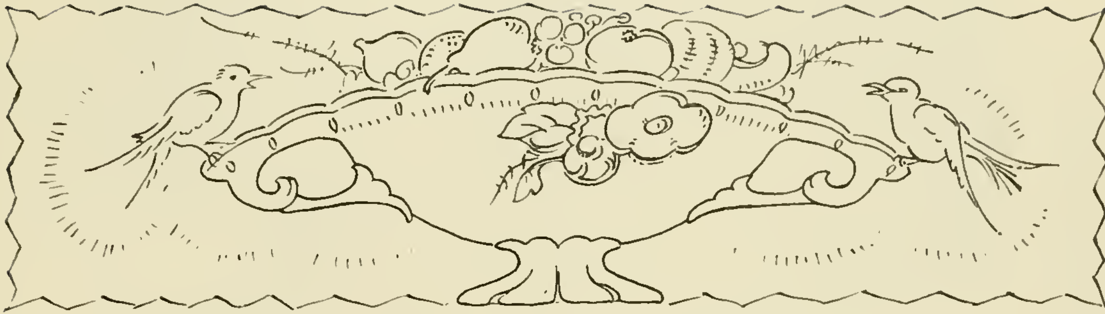
— Verdussen-Dewever, rue des Chats, section 3, numéro 16 (1806-1807-1808) (2);

— Camberbach, rue des Paroissiens, section 7, numéro 264. (1824) (3).

Nous sommes portés à croire que ces noms se rapportent plutôt à des marchands qu'à des fabricants de faïence.

(1) *Almanach du commerce*, etc., 1804.
(2) *Almanach de Bruxelles*, an. 1806, 1807 et 1808.
(3) *Almanach du commerce de Bruxelles*, 1824.





# TITRE VI

# LE COMMERCE

## CHAPITRE PREMIER

### GÉNÉRALITÉS

Les merciers possédaient le droit de vendre les faïences et poteries en détail; les fabricants devaient, généralement du moins, les fournir en gros.

Nous avons vu que cette corporation avait son local de réunions à la maison du *Renard,* sise à l'entrée de la rue de la Tête d'Or, près de l'hôtel de ville; un des bas-reliefs avec des enfants occupés à fabriquer de la faïence rappelle leur prérogative.

Parlant de Jacques Artoisenet, il a été dit qu'en sa qualité de membre de la gilde des merciers, dont il fut même le doyen durant un certain laps de temps, il se trouvait être dispensé de payer le droit de métier.

Nous nous souvenons aussi que Corneille Mombaers était propriétaire de la maison formant l'angle de la Grand'Place et de la rue des Harengs, où se trouvait autrefois un magasin de céramique.

Les marchands ne se contentaient pas de livrer au public des objets de fabrication locale, ils en débitaient également provenant des provinces et de l'étranger; ces derniers, amenés à Bruxelles par bateaux, étaient d'abord entreposés au bureau du Fort Saint-Philippe.

Enfin, ils exportaient.

Afin de protéger l'industrie du pays, les Gouverneurs avaient imposé très lourdement les produits arrivant des régions avoisinantes. C'était conforme au désir des industriels, ainsi qu'on a pu le vérifier mainte et mainte fois; mais c'était aussi un sujet de plaintes continuelles de la part des détaillants. Affirmant que certaines pièces étaient introuvables dans leurs centres, ou que les manufactures ne parvenaient pas à répondre à l'intensité des demandes, ils prétendaient importer, et se plaignaient de ce que les droits exigés ou bien réduisaient considérablement le nombre de marchandises, ou bien les menaient pour ainsi dire à la ruine.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LES TARIFS

Ces droits ont varié suivant les époques et les circonstances.

Fixés d'abord à 6 p. c. (actes des 18 juillet 1670 et 21 décembre 1680), ils avaient très rapidement été portés à plus du double, comme on le verra.

Voici la liste des actes les plus importants en la matière.

I. Ordonnance du 12 novembre 1694 (1).

Ouvrages et pots de terre.

Son Altesse Électorale désirant de pourvoir au soutien et bénéfice de la manufacture des pots de terre et pierre par les sujets du Roy, a pour et au nom de S. M., par avis de ceux du Conseil des Finances, déclaré et ordonné comme elle ordonne et déclare par cette que sera levé dorénavant sur lesdits pots de terre ou de pierre de la fabrique étrangère, entrant les provinces de l'obeissance de S. M., tant par eau que par terre, douze sols sur la douzaine, excepté sur les cours de la rivière de Meuse dont les traités et passages sont arbitrés et réglés par last ou charge trois florins au comptoir de Navaigne et trois florins au comptoir de Venlo, pour droits d'entrée et passage, et ce nonobstant toute autre disposition du règlement des droits à ce contraires.

Mande et ordonne, etc.

(*s.*) M. Emmanuel

II. Ordonnance du 8 août 1697 (1).

Même tarification, mais s'appliquant aux faïences ou galères.

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, liasse n° 50.

1 2 3




4 5 6

7 8



9 10 11

1-10. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque van Bellinghen.*
2 à 6-11. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque Stevens.*
7-8. *Fabrique de la Rue de la Montagne. Époque Ghobert.* 9. *Fabrique de Symonet.*
(coll. Ligny)

## III. Ordonnance du 26 mars 1751 (1).

Son Altesse Royale étant informée du tort et préjudice que souffrent les manufactures de faïences établies en ce pays à cause de la grande quantité de faïenceries étrangères que l'on y introduit journellement à la faveur de la modicité des droits imposés à l'entrée, à quoi voulant remédier, a, pour et au nom de sa Majesté l'Impératrice-Reine, par avis de ceux de son Conseil des Domaines et Finances, statué et statue par les présentes que dans tous les endroits ou le tarif de 1670 opère, il sera levé à l'avenir à l'entrée de toutes sortes de porcelaines contrefaites ou galères, et faïences, grès d'Angleterre et brun de Rouen, dix florins au cent pesant; ordonnant aux officiers des droits, etc.

(*s.*) CHARLES DE LORRAINE.

## IV. Ordonnance du 12 février 1753 (1).

Ceux du Conseil des Domaines et Finances de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, voulant avantager les fabriques de potteries de terre et de pierre établies ou à établir en ce pays, qui souffrent un grand préjudice par l'introduction trop fréquente des potteries étrangères, ont pour et au nom de Sa dite Majesté, ensuite de la résolution de Son Altesse Royale margée sur leur consulte, statué et ordonné, comme ils statuent et ordonnent par ces présentes, qu'il sera levé à l'avenir sur l'entrée des pots de pierre grands et petits, et tous ouvrages de terre simple ou cuite en pierre, trente sols du cent pesant, et qu'en cas de recellement de la juste quantité, ceux qui en auront fait la déclaration, encoureront outre la confiscation, une amende de cinq florins pour chaque vingt-cinq livres d'excédent, bien-entendu qu'en cette disposition ne seront point comprises les potteries venant directement d'Angleterre et des Provinces-Unies, ordonnant aux officiers des droits, etc.

## V. Acte du 19 octobre 1758 (2).

Les surintendant, directeur et trésorier généraux, conseiller et commis des Domaines et Finances de Sa Majesté la Reine, très chers et spéciaux amis.

Nous vous faisons la présente pour vous dire que notre intention est que vous leviez sur l'entrée tant par eaux que par terre des fayances et galères, vingt florins du cent pesant, outre et par dessus les droits des convoy où ils opèrent. Vous en informerez vos subalternes, etc...

(*s*) LE BARON DE LADOS.

NOTE : Dans cet acte rentrent également les carreaux de faïence et de galère (2), et les ouvrages de terre faits avec de la terre nommée terre de pipe (3).

(1) B. A. R. *Conseil des Finances*, liasse n° 50.
(2) B. A. R. *Conseil des Finances*, liasse n° 50.
(3) Idem, *ibidem*, registre n° 123, fol. 20.

VI. Acte du 11 novembre 1786 (1).

Ceux du Conseil des Domaines et des Finances de l'Empereur et Roi ont, pour et au nom de S. M., statué comme ils statuent par les présentes, qu'il sera perçu outre les droits de tonlieux et de convoi où ils opèrent, trois florins du cent pesant pour droit d'entrée sur les poteries de terre de toutes espèces venant de l'étranger dans ce pays.

Déclare au surplus le Conseil :

1° Que ceux qui introduiront des poteries de terre en fraude encourront une amende de deux florins, argent courant du Brabant, pour chaque livre de ces ouvrages, pardessus la confiscation de la marchandise ainsi que des bateaux, voitures et bêtes servant au transport; et que l'amende echerra pour les parties qui seroient trouvées excéder des déclarations faites aux bureaux des douanes comme à l'égard de celles dont il n'aurait été fait aucune déclaration.

2° Qu'à défaut de paiement de l'amende statuée par l'article précédent, ceux qui l'auront encouru seront mis et détenus en prison au pain et à l'eau jusqu'au paiement complet tant de l'amende que des frais de justice et de l'emprisonnement.

3° Que les dénonciateurs, dont les noms seront tenus secret. jouiront d'un tiers de l'amende, ainsi que d'un tiers du produit net des confiscations ; que le reste, après déduction de la part revenant aux dénonciateurs, sera partagé sur le pied mentionné dans la disposition du Conseil du 25 octobre dernier, et que, quand il n'y aura pas de dénonciateurs, la totalité sera répartie selon ce qui est de règle en pareils cas.

(S.) Le Baron de Cazier, etc.

Les ordonnances ou actes qui parurent postérieurement sont sans intérêt pour la présente étude.

Les pays voisins exigeaient également des droits très élevés pour l'entrée chez eux des produits de nos contrées.

*Pour la France :* « Ils font payer l'entrée dans leur pays 20 livres du cent pesant de poids des porcelaines fabriquées dans cette ville qui sont néanmoins réduits à 10 livres en faveur de la même fabrique des Hollandais, recours à la déclaration du Roi de France du 19 mai 1699 ». (Lettre de 1706) (2).

« Un édit du roi Louis XIV, de 1709, avait défendu l'entrée dans le royaume sous les peines les plus sévères, des « porcelaines, fayances et poteries étrangères ». Cet édit fut renouvelé plusieurs fois par les successeurs de Louis XIV, notamment en 1740, 1749, 1770, et pour la dernière fois en 1785 » (3).

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, liasse n° 2024.
(2) B. A. R — *Chambre des Comptes*, liasse n° 575.
(3) Decombe, p. 69.

Suivant le Rapport de 1764, « on exige en France pour droits d'entrée un Louis d'or du cent pesant. » (1).

Enfin, le jour où fut signé entre la France et l'Angleterre le traité du 26 septembre 1786, ce dernier pays inonda tellement la France de ses produits que non seulement ce fut la ruine pour l'industrie française, mais que les autres pays, dont les Pays-Bas, trouvèrent ce débouché définitivement fermé pour leurs marchandises.

*La Hollande* exigeait 8 p. c. de la valeur des produits que nos nationaux voulaient y importer. (Rapport de 1764) (1).

Le *pays de Liége* exigeait, pour cette importation d'articles céramiques, le 60me denier. (Rapport de 1764) (2).

## CHAPITRE TROISIÈME

### OBJETS IMPORTÉS

Nous ne pouvons avoir la prétention de donner une liste des articles en faïence, poteries, etc., figurant parmi les objets que les marchands faisaient venir de l'étranger ; ce travail, sans grand intérêt au surplus, serait fastidieux et incomplet.

Signalons seulement quelques spécimens, utiles comme indices pour les collectionneurs qui, sans cela, pourraient être tentés, vu leur grand nombre parfois, de les attribuer à l'industrie bruxelloise. Ils ont été relevés dans des écrits et documents de l'époque, rédigés afin d'obtenir des réductions de droits de la part de l'autorité :

Des ouvrages en terre d'Angleterre.

Poteries (plats, assiettes grossières, fleuragées) de Clèves.

Faïences hollandaises, en général, venant de Delft surtout, et des carreaux de porcelaine fabriqués à Rotterdam.

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre nº 830, fol. 12.
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre nº 830, fol. 12.

# CHAPITRE QUATRIÈME

## NOMS DE MARCHANDS

Relevé de quelques noms de marchands de poteries, porcelaines et faïences, installés à Bruxelles :

Jean Jamar, potier-marchand (1754).

Bourgeois de Bruxelles, dans une requête qu'il adresse au prince Charles de Lorraine, il « a l'honneur de représenter que le 4 février 1731, à l'incendie de cette cour de Bruxelles, le suppliant c'est tellement signalé pour sauver les tapisseries à l'étonnement de tout le monde jusque dans le tems que le magasin des tapisseries de la chapelle royale étoit en plein feu dont personne ne voulut s'exposer. Le suppliant faute de clefs ayant ouvert la porte dudit magasin par force s'est exposé au péril de sa vie et a sauvé tous les tapis comme il pourra prouver par l'attestation du garde magasin qu'il poudray produire (1) ».

Jérôme Verreycken, bourgeois de Bruxelles, marchand avec son frère (1754).

Jean Vereijcken, bourgeois, marchand et maître batelier en cette ville (1754).

Guillaume Van Puer (1754), marchand de faïences et poteries de terre.

Jean Wydemans (1754), marchand de faïences et poteries de terre.

Jean-Baptiste Van Puer (1754), marchand de faïences et poteries de terre.

Pierre Van Dam (1754), marchand de faïences et poteries de terre.

Jean-Jacques Colin (1754), marchand de faïences et poteries de terre.

Guillaume-François Gelders (1756), marchand de faïences et poteries de terre.

Jacques Vereycken (1754), marchand de faïences et poteries de terre.

Alexandre Jolly, marchand d'ouvrages de terre d'Angleterre, demeurant à Bruxelles (juin 1759).

Pierre Le Noble, marchand de porcelaine, demeurant place Royale, à Bruxelles (mai 1791).

D'après l'*Almanach du Département de la Dyle* (1814) :

Koeck, demeurant Fossé-aux-Loups.

Nélis, demeurant Marché-aux-Herbes.

Van Vreckom, demeurant rue de la Montagne.

Verstappen, demeurant rue des Fripiers.

Fabre (A.), demeurant rue de la Magdelaine.

Nique, demeurant rue de l'Empereur.

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances.*

Planche XXIV.

Assiette
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Ep. C. Mombaers - D. Witsenburg.*

Boite a épices
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Ep. de Joseph-Philippe Artoisenet.*

Cache-pot
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Epoque de Joseph-Philippe Artoisenet.*

Plat Middegaels
*Fabrique de Jacques van den Houte*
*ou de Jean Symonet.*

Pot a bière
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Ep. de Joseph-Philippe Artoisenet.*

(Musée de la ville de Bruxelles)

IHS.
IHS.

A° 1673 ADUM·D·SERVATIUS·MIDDEGAELS·S·T·B·F·DD·MICHAËLIS·ET·GUDILÆ·CANONICUS·BRUXELLIS·

Ramier, demeurant rue de la Magdelaine.

Stiévenart, demeurant Marché-au-Bois.

Steen, demeurant rue de l'Empereur.

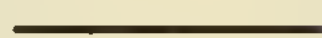
Klerckx, demeurant Vieille-Halle-aux-Blés.

Jean-Baptiste Cappelmans et C^ie^, demeurant place du Samedi, n° 14 (1845). Associé avec Daboust, puis avec l'Anglais Smith et Willems, il avait une fabrique de faïence du genre anglais, sise à Jemappes, et qui exista de 1847 à 1866.

Son père, Guillaume Cappelmans, avait fondé au début du siècle une fabrique de verres et cristaux, qui se trouvait au delà du pont de Laeken, près du canal de Bruxelles à Willebroeck.



# LIVRE II



# FABRICATION

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jeanne Vanden Berghe, veuve Jacques Artoisenet*

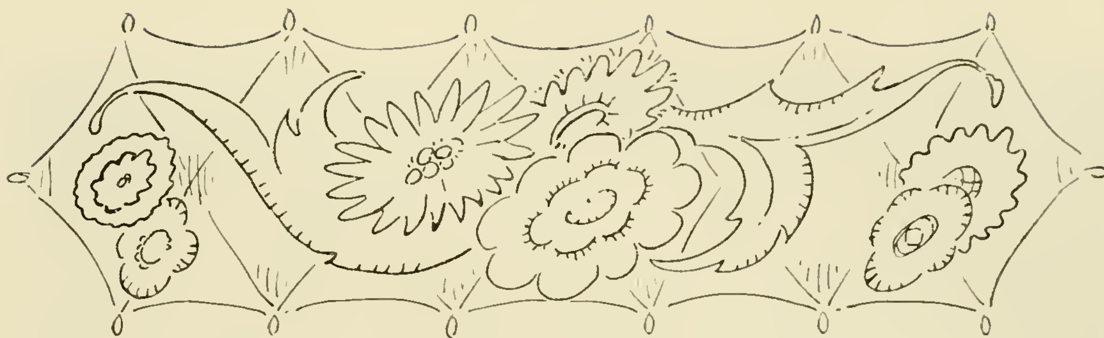




Poêle

Colonne

(coll. Wauters)



# CHAPITRE PREMIER

## QUELQUES NOTES AU SUJET DES GRÈS, POTERIES ORDINAIRES ET PIPES A TABAC.

Il ne peut être question, dans ce travail, d'entrer dans des détails circonstanciés au sujet des grès, des poteries ordinaires, mates ou vernissées, et des pipes à tabac ; au point de vue général et technique, ces matières ont été traitées de main de maître et une fois pour toutes par Brogniart, à qui l'on revient toujours, et qui, de ce fait, a été prodigieusement et fastidieusement pastiché. Au point de vue pratique et d'application, les exemplaires bruxellois faisant jusqu'à nos jours complètement défaut dans les collections, il paraît inutile de s'y attarder.

Deux mots seulement.

Pour les grès, Guillaume de Decker serait arrivé à les produire de tonalité blanchâtre, au lieu des rouges et des bleus de Raeren, Siegburg et Grenzhauzen (1).

Pour la fabrication bruxelloise des pipes à tabac, la derle ou matière première en était extraite d'Andenne (pays de Namur). (Rapport de 1764) (2).

Quant aux poteries ordinaires, le pottin à plomber venait de Hollande, (Rapport de 1764), et la matière première, du pays, (2) principalement du bureau d'Assche (Brabant). « Il se trouve premièrement sur la campagne Amerevelt un journal nommé la Pièce des Pèlerins, ainsi qu'une partie de la même terre appartenante à Monsieur Robyns, une prairie appartenant au marquis d'Assche, locataire Van Grasdorf, maître de poste, un morceau de terre nommé Calcknoven, appartenant au même locataire Van Bever. Des

(1) B. A. R. — *Chambre des Comptes*, liasse 368.
(2) B. A. R.

terres nommées Potaerdenberg, appartenantes à Mademoiselle Van Brossche, béguine. Deux ou trois parties sur le Boeckvos aux pauvres d'Assche, deux journeaux sur le Calcknoven, propriétaire Pierre de Pauwels, sur Walfergem, le Bornoy, Tenberg Crokengem, Aschbeek, le Hoogpoorte, appartenant à Monsieur Leyniers, au village de Beckerseele et Cobbegem, aboutissants à Assche, le tout environ quinze conniers des terres propres à la fabrication des briques de la première qualité, et dans cette même partie, beaucoup de terres grasses propres à faire des poteries simples, de plus, deux endroits des terres noires glaises, propres suivant le rapport de plusieurs personnes, à faire des poteries cuites ». (Rapport du 13 avril 1785) (1).

Il va de soi que pour ce qui concerne l'industrie faïencière il y a lieu de s'étendre davantage.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### LES FAÏENCES

**(faïence ordinaire, faïence noire, faïence fine ou terre de pipe, grès d'Angleterre).**

Un auteur français, parlant de l'époque où Louis XIV avait décidé « de se mettre en faïence », a fort bien défini cette dernière : « Argile poreuse, dit-il, enveloppée d'une poudre métallique que la fusion transforme en un émail inaltérable et poli » (2).

Le fond est donc constitué par de la terre, généralement « produit vulgaire, assez grossier d'aspect, opaque, fait d'argile ou de terres grasses, homogènes ou amalgamées » (3), composées le plus souvent de silice, d'alumine, carbonate de chaux et oxyde de fer, mélange appelé *marne*.

Suivant les préparations qu'elles subissent et selon leurs combinaisons, on arrive à en créer de diverses espèces, qui ont pour nom : *faïence ordinaire, faïence noire, faïence fine ou terre de pipe, faïence dite grès d'Angleterre*.

*Faïence ordinaire.*

« La matière première proviendrait du pays » dit le Rapport de 1764 (4). Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de remarquer que, pour le façonnage,

(1) B. A. R. — *Conseil des Finances*, liasse 2024.
(2) d'Avenel.
(3) Pholien.
(4) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 830.

le mélange de plusieurs terres est requis. La plus importante est la derle ou terre provenant de Bruxelles ou de Hovinnes, près de Tournai. Elle jouissait d'une réputation célèbre, car Delft, Tournai, Lille et d'autres villes, tant du Nord de la France que des Pays-Bas, venaient s'y approvisionner (1). Aussi voyons-nous nos nationaux, par des requêtes multiples, solliciter le Gouvernement pour que cette terre ne puisse être enlevée par les étrangers ou que, du moins, elle soit lourdement imposée à leur égard. Cette argile, particulièrement grasse et fine, avait une couleur très blanchâtre, tirant un peu sur le jaune; elle était légère, souple, plastique. En séchant, on en obtenait une dureté spéciale. « Elle donne une raisonnance aux ouvrages que non celle des estats de l'Empire ou du Nord, qui est plus sabloneuse, jaune et fragile (2). »

On y ajoutait de la terre locale, notamment celle provenant d'Assche. Morren-Artoisenet faisait aussi un alliage avec de la terre de Tamise.

Du mélange de ces diverses terres, on peut dire que la terre à poterie était, dans la période des débuts et durant longtemps encore, d'un gris-blanc-jaune; peu à peu, elle se transforme et devient très légèrement rose; enfin, elle finit par être presque franchement rose, voir même rouge.

*La faïence dite noire* est due le plus souvent à un engobe noir dont est recouverte la poterie qui elle-même est d'ordinaire de terre brun-rougeâtre. Vernissées ou non, les pièces paraissent donc en terre noire, sans l'être pour cela. D'après Bastenaire, « c'est une sorte de terre de pipe, terre argileuse, réfractaire; elle se rencontre en Belgique près de la ville de Mons; sa teinte (noire, rouge, jaune, marbrée) est donnée à la faïence par des oxides métalliques colorants » (3).

Quant à la *poterie noire anglaise*, dérivée de l'earthern-ware, elle est à base de basalte; l'adjonction du kaolin la rapproche de la porcelaine tendre; le mélange apparaît sans engobe. Il peut être vernissé ou mat, suivant qu'on le recouvre ou non d'émail. Wegwood en fut le grand promoteur au XVIII[e] siècle.

« La *faïence fine ou terre de pipe* est caractérisée par une pâte blanche, opaque, à texture fine, dure et sonore. Cette pâte, très fine et très plastique, est composée d'argile blanche et de silex ou de quartz broyé (4). »

(1) Blacker, *Continental pottery*, p. 128.
(2) B. A. R. — *Papiers Castillon* et *Wauters. Varia.*
(3) Bastenaire.
(4) Garnier.

Le *grès d'Angleterre*. « C'est la faïence fine ou felspathique, dans la pâte de laquelle il entre du kaolin et qui, selon sa nature, est ou une sorte de grès (stone ware), ou une sorte de porcelaine (iron-stone) plutôt qu'une faïence » (1).

Le mélange, quel qu'il soit, terminé, on procède au façonnage. De celui-ci, quelques lignes seulement.

« Cette fabrication, si variée dans ses œuvres, n'employait que des moyens très simples, et un petit nombre d'outils. Le principal était le *tour*, composé d'une roue horizontale, pleine, en bois, traversée par un axe perpendiculaire, qui portait à son sommet un plateau solide, en bois également, appelé *tête de tour*. Cette roue, fixée solidement par une pièce de fer qui embrassait l'axe, mouvant librement dans une crapaudine, était disposée de manière à tourner facilement sous l'impulsion donnée par le pied.

« Cette roue était fixée devant un établi solide, qui servait à l'ouvrier-tourneur pour y déposer ses outils et les pains de terre préparée, prêts à être mis sur le tour. Pour agir en toute liberté devant cet instrument, l'ouvrier était assis en face de l'établi, l'axe du tour passant entre ses jambes ; son siège, fixe et immobile, consistait dans une planche un peu inclinée qui, faisant porter le poids du corps en avant, forçait l'ouvrier à tenir une jambe tendue et à s'arcbouter sur une forte tringle transversale placée sur l'établi. Ainsi placé, le tourneur avait les deux bras libres, ainsi que l'une de ses jambes. Il se servait alors de son pied, dont il pressait la roue du tour, pour communiquer à celle-ci une impulsion qui ne tardait pas à lui imprimer un mouvement rapide, qu'il pressait ou ralentissait à son gré.

« Tout étant ainsi préparé, l'ouvrier saisissait un pain de terre molle, proportionnée dans sa masse à la capacité du vase qu'il voulait former, et, après l'avoir fixé sur la tête du tour, en provoquant une étroite adhérence avec cette pièce, au moyen d'une pression obtenue par un léger choc, il commençait, avec le pouce d'abord, et bientôt à l'aide de ses doigts, préalablement trempés dans une écuelle pleine d'eau, à creuser, évider, évaser, enfin à développer les parois et à les faire monter par la pression des doigts, à la hauteur voulue.

« Les autres outils dont le tourneur en faïence se sert sont peu nombreux :

La *roue*, que le pied de l'ouvrier fait tourner sur son pivot.
La *tête du tour*, où se met la pièce que l'ouvrier travaille.
L'*estec*, morceau de bois que l'ouvrier présente pour unir sa pièce.

(1) Garnier.

La *règle* ou le bâton, pour fixer la hauteur de la pièce.

Le *tournassin* de fer, pour achever la pièce, en recoupant ce qu'elle a de trop quand elle est à moitié sèche.

Le *filet de léthon*, pour séparer la pièce d'avec la tête du tour.

L'*éponge*, etc., » (1).

Le façonnage terminé, on met la pièce au feu ; après cette première cuisson, la pâte s'appelle *biscuit*. Le produit est alors mat, c'est-à-dire à surface brute. La cuisson se faisait au feu de bois.

Le plus souvent, il passe ensuite par certains bains.

Quand le bain est terreux ou alcalin, on le nomme *engobe;* s'il est à base de plomb, le bain est appelé *vernis; émail, ou émail stannifère*, si c'est l'étain qui entre dans sa composition, les deux derniers termes constituent la *couverte*. Contrairement à l'engobe, la couverte est toujours transparente et laisse voir la teinte naturelle de l'argile, à moins qu'elle ne reçoivent elle-même, par le mélange d'un oxyde métallique, une coloration plus ou moins forte.

La faïence fine ou terre de pipe, en particulier, est recouverte d'un vernis cristallin plombifère. « La glaçure est un vernis cristallin, c'est-à-dire fondu préalablement en verre, dont la composition, très variable, peut cependant être ramenée aux principes suivants : de la silice tirée du quartz ou même du felspath, de la soude, de l'acide borique et du plomb à l'état de minium. Cette glaçure, délayée dans l'eau à l'état de bouillie épaisse, est mise par immersion et quelquefois par arrosage » (2).

On appelle *glaçures* toutes les espèces de couvertes et d'émaux.

La décoration, qui se fait au moyen de couleurs vitrifiables, est exécutée *sur engobe, sous couverte, sur engobe et sous couverte,* suivant le moment du décor et de la cuisson ; dans ce dernier cas, « le biscuit est mis dans le bain terreux ou alcalin (engobe) ; on fait cuire ensuite, puis on décore avec des couleurs vitrifiables et on retrempe l'objet dans un bain de couverte » (3).

L'émail de la fabrication Mombaers est à base d'étain, de là cette appellation de faïence stannifère qui a surtout été appliquée pour les produits de cette fabrique, et qui en caractérise les pièces (4).

La couverte est moins pâteuse dans les débuts que dans la période suivante (seconde moitié du XVIII[e] siècle), époque où elle constitue pour ainsi dire une crème faisant même corps avec le fonds.

(1) Extrait d'un ouvrage de 1755 reproduit dans Pottier.

(2) Garnier.

(3) Deck.

(4) Maréchal : La couverte doit sa blancheur et son opacité à l'emploi de l'étain, qui entre dans sa composition dans une proportion de 20 à 30 parties pour 100 de plomb.

A noter encore ceci : « Comme les corps se dilatent à des degrés différents par la chaleur et reprennent leur état primitif par le refroidissement, on dit qu'il y a *tressaillure* quand la glaçure se rétrécit plus que la pâte, et *écaillage* dans le cas contraire » (1).

Les documents de Mombaers, Artoisenet et Ghobert indiquent que le plomb, l'étain, le minium, venaient d'Angleterre. Ghobert commandait en une fois, pour sa fabrique, 14 saumons de plomb, 100 blocs d'étain. N'oublions pas que le plomb servait à différents usages, et notamment pour façonner les parties accessoires des objets, comme les couvercles, etc.

Mais « il y a encore une autre manière qui consiste à couvrir le biscuit par un émail opaque pour cacher la couleur de la terre ; on décore sur l'émail non cuit, on met au four et la pièce est terminée ; c'est la *peinture sur cru*. Dans ce système, qui n'admet que des couleurs résistant à une haute température, la matière colorante s'incorpore à la couverte, entre en fusion au même feu qu'elle, et y gagne une intensité de ton, une transparence et un moëlleux qu'aucun autre procédé ne saurait égaler.

« Les difficultés d'exécution en sont si grandes, qu'on a renoncé à ce mode, pour adopter le système de la peinture appliquée après la cuisson de l'émail, soit en couleurs de grand feu, soit en couleurs de mouffle ou de petit feu ; dans ce dernier cas, la décoration étant posée, la faïence est mise dans une sorte de boîte en terre cuite placée dans une maçonnerie où le feu tourne autour ; c'est ce qu'on appelle *cuire au feu de mouffle*, c'est à dire à petit feu (1). »

« Quand on emploie des couleurs de grand feu, le degré de chaleur qu'exige leur vitrification détermine une nouvelle fusion de l'émail qui donne des résultats approchant de la peinture sur cru.

Mais le décor en couleurs de mouffle a aussi ses avantages, car ces couleurs sont en plus grand nombre et les ressources qu'elles offrent à un artiste habile permettent d'obtenir des quantités de fini et de modelé comparables à la peinture sur porcelaine (2). »

Les *matières colorantes* sont assez nombreuses; en voici les principales :

Oxyde de chrome, fournit le vert, le jaune, l'orangé, le rouge, le rose;

Oxyde de fer, fournit le rouge, le brun, le violâtre ;

Oxyde de manganèse, fournit le violet ;

Oxyde de cobalt, fournit le bleu ;

Oxyde d'antimoine, fournit le jaune ;

Oxyde de cuivre, fournit le vert, le bleu, le pourpre, le rouge, le jaune;

Oxyde d'iridium, fournit le gris et le noir.

(1) Deck.
(2) Fétis.

On emploie, en outre, le pourpre de Cassius, la terre d'ombre, la terre de Sienne, les ocres rouge et jaune (1).

Nombre de ces produits étaient inconnus de nos fabricants. Ceux que l'on rencontre dans les documents sont :

Le safre, oxyde de cobalt, venant de l'étranger, surtout de Paris ;
Le bleu d'azur, outremer;
La litharge d'or, venant de l'étranger, surtout de Lille ;
Le périgueux, manganèse, venant surtout de Lille.
Les autres matières dont ils se servaient, à divers titres, sont :
La potasse ;
Le minium, venant d'Angleterre ;
L'arsenic moulu, venant de Lille;
La magnésie;
Le salpêtre, venant de Lille;
La soude d'Alicante, venant surtout de Rotterdam ou d'Angleterre, parfois de Gand;
L'alun ;
La mine de plomb rouge, venant particulièrement de Lille et d'Angleterre;
L'étain, venant de Namur ou d'Angleterre.

Enfin, suivant le Rapport de 1764, « les couleurs proviennent de la Hollande, dont les États-Généraux exigent pour droits de sortie 2 p. c. de la valeur. (2) »

Decombe fait une remarque intéressante à propos du violet de manganèse. « Cette couleur, dit-il, joue un rôle important dans beaucoup de fabriques de faïence françaises (Marseille, Nevers, Rouen, Quimper, Sinceny, Moustiers, Desvres, Vron, Limoges, Bordeaux, etc.). D'autres fabriques françaises ont fait couramment, comme Rennes, le camaïeu manganèse (Saint-Omer, Aire, Hesdin, Goult). Parmi les fabriques étrangères où domine cette couleur, nous pouvons citer : en Belgique, celle de Bruxelles ; en Hollande, celles de Delft; en Allemagne, celles de Nuremberg, Bayreuth, etc. (3). »

Cette parenté des fabriques par les couleurs pourrait s'étendre encore, et cela fatalement, car le champ en est limité ; notons pourtant que le vert de cuivre est beaucoup moins répandu ; on le rencontre en Italie (Savone surtout), à Strasbourg, mais c'est particulièrement à Bruxelles, dans la fabrique de la rue de Laeken, qu'il a été utilisé d'une manière aussi admirable qu'adroite et judicieuse.

(1) Deck.
(2) B. A. R. — *Conseil des Finances*, registre n° 830.
(3) Decombe, p. 129.

*La Forme.*

Dans le chapitre intitulé *Classification*, on rencontrera tous les modèles de formes adoptées par les fabriques bruxelloises ; les uns rappellent les spécimens étrangers ; pour les identifier, il sera nécessaire d'étudier la pâte, la coloration, les marques. Les autres sont nettement d'inspiration du terroir, et particulièrement les terrines (chaux, etc.), et les daubiers.

*Les sigles, marques, monogrammes.*

Consulter le chapitre réservé à ces points.

*Les décors.*

A l'origine, les pièces sont très peu décorées; quand elles le sont, c'est particulièrement le camaïeu bleu qui domine. Cela se comprend, au surplus. Quand les faïenceries bruxelloises prennent naissance, elles cherchent surtout à *contrefaire la pourcelaine venant d'Hollande*. Or, à cette époque, la Hollande n'a encore importé chez elle que les produits bleus venant de Chine ou du Japon; de ces pays, les polychromes ne seront connus, et, partant, apportés que dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, et en si minime quantité qu'on ne pourra en inonder le marché. Enfin, les polychromes exigent beaucoup plus de ressources de tous genres et un grand talent d'adaptation.

Durant la belle période, beaucoup de pièces tendent à être complètement blanches, d'un blanc aussi pur que possible; les légères traces ou pointillés bleus ou noirs (pustules ou pernettes) qui apparaissent, sont dus au fait que les fours étaient alimentés par le bois uniquement, d'où des éclats qui en provenaient; parfois, des fractions de couleurs se détachant d'autres pièces mises à cuire dans le même four produisaient le même effet.

Dans le chapitre *Classification*, les décors sont passés en revue. On remarque, à côté des modèles de sentiment local, des imitations de décors classiques, qui sont le Delft, le Rouen, le Nevers, le Moustiers, le Sinceny. Cela s'explique en partie du fait que l'un des meilleurs faïenciers, Philippe Mombaers, a séjourné longuement dans ces fabriques étrangères; cela se justifie aussi en ce sens que des produits de ces régions sont venus jusqu'à nous, se vendaient chez nous, se recommandaient à nos aïeux, qui étaient hommes de goût; l'on peut aimer, encourager les produits locaux, sans pour cela faire acte d'antipatriotisme en adoptant également les produits étrangers. Enfin, une dernière cause d'importation peut se voir dans le fait du prince gouverneur, Charles de Lorraine, engoué des faïences de Stras-

## FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jeanne Vanden Berghe, veuve Jacques Artoisenet*



Musicien
(coll. Dachsbeck)



Bouddha assis
(coll. Maskens)



Musicien
(coll. Dachsbeck)

bourg et autres, et dont l'influence a dû se diriger dans ce sens. A signaler encore la mode anglaise durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Toutes ces importations n'ont pas été sans amoindrir l'essor national, après avoir sans doute été un excellent stimulant; peut-être même ont-elles causé la perte de plus d'une manufacture par leur excès et leur bon marché. Ce qui, certes, ne trouva plus son compte, ce fut l'initiative et l'inspiration.

Au cours de notre travail, nous avons constaté que Jérôme Van den Driessche avait légué à sa sœur, la veuve de Joseph-Philippe Artoisenet, des notes manuscrites relatant le mode et les secrets de fabrication de la faïence. Nul ne sait ce qu'elles sont devenues, et leur perte en est fort regrettable.

Faute de ce document, nous aurions pu reproduire ici les procédés anciens rédigés par Piccolpassi, et qui eurent un si grand retentissement en France durant les XVII[e] et XVIII[e] siècles. Ou bien, nous aurions pu faire notre profit des renseignements plus récents fournis par Pottier, et ceci était tentant puisque nous savons que Philippe Mombaers s'en fut travailler à Rouen. Ces deux auteurs avaient un grave inconvénient à nos yeux : leurs écrits manquent de l'inédit, tous les collectionneurs avérés ont ces ouvrages dans leurs bibliothèques.

Mais nous avons vu qu'au XVIII[e] siècle, (1786), Joseph Boussemart, qui allait, durant quelques temps, devenir l'associé de François Ghobert de Saint-Martin, avait présenté au groupe des actionnaires de la fabrique de Coronmeuse (Liége), un « Journal » contenant les procédés essentiels à la fabrication de la faïence; ce fut même ce travail qui lui valut le poste de directeur de cette fabrique liégeoise.

Ce document est, pensons-nous, inédit; les ouvrages traitant de la matière n'en parlent guère, un seul en signale quelques modestes passages (1). Ce nous semble d'un réel intérêt de l'exposer tel quel, dans la présente étude, puisque Boussemart est contemporain de nos fabriques bruxelloises, qu'il a trait à la faïence, que son auteur a dû l'écrire en s'inspirant des procédés lillois — il a travaillé dans la manufacture de son père, à Lille, — liégeois — il fut durant un certain temps, et ce, avant 1786, l'associé de Lefèbvre dont il avait même épousé la fille, — et que Ghobert a dû en être satisfait puisqu'il l'a appelé auprès de lui. Et ce choix était heureux, car cette association produisit un essor merveilleux pour l'industrie faïencière de Bruxelles, ainsi qu'on peut en juger par les quelques pièces qui nous sont parvenues.

Nous lui cédons donc volontiers la parole (2).

(1) Voir Pholien.
(2) *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, p. 250 et suivantes.

# CHAPITRE TROISIÈME

## LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DE LA FAÏENCE

PAR J. BOUSSEMART

*(Manuscrit de 1786.)*

### CALCINATION DU PLOMB ET ÉTAIN

La calcination ne doit pas être faite trop promptement, n'y trop lentement; si vous la faites trop promptement, le plomb et l'étain n'ont pas le temps de se calciner, alors il résulte un intérêt assez considérable, parce que ce qui n'est pas réduit en cendres ne produit rien dans la composition de l'émail; si vous la faites trop lentement, elle se colle ensemble et forme une croûte qui empêche la calcination de se continuer, parce que l'air qu'il faut à la calcination ne peut pénétrer la croûte qui se forme à la surface.

Il faut avoir attention de chauffer votre four jusqu'à ce que il soit d'un rouge blanc, pour lors, pesez votre plomb et sur chaque cent livres de plomb vous ajoutez trente livres d'étain, il y a des fours à calciner qui ne peuvent contenir que cent et trente livres de matières, mais comme le fourneau de Liege peut contenir beaucoup plus, on doit peser deux saumons de plomb à la fois qui pèsent ordinairement trois cent et cinquante à trois cent et soixante livres de plomb; on y ajoute trente livres d'étain aux cents de plomb, ainsi en multipliant 30 par 3 vous verrez que sur trois cent livres de plomb il faut y mettre nonante livres d'étain; en y ajoutant 15 livres d'étain pour les cinquante cela fait un total de cent et cinq livres d'étain pour les trois cent et cinquante livres de plomb, ainsi en mettant les deux sommes ensemble vous voyez que votre calcination pour une fois est de quatre cent cinquante livres. Quand vous avez mis votre plomb et étain au four, vous le chauffez vigoureusement, en le bouchant par devant avec des gazettes cassées; lorsque le plomb et l'étain sont bien blancs, alors vous ôtez vos gazettes, vous laissez introduire l'air dans le four, vous laissez tomber le feu et l'entretenez tout doucement; aussitôt après que l'air s'y est insinué, vous voyez former à la surface de votre matière des fleurs de feu qui peu à peu s'éteignent : pour lors avec votre rable vous les tirez à vous, et vous voyez successivement s'en former des nouvelles et enfin jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. Il faut avoir soin de recommander aux ouvriers de tirer toujours leurs cendres très légèrement, parce qu'ils tireront le plomb et l'étain avec, ce qui occasionnerait une perte, comme il est dit plus haut. Il faut avoir attention, en cas que le plomb et l'étain soient mouillés avant de les mettre dans le four, de les bien essuyer et faire sécher, car l'humidité feroit sauter la matière hors du four et pourroit aveugler ou bruler les ouvriers.

Il n'est pas à négliger de chercher l'occasion d'acheter autant que possible des vieux étains et des vieux plombs que l'on obtient toujours à très bon compte, ce qui fait un avantage considérable dans le courant d'une année; si donc on veut jouir de cette avantage, alors il faut compter votre vieil étain pour neuf, et au lieu de mettre 30 livres d'étain au cent de livres de plomb, vous en mettez trente deux, ce qui suffit pour parer au peu d'alliage de plomb qui pourrait se trouver dans le vieil étain. Il se trouve aussi dans la vaisselle de vieux étain une petite portion de cuivre que l'on ajoute pour donner

plus de tenacité à ladite vaisselle; on pourroit croire que cela devroit nuire à l'émail qui en seroit fait : point du tout, on se contente de retrancher la limaille d'épingle qui entre dans la composition de l'émail, comme on le verra cy après; l'emploi du vieux plomb demande un peu plus de soins afin qu'il ne nuise point à la beauté de l'émail et qu'il ne le tache pas; on sait que dans le vieux plomb que l'on achète, il se trouve très souvent des têtes de cloux, des petits morceaux de fer, de la rouille aussi de fer que l'on ne pourroit apercevoir et qui tacheroient immanquablement l'émail, puisque le fer, tel divisé qu'il puisse être quand il se trouve mélangé avec quelque substance vitreuse, telle que l'émail, donne toujours une couleur noire. En conséquence, pour éviter cela, on à un chaudron de fer monté et tel que les plombiers se servent; on y allume le feu, on y jette tout le vieux plomb dont on veut se servir, on le fait bien fondre, on l'écume soigneusement. Quand il est bien écumé, on le coule par petits lingots dans du sable et on s'en sert comme du plomb neuf; il se forme toujours un peu de cendre au-dessus du vieux plomb fondu ; on recueille cette cendre et on la fait entrer dans la composition du vernis que l'on fait pour les gazettes ; ainsi si le plomb diminue un peu de poids, sa diminution sert toujours à quelque chose et n'est pas perdue.

Quand la quantité de votre plomb et d'étain que vous voulez calciner est finie, n'importe qu'elle soit de vieille vaisselle ou de vieux plomb, vous la faites tamiser par un tamis un peu gros, et ce qui reste dans le tamis se met à part et se remet calciner de nouveau pour être mélangé avec la totalité. Cette tamisure après que vous l'avez fait récalciné, doit être retamiser de nouveau, et ce qui reste pour lors dans le tamis doit être pilé jusqu'à ce que le tout repasse par le même tamis. Il faut se donner bien de garde de faire usage de ces tamisures dans une seule composition, mais les faire mettre à part pour enjoindre une partie plus ou moins forte selon la quantité d'émail qu'on en a à chaque composition, en faisant peser la quantité que l'on a de ces tamisures et calcinant la quantité d'émail que l'on veut faire avec ce que l'on a de calciné. Il sera aisé de dire : je peux mettre autant de livres d'émail que je veux faire, en décomptant bien entendu autant de livres de calcines que vous aurez mis de livres de tamisures.

## FRITTE OU MASSICOT QUI ENTRE DANS LA COMPOSITION DE L'ÉMAIL

Le massicot ou fritte n'est autre chose qu'un mélange de sable avec un alkali quelconque et comme il s'en trouve de plusieurs espèces qui sont plus ou moins cheres, il est d'usage d'employer pour le massicot propre à faire l'émail, le moins cher ; ainsi il faut donner la préférence à la soude du Levant ou soude d'Alicante ; nous nous en tiendrons donc à l'une ou l'autre de ces deux; vous ferez donc peser autant de cent livres de sable que vous en avez besoin pour former le bassin qui doit contenir l'émail pour être cuit sous le four, et sur chaque cent livres de sable vous ajoutez dix-huit livres de soude du Levant si c'est de celle-là dont vous voulez faire usage ; si, au contraire, vous faites usage de celle d'Alicante, vous n'en mettez que douze livres sur chaque cent de sable, vu qu'elle est infiniment plus forte et plus chère ; quand vous avez mis les deux matières ensemble, vous les faites bien mélanger et humecter assez pour qu'elles puissent s'unir ensemble et faire corps. Je suppose que vous preniez cinq cents livres de sable et que vous deviez y ajouter 18 livres au cent de soude du Levant, vous aurez un total de cinq cent nonante livres ; si, au contraire, vous vous servez de soude d'Alicante, n'en mettant que douze livres au cent, vous n'aurez qu'un total de cinq cent et soixante

livres, mais les cinq cent nonante livres vous coûteront moins parce que la soude d'Alicante est plus chère; le sable que l'on doit se servir à Liége est le sable de Gand. Comme le sable de Gand coûte infiniment de charroi, pour l'économie, on peut espérer que le sable de Beaufays ou le sable d'Engis, venant de chez Madame Paludé, étant bien lavé par plusieurs eaux, pourrait servir par moitié en ajoutant toujours la même quantité de soude qu'il est prescrit plus haut; ainsi on pourrait tenter de faire un massicot de deux cent cinquante livres de sable de Gand et de deux cent cinquante livres de l'un ou de l'autre sable du pays.

C'est une épreuve bien facile à faire et sur laquelle on ne court aucun risque; tous les ouvriers, dans une manufacture, savent comme ils doivent faire un bassin avec la fritte ou massicot pour contenir l'émail; quand le dit massicot ou fritte a été cuit, on l'envoie au moulin pour être pilé le plus fin, il n'en est que meilleur; il faut avoir attention d'avoir toujours une portion de massicot faite d'avance à tout événement; par ce moyen, on n'essuye jamais de retard de ce côté.

Composition de l'émail en faisant usage du massicot ou fritte et de la calcine décrite ci-dessus :

| | |
|---|---|
| R. 7 cuveaux de 50 livres chaque de calcine . . . . . . | 350 livres |
| 7 cuveaux de 50 livres chaque de fritte . . . . . . . | 350 livres |
| 70 livres de sel commun . . . . . . . . . . . . | 70 livres |
| 7/4 livres d'azur ou smalte non préparé . . . . . . | 1 3/4 liv. |
| Plein une tasse à café de limaille d'épingle | |
| | 77 3/4 liv. |

Quand toutes les matières contenues en la recette ci-dessus sont réunies, vous les faites bien mélanger par 3 ou 4 reprises et lorsqu'elles sont bien mélangées, vous faites mettre votre composition sous le four en observant de faire couvrir le fond de votre four d'une couche de sable commun, afin que votre émail ne s'attache pas au fond du four et qu'on puisse l'enlever facilement.

Quand votre émail est cuit et sorti du four, vous faites nettoyer tout ce qui s'y est attaché et vous l'envoyez au moulin pour être pilé et broyé; il faut observer qu'il ne faut pas que votre émail soit trop peu ni trop broyé : s'il l'est trop peu, il ne s'attachera pas facilement aux pièces que vous voudrez émailler et les peintres les ayant dans les mains ne pourront les peindre que très difficilement. S'il est trop broyé et trop fin, les peintres le trouveront divinement bien préparé, mais il se gercera, fendillera avant que d'aller au four et occasionnera un escoussement à toutes les pièces qui les rendra rebus et défectueuses, de façon qu'il faut tenir un juste milieu entre le trop gros broyé et le trop fin, d'ailleurs un moulineur au fait connaît cela facilement comme on peut soi-même bientôt s'y connaître quand on a travaillé quelque temps.

## COULEURS PROPRES A LA FAYENCE

### MANGANESSE OU BRAUSTEIN

On reçoit ordinairement le manganesse en pierre qui est une espèce de mine de fer noire et brillante, pesante; vous prenez une quantité de ces pierres que vous mettez dans une gazette à talon ou dans quelque grand creuset; vous le mettez sur le plancher de

votre four dans une gazette de fond à quatre ou cinq reprises différentes ; quand il a ainsi passé quatre ou cinq fois au four, vous le faites réduire en poudre ; vous le remettez dans vos mêmes creuzets et le faites repasser ainsi au four comme les premières fois, cinq à six fois de suite; plus il aura de feu et plus il sera beau; quand vous le jugez assez cuit et recuit, vous le faites broyer au moulin le plus fin possible; plus il est fin broyé, plus il sera aisé à employer et plus il courra loing. Vous le conservez quand il est broyé dans des pots, et surtout qu'il y ait toujours de l'eau dessus, car si on le laissoit sécher, il deviendroit graineux et seroit pour lors très-difficile à employer ou il fauderoit le rebroyer, etc.

### SAFFRE

Il faut se défier beaucoup dans l'achat du saffre; le plus cher est toujours le meilleur; on le reçoit ordinairement en poudre. Avant de le faire broyer et de vous en servir, il faut le faire passer au feu dans des creusets deux ou trois fois comme il est décrit pour le manganèse; il faut aussi qu'il soit très bien broyé et conservé dans des pots, qu'il y ait aussi toujours de l'eau dessus, etc., etc.

### ROUGE

Vous prenez une quantité quelconque de bon bol d'Arménie, vous l'épluchez très bien pour en ôter toutes taches quelconques, et pour ce faire vous le cassez par petits morceaux gros comme des noisettes ; quand il est bien épluché vous le mettez dans des creusets et vous le passez au feu trois ou quatre fois ; il prendra une couleur de brun foncé, mais lorsqu'il sera broyé il sera d'un beau rouge ; il faut aussi qu'il soit bien broyé et conservé dans des pots et qu'il y ait toujours de l'eau dessus, etc.

### AUTRE ROUGE

Comme les marchands reçoivent ici des théières rouges d'Angleterre, on peut acheter les théières et autres pièces de mêmes matières cassées ; on nettoye de ces pièces cassées les ornements blancs qui y sont attachés ; on fait piler le reste, on le fait broyer ; c'est un beau rouge et qui résiste parfaitement au feu ; on le conserve aussi dans des pots quand il est broyé avec de l'eau dessus.

### DESSIN

Deux livres de saffre préparé et cuit comme il est dit ci-dessus, une livre d'écailles de fer bien pourries, le tout mêlé ensemble et extrêmement bien broyé, on le conserve aussi dans des pots avec de l'eau dessus, comme dit est pour les autres couleurs. Quand on parle de fer bien pourri dans la composition du dessin, ce n'est pas d'une pourriture ordinaire que l'on entend parler, mais d'une pourriture occasionnée par le feu et qui ne peut arriver qu'à la longue ; pour parvenir à pourrir bien les écailles de fer dont est

question, vous en prenez une quantité assez considérable que vous mettez dans une cuvelle ou dans un petit tonneau, vous y jetez de tems en tems de l'urine pour l'humecter, ou vous allez de tems en tems pisser dessus ; quand vous avez fait ce manège pendant un an, dix-huit mois, vous en prennez alors une quantité quelconque, vous mettez cela dans des mauvais plats de biscuit, vous les couvrez d'un autre plat et vous les faites passer au feu dans votre four à la charge, c'est-à-dire où on place le cru, et vous le remettez aussi souvent au feu jusqu'à ce qu'il se forme une efflorescence ou poudre rouge ; quand vous vous apercevez que votre poudre commence de se former, vous la recueillez en tamisant toutes les écailles, vous remettez toujours au feu ce qui reste dans le tamis et vous continuez toujours la même chose jusqu'à ce que vous y avez assez de cette poudre pour l'usage. Pour bien aller, il faut en amasser toute l'année, parce qu'elle sert à d'autres usages encore.

## VERT

C'est un mélange de jaune et de bleu, selon le plus ou le moins de qualité et de beauté que le bleu a ; ce sont les peintres qui le font ordinairement, cependant quand je l'ai fait moi-même tout d'un coup en mettant une partie de jaune et de bleu en pierres et les faire broyer ensemble, j'ai toujours trouvé qu'il étoit d'une couleur plus égale et meilleure. Il y a des manufactures où on y mêle une petite portion de vert de gris calciné, mais j'y trouve un inconvénient, c'est lorsque le blanc n'est point chargé d'étain, ce qui le rendroit fort cher ; il pénètre le blanc et est sujet à s'écarter, le moindre petit coup de feu qu'il ait.

## JAUNE

Cinq livres d'antimoine,
Cinq livres de calcine,
Une livre et demie de sable de Gand,
Une livre et demie de minium,
Une demie livre de tutine, ou d'écailles de fer pourries.

Vous mêlez toutes ces matières ensemble à 5 ou 6 reprises différentes et jusqu'à ce qu'elles ne fassent plus qu'une ; ensuite vous prenez des plats de biscuits félés, mais qu'ils ne le soient pas assez pour ne pouvoir supporter le poids de la matière qu'on doit y mettre ; vous avez alors du sable bien mouillé pour qu'il puisse tenir ensemble, vous en mettez une couche sur chacun de vos plats de biscuits et alors vous mettez de vos matières mélangées selon votre composition décrite cy-dessus, autant que votre plat peut en contenir. vous couvrez le plat avec un autre plat, vous en mettez un autre par dessous afin qu'au cas que le plat qui contient la matière vienne à casser l'autre puisse la recevoir et vous mettez les plats à la charge du four. Quand votre four est cuit, vous retirez vos plats : vous trouvez vos matières fondues ou agglutinées ensemble ; vous les retirez des plats et nettoyez soigneusement tout le sable qui y est attaché ; cela se fait avec un marteau tranchant comme on nettoye l'émail, il faut de la propreté. Vous faites pour lors repiler la matière et vous la remettez sur des plats sablés comme il est dit pour la première fois et les remettez au four ; vous continuez cette opération 5 à 6 fois jusqu'à ce que le jaune soit devenu d'une belle couleur d'or ; plus de fois vous le passez au feu,

plus votre jaune sera beau. La première et la seconde fois que vous l'aurez passé au four il en sortira noir et de toute sorte de couleurs sale, ne vous effraiez pas, cela doit être ainsi.

### AUTRE JAUNE

Pour mettre à profit toutes matières fondantes qui pourroient être gatées, telles que couvertes, fondants, etc.

Cinq livres d'antimoine;

Huit livres de mauvaises couvertes ou fondants qui n'auroient pu servir à d'autre usage;

Une demie livre de tutie ou écailles de fer pourries.

Le tout bien mélangé et arrangé sur des plats sablés et mis au four comme dit est plus haut; plus il ira au feu, tant mieux.

### AUTRE JAUNE PLUS SIMPLE MAIS BIEN PLUS CHER

Vous achetez une portion de jaune de Naples, vous l'envoyez tout uniment au moulin et le faites broyer, mais il y a cinq cents pour cent de différence.

### BLEU COMMUN

25 livres d'azur ou smalt f. f. c. ou autre meilleur quand on peut l'avoir,

Six onces manganèse réduit en poudre,

Une livre et demie de salpètre en poudre.

Vous mélangez bien vos matières, vous prenez alors des cendres de bois que vous faites bien tamiser, vous les humectez bien liquidement; quand vos cendres sont bien mouillées et qu'il y a assez d'eau pour en faire une bouillie épaisse, vous en induisez des plats de biscuit ou des pots de chambres ébréchés d'une bonne couche de ces cendres mouillées et alors vous y entassez votre bleu. Cela fini, vous mettez vos plats ou pots de chambre étant couverts au four à la charge; le four étant défourné, vous nettoyez votre bleu de toutes les cendres qui pourroient s'y être attachés et vous l'envoiez au moulin. Il faut avoir soin de recommander qu'il soit bien broyé, mais pas trop, car il se leveroit bas du blanc quand les peintres s'en seroient servi et vous auriez par ce moyen du rebut; s'il se rasseoioit trop fort dans les pots des peintres, il n'y a qu'à y mettre un peu de vinaigre ou leur dire de pisser dans leurs pots.

### AUTRE BLEU PLUS FIN ET PLUS BEAU

Seize livres d'azur ou smalt f. f. c.,

Huit livres de bon saffre,

Six onces de manganèse en poudre,

Trois livres de salpêtre en poudre aussi.

Le tout bien mélangé et arrangé comme l'article précédent : il ne faut pas lésiner sur l'article du bleu ni du saffre, pour en avoir de bon, parce que s'il coûte un peu plus cher on peut l'employer plus clair et la couleur en est toujours plus belle.

Que le manganèse que vous employez dans le bleu doit avoir été préparé comme à l'article manganèse. (Voyez le dit article.)

Pour avoir du bon azur ou smalte, il faut s'adresser à Leipzig ou à Schneeberg, en Saxe, où est la manufacture; si d'ailleurs j'en trouve pour mon usage du bon, j'en donnerai volontiers l'adresse.

## VIOLET

C'est un mélange de bon bleu et de manganèse mêlés ensemble; en faisant deux ou trois éssais de ce mélange dans quelques tasses et faisant peindre quelques pièces, vous choisissez alors la couleur qui vous plait le plus, mai il faut toujours que le manganèse ait été préparé et broyé, ainsi que le bleu, comme il est dit chacun à leur article.

## MATÉRIAUX POUR LES FOURS

Il faut une terre grasse et forte telle que la terre d'Outrage (1), la terre à creusets d'Andenne, la terre de Dave, etc. On se sert à Liége de la terre de Dave parce qu'elle a une libre sortie des États de sa majesté impériale et parce que celle d'Outrage coûteroit trop cher; nous nous en tenons donc à la terre de Dave.

## COMPOSITION DES BRIQUES A FOURS

Deux tiers de cailloux bien pilés,

Un tiers de terre de Dave bien trempée.

Cette terre est d'autant meilleure qu'elle supporte aisément l'alternative du froid et du chaud. Quand cette terre vous arrive, elle est en grosses briques quarrées, vous la faites découper par petits morceaux; quand elle est ainsi découpée, vous la mettez dans un endroit d'une cave quelconque, vous y formez une digue au bassin de même terre que vous battez bien afin qu'elle puisse contenir l'eau. Quand votre digue est bien faite vous y jettez votre terre découpée comme dit est et vous l'arrosez de tems à autre pour la faire tremper. Quand votre digue se trouve assez pleine, vous continuez à arroser votre terre, matin, midi et soir. Quand vous la croyez assez trempée, vous la faites couper à la bêche par petites portions et la faites retourner, et vous l'arrosez toujours et aussi souvent qu'elle en a besoin. Quand elle est bonne à être pétrie et marchée, vous en mesurez alors une partie quelconque en observant de toujours mettre deux tiers de cailloux sur un tiers de terre, comme il est dit plus haut.

Gazettes, tuiles, rondeaux, briques pour les voûtes supérieures des fours, ainsi que pour les fours de fonderies.

Vous prenez des gazettes cassées faites avec la même terre avec laquelle vous

(1) D'Otrante?

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jeanne Vanden Berghe, veuve Jacques Artoisenet*



Poêle
(coll. Despret)

voulez la mélanger, vous les faites réduire en poudre et tamiser assez fin pour qu'elle n'écorche pas les pieds des marcheurs de terres, vous prenez une portion de cette terre de Dave trempée et préparée comme dit est plus haut; vous y incorporez la même quantité de cette poudre de gazettes pilées, vous la faites bien marcher et vous en servez à faire vos gazettes, tuiles, briques, etc.

## VERNIS POUR LES GAZETTES A FAYENCES

Il faut acheter des cendres de plomb chez les plombiers, mais il faut avoir attention qu'elles n'aient pas été raffinées, car si elles l'avaient été elles ne vaudroient rien; il faut les faire tamiser et voir aussi si le plombier n'y a pas fait entrer une trop grosse portion de sable. Si vos cendres de plomb sont bonnes, vous ajoutez à cinquante livres de cendres de plomb cinquante livres de sable de Gand; si les cendres ne sont pas assez bonnes pour faire fondre le sable, vous y ajoutez une portion de cendres de plomb de plus, c'est-à-dire 75 livres de cendres de plomb sur 50 livres de sable; si, au contraire, les cendres de plomb sont parfaitement bonnes et que vous vous aperceviez que votre vernis fût trop fondant, alors au lieu de 50 livres de sable, mettez en 75 livres sur 50 livres de cendres de plomb, mais il ne faut faire cette épreuve que lorsque vous en avez ramassé 1,000 à 1,200 livres.

## TERRES A FAYENCES

Il est rare de trouver une espèce de terre qui serve seule à pouvoir faire de la fayence; quoi qu'il s'en trouve, elle n'est pas encore connue dans le pays de Liége. Il a donc fallu s'en tenir à l'usage connu dans une grande partie de l'Europe, mais bien différentier. Dans le pays de Liége, les terres à fayences sont de deux espèces : l'une est une terre marne et l'autre une terre grasse propre à faire toutes sortes de poteries. La bonté et la beauté de la fayence dépend de l'amalgame ou mélange de ces deux espèces de terre : les différentes terres marneuses dont on fait usage à Liége, sont l'une la terre de Glinden, sur la chaussée de Saint-Trond, et l'autre la terre de Cahottes, juridiction de Horion, à trois quarts de lieue au-dessus de Choquier. Les terres grasses à potier connues dans le pays de Liége sont celles de Hermalle-sous-Hui, dont on ne s'est plus servi parce qu'on nous l'a vendue trop cher. Celle de la plaine de Chaumont, en deça de Hermalle, celles d'Engis sur les Trixhes et sur le terrein appartenant à M^me^ de Rosen. Il y en a aussi de pareille sur le terrein appartenant à M^gr^ le duc d'Arenberg, et au-dessus de Choquier dans un bois appartenant à feu M. le comte de Berlo-Choquier, et celle de Bellair, au-dessus de Jupille, dans un terrein appartenant à Renier Etienne, demeurant au dit Bellair. Toutes les fayences qui ont été faites ont toutes été faites avec ces terres différement amalgamées ou mélangées; il serait inutile de décrire ici tous les mélanges qui ont été faits, nous nous contenterons d'indiquer les meilleurs et les moins coûteux.

N° 1. Amalgame avec la terre rouge, au-dessus les Trixhes, au-dessus d'Engis, venant de chez M^me^ de Rosen.

Vingt-quatre paniers de terres marneuses de Glinden.

Seize paniers de terres venant de chez M^me Rosen.

Si les trous des laveries sont trop petits, alors faites-le de 18 paniers de terre de Glinden et de 12 paniers de chez M^me Rosen.

N° 2. Amalgame avec la marne de Cahottes, extraite sur les biens de feu l'avocat Dejaer et de M^me Detru, sa sœur.

Vingt-quatre paniers marne des Cahottes, huit paniers de terre de Bellair.

N° 3. Amalgame avec la marne des Cahottes et la terre de Chaumont, extraite sur les biens de feu M. le baron de Clers, aujourd'hui à M. de Thier de Scheuvre.

Vingt-quatre paniers marne des Cahottes, huit paniers terre de Chaumont.

N. B. — Que je ne donne ici le n° 3 qu'afin qu'on puisse tirer parti de la terre de Chaumont, qui est déposée dans la cour du fermier de Chaumont, qui se nomme aussi Chaumont; il faut s'adresser pour le battelage d'icelle au nommé Martin Mélart, demeurant à la Mallieue. Ce n° 3, ainsi que le n° 2, doivent être mélangés avec égale portion du n° 1^er, ce mélange doit se faire dans la cave, par le marcheur de terre. Je crois inutile de décrire ici la façon de laver la terre; c'est une opération qui se fait journalièrement aux yeux de tout le monde; je me contenterai d'avoir soin de mesurer toujours les paniers également, tant d'une sorte que de l'autre. Il faut avoir la plus scrupuleuse attention sur cet article, il en résulteroit des inconvénients si terribles si l'on ne mesuroit pas juste et avoir attention quand les laveurs comptent leurs paniers, qu'ils ne se trompent pas; il faut les obliger à les marquer pour les retenir; une ligne de craie est bientôt tirée. Les inconvénients qui résulteroient, si les mélanges n'étoient pas bien faits, sont ceux-cy : 1° Si l'on mettait plus de marne qu'il n'est dit, indépendamment de ce que la terre seroit trop sèche et difficile à travailler, c'est que l'émail tomberoit, si point au four, ce serait quelques jours après ou quand on feroit usage de la marchandise; 2° que si l'on mettoit trop de terre grasse comme celle de M^me de Rosen, celle de Bellair, celle de Chaumont, etc., pour lors l'émail ne tomberoit pas, mais la fayence deviendroit grossière, l'émail fendilleroit, tant au sortir du four qu'au magasin et à l'usage. La marchandise aussi n'auroit plus de son que la poterie, l'émail tantôt bouillonnerait, tantôt n'auroit point de lustre et tantôt escousseroit de façon que le tout seroit de rebut; un enfourneur aussi ne sauroit avec sûreté se promettre de faire une belle pièce de marchandise, sans trop pouvoir deviner ce qui en seroit cause. Il faut aussi que les fonds des bacs à terre soient bien sablés avant d'y passer la terre, et de l'épaisseur d'une couronne au moins. Pour ce faire, il faut faire sécher du sable et le tamiser, parce qu'une partie de ce sable restant attachée à la terre, s'il contenoit quelque corps étranger, pourroit y nuire; tout sable est bon pourvu qu'on l'employe comme je le prescris.

Le point le plus essentiel pour que la terre à fayences soit bonne, c'est de faire extraire beaucoup de marne à la fois, comme celles des Cahottes et de Glinden, et tant qu'on n'emploiera pas cette terre pourrie à l'air de bien des années, on n'obtiendra pas une aussi belle et bonne fayence qu'on pourrait la faire. J'ai prêché ce moyen comme le seul avéré et j'ai prêché aux déserts. Peut-être un jour ouvrira-t-on les yeux sur cette vérité connue de tout homme de l'art; ce n'est d'ailleurs pas une dépense, on peut la faire en cinq ou six années si on le veut : mon avis ici ne doit pas être suspect, il y a d'ailleurs une perte considérable en employant cette terre toute neuve, c'est qu'elle ne se délaye point dans l'eau et qu'il en reste une infinité dans le tamis, et que ce qui passe à travers ce même tamis est si lourd et si pesant qu'il en reste dessous sans s'unir à la terre grasse; de là provient que l'on a tant de grosse terre sous le tamis, qu'il faut jeter; cet incon-

vénient n'arrive qu'à la terre de Glinden et à celle des Cahottes. De cela on doit prévoir qu'il est impossible qu'un mélange soit juste tant et si longtemps que cette marne ne sera pas parvenue par sa vieillesse d'extraction à un même degré de divisibilité que la terre grasse que l'on mélange avec elle. Il ne faut pas être grand homme de l'art pour conclure qu'il faut absolument que la marne soit vieille tirée; plus longues années elle aura sur le corps, tant mieux et plus d'avantage la manufacture en tirera.

Que l'on employe le moins que l'on pourra les terres lavées de la même année, l'ouvrier les employera plus facilement, et moins vous aurez de déchet dans le cru comme dans le biscuit.

J'ai cherché beaucoup de moiens pour que la manufacture pût se passer de la marne de Glinden, pour plusieurs raisons : premièrement parce qu'elle nous coûte infiniment cher et secondement parce qu'elle se dissout difficilement à l'air et à la gelée, et qu'il y a toujours pour le moins un quart qui ne se dissoudra jamais. La laissa-t-on cent ans à l'air, cette terre nous coûte pour le moins 13 à 14 florins le clichet rendu à la manufacture. J'y ai substitué jusqu'à ce jour la terre marne des Cahottes, pour une moitié qui ne nous revient qu'à quarante sols. Il serait donc question de chercher le moyen ne s'en passer tout à fait, et je crois l'avoir trouvé aujourd'hui 17 mai 1786, mais comme je n'ai pas le tems d'en faire l'essai actuellement, un autre moment me le permettra peut-être. D'ailleurs je m'y engage pour autant que ces messieurs soient honnêtes à mon égard.

Quand on relève un bac de terre lavée pour le mettre dans la cave, il faut avoir soin de partager la largeur en quatre et relever chaque partie, une après l'autre, dans toute sa longueur et la faire arranger dans la cave de la même façon qu'on l'a relevée hors du bac.

Par ce moyen, elle se trouvera toute mélangée également ; il ne se trouvera pas que toute la fine sera ensemble et la grosse ensemble, c'est à quoi il faut faire attention; rien n'est à négliger dans cette partie, la moindre petite chose occasionne des pertes réelles.

## TERRE A CARREAUX

Vous prenez une partie de terre préparée comme votre numéro premier (voyez cet article). Vous prenez une égale portion de votre numéro deux, vous les faites bien mélanger ensemble et vous y ajoutez, en la marchant, un tiers de sable de Gand, d'Engis ou de Beaufays, et vous en faites faire les carreaux. Ayez attention que la terre soit ferme quand on les moulera et de ne pas laisser couper s'ils ne sont pas bien fermes; il faut qu'ils soient retournés quand on les a mis en pile par trente, et cuits aussi par trente, mais avant de les cuire, quand ils sont secs, il faut les mettre sur un de vos grands fours pendant une cuisson, ce qui s'appelle en terme de l'art craquer; quand vous avez une partie de carreaux dans votre four, il faut avoir attention de faire mener votre four doucement et que l'air ne s'y insinue pas, et défourner avec précaution, laisser même la marchandise un jour de plus pendant l'hiver et s'il fait grand froid. J'entends parler des carreaux en biscuit. Quand on les met au blanc, la première couche doit être claire et à la mettre avec la brosse, c'est ce qui s'appelle laver.

Il y auroit une difficulté de distinguer et connoître la différence qu'il y a entre les terres argileuses et les terres marnes dont on fait usage dans la fayence, si nous n'avions recours aux acides qui occasionnent une éffervescence très forte en les versant

sur ces terres. Pour en faire aisément la distinction, prenez un verre, versez-y une portion d'acide quelconque, jetez-y un morceau de terre dont vous voulez connaître la qualité ; si elle est de qualité marneuse, calcaire, etc., elle occasionnera subito une éffervescence plus ou moins forte, selon la force de l'acide que vous aurez employé ; si, au contraire, le morceau de terre est vraiment argileux, plus ou moins pur, il ne se fera aucun mouvement dans la liqueur, comme je vous l'ai démontré dans les différentes épreuves que vous en avez fait.

## TERRE DE PIPE OU PLUS PROPREMENT DITE GRÈS

La terre de pipe que l'on employe ordinairement pour la fabrication du grès n'est, à proprement parler, qu'une argile pure que la nature a purgée de toutes matières hétérogènes, et c'est pourquoi elle se cuit blanche, ne contenant rien qui puisse la colorer ; nous n'en connoissons qu'une espèce encore dans le pays de Liége qui puisse servir à cet usage et encore pour une moitié ; les différents pays qui nous avoisinent en fournissent beaucoup et de plusieurs espèces différentes, mais la difficulté de les avoir, tant par la défense de sortie que de la cherté des charrois, nous ont obligé à nous en tenir à deux espèces; l'une est celle que nous tirons à Tahyer, et l'autre que nous tirons de Cologne et que M. Walthère Debeche, négociant au dit Cologne, nous expédie, mais qui se tire aux environs de Coblence, dans un village nommé Walendorf ou Walender. Cette terre nous vient à Cologne par le Rhin, son achat principal n'est pas grand chose, mais le charroi de Cologne à Liége ne laisse pas de coûter. Cependant, comme les autres matières qui entrent dans la composition de la terre de pipe ou grès ne sont pas chères, cela fait qu'elle ne coûte pas plus qu'aux autres manufactures, qui sont obligées de tirer leurs cailloux et leurs craies de fort loin et par charrois de terre, frais que nous n'avons pas puisque nous avons la craie fort à portée de Liége et que le cailloux nous arrive par eau. Nous n'employons pas la terre de Takyer seule, parce qu'elle se trouve trop faible, quoique plus facile à travailler, et qu'il y auroit infiniment plus de déchet dans la marchandise en cru lorsqu'elle seroit séchée; nous nous contentons de nous en servir pour une moitié pour les ouvrages du tour et point du tout pour la platerie ou sa faiblesse.

Trois choses sont nécéssaires pour faire de la belle et bonne terre de pipes : 1° une bonne terre de pipe qui se cuise bien blanche seule; 2° des cailloux, n'importe lesquels pourvu qu'ils se cuisent bien blancs ; 3° de la bonne craie blanche qui ne soit pas tachée par aucune matière quelconque; de ces trois matières il n'y en a qu'une qui demande une préparation faite avec soin, ce sont les cailloux.

## PRÉPARATION DES CAILLOUX

Vous prenez donc vos cailloux, vous les faites briser en morceaux gros comme deux poings, vous en faites emplir le dessous de vos fours et vous les y laissez tant qu'une cuisson dure, plus ils sont percés de feu et plus ils deviennent blancs. Quand on a ainsi une quantité de cailloux quelconques calcinés, on en fait faire le triage, c'est-à-dire on en choisit de deux espèces, on met à part tous les plus blancs et sans

tache, les autres qui sont souvent tachés de rouge clair ou de noir, occasionnés soit par les cendres ou la fumée du four, on les met aussi à part.

En conservant les deux espèces pour l'usage qui sera décrit ci-après, nous triturons donc les cailloux blancs de cailloux de premier choix et les autres de cailloux de second choix; les cailloux de premier choix servent à mettre dans la composition de la terre et les cailloux de second choix pour faire la fritte nécessaire à la dite composition; nous prenons les cailloux de second choix pour faire la fritte nécessaire, parce que le sel alkali qu'on y ajoute et le feu auquel on les expose une fois ou deux les purifie, mange et dévore les taches dont ils sont infectés.

## FRITTE

Il faut se procurer une bonne soude d'Alicante ou autre (nous donnerons ici la manière de se servir des deux espèces), la faire bien sécher et la garder toujours dans un endroit sec; quand elle est ainsi séchée vous l'envoyez à votre moulin et la faites réduire en poudre très fine.

A son retours du moulin, vous la faites déposer dans des tonneaux bien secs; pour faire la composition vous prenez :

| | |
|---|---|
| 4 cuveaux de 50 liv. de cailloux . . . . . . . . . . . l. | 200 |
| 4 cuveaux de 40 liv. de cailloux. . . . . . . . . . . . l. | 160 |
| 1 cuveau de 40 liv. de sable . . . . . . . . . . . . . | 40 |
| 120 livres de soude ordinaire . . . . . . . . . . . . . | 120 |
| | 520 |

## FRITTE AVEC LA SOUDE D'ALICANTE

| | |
|---|---|
| 4 cuveaux de 50 liv. de cailloux. . . . . . . . . . . . | 200 |
| 4 cuveaux de 40 liv. de cailloux. . . . . . . . . . . . | 160 |
| 1 cuveau de 40 livres de sable . . . . . . . . . . . . | 40 |
| 96 livres de soude d'Alicante . . . . . . . . . . . . . | 96 |
| | 496 |

Vous pouvez vous servir de sable indistinctement de l'un ou de l'autre ici désignés : du sable de Gand, du sable de Beaufays ou du sable d'Engis; mais il faut avoir attention de faire laver le sable d'Engis ainsi que celui de Beaufays parce qu'ils contiennent tous deux une espèce de terre qui nuirait à la blancheur de votre fritte et qui empêcheroit l'action du sel sur les cailloux. Quand vous avez pesé les matières contenues dans la recette ci-contre, vous les faites bien mélanger à trois reprises différentes; quand elles sont ainsi bien mélangées, vous faites humecter de la même manière que la fritte décrite à l'article de la fritte pour l'émail. Les choses étant ainsi préparées, vous la faites mettre dessous vos fours et elle y reste le temps d'une cuisson. Quand votre four est refroidi, vous la retirez, et avez soin d'examiner si le sel est assez bien fondu; s'il ne l'est pas, vous la faites nettoyer et remettre une seconde fois au feu en la retournant,

c'est à dire que ce qui étoit dessous à la première fois doit être mis au dessus à la seconde fois; après la seconde cuisson, vous la faites nettoyer et vous l'envoyez au moulin pour être pilée et écrasée, et elle y reste pour servir à la composition suivante :

## PRÉPARATION DE LA TERRE

Il faut avoir de grands cuveaux, qui contiennent six à sept tonnes d'eau, dans lesquels vous faites mettre la quantité de terre qui sera prescrite cy-après. Après l'avoir passée comme il va être détaillé, je suppose ici la terre bien séchée et écrasée bien menu; quand elle est ainsi bien écrasée, vous rangez trois petites cuvelles à la file et le grand cuveau fait le quatrième; vous remplissez la première cuvelle d'eau, vous y jettez deux pesées de quarante livres de terre de Cologne, qui se délayent assez promptement (il faut avoir trois tamis, un de gros crins, un deuxième de crins bien fins et un 3[me] de soie bien serré); vous battez bien vos deux premières pesées dans cette eau; quand vous les jugez assez bien délayées, vous mettez votre 2[me] petite cuvelle et vous passez vos deux premières pesées de 40 livres; quand elle sont ainsi passées, vous en repesez deux autres pesées de 40 livres que vous mettez tremper comme les premières; pendant qu'elles trempent, vous mettez votre 2[me] tamis de crin fin sur votre 3[me] cuvelle, vous passez les deux premières pesées qui sont dans la seconde petite cuvelle; cela fait, vous remettez votre premier gros tamis sur la seconde petite cuvelle comme vous avez fait au premier et vous y passez les deux pesées que vous avez mis tremper; cela fait, vous remettez tremper deux autres pesées de 40 livres qui font les sixièmes. Pendant qu'elles trempent, vous mettez votre tamis de soie, qui est le troisième, sur votre grand cuveau et vous y passez les deux premiers pesées qui ont déja été passées par les deux autres tamis et vous allez successivement d'une petite cuvelle à l'autre, de façon que votre première cuvelle soit vide et prête à recevoir, pour la quatrième fois, deux autres pesées qui font les huitièmes; vous les laissez tremper pendant le temps que vous repassez les autres, et enfin jusqu'à ce que les huit pesées soient toutes passées dans le grand cuveau.

Voilà donc huit pesées de 40 livres de terre qui font la quantité de trois cent et vingt livres; vous laissez bien rasseoir ce qui est contenu dans cette grande cuvelle, et pendant qu'elle se rasseoit ainsi, vous repassez huit autres pesées dans un grand cuveau de la même manière qu'il est expliqué ci-dessus; de façon que vous avez dans vos deux grands cuveaux 640 livres de terre préparée et prête à recevoir la composition suivante :

Composition qui doit entrer dans chaque grand cuveau contenant 320 livres de terre.

| | |
|---|---|
| 3 pesées de 50 livres de fritte et 10 livres composées comme ci-dessus. . . . . | 160 |
| 2 pesées de 50 livres et 12 livres cailloux premier choix. . . . . . . . . . | 112 |
| 5 pesées de 40 livres et 8 livres craie . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 208 |
| 1 pesée de 50 livres et une de 46 livres biscuit . . . . . . . . . . . . . | 96 |
| | 576 |

Quand vous avez pesé ces matières, vous les mélangez bien exactement ensemble et vous les mettez broyer dans trois pierres de votre moulin, et vous les laissez bien broyer. Plus elles sont bien broyées, et plus votre terre sera bonne et facile à travailler. Quand

elles sont bien broyées, le moulineur les décharge du moulin, les remet dans trois tonneaux et les ramène à votre laverie; vous faites vider chaque tonneau dans une petite cuvelle, vous mettez alors votre tamis de crin et plus fin sur votre grand cuveau, vous remuez bien le tout de façon que la terre et les matières s'unissent bien ensemble et les laissez rasseoir et rapurer jusqu'à ce que vous jugiez à propos de remplir vos pots pour faire sécher votre terre. En calculant la terre et les matières que vous avez pesées dans votre grand cuveau, vous verrez que vous avez un total de 896 livres. Comme vous avez six pierres aux moulins qui sont destinées à cet usage, il faut donc peser au moulin double portion décrite ci-dessus pour en avoir six tonneaux et peser aussi à votre laverie pour deux grands cuveaux, afin que chaque fois que le moulineur descendra avec sa nacelle, il puisse descendre avec ses six tonneaux, qui nous produiront un total de 1792 livres de terre toute préparée. En ne laissant pas manquer de matière au moulin, vous pourrez répéter cette opération trois fois chaque semaine.

Il faudrait un grand débit pour les consommer.

*N. B.* — Que votre fritte, vos cailloux et votre craie doivent être pilés ainsi que le biscuit, avant que d'être pesés et chargés dans vos pierres.

Quand vous avez ainsi deux grands cuveaux prêts à mettre dans vos pots pour être séchés, vous prenez une de vos petites cuvelles, vous la placez dans le milieu de vos deux grands cuveaux, vous y mettez votre gros tamis de crins dessus et vous y passez, pour la quatrième fois, votre terre contenue dans vos grands cuveaux jusqu'à ce que votre petite cuvelle soit pleine, en observant de puiser plein une louse de terre dans chaque grand cuveau pour les réunir dans la petite. Quand votre petite cuvelle est pleine, vous remplissez vos pots et vous continuez ainsi votre manœuvre jusqu'à ce que vos grands cuveaux soient vides. Cette façon de réunir la terre contenue dans les grands cuveaux est d'autant plus essentielle à suivre que vous évitez par là plusieurs inconvénients qui pourroient occasionner une perte considérable par la marchandise défectueuse qui en résulteroit; car telle précaution que l'on prendroit pour la bien mélanger dans les grands cuveaux, vous n'y parviendriez jamais avec autant de sûreté qu'en le passant au tamis comme dit est; j'indique ici le gros tamis par la raison qu'il est essentiel de passer la terre cette dernière fois fort épaisse, parce qu'étant épaisses les parties pesantes de la fritte et des cailloux ne peuvent se rasseoir et la terre les soutient à leur place. Il ne faut point du tout négliger cet article, il est des plus essentiel et plus qu'on ne pourroit le penser. Qu'on le néglige une seule fois et l'on verra ce qui en résultera.

Ce que nous venons de décrire plus haut est la terre à mouler, elle pourrait servir également pour les tourneurs; mais comme la terre de Cologne coûte plus cher, il faut substituer la terre de Tahier pour une moitié; ainsi, au lieu de faire passer huit pesées de terre de Cologne pour le complet d'un cuveau, vous ne faites passer que quatre pesées de 40 livres de terre de Cologne et vous y ajoutez quatre pesées de terre de Tahyer, vous y ajoutez la même portion de terre composition broyée au moulin comme pour la terre de Cologne pure. Quoique j'ai annoncé plus haut que la terre de Tahyer étoit faible. on peut l'employer avec avantage pour les pièces creuses, puisque tout le creux qui a été fait jusqu'à ce jour a été fait avec la même préparation que j'indique ici, c'est-à-dire quatre pesées de 40 livres et quatre pesées de 40 livres de terre de Tahyer.

Si l'économie engageoit quelquefois à tenter d'employer la terre de Tahyer pure, c'est-à-dire de passer de huit pesées de 40 livres de la dite terre pour le complet d'un grand cuveau, il seroit à craindre alors qu'il ne survint quelque inconvénient et voici le moyen d'y parer : il faudroit faire premièrement grandir nos moules parce qu'elle prend

infiniment plus de retrait qu'étant mélangée avec celle de Cologne; il faudroit aussi secondement faire mouler les pièces infiniment plus épaisses et troisièmement leur donner un degré de feu moins fort à la cuisson en biscuit. Ce que je recommande avec force, c'est de vouloir bien ne faire aucun changement sans m'avoir consulté : je pourrai pour lors avec plaisir donner mon peu de lumière pour aider à la réussite. Je dis ici de donner un degré de feu moins fort, mais il ne faut pas non plus qu'il soit trop faible; car pour lors les pièces n'auroient pas le degré de dureté qu'elles doivent avoir et pourroient quelquefois rester jaunâtres en les cuisant à la couverte.

## POINT ESSENTIEL A OBSERVER EXACTEMENT POUR QUE LA TERRE ACQUIÈRE UN DEGRÉ DE DURETÉ

Quand la terre est sortie des pots, il faut la faire bien battre à coups de barre de fer et la remettre toute en masse. Quand elle a été ainsi bien battue, vous la laissez reposer ainsi quelques jours et vous la faites rebattre une seconde fois, et afin qu'elle soit bien battue pour la donner aux ouvriers pour être mise en œuvre, les mêmes ouvriers doivent encore bien peloter avant d'en faire leurs croûtes; c'est à quoi il faut prêter attention, car s'ils négligent de bien peloter leur terre et que les ouvriers batteurs ne l'aient pas bien battue, il en résultera beaucoup de pièces gauches et poreuses qui deviendront spongieuses, comme il est arrivé différentes fois, surtout de la part d'Esberard. Il ne faut pas souffrir que les mouleurs gardent à leur tour les rongures de leurs croûtes en masse : Il faut qu'ils les revoient midi et soir pour les rebattre et les mélanger avec des nouvelles terres et défendre au batteur de terre de leur en donner de nouvelle, à moins qu'ils n'aient reporté l'autre, comme je suppose qu'on leur empêchera de travailler après l'heure préscrite, ils n'auront aucun prétexte pour en garder; il faut alors ordonner à un de vos batteurs d'aller faire la ronde de tous les tours à mouler et l'obliger à enlever tout ce qui leur reste de terre, la faire rapporter à votre laverie pour la rebattre le lendemain. Il ne faut pas souffrir non plus qu'ils fassent des croûtes d'avance, quand ils ont fait 20 à 25 croûtes il faut les obliger à les employer; vous serez sûr par là d'avoir un ouvrage moulé égal. Il y a deux inconvénients considérables en ceci :

1o.C'est qu'en leur laissant faire beaucoup de croûtes à la fois, il les mettent toutes les unes sur les autres : le poids des unes fait amincir les autres, de façon que jamais, par ce moyen, on ne peut avoir des assiettes ni plats d'égale épaisseur.

2o Cette pâte séchant facilement, s'ils font beaucoup de croûtes d'un coup, avant qu'ils n'en aient employé la moitié, l'autre moitié a acquis un degré de dureté du côté ou l'air donne, de façon qu'en appuyant sur la croûte pour mouler leurs plats ou leurs assiettes, ils s'amincissent considérablement du côté que l'air n'a pas désséché et de l'autre restent plus épais, vu le degré de dureté que la dite croûte a acquis.

3o C'est qu'en mettant beaucoup de croûtes les unes sur les autres, en voulant les enlever pour les mettre sur les moules, elles se gercent et se déchirent de façon qu'ils ont beau faire, ces gercures et ces déchirures paraissent toujours quand les pièces sont cuites en couverte.

Il faut aussi avoir attention quand on cuit les plats, des assiettes à soupe, et enfin

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jacques Artoisenet*



Fontaine et son bassin
(Musée de la Ville de Bruxelles)



Fontaine et son bassin
(coll. Desmedt)

toute platerie un peu creuse, d'obliger le mouleur à mettre un petit colombin autour du creux de la pièce, pour lui donner plus de force sur les reins et ne pas souffrir que l'on se contente de faire remonter un peu de terre du bord, chose que je n'ai pu obtenir malgré les tapages que j'ai fait sur cette article. Il faut aussi les obliger quand ils rachèvent leurs ouvrages de raporter leur casson chaque fois sans en faire un amas et ne pas souffrir qu'ils conservent à leur tour aucun petit morceau de terre sèche qui nuit à chaque pièce où il s'en trouve. Toutes ces choses qui ne paroissent que des minuties, sont très essentielles à observer.

Je conseille aussi de donner plus d'épaisseur aux assiettes et à la platerie : elles seront un peu plus pesantes, tant mieux, ne vous inquiétez pas du poids; aujourd'hui on fait mouler toutes la porcelaines épaisse, plus elle a d'épaisseur, plus elle est estimée. Il en coûtera un peu plus de pâte, mais vous la regagnerez du côté du déchet, vous aurez moins de pieces gauches. D'ailleurs, imitez les Anglais, ils sont bons à imiter en ceci; voyez leurs assiettes, leurs plats, pesez-les et demandez que la vôtre aient la même épaisseur et la même pesanteur, vous vous en trouverez bien.

Chaque fois que vous passerez une portion de huit pesées dans vos grands cuveaux, informez-vous si vous n'avez pas de cassoir et de rasures de tourneurs, faites-en passer toujours pour le moins un tiers dans chaque grand cuveau de nouvelle terre que vous faites (je parle ici de la terre préparée pour les tourneurs, composée de moitié de terre de Cologne et moitié de terre de Tahyer); n'employez jamais les rasures ni les cassons seuls, à moins que vous n'en ayez trop. Si vous en avez beaucoup, passez-en une portion seule, et ne faites jamais que des tasses et soutasses avec, car si vous faites d'autres pièces, vous courez grand risque qu'elles ne vaudront rien, qu'elles se terniront en couverte, comme vous l'avez éprouvé plusieurs fois. Ayez toujours attention que toutes cuvelles, petites et grandes, tamis, traverses qui portent les tamis, etc , soient toujours déchargés des parties de terre qui pourroient s'y attacher, parce que quand ces parties sont desséchées, elles retombent aisément dans vos cuveaux, ne s'y peuvent tremper et occasionnent des grains blancs dans la terre, que l'on voit toujours au travers de la couverte et qui d'ailleurs sont souvent cause que les pièces cassent ou se fendent.

Ayez attention, chaque fois que vous aurez fait sécher de la terre sur le four, avant de la faire mettre en masse, de faire voir s'il n'y a rien de malpropre et de sale dessus la même terre, tel que sable, cendres, terre à fayence; s'il y a quelque chose, faites-la ôter bien soigneusement, et comme le bord des pots se trouve sec et blanc, il faut faire mettre à part cette portion, la faire tremper et battre, et la faire étendre sur la grosse partie de terre que vous avez fait mettre en masse; surtout que les barres de fer avec lesquels on bat la terre ne soient jamais tachés de rouille, car les parties de terre qui en seroient teintes ne cuiroient jamais blanches; enfin que votre laverie et tout ce qui doit y servir soit tenu de la plus grande propreté, je vous le recommande soigneusement.

Il faut aller, de temps en temps, faire une visite au moulin, voir si les fers, qui sont dans les pierres à broyer les matières, ne sont point chargés de rouille : s'ils le sont, faites gratter ce qu'il a dessus et faites les graisser, cela empêchera la terre de recevoir aucune tache et empêchera le fer de se manger et d'être attaqué aussi vivement par les matières salines qui entrent dans la composition de votre terre.

## VERNIS PROPRE A GLACER LES GAZETTES, TUILES ET RONDEAUX QUI DOIVENT CONTENIR LES PIÈCES DE TERRE DE PIPE

75 livres d'argile cuite et préparée comme dit cy au-dessous . . . . 75
112 1/2 livres de minium . . . . . . . . . . . . . . . . . . 112 1/2

Vous mélangez bien ces deux matières ensemble; quand vous les avez bien mélangés, vous les envoyez à votre moulin pour y être broyées, mais il ne faut pas qu'elles soient trop broyées, car les gazettes s'escousseroient et le vernis tomberoit; il faut que cela soit plutôt broyé gros que fin; tous les ouvriers de la manufacture de Liége connoissent comme il faut arranger les gazettes pour les vernir; il faut seulement avoir attention de ne pas les vernir ni trop clair ni trop épais; si vous leur donnez un vernis trop clair, alors vos gazettes terniront vos pièces de terre de pipe qui sont contenues en icelles; si vous les vernissez trop épais, alors le vernis coulera d'une gazette à l'autre et elles colleront toutes ensemble; la première fois que vous mettrez vos gazettes au four après être vernies, il faut les emplir de fayence; pour lors, à la défournée vous les visitez, vous faites porter à vos fours en terre de pipe, toutes celles qui sont bien glacées et luisantes et vous laissez pour la fayence toutes celles qui ne le sont pas, à moins que vous ne vous décidiez à les revernir une seconde fois, chose à laquelle vous ne serez jamais obligé si vous leur donnez à la première fois l'épaisseur de vernis qu'il leur faut.

## PRÉPARATION DE L'ARGILE PROPRE A FAIRE LE VERNIS DES GAZETTES CI-AUDESSUS

Vous prenez la plus belle argile que vous pouvez trouver, vous en faites sécher, soit au four, soit au soleil, une portion quelconque; vous examinez bien s'il ne se trouve point de cailloux ou pierres calcaires dites pierres à chaux. S'il s'en trouve, vous avez soin de les ôter, vous prenez cet argile séchée et la mettez dans les gazettes au fond de votre four, c'est-à-dire sur le plancher où l'on met la marchandise et vous la laissez au feu le tems d'une cuisson.

Quand votre four est cuit et défourné, vous retirez votre argile cuite, vous examinez s'il ne se trouve pas encore quelques pierres à chaux ou cailloux : s'il s'en trouve, vous les retirez, après quoi vous la faites piler et tamiser grossièrement pour être mélangée selon la composition décrite ci-derrière; ayez bien soin aussi de faire nettoyer le fond des gazettes quand elles auront été vernies, car elles s'attacheroient ensemble. Avant que de vernir vos gazettes, il est d'usage d'en boucher les trous avec de la mauvaise terre; il faut avoir attention qu'ils se bouchent bien, car s'il y en avait quelques-uns qui ne fussent pas bien bouchés, le vernis qui est liquide s'y insinuerait et y attacheroit toutes les pernettes, de façon qu'il faudroit toutes les casser pour avoir les trous libres et il arriveroit encore très bien qu'on casseroit les gazettes pour faire sortir les pernettes.

## RONDEAUX POUR LES PIÈCES VERNISSÉES EN TERRE DE PIPE

En décrivant la composition de la terre à gazettes, rondeaux, etc., je n'ai pas entendu parler de ces rondeaux qui doivent servir à la terre de pipe, car ceux fait avec la terre à gazettes ne résisteroient pas et terniroient, mais pour faire ceux-cy il faut prendre la meilleure terre à fayence; vous y faites joindre une partie de sable comme pour les carreaux; vous la faites marcher même plus longtemps que la terre à fayence. Quand elle est ainsi bien marchée, vous lui laissez prendre un degré de fermeté comme pour mouler assiettes, etc.

L'ouvrier qui moulera les rondeaux aura soin de bien pétrir la terre avant de s'en servir; par ce moyen et les rondeaux étant bien battus, vous êtes sûr de les avoir bons. Quand ils sont secs avant de les mettre au four pour être cuits, il faut les mettre aux chaleurs au-dessus de l'un ou l'autre four que l'on aura cuit; le sable que vous mettez dans vos rondeaux doit être le même sable que celui que l'on employe pour la terre à carreaux dits porcelaines; quand vos rondeaux auront été cuits, avant de vous en servir pour porter vos pièces creuses en terre de pipe, il faut leur donner une légère couche de minium avec une brosse ou gros pinceau, il suffit pour cela de délayer un peu de minium dans de l'eau.

## VERNIS OU COUVERTE POUR LA TERRE DE PIPE

| | | |
|---|---|---|
| 4 cuveaux de 50 liv. de sable | liv. | 200 |
| 150 liv. mine de plomb rouge | „ | 150 |
| 100 liv. litarge d'or | „ | 100 |
| 36 liv. de soude ordinaire | „ | 36 |
| Ou bien 30 liv. de salin. | | |
| 12 liv. de salpêtre brut ou purifié | „ | 12 |
| 40 liv. de sel commun | „ | 40 |
| 1 liv. d'arsenic en poudre | „ | 1 |
| | Liv. | 539 |

Quand toutes ces matières sont pesées et rasemblées, vous les faites bien mélanger à trois ou quatre reprises différentes en faisant toujours écraser les parties de minium ou de sel qui se trouveroient agglutinées ensemble pour en faciliter le mélange et la division. Quand elles sont toutes bien mélangées, vous faites préparer une portion de fritte à fayence, comme il est dit à l'article de cette fritte; vous en faites faire un bassin sous le four où l'on cuit le biscuit de terre de pipe; quand le bassin est fait, vous y faites mettre une couche de sable d'Engis ou de Beaufays, sans laver, qu'il soit un peu humide; vous la faites bien battre et vous mettez votre composition dessus. On allume le feu et il y reste tout le tems que le feu dure; vous reiterez votre composition ici à côté trois fois en laissant toujours votre bassin sous le four, mais vous ne mettez qu'une portion à la fois, de fasçon qu'il faut cuire votre four trois fois avant de rompre votre bassin et d'en tirer votre couverte: ce moyen d'en faire trois portions à la fois est très avantageux en ce que la couverte se purifie mieux, et qu'au lieu de passer son

tems à la nettoyer trois fois, vous ne la nettoyez qu'une fois et vous n'avez que très peu de perte dans la couverte, vu le peu de sable qui s'y trouve attaché. Quand votre petite portion de couverte aura été cuite, avant d'y remettre la seconde portion, il faut envoyer visiter le bassin, savoir s'il n'y a rien de sale qui soit tombé dans le bassin comme cendres, morceaux de gazettes, rondeaux ou quelquefois quelques morceaux de briques qui se seroient détaché de la voûte du four. S'il s'en trouve, il faut avoir soin de les faire enlever et bien nettoyer le bassin; vous faites la même visite chaque fois que vous mettez une portion dans le dit bassin; ainsi sur trois portions vous avez deux visites à faire.

Quand vos trois portions de couverte sont cuites ainsi à trois fois différentes, vous les faites retirer et très-bien nettoyer et enlever le peu de fritte et le sable qui pourroient y être attachée pendant la cuisson. Etant bien nettoyés, vous l'envoyez au moulin pour y être pilée et broyée; mais il faut qu'elle broye au moins huit jours et nuits, plus elle sera broyée et plus elle sera avantageuse, quand elle devra même filer comme de l'huile, elle n'en seroit que meilleure. Cinq à six heures avant de la décharger, vous versez dans chaque moulin un pot ou deux de fort vinaigre de vin blanc. Le vinaigre s'y met pour la soutenir et l'empêcher de se rassoeir; il faut avoir attention surtout à la couverte; que les fers de votre moulin ne se chargent point de rouille, car autant de grains de rouille, autant de points noirs dans la couverte quand elle fond sur les pièces vernissées. Quand votre couverte est ainsi broyé, avant de la mettre dans son tonneau pour la transporter, il faut verser au fond de votre tonneau environ une demi-bouteille de vinaigre de vin blanc; cela empêche, qu'elle ne s'attache aux douves du tonneau et fait qu'elle se transvase plus aisément. Quand votre couverte est arrivé à la manufacture, il faut pour vous en servir qu'elle soit passée au tamis de soie le plus fin et pour ce faire il faut la rendre infiniment liquide, en y ajoutant une portion de vinaigre assez forte pour la soutenir dans son grand volume d'eau. Il faut avoir attention de ne pas vernir vos pièces trop épais; l'épaisseur d'une feuille de papier suffit, mais pas moins; si vous vernissez vos pièces trop épais, il en résulteroit deux inconvénients, c'est que votre couverte paraîtrait jaune et qu'elle fendilleroit, ce qui seroit deux défauts, et le plus fort encore, c'est qu'il en coûteroit le double de couverte. Si vous les vernissez trop clair, vos pièces n'auront point de luisant et seront par conséquent toutes de rebut; c'est une attention à faire en vernissant; il ne faut pas que le bleu soit tout à fait couvert, c'est-à-dire qu'il le soit si légèrement qu'au travers de la couverte, on puisse encore distinguer la couleur bleue. Quand vous avez épuisé une partie de couverte contenue dans votre cuvelle ou vous passez vos pièces, les parties les plus grossières restent au fond; il faut en tirer, les faire refondre quand vous en faites de la nouvelle ou la conserver pour faire du jaune comme il est dit à son article ou bien l'user à vernir des tasses ou soutasses.

## SAFRE PROPRE A DESSINER SUR LA TERRE DE PIPE

Vous achetez une portion quelconque de bon safre, le meilleur que vous pouvez trouver; vous le mettez dans des creusets au four trois fois, comme il est expliqué à l'article du safre pour la fayence; vous le faites très bien broyer et vous vous en servez en l'employant à la gomme.

# FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque de Philippe Mombaers.*

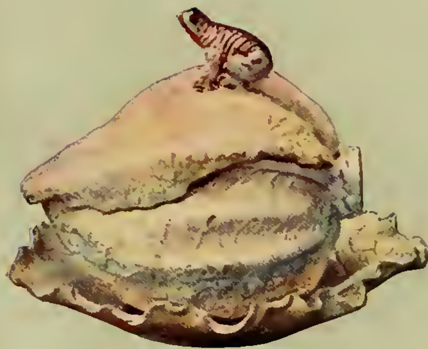
Salade
(coll. Despret)

Canard
(coll. van den Corput)

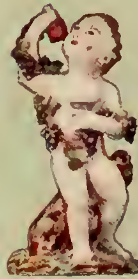
Quatre statuettes
(coll. baron van der Straten-Solvay)

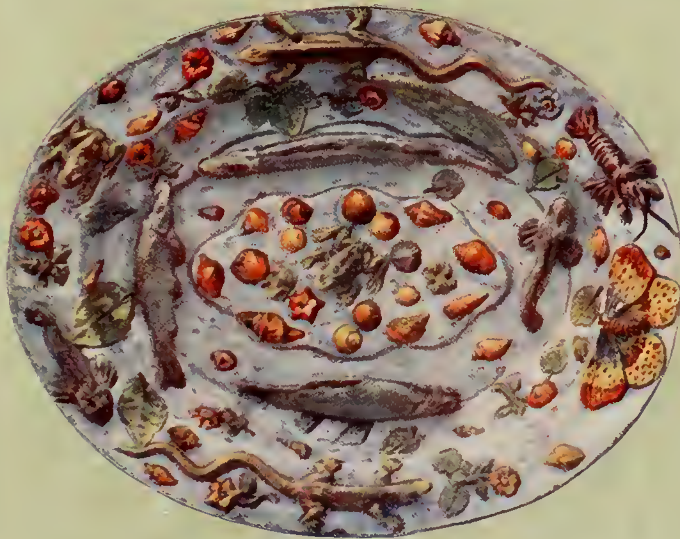
Plat genre B. Palissy
(coll. Fievez)

Pigeon
(coll. Despret)










### BLEU POUR LA TERRE DE PIPE.

3 livres de beau bleu fait avec saffre comme il est dit à l'article du bleu fin pour la fayence. Une livre de bleu royal.

Vous broyez ces deux bleus ensemble, de façon qu'ils ne font plus qu'une seule et même couleur ; cela fait, vous les mettez dans une boîte et vous n'en distribuez qu'une légère portion aux peintres, à proportion qu'ils l'employent, car le bleu royal est trop cher pour le laisser à leur disposition.

Vous l'employez aussi à la gomme, mais il faut avoir attention de ne pas mettre trop de gomme, cela empêcherait la couverte de prendre et de couvrir le bleu. Il faut aussi ne pas employer le bleu trop épais, car il seroit brut et noir ; il faut un millieu à tout ; observez que le bleu que vous devez mélanger avec votre bleu royal doit avoir été broyé au moulin avant et être seché pour pouvoir peser juste ; le bleu qui doit être joint au bleu royal ne sauroit être broyé trop fin, le bleu royal étant assez gros par lui-même.

Si vous voulez avoir votre bleu sur la terre de pipe plus riche et plus beau, faites-le comme il est dit ci-après :

### BLEU PLUS BEAU QUE LE PRÉCÉDENT.

2 livres bleu broyé comme à la composition c'y contre.
1 livre de bleu royal bien mélangé et broyé sur une glace.

### AUTRE ENCORE PLUS BEAU.

2 livres de bleu comme dit est ci-dessus.
2 livres de bleu royal bien mélangé et broyé sur une glace.

### AUTRE ENCORE PLUS BEAU.

2 livres de bleu royal.
1 livre de bleu, comme aux autres articles, bien mélangé et broyé sur une glace.

### VERT POUR LES CERCEAUX DES POTS A FLEURS

Faites un mélange de ces différents bleus décrits cy au dessus, avec une portion de beau jaune de Naples ; faites-en un essai et vous en tiendrez à la couleur qui vous plaira le mieux.

Cette couleur pour faire les cerceaux s'employe assez claire avec un peu ou point de gomme et au gros pinceau. Pour ce faire, il faut en préparer sur une glace comme le bleu cy au-dessus, le bien broyer à l'eau et en faire pleint un pot à confiture assez

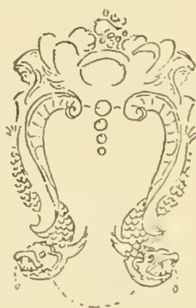
grand, et peser toujours la quantité de bleu et de jaune qui doit composer votre vert pour l'avoir toujours d'une égale couleur; et quand vous voudrez faire une quantité de pots avec des cerceaux, il faut le mettre au vernis aussitôt après que le peintre les aura cerclés; comme par exemple si le peintre les a cerclés le matin, les mettre au vernis l'après dîner, et s'il les a cerclés dans l'après-midi, les mettre au vernis le lendemain matin. En suivant cette marche, les pots ne seront pas dans le cas de se charger de poussières et le vert ne s'effacera pas en les brossant; il faut recommander au peintre qui fait les cerceaux de mettre sa couleur la plus égale possible; il vaut mieux qu'il fasse deux tours avec son pinceau sur le cercle plutôt qu'un, que de mettre sa couleur trop épaisse. Si la couleur étoit couchée plus épaise d'un côté que de l'autre, il n'y aurait plus d'égalité dans les couleurs.

## ROUGE POUR LA TERRE DE PIPE

Vous préparez à la gomme une portion de rouge des deux espèces indiquées pour la fayence et préparé comme dit est à chacun de leur article; il faut l'employer égal et dessiner doucement pour donner le temps au biscuit de la terre de pipe de boire la couleur également. Ces rouges ne résistent point au feu quand les pièces sont cuites dans les petits fours, mais dans des grands fours à fayence ils sont très beaux. Aussi quand on voudra avoir des pièces peintes en rouge, il faut les faire cuire en couverte dans les grands fours.

Le 25 may 1786. J'atteste le présent écrit véritable et conforme à l'art.

*(Signé)* J. DE BOUSSEMART.



# LIVRE III



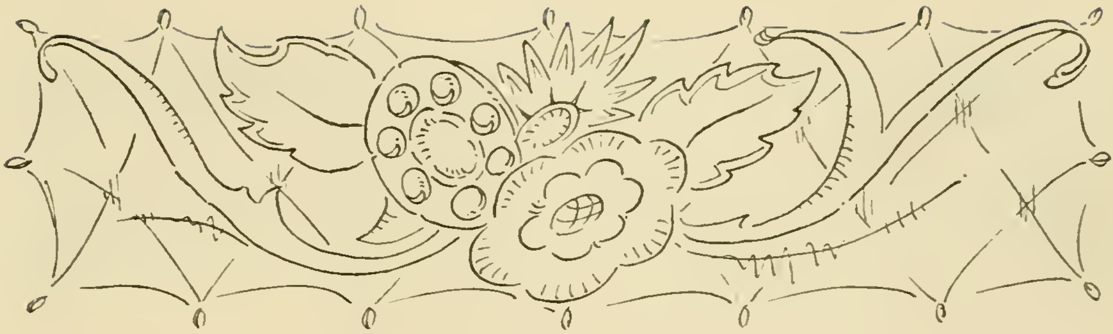
# PRODUITS

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jacques Artoisenet*



Vierge et enfant Jésus
(coll. R. Janssen)



# TITRE I

## LES MARQUES ET INSCRIPTIONS

### LES SIGLES D'OUVRIERS

Question combien délicate que celle des marques ! Cela se conçoit, lorsqu'on se rend compte de la difficulté de s'y retrouver au milieu de signes si variés et avec des identités étrangères, nombreuses et souvent douteuses.

Nous avons dit qu'à l'origine, les fabriques n'hésitaient pas à faire de la contrefaçon, afin d'écouler leurs produits en même temps que se faufilaient ceux des manufactures étrangères dont la vogue était grandissante. De là, on allait jusqu'à contrefaire les marques de Delft, de Rouen, et combien d'autres. Naturellement, ce truquage devait cesser une fois les spécimens régionaux lancés, et l'on pouvait franchement confier sur le marché sa propre marchandise sans crainte d'aléa ou de concurrence. Les droits prohibitifs, d'une part, protecteurs, de l'autre, contribuaient également à la personnalité et à la libre expansion.

Mais un autre point délicat réside dans le fait qu'à l'inverse de ce qui existait dans d'autres pays, les faïenciers régionaux exerçaient un commerce libre ; le premier bourgeois pouvait façonner et vendre de la faïence. Tandis qu'en France (Nevers, Rouen, Paris, etc.), en Angleterre (Bristol, Liverpool, etc.), en Hollande (Delft), les fabriquants de faïence étaient réunis en corporation, dans nos provinces rien de semblable. Il a donc suffi de parcourir les archives de ces contrées pour se documenter amplement

et aisément, d'autant que souvent chaque intéressé devait, en entrant en commerce, déposer sa marque au local de la corporation ou de la gilde.

Enfin, contrairement à ce qui a lieu en matière de porcelaine, le propriétaire de la faïencerie n'apposait pour ainsi dire jamais le sceau de son nom ou de son insigne sur ce qui sortait de son atelier. Cela n'a lieu qu'à titre exceptionnel pour l'une ou l'autre pièce provenant de Mombaers, et les Stevens seuls ont vraiment dérogé à la règle.

Dès lors, les sigles rencontrés — et ils sont relativement peu nombreux étant donnée la quantité de pièces — ne doivent être attribués qu'aux modeleurs et aux décorateurs. Exemple rare de l'ouvrier l'emportant sur le maître. Sans doute estimait-on que le type constituait une signature et une garantie pour ce dernier, mais garantie parfois illusoire quand on songe combien les copies étaient fréquentes et possibles à une époque où le mot « brevêt » avec ses conséquences n'existait pas.

Le champ d'étude des marques est donc aussi compliqué que spécieux; il nécessite un travail long et ardu, une patience continuelle jointe à une mémoire intense.

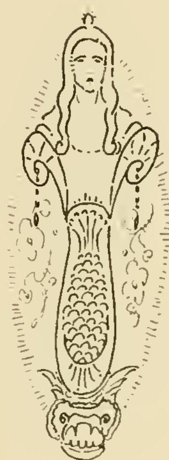
Il n'est pas sans intérêt d'appuyer sur deux remarques.

La première est que la marque (nom, sigle) étant apposée dès que le décorateur a terminé son travail, elle est presque toujours de la teinte rencontrée dans le décor que le pinceau vient de finir. De là, variété dans la couleur de ladite marque, qui, toujours pour ce même décorateur, sera tantôt rouge, tantôt bleue, tantôt verte, etc. C'est un principe, il n'est pas absolu, ce qui se conçoit, car rien n'oblige le décorateur à s'y conformer, et nous connaissons certes des exemptions à la règle.

La seconde est que cette marque étant mise au moment que nous venons de signaler, est nécessairement et toujours sous couverte, c'est-à-dire avant la seconde et définitive cuisson. Elle apparaît donc brillante comme le reste de la pièce; dans le cas contraire, elle serait mate et évoquerait par ce fait de la supercherie; ce serait un après-coup dont il faudrait dès son apparition se méfier. Les amateurs de porcelaines savent qu'il n'en est pas de même pour ce genre de céramique, et combien devient alors difficile la tâche d'identification. Les Stevens dérogent à ce principe.

A l'exemption des Stevens qui ont marqué en creux et avec des caractères d'imprimerie, toutes les marques sont faites à la main, le plus souvent peintes, exceptionnellement gravées — on pourrait presque dire grattées — dans la pâte, ainsi que cela se voit parfois pour le modeleur Philippe Reus.

Une dernière observation : les pièces datées — ce qui est excessivement rare — paraissent avoir été faites uniquement à titre de cadeau ; c'est l'opinion d'un vieux collectionneur, très expérimenté, auquel on se range volontiers. Quand nous disons « pièces datées », nous rangeons également dans cette catégorie celles qui portent une inscription, telle, par exemple, celle figurant sur la carpe de la collection Maskens.



# CHAPITRE PREMIER

## FABRIQUE DU DÉBUT, NON DÉTERMINÉE

1

CJ 1647

2

C†

# CHAPITRE DEUXIÈME

## FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

---

### SECTION PREMIÈRE

**CORNEILLE MOMBAERS ET DIERICK WITSEMBURG**

4

WB
BRUSSEL
gebackt
17·05
PB

3

B.B. 124.

(En bleu, sous couverte.)

## SECTION DEUXIÈME

### CORNEILLE MOMBAERS

5

B

(Barent Dyckman)

MÉRY 6

(En creux, dans la pâte)

7

philippus
mombaers
tot brixelle
1709

(En bleu, sous couverte — tracé par Philippe Mombaers, enfant, sur une pièce de la fabrication de son père Corneille.)

## SECTION TROISIÈME

### PHILIPPE MOMBAERS

| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|
| R | R | B// | H. | L |
| (En noir, sous couverte) (Philippe Reus) | (Philippe Reus) | (En bleu, sous couverte.) | | (En bleu, sous couverte.) |

| 13 | 14 | 15 | |
|---|---|---|---|
| L | B.R.X. | ✠ N | IB |
| (En bleu, sous couverte.) | | (Sous la pièce.) | (Sous le couvercle.) |

| 16 | 17 |
|---|---|
| MAERIE-SAEWAENNE R.T.E.J. 1748. | 1752 IbM |
| | (En bleu foncé, sous couverte.) |

| 18 | 19 | 20 | 21 |
|---|---|---|---|
| P | S. L. | IB | SL |
| (En bleu, sous couverte.) | (En bleu, sous couverte.) | | |

**22**

P. MOMBAERS
BRUSSEL
LE 15 NOUVAMBER 1746

**23**

**24**

Brüxelles

(En bleu, sous couverte.)

**25**

R.
P.

(Philippe Reus.)
(En manganèse,
sous couverte.)

**26**

C
B. E

(En bleu, sous couverte.)

**27**

CB

**28**

C.B

(1)

**29**

C.B

**30**

P.L

**31**

HG

**32**

HT

**33**

T

(En bleu,
ou manganèse,
sous couverte.)

**34**

B.

(1) Remarque : Cette marque avait déjà été signalée, comme bruxelloise, par Graesse. Le Dr Justus Brückmann l'attribue à Friedberg, en Bavière ; c'est une erreur de sa part, nous la connaissons sur une pièce en Bruxelles de la collection de le Court.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 35 PHILIPPUS MOMBAERS. | 36 B 3 | 37 B | 38 :B: 5 | |
| 39 B 2 C | 40 :B: | 41 B | 42 B | 43 B |
| 44 B·M·J· (En noir, sous couverte.) | 45 A B | | | |
| 46 HK (1) | 47 L (1) | 48 *P* (1) | 49 I B (1) | 50 L (1) |
| 51 B: n·2 | | | | |
| 52 IM (1) | 53 L (1) | 54 # G # (1) | 55 *G* (2) | 56 B 2·P |
| 57 AB | 58 BV | | | |

(1) Ces marques sont signalées par Fétis sur des pièces de style rouennais rayonnant, à lambrequins et corbeilles, le plus souvent bleues, quelquefois polychromes. Graesse les mentionne aussi. — Les pièces en Bruxelles que nous avons vues, confirment ces attributions.

(2) Cette marque, que nous connaissons sur du Bruxelles, est une copie d'une marque sur du Rouen.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 59 | 60 | 61 | 62 | 63 |
| BV | | HI | IRHP | W. D. |
| 64 | 65 | 66 | 67 | 68 |
| N·1 | | P | H C | + N |

69

L. H.

(En bleu, sous couverte.)

70

Brusselle le 5 julet 1743
Mombaers

(En noir, sous couverte.)

71*a*

R | G

(En bleu, sous couverte.)

Remarque : Les numéros 63 à 66 sont signalés par Fétis comme se trouvant sur pièces de service imitation de Delft, Sinceny, etc., décor bleu ou polychrome.

## SECTION QUATRIÈME

### JEANNE VANDEN DRIESSCHE-MOMBAERS

| 71 | 72 | 73 | 74 |
|---|---|---|---|
| (En bleu, sous couverte.) | (En brun, sur couverte, au pinceau.) | (Tracé en creux, dans la couverte, au grattoir.) (Philippe Reus.) | (Tracé en creux, dans la couverte, au grattoir.) (Philippe Reus.) |
| 75 | | | |
| (En brun-rouge, sur couverte, au pinceau, existe aussi en bleu.) | | | |

## SECTION CINQUIÈME

### JOSEPH-PHILIPPE ARTOISENET

76



(En creux, dans la couverte, au grattoir, grossièrement.)

## SECTION SIXIÈME

### J.-B. MORREN-ARTOISENET

77

M

# CHAPITRE TROISIÈME

## FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

### SECTION PREMIÈRE

**JACQUES ARTOISENET**

78

(En creux, sous couverte.)

79

(Déjà signalé par Graesse.)

### SECTION DEUXIÈME

**JEANNE VANDEN BERGHE-ARTOISENET**

80

(Richardot)
en creux, en brun)

### SECTION TROISIÈME

**FRANÇOIS GHOBERT DE SAINT-MARTIN**

81

82

(En manganèse.)

83

(Déjà signalé par Jacquemart.)

# CHAPITRE QUATRIÈME

## FABRIQUE HORS DE LA PORTE DE LAEKEN

## SECTION PREMIÈRE

### VAN BELLINGHEN

84

Trin

(En bleu, sous couverte).

## SECTION DEUXIÈME

### STEVENS

85

C.L.HO Stevens

(En bleu, sur couverte.)

86

STEVENS BRUSSEL 1862

(En creux dans la pâte.) Caractères d'imprimerie.

87

STEVENS BRUSSEL

(En creux dans la pâte.) Caractères d'imprimerie.

88

V. M 1853

(Peint en noir sur couverte.) Van Moll.

89

H

(En creux dans la pâte, au grattoir.)

90

BC

(En creux dans la pâte, au grattoir.)

# CHAPITRE CINQUIÈME

## FABRIQUE DU CHATEAU DE MONTPLAISIR

### CHRÉTIEN KÜHNE

| | | | |
|---|---|---|---|
| 91 (1) | 92 (1) | 93 | 94 |
| 95 (En bleu, sous couverte.) | 96 | 97 (En manganèse.) | 98 |
| 99 | 100 | 101 | |

(1) Justus Brinckmann attribue ces deux marques (nos 91 et 92) à la fabrique de Abtsbessingen, près de Sondershausen, établie vers 1750. — Nous les avons trouvées sur du Bruxelles.

# CHAPITRE SIXIÈME

## MARQUES SIGNALÉES PAR LES AUTEURS SANS PRÉCISION

102

(1)

103

(2)

(1) Signalée par Jacquemart comme étant *probablement* de Bruxelles sur pigeons et surtouts. — Nous n'avons pu vérifier la chose.

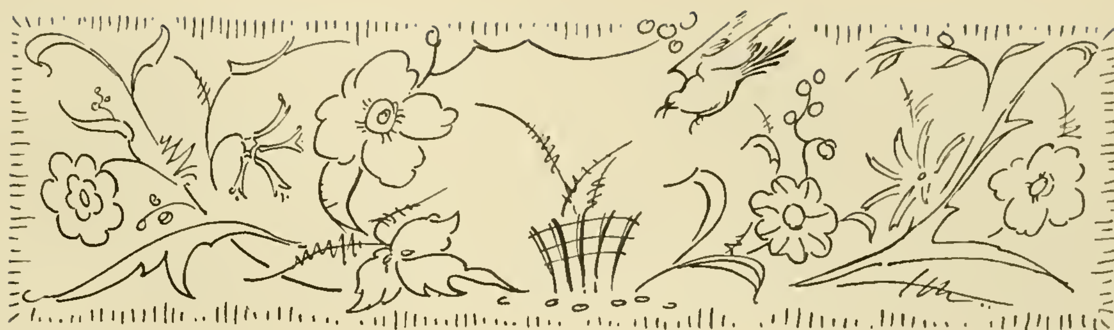
(2) Signalée par Ausscher, comme étant celle d'un potier sur une faïence de Bruxelles. — Non vérifié.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Philippe Mombaers*



Bacchus enfant assis sur un tonneau
(coll. Dachsbeck)



# TITRE II

# LES PRODUITS

## CHAPITRE PREMIER

### APERÇU GÉNÉRAL

Lorsqu'on étudie les différents ouvrages se rapportant à la faïence, on demeure frappé de ce que presque toutes les fabriques qui sont créées au XVII^e^ siècle, sans même excepter celle de Nevers, d'origine plutôt italienne cependant, se prévalent d'imiter la faïence de Delft et font valoir cette particularité pour obtenir une intervention de subsides de la part des autorités. Les monographies, plus particulièrement, signalent ce détail; Rouen *(Pottier)*, Nevers *(du Broc de Segange)*, Alsace et Lorraine *(Tainturier)*, Liverpool *(Lambeth)*, Bristol *(Blacker)*, Wincanton *(Hayden)*, font de la contrefaçon hollandaise. Nous avons vu qu'il en fut de même pour la manufacture de Mombaers, à Bruxelles.

D'où cela provient-il?

On peut répondre qu'il est deux causes à cela, mais, afin de faire mieux comprendre la première, il convient d'ouvrir une parenthèse.

A cette époque, et en dehors de faïences d'origine italienne ou de création très spéciale (Saint-Porchère, Palissy), on ne connaissait pour ainsi dire point la faïence en Europe. Or, Delft, qui trafiquait avec les contrées lointaines du fait de sa marine, commençait à importer chez elle des por-

celaines de Chine et du Japon, et ces importations consistaient, au début, en spécimens en monochrome bleu.

Mais il va de soi que lorsqu'elle introduisait chez elle jusqu'à cinquante mille pièces en un an, la Hollande ne pouvait point parvenir à débiter pareil stock uniquement sur son marché. Comme d'autre part, en ces temps, n'existaient pas de droits prohibitifs, elle s'empressait de répandre dans les autres pays, Belgique, France, Angleterre, le surplus de ce qu'elle avait apporté et, le goût de la faïence devenant de plus en plus grand, écoulait en même temps et par la même occasion les produits contrefaits chez elle. Quand ces contrées réceptrices eurent l'attention éveillée par le succès de ces faïences, à leur tour elles se mirent à créer des fabriques et, tout naturellement, produisirent de la contrefaçon de Delft.

Plus tard, vers la seconde moitié du XVII$^{e}$ siècle, et quand la Chine et le Japon eurent multiplié leurs décors polychromes, ce furent encore les Hollandais qui firent connaître ce type aux fabricants européens. Au surplus, ils étaient aidés à présent par la France elle-même, qui créait la *Compagnie des Indes* et apportait les productions asiatiques De là, par exemple, et pour nous limiter dans nos citations, le type hollando-japonais de Rouen (origine de la fabrication : 1647 à 1710).

Donc, et pour nous résumer, la Hollande importe le type sino-japonais, le copie, en inonde le marché européen; celui-ci, à son tour, fait de la concurrence par la contrefaçon et, afin de supplanter l'étranger et par là obtenir les faveurs du pouvoir, imite à perfection. Une fois le monochrome bien réussi, l'on s'en prend à la polychromie dont des spécimens se font jour; plus tard et quand les résultats auront démontré la facile réalisation de ce dernier genre, la bonne fortune des uns, le goût et le talent des autres donneront l'essor à des créations personnelles qui singulariseront les différentes fabriques et seront cause de leur succès.

Il semble bien établi maintenant que les décors d'origine, tant en Chine que dans les contrées européennes, ont toujours été en monochrome bleu. Le cobalt est un produit qui s'allie parfaitement et se fond aisément dans les mélanges, avec lesquels il arrive à ne faire qu'un; d'autre part, sa vigueur permet de cacher les fautes ou les défauts de la poterie, ce qui est beaucoup moins aisé quand la couverte est uniquement blanche. Donc, et pour les pièces de qualité, il devait inévitablement précéder cette dernière teinte, même sans vouloir réaliser le blanc de Chine, si rare et si apprécié par les connaisseurs du fait de sa perfection. Plus tard et seulement quand la composition des couleurs sera bien connue, lorsque surtout aura été révélée l'infinie variété du pourpre, la polychromie de l'arc-en-ciel prendra naissance.

L'imitation de la couleur avait entraîné la copie, souvent servile, du décor; Worchester, comme les autres (car ce que nous avons dit de la faïence est également vrai pour la porcelaine), reproduit textuellement si pas fidèlement, Chinois, Chinoises, paysages et animaux fantaisistes. Un jour, l'inverse se produira; quand la Hollande, puis la France, enverront leurs modèles à transcrire par les Chinois, nous assisterons à la même gaucherie des types, tout simplement parce que, de part et d'autre, on n'aura point compris le pourquoi des choses, avec cette différence toutefois que, contrairement à ce qui se passe chez nous, tout a sa signification dans la Chine mystérieuse et mystique, depuis la fleur jusqu'aux animaux, tels que le chien, le cerf ou le dragon, et que, par exemple, on ne met pas impunément quatre ou cinq griffes à ce dernier, alors que les écussons ou les divinités d'Homère sont, chez nous, du règne de la haute fantaisie.

Enfin, n'oublions pas la copie de la forme, qui elle, cependant, et sauf de rares exceptions, se limite au champ européen. Cela se conçoit. En dehors du groupe fait uniquement pour satisfaire l'œil et qui constitue l'objet de parade, il y a les multiples produits devant servir pour l'usage courant de la vie; or, un pot est un pot, une soupière, faite dans ce but, conservera une forme non indéfiniment variable. Le goût, joint à l'influence du style, provoquera du simple ou du boursouflé, le fond demeurera néanmoins toujours le même. Ce côté personnel n'entre en jeu que pour une infime partie et sera sujet à des aléas suivant la mode ou la nature humaine.

Mais il va de soi que, pour l'article « fantaisie » ou « de luxe », le raisonnement est tout autre; ici, le génie et l'ambiance peuvent avoir une réelle envolée. L'ambiance influe sur le caractère, fait épanouir les choux du terroir et donne du soleil de gaieté. Ce génie façonne des fontaines, des statues et des carpes. Et ceci constitue la caractéristique de notre faïencerie nationale, le quasi-monopole de la lignée Mombaers-Artoisenet. Cette fabrique peut, à juste titre, revendiquer en propre la personnalité dans un genre où elle a su si bien réunir et l'imprévu du coloris (surtout dans ses verts de cuivre), et l'aisance de la forme (daubiers, terrines-choux), et l'éclat de l'émail donnant la note merveilleuse sur le dressoir.

# CHAPITRE DEUXIÈME

## CLASSIFICATION

---

## SECTION PREMIÈRE

### FABRIQUE DU DÉBUT, NON DÉTERMINÉE

Tableau en carreaux, représentant un grand vase orné de mascarons et contenant des fleurs, surtout des tulipes. Dans les coins, des oiseaux perchés sur des branches portant des fruits. Le tout peint au naturel. « On y rencontre notamment les verts de cuivre et de manganèse. » (Lohest.)

Dans le haut, à gauche, marque (*Voir marque n° 1.*) (1) et à droite : 1647.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel.

4 carreaux de revêtement représentant des oiseaux. Polychromie manganèse et vert de cuivre. « XVII^e siècle. » (Lohest.)

Sur un des carreaux, marque. (*Voir marque n° 2.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Lohest.

## SECTION DEUXIÈME

### FABRIQUE DE JACQUES VAN DEN HAUTE ou DE JEAN SYMONET

#### PARAGRAPHE 1^er — DÉCOR BLANC

Statuette de sainte tenant en mains un fruit et une branche. Haut. 0.52.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de l'anc. coll. Lohest. Reproduit dans Lohest : *Notice sur deux statuettes*, etc., planche XXVIII, Lohest : « Facture très naïve, qui semble copiée sur quelque figurine en bois du moyen-âge. »

Les statuettes de ce genre étaient fort répandues et d'un usage très courant. Elles ont habituellement dans le dos un endroit en creux pour permettre de les accrocher; c'est notamment le cas pour celle mentionnée ci-dessus.

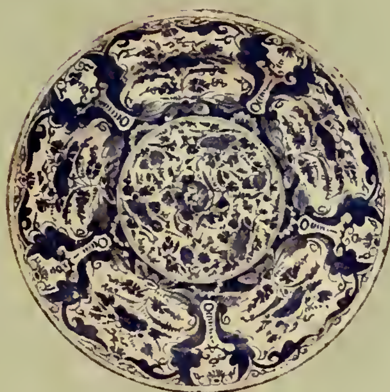
(1) La numérotation correspond à celle du titre I (Les marques et inscriptions) du livre III du présent ouvrage.

GRAND PLAT
*Fabrique hors la Porte de Laeken.*
*Epoque van Bellinghen.*
(coll. Ligny)

ASSIETTE
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Epoque C. Mombaers et D. Witsenburg.*
(coll. Van Merstraeten)

BOUTEILLE BOUTEILLE
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Epoque C. Mombaers et D. Witsenburg.*
(coll. Van Merstraeten)









### Paragraphe 2. — Décor bleu.

Grande plaque à motifs de feuillages réguliers en forme de rinceaux et d'architecture de style Louis XIV encadrant un sujet central dont les coins sont arrondis en retrait et qui représente un paysage à deux plans. Dans le lointain, une ville, bâtie sur une hauteur, est encerclée d'une enceinte fortifiée; en avant-plan une divinité, assise contre un arbre et derrière laquelle est arrangée une draperie, tend les bras vers l'Amour qui descend de l'Eden et ouvre les bras vers elle. Imitation du Delft et de Deruta (Italie). Bleu irrégulier de tonalité (bleu grisaille et bleu foncé). Terre brun clair. Hauteur $0^{m}29$. Largeur $0^{m}26$.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

Deux plats armoriés. Au centre : armoiries. Sur le marli : A$^{dum}$ D. Servatius Middegaels S. T. B. F. D. D. Michaelis et Gudilæ Canonicus Bruxellis, A° 1673.

Apparentés au plat de Delft portant les armes de la famille Van der Hoeven, faïenciers à Delft. (V. Havard, tome II, p. 14.)

Collection : Bruxelles, musée communal, n$^{os}$ 11 et 12. Proviennent de la coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp d'art anc. de 1880, cat. n° 365; id. exp. Bruxelles, 1888, cat. n° 2010.

2 assiettes à bords festonnés. Style Louis XIV.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Plat à bords festonnés. Style Louis XIV. Comme les 2 assiettes ci-dessus.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

### Paragraphe 3. — Décor Polychrome.

Grand plat profond. Marli : oves en relief; creux : semis de fleurettes et feuilles polychromes; dans le centre, grande marguerite. Décor : fond blanc, polychromie bleue, jaune pâle.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

A noter que ce type est inspiré des anciens modèles fabriqués à Anvers et imités au XVII$^{e}$ siècle au Croisic (France), (v. Blacker, the A. B. C. of collecting old continental pottery, p. 93) et plus tard à Rennes.

Petite statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus. Relief à peine accentué. Très rudimentaire. Décor : fond blanc, voile jaune sur cheveux manganèse, lisérés jaunes et bleu.

Collection : Bruxelles, coll. X***

Carreaux de revêtement. Taille : 0m13 × 0m13.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Lohest. Reproduit dans Lohest: *Note sur diverses pièces de céramiques belges*, p. 7, fig. 2.

## SECTION TROISIÈME

### FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

### Paragraphe Ier. — Corneille Mombaers et Dierick Witsenburg.

#### *Art. 1er. — Décor polychrome.*

Statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus qui donne la bénédiction. « Ensemble d'une grande naïveté. » Haut. 0m48. La base porte sur le devant : Ora Pro Nos Bis ; sur le côté : E. J. F. B. 1703, ce qui, d'après Lohest, signifie : E. J., initiales du modeleur ou du peintre ; F. B., fecit Bruxellis. Des trous aménagés, portant des traces d'émail, prouvent qu'elle était faite pour être accrochée dans une niche.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de l'anc. coll. Lohest. Reproduit dans Lohest : *Notice sur deux statuettes*, planche XXVIII.

A noter que la fabrique de Ligron (Sarthe, France) s'adonnait dès le XVIe siècle à la fabrication de statuettes de la Vierge qui passaient pour préserver de l'incendie et que l'on plaçait dans les fermes, soit sur des tablettes, soit sur de petits édifices rustiques, tonnelles, hangars, puits. (R. Peyre). (V. un type du genre dans R. Peyre, p. 36). On retrouve également de ces statuettes façonnées à Lille, (v. catalogue Quarré-Reybourbon, p. 38, n° 228, reproduction p. 48). à Nevers (dès 1636 ; voir dans : du Broc de Segange, pièce datée, dite première époque, haut. 1 mètre 11 centimètres, dans le style de la tradition italienne de l'école de Lucca della Robbia), et dans des manufactures de la Charente (V. Ris-Paquot, *Documents inédits*, etc. p. 21). Decombe les signale également pour Lille et Rennes (p. 142, planches pp. 166, 169).

#### *Art. 2e. — Imitation de Delft.*

Deux bouteilles à col renflé, formant pendants sans être tout à fait identiques comme taille. Bouquets, oiseaux, insectes. Sur une étiquette, en dessous,

écrit à l'encre : *Deux vases en faïence de Bruxelles, déterminés par M. Jacquemart, père, le collectionneur de Paris.*

Collection : Bruxelles, coll. I. Van Merstraeten. Proviennent de M. H. Hymans.

Plat. Dans le creux, Saint-Michel terrassant le dragon. Au revers : *(Voir marque n° 4.)*

A figuré à l'exp. rétrospective de Louvain, 1881. « Outre que c'est là un échantillon authentique du mode de fabrication adopté par les deux associés, il faut voir dans cette représentation du patron de Bruxelles une allusion à l'appui prêté par la ville à la fondation ou à la réorganisation de la faïence. » (Wauters.)

Plat allongé. Au centre : ustensiles de brasseur. Sur le marli : branches de fleurs. « Pièce provenant de la vaisselle de la corporation des brasseurs. »

Bruxelles : musée communal, n° 9. Provient de la coll. Evenepoel.

Assiette plate, à marli étroit. Décor en plein de cinq cartouches fleuris entourant un médaillon central de fleurs. Style Louis XIV. Marque au revers en bleu sous couverte. *(Voir marque n° 3.)*

Collection : Bruxelles, coll. Van Merstraeten. Provient de l'anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 267.

## Paragraphe 2. — Corneille Mombaers.

### *Art. 1er. — Décor bleu.*

Petit damier sur quatre pieds en forme de boule. Au revers, dans un encadrement rond pointillé : philippus Mombaers tot Bruxelle. 1709. (Le troisième chiffre est altéré. « Au grand feu et tracée avec une certaine crânerie ».)

Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de la coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 412. Idem. exp. Bruxelles, 1888, cat. n° 2017. *(Voir marque n° 7.)* Signalé dans *Maze-Sencier*, p. 469.

Pot de pharmacie. Décor fond blanc, orné d'un Saint-Michel terrassant le démon. En exergue : Pasta. magistr.

Collection : Bruxelles, musée communal n° 18. Provient de la coll. Evenepoel, A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 339.

A noter que de nombreuses faïenceries ont fait de ces objets, tant en Italie qu'en France et en Hollande. Pour Rennes (France), voir spécialement Decombe pp. 156, 161.

Assiette. Décor : fond blanc, avec réserves chargées de fleurs bleues; dans le creux, grand motif avec amours, le tout chargé d'un pissatore. Style Louis XIV.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

A noter que Lille a beaucoup traité le décor avec des Amours, (V. Blaker, p. 82). Il en est de même pour Delft. (V. Blaker, p. 83.) Il semble que le type bruxellois soit d'inspiration delftoise et aura été imité postérieurement à Lille. Il y a là un lointain rappel des cupidons italiens.

Encrier.

Collection : Bruxelles. coll. Saintenoy.

*Art. 2. — Décor polychrome.*

Carreau de revêtement représentant un Amour. (*Voir marque nº 45.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Lohest.

Grande plaque : Enée et Achates, arrivant dans les Etats de Didon, rencontrent Vénus sous les traits d'une chasseuse *(sic)*. Cette plaque reproduit une composition de Pierre de Cortone, du Musée du Louvre, nº 69; catalogue Both de Tauzia. Hauteur 0m62; largeur 0m93. Signé : Méry. En creux, dans la pâte, au revers : (*Voir marque nº 6.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'Exp. de 1880, cat. nº 438.

Description du tableau du Louvre : « Enée, suivi d'un guerrier qui porte ses javelots, rencontre Didon tenant un arc à la main. Deux Amours sont près d'elle. On voit dans les airs deux autres Amours, dont l'un dirige un trait sur Enée. Dans le fond, un vaisseau près du rivage. » Frédéric Villot : *Notice des Tableaux*, etc., p. 39, nº 79. (Vº. Berrettini, Pietro, da Cortona, dit Pierre de Cortone.) (1596-1669.)

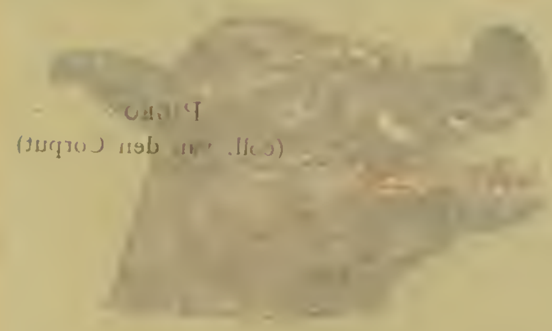
## Paragraphe 3. — Philippe Mombaers.

### *Art. 1er. — Décor de branches fleuries en relief. — Décor de fruits.*

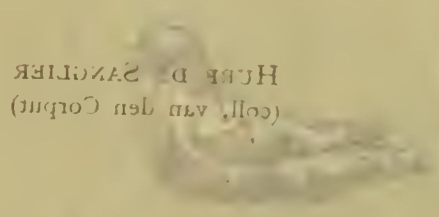
Ce décor est assez répandu; on le rencontre en Allemagne, surtout en porcelaine (Meissen, Saxe), en France (Marseille, etc.), en Angleterre. Deux

# FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque Philippe Mombaers et Jeanne Vanden Driessche, veuve Ph. Mombaers.*



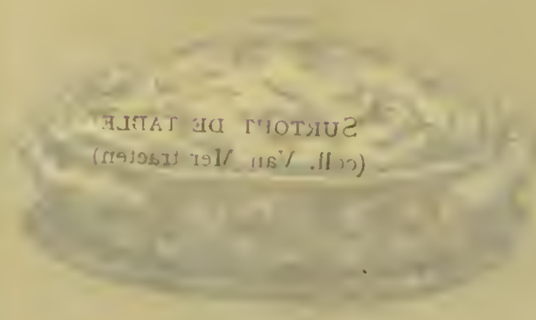
PIGEON
(coll. van den Corput)



HURE DE SANGLIER
(coll. van den Corput)



DINDON
(coll. Damiens)



SURTOUT DE TABLE
(coll. Van Merstraeten)



SOUPIÈRE DÉCOR AU PAPILLON
(coll. Van Merstraeten)

## FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque Philippe Mombaers et Jeanne Vanden Driessche, veuve Ph. Mombaers.*

Hure de Sanglier
(coll. van den Corput)

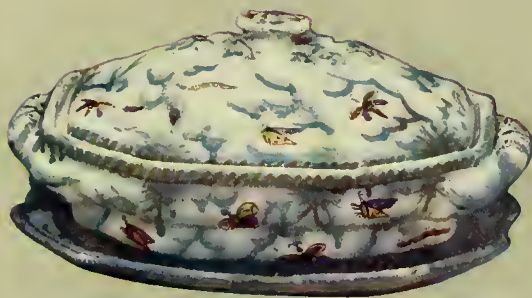
Pigeon
(coll. van den Corput)

Dindon
(coll. Damiens)

Soupière décor au papillon
(coll. Van Merstraeten)

Surtout de table
(coll. Van Merstraeten)




spécimens du genre, (collections Maskens et van den Corput) prouvent que Louvain l'a traité avec succès. C'est, en somme, un lointain rappel du type italien des Della Robbia.

Doué d'un certain effet d'illusion, on peut lui reprocher de donner souvent de la lourdeur aux pièces, et partant, de nuire à l'ensemble. Il est en tout cas intéressant de constater que la fabrique bruxelloise se laissait tenter par tous les genres de productions et suivait le goût du jour.

Paire de vases portant sur couverte blanc bleuté des branchages, feuilles et fleurs polychromes au naturel et en relief très détaché; couvercles boutonnés chargés de même. Hauteur $0^{m}35$.

Collections : Bruxelles, coll. M. Despret. Ont figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., salle Giroux, octobre 1917, et à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. $n^{os}$ 17-18.

Petit bol à bouillon décoré de feuillages; le couvercle surmonté d'une grappe de raisins.

Collection : Bruxelles, coll. van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 369.

Sucrier, décor polychrome de fleurs et feuillages en relief.

Collection : Bruxelles, coll. van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 379.

Vase, décor de branches fleuries en relief.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 407. Bruxelles, coll. van Rysseghem. (*Nota :* le couvercle est surmonté, comme bouton, d'un pigeon blanc couché, de grande taille).

Vase de jardin, de forme Médicis, sur piedouche; orné d'un couvercle. Décor : fond gris-blanc, chargé de guirlandes de fleurs et de fruits polychromes en relief. Anses : têtes de satyres en relief. Hauteur $0^{m}65$.

Collection : Bruxelles, musée communal n° 4. Provient de la coll. Evenepoel. Reproduit dans Des Marez, *Collection des Faïences*, etc., fig. 27. « Rappelle le genre pratiqué en Italie par les Della Robbia. » A figuré à l'exp. d'art industriel, Bruxelles, 1888, cat. n° 1986.

Cruche en faïence blanche ovoïde, à col cylindrique. Polychrome. Au milieu de la pânse, rosace en saillie et à jour, entourée de feuilles d'acanthe et doublée d'une paroi intérieure. Feuilles d'acanthe autour du pied; mascaron barbu sur le col; anse cordelée; couvercle en étain. Hauteur $0^{m}362$.

Collection : Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 361.

C'est ce qu'on appelle un « pot à surprise », c'est-à-dire que l'eau ne s'échappe pas par le bec d'épanchement. Ce type existait déjà en France au XVI$^{e}$ siècle, à l'époque de Bernard Palissy ; l'Italie le connaissait également. Plus tard, imité dans d'autres contrées, dont en Hollande.

### *Art. 2. — Décor genre « Bernard Palissy ».*

Grand plat ovale à fond bleu pâle, imitation des faïences à surmoulages de Bernard Palissy; au fond, quatre poissons, grenouilles et coquillages; sur le marli, un poisson, une grenouille, deux lézards, écrevisse, papillon et brindilles de fleurs, le tout émaillé au naturel.

Collection : Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 265; reproduit dans ledit catalogue. Provient de la vente Félis, cat. n° 198. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 442. Décrit dans Wauters, p. 372, et reproduit fig. 7. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1005, cat. n° 35.

Cruche. Décor : sur la panse, lourde grappe de fruits, insectes, hanneton et papillon, vers. « L'anse simule un serpent, détail décoratif qui rappelle la faïence italienne. »

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 2. Provient de la coll. Evenepoel.

### *Art. 3. — Décor genre Rouen.*

Le décor rouennais, qui a été fort imité, tant en France qu'en Angleterre, en Hollande et en Belgique, est divisé en plusieurs périodes; celle qui nous concerne actuellement, se nomme la *Seconde période*, au style rayonnant, et comporte à son tour trois décors, qui sont tous trois de 1710 à 1760.

*A*. EN CAMAÏEU BLEU.

Ce décor, constitué principalement par les « lambrequins » ou « dentelles » a été imité à Lille particulièrement, ainsi qu'à Bruxelles. (V. Blacker, *Continental pottery*.)

Surtout de table. De grande taille; de forme oblongue chantournée et moulurée, avec huit salières au pourtour. Diamètre 0$^{m}$65 sur 0$^{m}$49. Riche décor de lambrequins tout autour et sur le plat montrant, au centre, un cul-de-lampe.

Beau cobalt. Marque. (*Voir marque n° 4.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. de Coen; vente 1907, cat. n° 276 ; reproduit dans ledit catalogue. Provient de la vente Fétis, cat. n° 208. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 454, et à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 12.

Même type. Marque en bleu sous couverte. (*Voir marque n° 33.*)

Collection : Bruxelles, coll. J. Van Merstraeten. Provient de l'anc. coll. de Coen; vente 1907, cat. n° 277; reproduit dans ledit catalogue. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 31.

Même type, de forme ronde. Marque en bleu sous couverte. (*Voir marque n° 12.*)

Collection Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 431.

Encrier. Décor à lambrequins et guirlandes. (*Voir marque n° 69.*) Hauteur $0^m09$ sur $0^m24$.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 457.

Huilier. Marque en bleu sous couverte. (*Voir marque n° 19.*)

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 409.

Plat. Marque en bleu sous couverte. (*Voir marque n° 18.*)

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 430.

Plat ovale, à bords découpés.

Collection : Bruxelles, coll. del Campo de la Camara. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 389.

Soupière de forme ovale, avec couvercle. Lambrequins.

Collection : Bruxelles, anc. coll. de Coen, vente 1907, cat. n° 281.

*B.* POLYCHRÔME.

Soupière. Octogone, oblongue, décor polychrôme de branchettes, de fleurs et d'oiseaux. Hauteur $0^m28$ sur $0^m45$ de larg. (*Voir marque n° 22.*)

Collections : Bruxelles. anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1880, cat. n° 458. Id. exp. Bruxelles, 1888, cat. n° 2000. Reproduit dans Wauters, *Faïences et Porcelaines*, etc., p. 375, fig. 8. Mentionné dans *Maze-Sencier*, p. 462.

Bruxelles, musée communal, don de M. Evenepoel. Haut. $0^m23$. Long. $0^m44$. Larg. $0^m29$.

Soupière, décor symétrique à broderies. Le couvercle est surmonté d'un artichaut coloré en vert. Hauteur, $0^{m}21$ sur $0^{m}39$. (*Voir marque n° 15.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 455.

Plat, forme oblongue ; décor : bouquets de fleurs, insecte.

Collection : Bruxelles, Musée communal, n° 18. Provient de la coll. Evenepoel.

Milieu de table. Grande taille, forme oblongue. (*Voir marque n° 9.*)

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 431.

Milieu de table et Aiguière. Marque en noir. (*Voir marque n° 8.*)

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 426.

Saucière à deux becs d'épanchement ; sur quatre pieds ; décor : arbres, fleurs. Se rapproche du décor adopté à Lille, où il fut importé de Rouen. Voir un type du genre dans Emile Bayard, p. 140.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 25. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 344.

Banette à bords élevés, anses en cordes tordues ; extérieur : torsage jaune ; intérieur : fond blanc, corbeille de fleurs, semis de fleurs ; sur les bords, pointillés. Le tout, dans la polychromie bleue, verte, rouge ; forme : ovale. Les bords sont ajourés. (*Voir marque n° 70.*)

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

*C.* BLEU ET ROUGE.

Burette.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

*D.* BLEU ET MANGANÈSE.

Corbeille (milieu de table), forme oblongue, motifs Louis XV ; cartouches aux armoiries. (*Voir marque n° 28.*)

Collection : Bruxelles, coll. de le Court.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Philippe Mombaers*



Buste de femme symbolisant l'automne
(Provient de la coll. Du Pré-Evenepoel. Acquis par M. Arthur Le Roy et offert par lui aux Musées Royaux du Cinquantenaire à Bruxelles)



Corbeille
(coll. de le Court)

## *Art. 4. — Bustes.*

*A.* DÉCOR BLANC.

Vieillard barbu qui pleure; s'emboîte dans un piedouche évasé sur base rectangulaire. Inscription à la partie postérieure : Brussel le 9 avril 1743. Hauteur $0^{m}645$.

Collection : Bruxelles, musée communal.

Homme barbu qui rit; s'emboîte dans un piédouche identique au précédent, dont il forme le pendant. Hauteur $0^{m}615$.

Collection : Bruxelles, musée communal.

Femme sur gaine à trois pieds.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 14. Provient de la coll. Evenepoel.

Homme antique sur gaine.

Collection : Bruxelles coll. R. Janssen.

*B.* DÉCOR POLYCHROME.

Tête de moine, grande taille.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 423.

Buste de femme symbolisant l'automne, sur piédouche à décor Rouen. Hauteur $0^{m}73$.

Collection : Bruxelles, coll. Du Pré-Evenepoel. Reproduit dans le catalogue de la vente, salle Le Roy, novembre 1921, p. 12, n° 99.

Tête d'homme sur petit socle.

Collection : Bruxelles, coll. de Heuvel.

## *Art. 5. — Divers.*

*A.* DÉCOR BLANC.

Cage d'oiseau, grande taille; ajourée. Hauteur environ $0^{m}40$.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 420.

Cage d'oiseau, grande taille, ronde, à toit en forme de dôme boutonné. Vannerie blanche. L'encadrement (linteau) de la porte est surmonté d'un buste de femme flanqué de deux têtes d'amour. Sur la porte ajourée, un petit personnage debout, bras tendus, en vert et jaune sur tertre brun.

Collection : Bruxelles, Musée du Cinquantenaire.

Petite burette (biberon?) avec bec, forme ronde, à large panse; anse.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Cruche de grande taille, à col droit et étroit surmontant le corps à large panse. Mascaron au col. Anse cordée. Feuilles d'acanthe en relief à la base. Sur le devant, motif à jour en forme de cercle, entouré de feuilles d'acanthe en relief Hauteur $0^{m}40$ environ. Poterie gris-brun clair. Imitation des cruches allemandes, notamment Westerwald.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire,

Groupe d'animaux, sujet de fable se composant d'un lion, d'une lionne et d'un lionceau qui grimpe sur un tronc d'arbre.

Collection : Bruxelles, coll. I. Van Merstraeten. Provient de la coll. de Coen, vente 1907, cat. n° 290. Reproduit dans le dit catalogue.

Cage d'oiseau, de petite taille, forme droite, oblongue; sur quatre pattes. Ajourée.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantaire.

Saucière, décor blanc sur blanc, traces de manganèse. Marque B. R. X.

Collection : Bruxelles, coll. Lohest. Provient de la coll. Demol. A figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. n° 2028.

*B.* DÉCOR POLYCHROME.

Pot de pharmacie (ou pot à moutarde ?) avec col. Décor : fond blanc; sur la panse, deux palmes polychromes, renfermant au centre en bleu foncé. (*Voir marque n° 17.*)

Collection ; Bruxelles, coll. Deny.

Fontaine représentant un lion couché, de grande taille. Sur le dos, petit couvercle formant corps avec le reste. Décor : faïence blanche avec décors manganèse et chrôme.

Collection : Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois 1905, cat, n° 20, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917.

Bacchus, enfant assis sur un tonneau couvert de pampre et de vigne, le tonneau supporté par quatre dauphins. Très grande taille. Décor : fond blanc, polychromie manganèse, bleue, verte.

Collection : Bruxelles. coll. Dachsbeck. Provient de la coll. Blanke.

A noter que Sinceny (France) et Delft ont fait des types du même genre; (voir reproduction dans Ris-Paquot : *Faïences*, etc. p. 213).

D'autre part, de Mély signale le même sujet : un bacchus à cheval sur un tonneau, comme provenant de la fabrique de Castel-Durante et datant de la fin du XVI[e] siècle. (de Mély, p. 31.)

Pichet : Personnage assis, émaux de toutes couleurs. Hauteur : 0m35.

Collection : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 293. Reproduit dans ledit catalogue.

Pichet représentant un homme sauvage nu, assis sur un tonneau; il tient d'une main un gobelet, de l'autre, un pot. En relief : branche de vigne et fruits. Décor : blanc à marbrures bleu-clair, branches et fruits en jaune et vert.

Collection : Bruxelles, coll. Van Halen.

Quatre statuettes. (Les quatre saisons.)

Collection : Bruxelles, coll. baron Van der Straten-Solvay.

Deux statuettes, blanc et polychromie manganèse et vert.

Collection : Bruxelles, coll. Reuter.

Petit lion sur socle.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

### *Art. 6. — Décor au naturel.*

#### *A*. TERRINES — BEURRIERS — DAUBIERS — COMPOTIERS.

Il convient de signaler que, dans cette classification, sont mentionnés les produits sortis non seulement durant la période Philippe Mombaers, mais également durant les deux périodes suivantes, c'est-à-dire sous celle de la veuve Philippe Mombaers-Vanden Driessche et sous celle de Joseph-Philippe Artoisenet, ainsi que le veut la réclame insérée dans le *Journal du Commerce* (de Bruxelles) de juin 1761. L'absence de désignation spéciale (marques-caractéristiques) empêche une attribution particulière à l'un ou l'autre de ces fabricants.

Coq. Grandeur nature.

Collection : Bruxelles, coll. baron Goffinet. Provient de la coll. Fétis. A figuré à l'exp. d'art anc. Bruxellois, 1905, cat. n° 7. Reproduit dans Wauters : *Faïences et Porcelaines*, etc., p. 369.

Bruxelles, anc. coll. Fétis. 2 spécimens. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 439. *(Voir marque n° 26.)*

Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Poule. Affecte des attitudes diverses, couchée, couveuse, avec ou sans poussins. A noter que Chelsea (Angleterre) a fait des types du même genre. (Voir E. Bayard, p. 196.)

Collection : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880. cat., n° 377.

Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. 1880, cat. n° 419. (couverte blanche).

Cluny, musée. Reproduit dans Emile Bayard : *L'Art de reconnaître la céramique*, p. 210. (Harmonie blanche et brune.)

Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Bruxelles, musée communal. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 290. Provient de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, musée communal n° 52. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, n° 288. (Avec poussins. Posée sur un plat à bords festonnés, chargé au centre de semis de fleurs, bluets et épis; marli tacheté de manganèse.)

Bruxelles, musée communal, n° 11. Même provenance.

Bruxelles, musée communal, n° 45. Même provenance.

Bruxelles, musée communal, n° 19. Même provenance.

Bruxelles, musée communal, n° 24. Même provenance.

Bruxelles, musée communal, n° 14. Même provenance.

Bruxelles, musée communal, n° 48. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. d'art anc., 1880, cat. n° 286. Reproduit dans Wauters : *Faïences*. etc., p. 368. (Décorée en bistre et jaune, avec crête et pattes en jaune-orange. Porte un poussin sur le dos. Posée sur un énorme plat, genre bois, bordé de fruits et feuilles en relief polychrome, avec anses torsées verdâtres.)

Bruxelles, coll. Dupré-Evenepoel. Reproduit dans catal. n° 101.

Canard. Maze-Sencier signale dans la coll. G. Bapst (Paris), « une terrine représentant un canard de grandeur naturelle » en céramique hongroise.

Collections : Bruxelles, coll. De Backer. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 30.

Bruxelles, coll. du musée communal, n° 39. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 282. Id. exp. 1880, cat. n° 1988. (Sur panier.) (V. dans Havard, type du même genre, p. 113.) Reproduit en couleurs dans Wauters : *Faïences*, etc., p. 376.

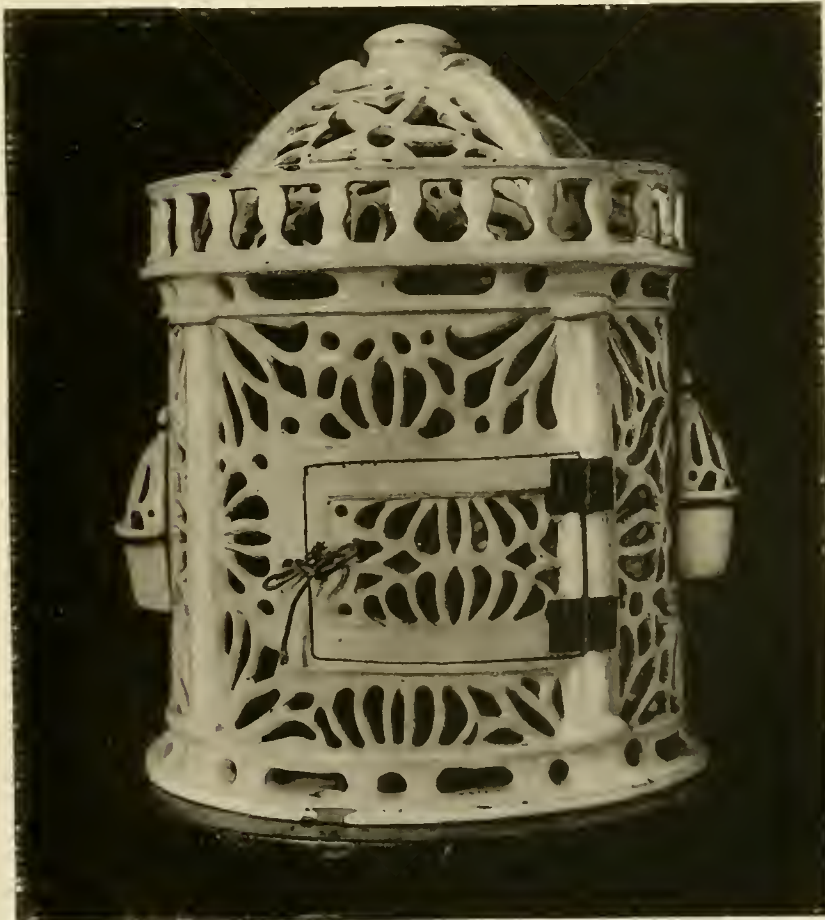
Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. 416. (Sur plateau, décoré de fleurs polychromes.)

Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 415. Id. exp. Bruxelles 1888, cat. n° 2012.

Bruxelles, musée communal : 2 exemplaires de grande dimension « traités au naturel, d'un beau modelé. Ils sont considérés comme des pièces de tout premier ordre ».



CANARD
(coll. Despret)



CAGE D'OISEAU
(coll. Maskens)

Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 20. Haut. 0m32, long. 0m45.

Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 1, et à l'exp. d'art brabançon anc. et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917.

Sèvres, musée. Debout sur une terrasse, avec plateau ovale, à bords de rocailles et à marli décoré de plumes; à chacune des extrémités, des têtes de canard modelées et détaillées en relief. Email plein violet de manganèse. Haut. 0m30. Long. 0m34. Plateau : Long. 0m44. Larg. 0m30.

? : coll. A. Cossé. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 404.

Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de l'anc. coll. Fétis; acquis à la vente Fétis, Paris, 1887. Grande taille. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 440. Reproduit dans Wauters, *Faïences*, etc. Haut. 0m34. « L'attitude de notre palmipède est naturelle, le modelé est franc et très sobre. Un émail bleu irrisé, d'une vérité frappante, couvre la tête et le cou. » (Destrée.)

Bruxelles, coll. R. Janssen. Petite taille.

Bruxelles, coll. Damiens.

Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 283. Reproduit dans Wauters, *Faïence*, etc., p. 369, fig. 2. (Portent des huppes. Base à fond blanchâtre, chargée de mousse en relief polychrome.)

Bruxelles, coll. Vanden Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 375, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Bruxelles, coll. Poelaert. (Porte un canneton sur le dos.)

Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 284. Id. exp. 1888, cat. n° 1989. (Décor violet, jaune, vert.) Petite taille. (*Voir marque n° 45.*)

Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880. cat n° 448.

Bruxelles, musée communal, nos 16 et 17. Proviennent de l'anc. coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 285. (Sur plateaux ansés, aux marlis chargés de branches de fleurs polychromes.)

Bruxelles, coll. J. Van Merstraeten. Provient de l'anc. coll. Fétis, cat. n° 203, et de l'anc. coll. Colson. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1880. Vendu ensuite lors de la vente de la coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 272. Reproduit dans ledit catalogue. (Grandeur nature, couché sur son nid. Décor en jaune, manganèse, bleu et vert.)

Bruxelles, coll. Du Pré-Evenepoel. Reproduit dans cat. n° 100.

## Poule-perdrix.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 17. Provient de la coll. Evenepoel. Paire. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 293. (Couvant sur tertre.)

Même coll. nos 49 et 51. Même provenance.

Bruxelles, coll. Du Pré-Evenepoel Reproduit dans cat., n° 100.

Perdrix.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 38. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880.

Cygne.

Collection : Bruxelles, coll. Vanden Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 367. (Sur plateau.)

Gélinotte.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 418.

Poule-d'eau.

Collections : Bruxelles, coll. J. Van Merstraeten. Proviennent de la coll. Madou, vente 1916. (Sur terrasse.)
Bruxelles, musée communal, nos 21 et 23. Proviennent de la coll. Evenepoel.

Oiseaux divers.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 299.
Bruxelles, anc. coll. Fétis. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 419
Bruxelles, coll. Mme J. Goffinet.

Pigeon.

Collections : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 413. Id. exp. Bruxelles 1888, cat. n° 2013. (*Voir marque n° 34.*) (Couverte blanche.)
Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 414. (Décor exceptionnel : fond blanc, fleurettes et insectes en camaïeu bleu.)
Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.
Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 297. (Sur plateau décoré de branches et de fleurs polychromes.)
Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 2, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917. (Décor au naturel, ailes manganèse.)
? : anc. coll. Gosselin. Paire. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 482.
Bruxelles, musée communal, n° 40. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 300.
? : coll. E. Van Branteghem. Paire. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 499.

Dindon.

A noter que Marseille a fabriqué des récipients en forme d'oiseaux

de basse-cour, d'un modèle exact et d'un émail brillant. (Peyre).

Collections : Bruxelles, musée communal, nº 50. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 292. A figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. nº 1987. (Sur terrasse verte.)

Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 374, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917. (Fait la roue ; sur plateau décoré dans les mêmes tons polychromes que l'oiseau, et festonné sur les bords.)

Bruxelles, anc. coll. Wéber, vente 1906, cat. nº 164. (Couché sur panier.)

Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 291. (Sur plateau ; décor violet et bistre.)

Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 279. Reproduit dans Des Marez : *Coll. de faïences*, etc., nº 13, fig. 17. « D'un beau modelé et d'un émail superbe; une des pièces capitales de la collection. » Des Marez. (Décor vert, noir, bleu, rouge.)

Dinde.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 22. Provient de la coll. Evenepoel. (Sur plateau ; décor polychrome, manganèse prédominant.)

Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. (Couverte blanche émaillée.)

Vache. Couchée sur grande terrasse; décor : vache en blanc; terrasse comportant des branches, fruits, vert, manganèse, jaune.

Collections : Bruxelles, musée communal, nº 5. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 304.

Bruxelles, musée communal, nº 6. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 303.

Bruxelles, coll. H. Tilmans. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 496.

Tortue.

Collections : Bruxelles, coll. J. van Merstraeten. Provient de la coll. De Coen, vente 1907, cat. nº 271. A figuré à l'exp. d'Art anc. bruxellois, 1905, cat. nº 36. Reproduit dans le catalogue De Coen. (Décor violet et jaune.)

Bruxelles, coll. Dupré-Evenepoel.

Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. nº 38. (Décor manganèse et jaune.)

Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. nº 37. (Décor jaune et gris.)

Bruxelles, coll. Du Pré-Evenepoel. Provient de l'anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 296. (Décor noir, jaune, bleu.)

Bruxelles, coll. Du Pré-Evenepoel. Provient de l'anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 295. (Porte un escargot sur la carapace. Décor jaune et brun.)

Paon.

Collection : Bruxelles, coll. Mme J. Goffinet.

Lièvre. Est représenté couché, et forme le couvercle de la terrine.

Collections : Bruxelles ,anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 294. (Décor polychrome au naturel.)

Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 421.

Bruxelles, coll. musée communal n° 8. Provient de la coll. Evenepoel. (Grandeur nature. Décor brun. « Bien modelé et d'un bel émail ».) Des Marez.

Lapin, lapereau. Est représenté couché et forme le couvercle de la terrine.

Collections : coll. van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 374, et à l'exp. d'Art brabançon anc. et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917. (Décor polychrome au naturel.) *(Voir marque n° 25.)*

Bruxelles : musée communal, n° 4. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 305. (Décor polychrome. Porte sur le dos une fleur à corolle bleue comme bouton.)

Bruxelles, anc. coll. Wéber, vente 1906, cat. n° 165.

Bruxelles, musée communal, n° 47. Provient de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, coll. Daems-Dewrée.

Hure de sanglier. A noter que des spécimens de ce genre ont été faits dans d'autres fabriques, notamment à Luxembourg (Boch), et qu'il importe de se méfier des contrefaçons; les pièces de la fabrique luxembourgeoise portent généralement les initiales B L enlacées; la couverte, assez mate, recouvre un émail brun et l'intérieur est teinté de bleu léger ou de gris.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 450.

Bruxelles, musée communal, n° 1. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 280. (Décor gris bleu. Sur plateau-terrasse de feuilles et fruits de chêne, au naturel. Grande taille.)

Bruxelles, musée communal, n° 13. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 281. Reproduction ; Wauters : *Faïences*, etc., p. 371, fig. 4. — Jaspures manganèse.

Paris, coll. Maze-Sencier. Reproduit dans Maze-Sencier, p. 415.

Bruxelles, coll. van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod.; Galerie Giroux, octobre 1917. (Décor manganèse foncé, au naturel. Sur la tête, petit bouquet de fleurs et branches polychromes comme bouton de couvercle).

Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 270. — A figuré à l'exp. d'art anc., bruxellois, 1905, cat. n° 10. Reproduit dans le catalogue De Coen. Grandeur naturelle. Décor de jaspure violet-manganèse.

Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Voir spécimen dans Ris-Paquot : *Faïences*, etc., p. 115. (Décor camaïeu brun.)

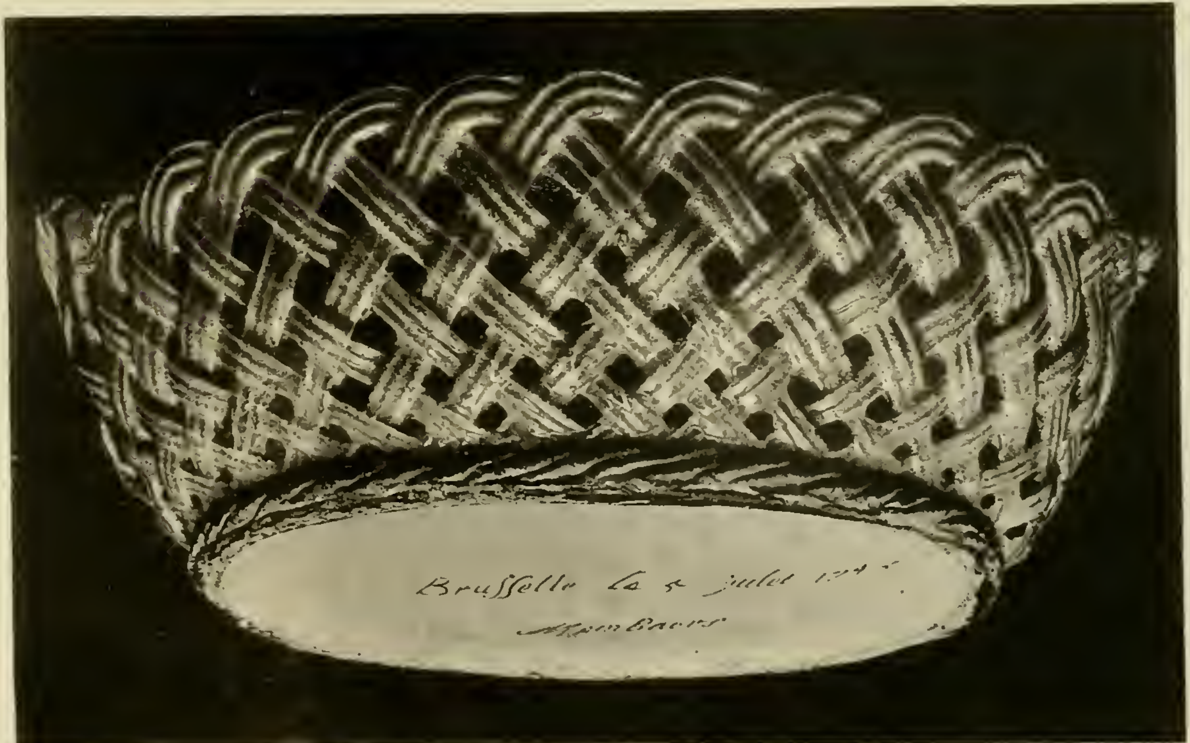
Poissons. Les fabriques de Hollande ont produit beaucoup de pièces analogues, en imitation de celles que l'on fabriquait en Allemagne.

# FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Philippe Mombaers*



BANNETTE (intérieur)




BANNETTE (extérieur)
(Collection Dachsbeck)

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Philippe Mombaers*



Chou frisé
(coll. M. Despret)



Grand chou
(coll. Maskens)

Carpe.

Collections : Paris, musée de Cluny; du Sommerard : « n° 3,944. Fabrique de Bruxelles. Pièce de surtout. Grande carpe décorée en bleu et relevée d'écailles jaunes. Cette pièce est creuse et son couvercle peut s'enlever pour y placer le poisson destiné à la table. Long. $0^m48$. » Reproduit dans Bayard : *L'Art de reconnaître la céramique*, p. 210.

Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 273. A figuré à l'exp. d'art bruxellois, 1905, cat. n° 9. Provient de la vente Loyens, Turnhout. Reproduit dans le catalogue De Coen. *(Voir marque n° 36.)* (Décor au naturel, jaune, vert, noir, grande taille.)

Bruxelles, musée communal, n° 11. Provient de la coll. Evenepoel. (Décor au naturel. Est couchée sur le flanc.)

Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. 441; idem, exp. Bruxelles, cat. n° 1992. (Couchée sur le flanc. Couvercle surmonté d'un reptile.)

Carpe superbe, décor polychrome au naturel. Inscription en bleu sous couverte. *(Voir marque n° 24.)*

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. Provient de la coll. baron de Wykersloot. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 417; idem, exp. de Bruxelles, 1888, cat. 2011. Signalé dans Maze-Sensier, p. 469.

Bruxelles, musée communal, n° 10. Provient de la coll. Evenepoel. (Couchée sur le flanc. Forme boîte.) A figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. n° 1993.

Bruxelles, musée communal, n° 7. Provient de la coll. Evenepoel. (Couchée sur le flanc et supportée par quatre pieds. Comme bouton du couvercle, une anguille.)

Bruxelles, musée communal, n° 12. Provient de la coll. Evenepoel. (Couchée sur le flanc.)

Bruxelles, musée communal, n$^{os}$ 8 et 9. Proviennent de la coll. Evenepoel. (Dans l'attitude de la nage.) A figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. n° 1994.

*Voici d'une main Phydienne,*
*En la Poterie ancienne,*
*Des poissons au vrai imitez.*
*Que si de l'eau vous apportez,*
*Aussitôt qu'ils la sentiront*
*Dans le bassin ils nageront.*

VAUQUELIN.

Bruxelles, coll. Mesdagh de ter Kiele.

Anvers, anc. coll. van Hercke; vente novembre 1918.

Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de la coll. Vervoort. Long. $0^m47$, Larg. $0^m15$. « Le modelé de la tête est franc, et les nageoires très bien rendues. Elle appartient à cette intéressante famille de terrines

en forme de carpe, si bien représentées dans la coll. de M. Evenepoel. » (Destrée.)

Bruxelles, coll. de M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 6. (Posée sur un socle en verdure.)

Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 5, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917. Grandeur nature. Long. 0m48, larg. 0m16. Décor au naturel jaune et bleu.)

Bruxelles, musée communal n° 1. Provient de la coll. Evenepoel. (Avec anses sur la base.)

Brochet.

Collections : Bruxelles, coll. J. van Merstraeten. Provient de l'anc. coll. Cardon, vente 1912, cat. n° 140. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 40. Haut. 0m19. Long. 0m46. Décor bleu et blanc. Reproduit dans le catalogue Cardon. Dans l'attitude de la nage. Ecailles en relief.

Dauphin.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 41. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 278. Idem, exp. de Bruxelles 1888, cat. n° 1990. Reproduit dans Des Marez : *Coll. des faïences*, etc., n° 41, fig. 20, et dans Wauters : *Faïences*, etc., p. 370. (Décor polychrome au naturel; couleurs nuancées et fondues.) « Pièce capitale du musée; admirable par le fini de son modelé et l'éclat de son émail. » Des Marez.

Sans spécification d'espèce.

Collection : ? Anc. coll. Gosselin. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 480. Décor polychrome au naturel.

Lion couché. Grande taille; dans la partie supérieure, couvercle.

Collection : Bruxelles, coll. Despret.

Chou. Remarque : parmi les fabriques étrangères qui ont modelé des produits du même genre, on en rencontre à Höchst (Allemagne), (v. type dans Emile-Bayard, p. 204); en France : Strasbourg (spécimens nombreux et variés), Saint-Omer (fabrique Levêque du Haut-Pont. Au musée de Saint-Omer, pièce provenant de la coll. Le Sergeant de Monnecove, portant en-dessous : A Saint-Omer 1759), Rennes (V. Maze-Sencier, qui signale dans la coll. Souriaux : choux et choux-fleurs de Rennes, p. 474), Ligron (en terre vernissée dès le XVIe siècle. V. Peyre, p. 37), Marseille.

Se compose du chou, du couvercle et du présentoir, en pièces détachées. Pâte très épaisse, à nervures imitant le naturel et de modelé très fidèle. Décor : vert du

légume arrivé à maturité, avec le plus souvent, des nervures jaunâtres. L'intérieur du chou, de même que le revers du couvercle, ont la couverte blanche.

Formes : tantôt fermé, tantôt épanoui, tantôt frisé; le présentoir prend souvent de grandes proportions, et la taille du chou lui-même varie. Le couvercle est généralement surmonté d'un bouton, qui revêt la forme d'un trognon, d'une orange, d'un nénuphar, d'un escargot, d'un limaçon, etc.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 6. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 310; id., exp. Bruxelles, 1888, cat. n° 1998. Reproduit dans Des Marez : *coll. de faïences*, etc., fig. 23.

Même collection n° 8. Même provenance. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 312. Haut. 0m22, diam. du plat : 0m42.

Même collection, n° 3. Même provenance.

Même collection, n° 2. Même provenance. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 311. « De proportions gigantesques, peut-être bien l'exemplaire le plus grand de cette espèce que l'on connaisse. » (Des Marez.)

Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 308.

Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 453.

Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nos 460, 461.

Bruxelles, anc. coll. De Coen. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 33.

Bruxelles, vente X***, galerie Saint-Luc, 1889, cat. nos 380 et 381.

Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 424.

Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 370, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917; id. exp. Bruxelles 1888, cat. n° 2032.

Bruxelles, coll. M. Despret. (Frisé, haut. 0m18, diam. 0m35.) A figuré à l'exp. d'art. anc. bruxellois, 1905, cat. n° 3.

Même collection, le plateau représenté par une large feuille.

Gand, anc. coll. Minard, cat. n° 202.

Bruxelles, coll. Dachsbeck. Provient de la coll. Roze, vente salle Leroy, janvier 1918. cat. n° 65.

Bruxelles, coll. Van Goidtsenhoven.

Bruxelles, anc. coll. L. Weber, vente 1906, cat. n° 162.

Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 368.

Huy, anc. coll. Matthieu, vente 1913, cat. n° 297.

Gand, coll. baronne Van Loo. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 387.

Bruxelles, coll. Van Langenhove. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 406.

Bruxelles, musée communal. Haut. 0.173, diam. du plat 0.313. Faïence très légère et d'un bel émail. Une pièce identique est marquée. *(Voir marque n° 23.)*

Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Bruxelles, coll. Mme J. Goffinet.

Bruxelles, musée communal, n° 9. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exposition de 1880, cat. n° 309. (Sur trépied avec couvercle surmonté d'un oiseau polychrome. Le chou et le plateau sont respectivement soutenus par des limaces dressées.)

Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Bruxelles, coll. Péqueur.

Chou de très petite taille, avec bouton de rose. *(Voir marque n° 71a.)*

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

Chou blanc. Sur quatre pieds, décor au naturel jaunâtre et verdâtre.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 8. Provient de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, coll. *X***, vente salle Fiévez, décembre 1912, cat. n° 288. (Couvercle surmonté d'un chien.)

Bruxelles, coll. De Backer. A figuré à l'exp. d'art ancien bruxellois, 1905, cat. n° 32. (Décoré de fleurs bleues.)

Salade. Sur feuille. Le couvercle a pour bouton une grenouille.

Collection : Bruxelles, coll. Despret. (2 spécimens.)

Bottes d'asperges. Ces sortes de beurriers sont tantôt étroitement liés en botte, tantôt détachés des extrémités; le relief est toujours assez accentué pour imiter davantage la réalité. Elles sont souvent accompagnées d'un plateau avec lequel le plus souvent elles ne font qu'un, étant adhérentes. Décor au naturel vert et blanc.

Collections : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 380. (Sur plateau à bords décorés en relief.)

Bruxelles, coll. Deny.

Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 425. Idem, exp. Bruxelles, 1888, cat., n° 2014.

Bruxelles, coll. A. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917.

Bruxelles, anc. coll. L. Wéber, vente 1906, cat. n° 166.

Bruxelles. coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 4. (Sur plateau.)

Bruxelles, musée communal, n° 9. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré exp. Bruxelles, 1880, cat. n° 1999.

Bruxelles, musée communal, n° 10. Provient de la coll. Evenepoel, A figuré exp. Bruxelles, 1880, cat. n° 314. Grande taille.

Bruxelles, musée communal, n$^{os}$ 2 et 3. Proviennent de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, coll. Blanke. Extrémités détachées. Décor blanc crémeux et vert clair.

Bruxelles, coll. H. Tilmans. 3 pièces. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 495.

# FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque Joseph-Philippe Artoisenet.*

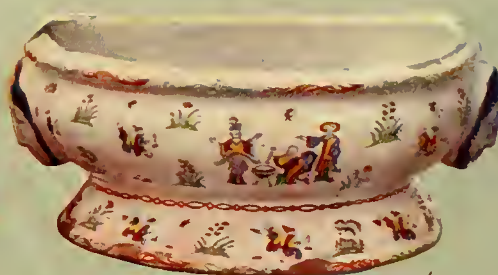
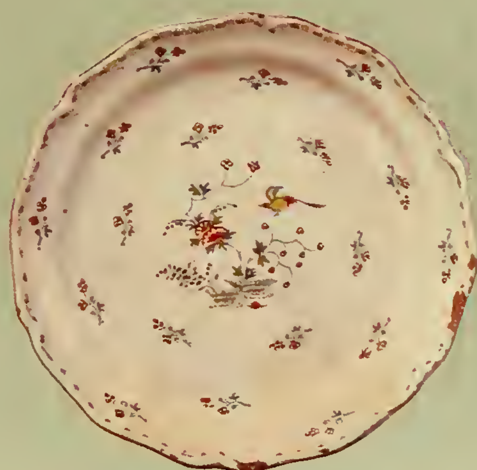
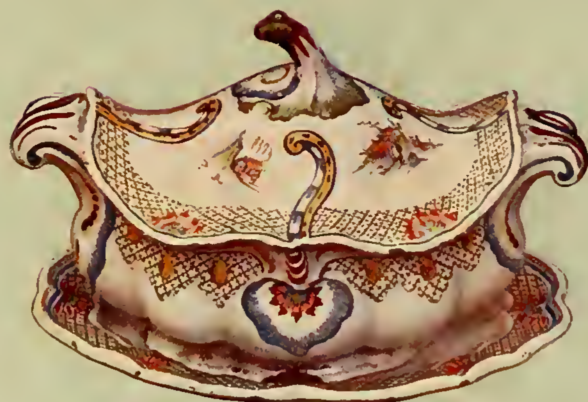
Soupière
(coll. Van Merstraeten)

Bassin
(coll. Michiels)

Plat
(coll. Michiels)

Soupière
(coll. Damiens)

Assiette
(coll. Mesdach de ter Kiele)


Bruxelles, musée du Cinquantenaire.
Bruxelles, coll. Mesdagh de ter Kiel.
Bruxelles, coll. Péqueur.
Bruxelles, coll. Goffinet.

Courge. Ce type de fruit a été reproduit dans plusieurs manufactures et même en porcelaine. Chantilly les a traitées en porcelaine tendre. (Voir catalogue vente Halinbourg, p. 50, n° 128, où un modèle est reproduit.)

Le fruit, qui se trouve généralement sur plateau, adhérent ou non, porte dans la partie supérieure des branchages en relief formant anse ou bouton pour le couvercle et continuant sur le côté. — Les tailles varient, de même que la polychromie, celle-ci étant néanmoins toujours au naturel, mais imitant la nature à diverses époques de la fructification.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 7. Provient de la coll. Evenepoel. Grande taille. (Décor : fond vert d'eau; feuillage en relief, branches jaunes, genre bois.) A figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. n° 1997.

Bruxelles, musée communal, n^os^ 24 et 31. Proviennent de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 269. Reproduit dans ledit catalogue.

Bruxelles, coll. baron Goffinet. Provient de la coll. Fétis. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 8. Est posée sur une feuille.

Bruxelles, coll. Van Langenhove. 2 pièces. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 406.

Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 427.

Bruxelles, coll. Dachsbeck. 2 pièces. Ont figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917. (Sur plateau représenté par une large feuille allongée, au décor blanc.)

Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1717. (Adhérant au plateau de fond blanc au semis de fleurettes et papillons. Le fruit au décor jaune.)

Bruxelles, coll. M^me^ J. Goffinet.

Artichaut.

Collections : Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de l'anc. coll. Fétis. Acquis à la vente de ladite coll., Paris, 1887. Paire émaillée de vert. « De fort bonne venue ».

Bruxelles, musée communal, n^os^ 5 et 6. Proviennent de la coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 316. Sur 3 pieds. Décor bleu.

Citrouille.

Collections : Bruxelles, musée du Cinquantenaire. Provient de la coll. Fétis. Acquis à la vente de ladite coll., Paris, 1887. A figuré à l'exp. de 1880; reproduit dans Wauters, *Coll. de faïences*, etc., p. 372, fig. 5. Grande

taille. Fruit arrivé à peu près à maturité. « Quelques feuilles en relief se détachant de la masse jaunâtre du fruit achèvent la décoration de cet objet. Le modelé est fort bien compris. »

? : Anc. coll. H. Gosselin. 2 pièces. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 481.

Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 443. Grande taille. Sur plateau.

Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 268. Reproduit dans ledit catalogue.

Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 373, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Melon.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 8. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 317. Adhérant au plateau. Décor camaïeu vert. Grande taille.

Bruxelles, musée communal, n° 5. Provient de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, musée communal, n° 7. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 321. Sur plateau rond. Tons variés de vert.

Bruxelles, musée communal, n° 15. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 320. Sur petit plateau allongé décoré de fleurettes.

Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. 2 pièces. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 319. Décor vert émeraude. Sur plateaux de forme allongée, ornés de branchages en relief.

Bruxelles, coll. Van den Corput. 2 pièces. Ont figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. n° 2034.

Pomme.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 35. Provient de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 467.

Poire.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 36. Provient de la coll. Evenepoel.

Bruxelles, coll. E. Van Branteghem. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 498. Posée sur une feuille.

Raisin en grappe et posé sur feuille de vigne, adhérent ou non.

Collections : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 372.

Bruxelles, coll. E. Van Branteghem. 2 pièces. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 497.

Bruxelles, musée communal, n° 16. Provient de la coll. Evenepoel. Feuillage en relief. Décor blanc.

Radis.

Collection : ? : coll. Pierson. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 476.

Feuille de vigne. Corbeille à fruits en forme de très grande feuille allongée plate. Nervures jaunâtres légèrement en relief sur fond vert de cuivre au naturel.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. Provient de la coll. Blanke.

Fruits et légumes divers. Accompagnés de feuillages en relief, parfois de branches fleuries, généralement sur plateau.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 14. Provient de la coll. Evenepoel. Fruit sur feuillage. Décor vert teinté de jaune clair.

Bruxelles, musée communal, n° 30. Provient de la coll. Evenepoel. Fruit vert clair sur petite assiette ornée de branches de fleurs en manganèse clair.

Bruxelles, musée communal, n° 4. Provient de la coll. Evenepoel. Fruit avec feuillage, tons verts. Sur plateau.

Bruxelles, musée communal, n° 13. Provient de la coll. Evenepoel. Fruit sur feuillage et chargé de feuilles en relief.

Bruxelles, coll. Van den Corput. 2 pièces comprenant des beurriers avec fruits et légumes entourés de feuillages. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 383.

### *Art. 7. — Décor au naturel en trompe-l'œil.*

Si le décor précédent donne l'illusion de la réalité, combien plus celui-ci, appelé « en trompe-l'œil », en ce sens qu'on s'imagine davantage se trouver devant la chose elle-même représentée et qu'on s'y laisse prendre encore plus et mieux. L'ensemble est décoratif et amusant.

D'autres fabriques ont été tentées par cette fantaisie : Sceaux (voir Emile Bayard, p. 159), Marseille (Peyre), des fabriques du Midi (Maze-Sencier, p. 474), Strasbourg.

Ce sont tantôt des assiettes contenant des légumes, des fruits, tantôt des plats avec des œufs, etc. Le plus souvent, les pièces sont adhérentes au fond et la partie supérieure se sépare pour former couvercle et pour servir ainsi de beurrier ou terrine.

La pâte est fine; le modèle bien rendu, à s'y méprendre; le décor polychrome au naturel.

Assiettes contenant des fruits et légumes, « sont d'une vérité étonnante ».

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. — Série importante et variée.

Plat contenant des olives.

Collection : Huy, anc. coll. Mathieu, vente 1913, cat. nº 301.

Plat rond contenant des œufs découpés; bord du marli fileté de bleu.

Collection : coll. M. Despret. — A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Assiette contenant des citrons.

Collections : Bruxelles, coll. M. Despret. — A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. nº 278. — Provient de la vente Fétis, cat. nº 215. — A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 463, et à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905. Reproduit dans le catalogue De Coen.

Bruxelles, coll. Maskens. — A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 432. *(Voir marque nº 10.)*

Compotier contenant des poires.

Collections : Bruxelles, coll. Maskens. — A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 433. *(Voir marque nº 10.)*

Bruxelles, coll. M. Despret. — A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Compotier dont le couvercle représente des abricots.

Collection : Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907. — A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. nº 11.

### *Art. 8. — Documents d'une seule pièce, au naturel, ne formant pas terrine, etc.*

Tête d'âne. Décor au naturel.

Collection : Bruxelles, anc. coll. L. Wéber, vente 1906, cat. nº 163.

Crapeau. Décor polychrome au naturel (fond vert, mouchetures noires; pattes jaunes.

Collections : Bruxelles, musée communal, nºs 4, 5, 17 et 17. — Proviennent de la coll. Evenepoel.

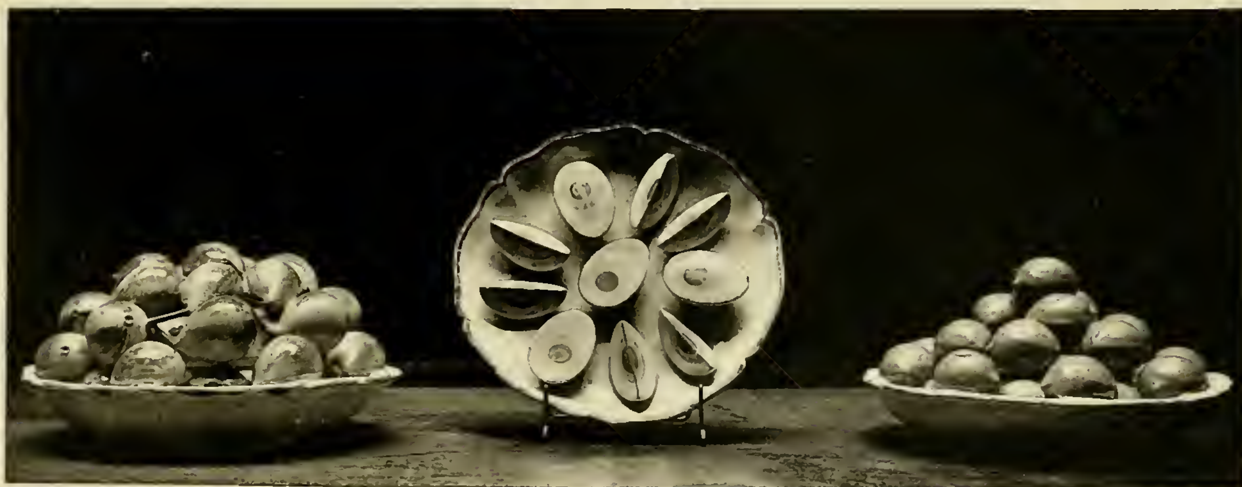
Bruxelles, Dachsbeck. — Provient de la coll. Blanke.

Lapin. Décor au naturel.

Collection : Bruxelles, musée communal, nºs 14 et 15. — Provient de la coll. Evenepoel. Paire.



PIGEON — LAPIN (coll. van den Corput) — PIGEON



ASSIETTES CONTENANT DES FRUITS
(coll. Despret)



ASSIETTE CONTENANT DES FRUITS — BOTTE D'ASPERGES (coll. Maskens) — ASSIETTE CONTENANT DES FRUITS

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers*



Terrines, soupières, plats, légumiers, assiettes
(coll. Dachsbeck)

Cygne. Décor : bleu et manganèse. Haut : 0.22.

Collections : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 312. Reproduit dans ledit catalogue.

Perroquet. Décor polychrome au naturel.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 7. — Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 363.
: anc. coll. H. Gosselin. — A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 483.

Oiseau sur son nid supporté par des branches d'arbre. Décor polychrome.

Collection : Bruxelles, musée communal n° 18. — Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 298.

Pigeon sur petit tertre. Décor blanc.

Collection : Bruxelles, coll. van Goidtsenhoven.

Deux lions, en pendant, grande taille, blancs, polychromie bleue et jaune.

Collection : Bruxelles, coll. baron Pycke.

Ane portant des paniers.

Collection : Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

## Paragraphe 4. — Johanna Van den Driessche, veuve Philippe Mombaers.

### *Art. 1er. — Décor vert de cuivre.*

On peut affirmer que ce décor constitue non seulement un type unique et exceptionnel, mais qu'à raison de sa tonalité, infiniment variée dans la gamme, et de la forme des pièces, il est tout à l'honneur de la fabrication bruxelloise de cette époque. L'atelier de Savone (Italie) s'est bien servi de ce coloris, mais tout d'abord, cette utilisation y a plutôt paru rarement; de plus, ce fut avec une mauvaise connaissance du procédé, d'où les taches et le coulage, en telle manière que la fabrique italienne n'en était point maîtresse. Strasbourg (France) y a eu recours également, mais comme coloration très accessoire et sans importance.

La manufacture bruxelloise, elle, en a fait une application qui provoque

un charme réel pour l'œil, et l'éclat de la couverte, avec un émail extrêmement brillant, donne une tache de couleur non surpassée jusqu'à ce jour.

Ici, plus d'inspiration étrangère, la création est tout à fait personnelle et de goût parfait. Il suffit, pour s'en convaincre, de disposer sur un dressoir quelques pièces de ce décor, pour se rendre compte et de leur gaieté et de leur brio.

Chose étrange et heureuse, les fabriques étrangères ont respecté le monopole de cette création, ce qui rend l'attribution facile et hors de doute. Actuellement, Sanson (Paris) et Desvres (France) veulent en faire une certaine contrefaçon; le connaisseur n'a point à la redouter, car la matité du décor et de la couverte sautent aux yeux des moins sagaces.

On rencontre des pièces marquées du monogramme R, ce qui est la marque de Philippe Reus, modeleur de cette fabrique.

On peut diviser cette production en six périodes distinctes et successives, ayant toutes pour base un décor sur émail stannifère engobant la pièce et recouvert d'un sur-émail transparent, procédé employé au XVI$^{e}$ siècle par les céramistes italiens et plus tard par les faïenciers de Delft. Faïence souvent très légère, d'un bel émail.

*A*. Fonds vert uni.

Soupière de forme ovale, avec 4 anses. Base légèrement godronnée. De style Louis XIV.

Collection : Bruxelles, coll. A. Dachsbeck.

*B*. Fonds vert-blanc, a nervures vert foncé.

Terrine en forme de chou reposant sur quatre feuilles repliées; feuilles découpées; couvercle fermant le chou. Intérieur blanc. Extérieur : fonds vert clair, marbrures vert foncé.

Plat du même décor.

Collections : Bruxelles, coll. Deny.
Bruxelles, coll. musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. (Haut. 0.22, diam. du plat : 0.338.)
Bruxelles, coll. Poelaert.

Plat rond.

Collection : Bruxelles, coll. Kleynjans.

Assiettes plates. Les marbrures imitent des plumes d'oiseau en vert foncé.

Collections Bruxelles, coll. Dachsbeck, provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Kleynjans.

Porte-huilier avec les deux burettes.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck, provient de la coll. Blanke.

Bol avec bord ajouré.

Collection : Bruxelles. coll. Pequeur.

Supports ajourés, sur trois pieds.

Collection : Bruxelles, musée communal, n$^{os}$ 12 et 13. Proviennent de l'anc. coll. Evenepoel

Saucière, à deux becs d'épanchement, porte en léger relief des feuilles de vigne à nervures vert foncé; les deux anses simulent des bois en jaune teinté de noir.

Collection : Bruxelles, coll. X...

*C.* Fonds blanc-verdatre, a nervures vert foncé et chargé de fleurs polychromes, genre Rouen.

Dans ce décor les nervures, moins nombreuses, moins épaisses, sont plutôt traitées à l'accessoire; sur le corps de la pièce et peints sur l'émail, des motifs de fleurs polychromes (bleu-rouge). Il semble que ce soit un essai qui n'ait pas réussi et que l'on n'a pas continué.

Terrine en forme de chou reposant sur quatre feuilles repliées; bords découpés; couvercle, chargé du même décor et possédant une grande anse torsée vert de cuivre et blanc, fermant le chou.

Collection : Bruxelles,coll. Dachsbeck. — Provient de la coll. Angenot.

Paire de petits vases, ansée, sur piédouche.

Collection : Bruxelles, coll. Kleynjans.

*D.* Décor dit « au papillon ».

Ce décor fut également continué par Joseph-Philippe Artoisenet.

Le fonds blanc-verdâtre, parfois vert-blanchâtre, est chargé de nervures ou de marbrures vertes de plusieurs tons, au milieu desquelles se jouent des papillons, des larves et des chrysalides polychromes, polychromie qui comprend le jaune, le bleu, le rouge-brun (celui-ci en sur-émail); les insectes sont chatironnés de noir.

Pour les plats et assiettes, il y a toujours un grand papillon central, autour duquel sont disséminés les papillons et les chrysalides.

Les pièces sont toutes de style Louis XIV; parfois, feuillage en relief dans la pâte.

Terrine en forme de courge, sur plateau.

Collection : J. Goffinet, Bruxelles.

Terrine en forme d'anguille.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

Chou sur plateau rond, bord festonné.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 10. — Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, musée du Cinquantenaire.
Bruxelles, coll. Piesens-Ryckaseys. — A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 477.
Bruxelles, coll. Dachsbeck. — Provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. de Poelaert. (*Voir marque n° 71.*)
Bruxelles, coll. de Samblancx.

Soupière de forme oblongue; anses se composant de têtes de poisson affrontées; boutonnée. Accompagnée de son plateau; couvercle chargé de feuillage en relief à même la pâte.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 3. Provient de la coll. Evenepoel. Reproduit dans : Des Marez, *Coll. des Faïences*, etc., fig. 25.
Idem, n° 1.
Bruxelles, coll. Dachsbeck, provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 2472.
— — A figuré à l'exp. d'art brabançon ancien et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917. Très grande taille.
Bruxelles, coll. Dachsbeck.
Bruxelles, coll. I. Van Meerstraeten.
Bruxelles, coll. Mme J. Goffinet.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Assiette à soupe, profonde. Marque au revers, en brun sur couverte, au pinceau, cuit dans la pâte. (*Voir marque n° 72.*)

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Assiette à bonbons.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Assiette plate.

Collections : Bruxelles, coll. Kleynjans.
Bruxelles, coll. Dachsbeck.
Bruxelles, coll. Deny.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers*

Légumier. vases, cache-pots, pot a bière, bénitier, sucriers, pot a tabac, corbeilles, huiliers
(coll. Daehsbeck)

Bruxelles, coll. Dachsbeck, (série importante); provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Dachsbeck. (Un seul papillon au centre, le reste vert clair)
Bruxelles, coll. Daems-Device.
Bruxelles, coll. Dachsbeck.
Bruxelles, musée du Cinquantenaire.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Petite cruche ansée, avec bec; à côtes; couvercle boutonné.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pot à bière, sans bec d'épanchement.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Pichet, bonhomme assis sur terrasse (vert clair), et se tenant le ventre. Robinet en cuivre.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Plat de forme oblongue ou ronde; varie de taille et de profondeur; bords gauffrés.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Kleynjans.
Bruxelles, coll. Mme J. Goffinet.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Couvercle rond, ayant appartenu à un légumier.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Petite cuvette de forme droite; anses cordées. Intérieur blanc.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Grande cuvette (bassin), à bords découpés (Louis XIV); forme ronde. Décor à l'intérieur; papillon central.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Corbeille, de taille et de formes diverses; généralement à vannerie ajourée ou pleine; anses. A noter qu'à Martres Tolosane (France), on a fabriqué au XVIIe siècle des corbeilles ajourées, avec anses tressées, décors polychromes de fleurs et insectes. (Peyre).

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke. (Vannerie à jour, jaunâtre dans la partie extérieure: intérieur : fond vert, au papillon polychrome; bords : points bruns cerclés de bleu. Anses cordées.)

Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke. (Anses : escargots polychromes au naturel.)

Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke. (Extérieur : grosse vannerie vert clair; intérieur : creux, décor vert au papillon polychrome; bords : coulées de vert. Anses cordées vert clair.)

Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 378.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Bruxelles, musée communal, n° 6. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 350.

Bruxelles, coll. Deny.

Bruxelles, coll. M$^{me}$ J. Goffinet.

Légumier petite taille; de forme ronde, avec couvercle boutonné; anses sur plateau allongé.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon ancien et moderne. Galerie Giroux, octobre 1917.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Huilier avec burettes.

Collections : Bruxelles, col. Dachsbeck.

Bruxelles, musée du Cinquantenaire. (Les burettes manquent.)

Bruxelles, coll. Kleynjans.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Fraisière à jour, bords plus ou moins découpés; sur trois pieds; adhérent au plateau rond qui repose également sur trois pieds.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Bruxelles, coll. E. de Buyl.

Saucière à deux becs d'épanchement et anses.

Collections : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Beurrier de forme ronde; ansé; couvercle boutonné en vert clair.

Collections : Bruxelles. coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Poivrière de forme allongée, pyriforme.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon ancien et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917.

Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Moutardier.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Coquetier.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Saladier, décor vert de cuivre au papillon polychrome à l'intérieur et l'extérieur (rare).

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck.
Bruxelles, coll. Kleynjans.

Chauffrette, avec anse.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

Boîte à thé.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Surtout de table, très grande taille. Se compose : d'un plat rond central, auquel viennent s'emboiter six raviers séparés, en forme d'éventail.

Marque : en creux, dans la pâte, sans couleur, et comme tracé maladroitement avec une fine pointe. (*Voir marque n° 73*, marque du modeleur Philippe Reus.)

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Chandelier.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck, provient de la coll. Blanke. (Paire.)
Bruxelles, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 307.

Bougeoir.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 33.

Encrier.

Collection : Bruxelles, coll. J. Goffinet.

Grande fontaine avec sa vasque. Pièce superbe.

Collection : Bruxelles, coll. Chaussette.

Buire en forme de casque qui a existé en Italie, et reproduit dans de nombreuses manufactures. (Rouen, Nevers, Delft, etc.)

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 16. Provient de la coll. Evepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 356.
Bruxelles, coll. M^me^ J. Goffinet.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Cache-pot, de taille variée; bords découpés; existe avec plateau; parfois anses.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck (grande taille); provient de la coll. Blanke.

Bruxelles, coll. Dachsbeck (anses en forme de coquilles); provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Dachsbeck (avec plateau); provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Dachsbeck (dans la pâte blanche, mascarons blancs légèrement en relief, très rare); provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Desmet, type identique au précédent, sauf que les reliefs sont également polychromes.
Bruxelles, coll. Vander Borght.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Crachoir.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

Bénitier. De nombreuses faïenceries ont fait des bénitiers (Charente [Ris-Paguot, *Documents inédits*, etc. p. 22]. Rennes [Decombe, p. 153, pl. XI] Lille [*Catalogue Quarré-Reybourbon*, p. 36, nº 212]).

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke. Dans un médaillon central, Vierge et Enfant Jésus, en polychromie bleue et jaune: le pourtour au décor vert au papillon polychrome.

Cornet.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.
Boitsfort, coll. de Moerloose. *(Marque nº 75.)*

Vase, potiche, flacon.

Collections : Bruxelles, coll. X***, vente décembre 1907, cat. Fiévez, nº 241.
Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Mme J. Goffinet.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Cendrier, décor intérieur et extérieur au papillon polychrome (rare).

Collection : Bruxelles. coll. Dachsbeck; provient de la coll. Blanke.

Perroquet.

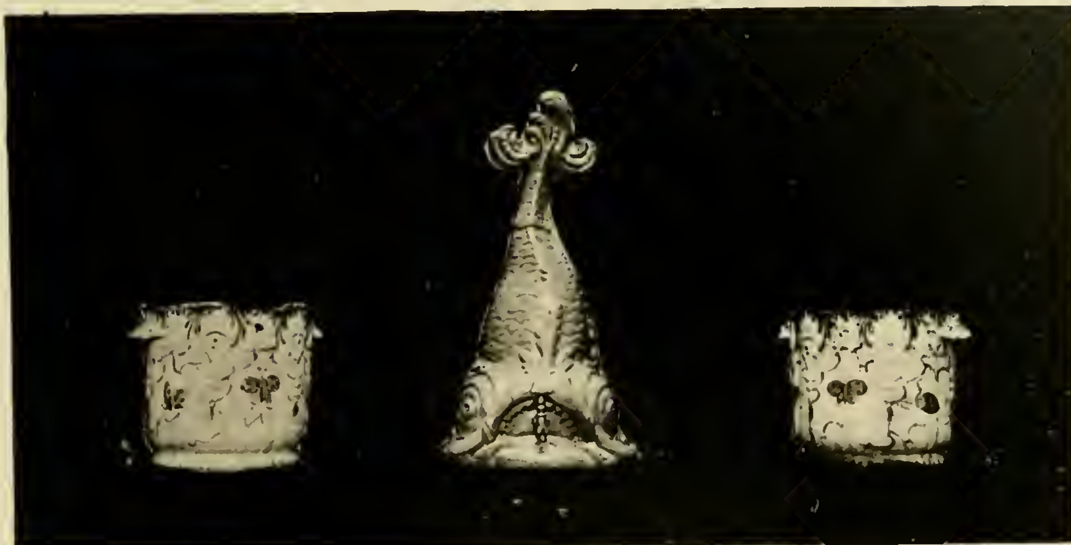
Collection : Bruxelles, musée communal, nº 8. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 359.

Pigeon.

Collection : Bruxelles, coll. Damiens.

Rafraîchissoir de très grande taille (environ 0m30 de haut., diam. 0m34), forme évasée, bords festonnés. Extérieur : décor vert de cuivre, papillon, chenilles; intérieur : au centre, grand papillon. (*Voir marque nº 74.*)

Collection : Bruxelles, coll. Daems-Dewrée.



CACHE-POT FONTAINE CACHE-POT



BOL CORBEILLE AIGUIÈRE ET SON BASSIN







SALADIER

PLAT PLAT

(coll. Dachsbeck)

Bol.

Collection : Bruxelles, ancienne coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 462.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Bol à fruits, de forme ronde. Décor au papillon à l'extérieur. Très bel émail.

Collection : Bruxelles, coll. Deny. (Paire.)

Boîte en forme d'artichaut.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Cafetière, style Louis XIV, sur plateau.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

Boîte en forme de pigeon.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck; provient de la coll. b^on Buffin.

Potiche, de forme ovoïde.

Collection : Bruxelles, coll. Kleynjans. *(Voir marque nº 75.)*

*E*. Décor a la Limace.

Ce décor contient toutes les caractéristiques du décor précédent, mais de plus il est revêtu, *en relief*, de grosses chenilles jaunes et, souvent, de petits fruits polychromes avec branche (poires, pommes, etc.) et de fleurs; boutons variés. Très bel émail.

Chou « porté par quatre feuilles repliées; couvercle à bouton formé par un chien assis; sur le corps et le couvercle, des limaces, un fruit et une fleur modelés en relief. Plateau à bord gaufré; décor polychrome. Dans le bassin du plateau, des chenilles, des chrysalides, des papillons rangés symétriquement autour d'un papillon central; reliefs peints au naturel; nervures du chou en vert bleuâtre. Haut $0^{m}29$. Diamètre $0^{m}22$. Diamètre du plateau $0^{m}33$ ». (Garnier.)

Collections : Sèvres, musée. Reproduit dans Émile Bayard : *L'Art de reconnaître la céramique*, p. 211.
Bruxelles, musée communal, nº 1. (Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Dachsbeck (Bouton du couvercle formé d'un trognon de chou.)
Bruxelles, coll. Lombaert.
Bruxelles, coll. Deny.

Bruxelles, coll. van den Corput. A figuré à l'Exposition de 1880, Catalogue n° 371. « Est ruisselant d'émail. »

Bruxelles, coll. Dachsbeck (série).

Bruxelles, coll. Dachsbeck. Provient de la coll. Roze, vente salle Leroy, janvier 1918, cat. n° 66. (Bouton du couvercle figuré par un chien assis d'émail jaune foncé.) *(Voir marque n° 71.)*

Boitsfort, coll. de Moerloose.

Chou avec escargots en relief, en manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. Péqueur.

*F.* Décor au chinois polychrome.

Ce décor est une adaptation du genre Sinceny, avec personnages chinois encadrés dans des bords vert de cuivre.

Tasse et sous-tasse, (deux spécimens. Anse vert de cuivre très foncé, sujets en coloration très légère). Très rare.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

### *Art. 2. — Décors et objets divers.*

Deux petites salières en pendant : chien assis sur train d'arrière, présentant avec les pattes de devant une coquille.

Le tout sur terrasse portant en relief des fleurs.

Décor : chien blanc, museau, oreilles, yeux, manganèse; collier bleu pointillé de jaune.

Coquille : manganèse et bleu.

Terrasse : vertes, fleurs polychromes.

Collections : Bruxelles. coll. Schaubroeck.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Remarque : les émaux et la couverte sont semblables aux pièces du décor à la draperie polychrome.

Jardinier.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck.
Bruxelles, coll. Detry.

### *Art. 3. — Décor genre Rouen.*

Ce décor, dit de style rocaille, représente la quatrième époque dans la faïencerie rouennaise et va de 1750 à 1770; il comporte les types sui-

vants : trophées, carquois, corne d'abondance, fleurs isolées, etc. Polychrome, aux émaux vert, jaune, rouge, bleu.

*A*. POLYCHROME.

Plat de forme ovale, décor à la corne d'abondance, fleurs et insectes.

Collection : Bruxelles, coll. Idion. Provient de la coll. Roze, vente janvier 1918, cat. n° 70.

Assiette, décor de fleurs dans le creux et sur le marli.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 399.

Encrier, décor de fleurs polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 411.

Huilier, avec ses deux burettes; anses et couvercles. Décor polychrome : corne d'abondance et fleurs.

Huilier, avec ses deux burettes et bouchons, anses. Décor : fleurettes jetées.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck.
Bruxelles, musée communal n° 11. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 353.

Petite cuvette carrée à angles rentrants, bordures à peignes, bouquets polychromes. Haut. $0^{m}23$.

Collection : Bruxelles, musée communal.

Réchaud destiné à allumer des pipes.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 459.

Broc ansé, fond blanc; décor : rocailles, branches, fleurs.

Collection : Bruxelles, musée communal. — Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880. Reproduit dans Wauters : *Porcelaines et faïences*, etc., p. 350, fig. 7.

Broc, décor polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Soupière, anses formées par des têtes de poisson affrontées; couvercle boutonné. Décor : fond blanc, style rocaille, fleurs et insectes.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 408.
Bruxelles, musée communal, n° 6. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 349., reproduit dans Des Marez : *Collection de Faïences*, etc., fig. 26.

Soupière, anses formées par des têtes de poisson affrontées; couvercle boutonné; plateau. Décor : fond blanc, fleurs, arbustes.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 408.
Bruxelles, musée communal, nº 5. Provient de la coll. Evenepoel.

Fontaine. Décor : bouquets, rocailles, fleurs; grosses abeilles. Le bec d'épanchement formé par une tête de dauphin en relief polychrome.

Collection : Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. (Pour le modelé, voir type semblable dans Ris-Paquot, *Faïences*, etc., p. 25.) A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 346.
Bruxelles, coll. Van Overbeke.

Paire de cache-pots.

Collections : Bruxelles, coll. Van Overbeke.
Bruxelles, musée communal, nº 19. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Péqueur.

Saucière à deux becs d'épanchement, sur quatre pieds; style Régence. Décor intérieur : coquilles, fleurs, deux oiseaux.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 26. Provient de la coll. Evenepoel. (Se rapproche également du Lille; voir type dans Emile Bayard, p. 140.)

Très grande cuvette à bords droits; anses clissées. Décor : rocailles, bouquets.

Collection : Bruxelles, coll. Deny. Provient de l'anc. coll. Vleeshuys, vente Anvers 1913, cat. nº 301.

Assiette plate. Décor : rocailles, insectes.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 2. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Kleynjans.

Plat, de forme allongée. Décor : rocailles, insectes.

Collection : Bruxelles, coll. Kleynjans.

Corbeille, petite taille, ansée, ajourée. Décor : extérieur : vannerie jaune clair; intérieur : marli boutonné de fleurs; creux : rocailles, insectes.

Collections : Bruxelles, musée communal, nº 11. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Maskens. Provient de la vente Fétis, 1909.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Époque Jeanne Vanden Driessche, veuve Philippe Mombaers*



Pichet, candélabres, assiettes, corbeilles, vases, cache-pots, huiliers, coquetiers, boite a épices, crapauds, pigeon, fraisières, bannettes
(coll. Dachsbeck)

*B*. CAMAÏEU BLEU.

Soupière de forme oblongue. Rocailles, branches de fleurs, insectes.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 11. Provient de la coll. Evenepoel.

Pot au lait.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 351.

Huilier, avec ses deux burettes.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

*C*. CAMAÏEU VIOLET.

Aiguière et son plateau. Décor : rocaille camaïeu violet sur fond blanc.

Collection : Bruxelles, coll. Baron Goffinet. Provient de la coll. Fétis. A figuré à l'exp. d'art anc. 1880, cat. nº 446, et à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. nº 16. Reproduit dans Wauters, *Faïences et Porcelaines*, etc , 1880.

Fontaine formée de deux dauphins. Décor : camaïeu violet.

Collection : Bruxelles, coll. comte Goethals. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 471.

*Art*. 4. — *Décor à la branche de vigne au naturel.*

Peinte sous couverte, la grappe comprenant feuilles et fruits court sur la pièce, dont le fond est blanc et qui porte des feuillages en relief verts.

Soupière de forme oblongue.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 1. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat, nº 348. Anses : têtes de poisson affrontées.

Soupière de forme ronde, base godronnée.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 2. Provient de la coll. Evenepoel.

*Art. 5.* — *Décor au bouquet noué polychrome.*

Ce décor, très particulier, est en polychromie; des fleurs, surtout des roses, aux tons superbes, sont liées par un ruban bleu. Les couleurs,

merveilleuses comme fraîcheur et coloris, reposent sur un fond très blanc et sous une couverte fort pure.

Emaux très frais et très fins; composition large; dessin très soigné.

La teinte des fleurs rappelle le beau Marseille; les émaux sont également apparentés à ceux de Bourg-la-Reine, Strasbourg, Marienberg.

Les pernettes sont, comme dans le Marseille, recouvertes d'un émail vert simulant une feuille.

D'une très grande richesse. Style Louis XIV.

Grande soupière, de taille extraordinaire; anses en forme de poissons en polychromie verte et manganèse.

Sur le corps : bouquets de fleurs liés par un ruban bleu et fleurs jetées.

Sur le couvercle : même décor. Le bouton porte le décor à la branche fleurie. Style Louis XIV.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 9. Provient de la coll. Evenepoel.

Grande cafetière en forme de balustre, sur trois pieds. Anse et couvercle boutonné.

Décor : sur le devant de la panse, corbeille d'où s'échappent des fleurs et bouquet noué en bleu. Style Louis XIV.

A remarquer que Lille a peint volontiers en polychrome des corbeilles sur les pièces.

La fabrique d'Arnhem (Hollande) s'était fait une spécialité de cafetières en porcelaine de cette forme. (Voir Wauters, dans l'*Art ancien*, 1880, p. 359, fig. 20. Voir également Havard.)

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

### *Art. 6. — Décor au bouquet semé.*

Soupière de forme oblongue. Couvercle boutonné, avec feuillage en relief; anses : têtes de poisson affrontées.

Décor : fond blanc, branches de fleurs et bouquets en camaïeu manganèse.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 12. Provient de la coll. Evenepoel.

### *Art. 7. — Décor à la branche fleurie.*

Ce type comporte uniformément un semis de branches en bleu avec fleurettes rouges foncées ou vert clair.

Grande corbeille en forme de panier ansé.

Décor : Vannerie jaune, cloutée de points rouges cerclés de bleu (extérieur) ; intérieur : à la branche fleurie.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 4. Provient de la coll. Evenepoel. Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Terrine avec son couvercle.

Collection : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. nº 311.

Pichet représentant un bonhomme se tenant le ventre; il est assis sur un tertre avec robinet de métal.

Décor : à la branche fleurie.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 9. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 343.

Pichet représentant une bonne femme en chemise assise sur un tertre ; elle se tient le ventre.

Décor : femme : à la branche fleurie ; cheveux et bonnet manganèse. Tertre : vert de cuivre. Robinet de cuivre ; grande anse blanche.

Collection : Bruxelles, coll. Schaubroek.

Sucrier, style Louis XIV.

Décor : à la branche fleurie, mais la fleur est jaunâtre au lieu d'être rouge.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Porte-montre, représentant un bouddha assis sur un tertre vert et soutenant une horloge. Décor à la branche fleurie.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 12. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1888, cat. nº 362.

Trois coquilles de Saint-Jacques.

Décor : revers : coquillages en relief au naturel, polychromes, genre Bernard Palissy ; intérieur : blanc.

Un des spécimens, à la branche fleurie.

Collection : Bruxelles, musée communal, nºs 27, 28, 29.

Huilier, avec ses deux burettes.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

### 'Art. 8. — *Décor à la draperie.*

*A.* Polychrome.

Ce décor se caractérise par une draperie polychrome rappelant les styles Louis XIV-Louis XV, au col, avec bordure légèrement en relief en vert ; à la base, motifs genre trèfle, réguliers et légèrement en relief ; sur le corps de la pièce, fleurs ou points. A l'extrême base, cordon bleu ou vert. Anses : têtes de mascarons. Polychromie variée, où dominent les vert, jaune foncé, manganèse, bleu sale. Le rouge est souvent sur couverte.

Tulipiers. Comporte deux parties s'emboîtant : base en forme de corbeille arrondie par devant, coupée droit derrière, supportant le dessus en forme de pyramide.

Collections : Bruxelles, musée communal, n^os^ 20 et 25. Proviennent de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Blanke.

Cache-pot de forme carrée ou ovale, à bordure découpée.

Collections : Bruxelles, coll. Blanke (paire).
Bruxelles, coll. Van den Wiele (paire).
Bruxelles, musée communal.

*B.* Camaïeu.

Cache-pot, même type que ci-dessus.
Décor : Camaïeu bleu sur fond blanc.

Collection : Bruxelles, coll. particulière.

## Paragraphe 5. — Joseph-Philippe Artoisenet.

### *Art. 1^er^ — Décor à la haie fleurie.*

Ce décor, d'origine coréenne, a été copié par le Japon. Importé en Europe, on le trouve imité en porcelaine par Chantilly (voir types nombreux dans le catalogue Halinbourg) et en faïence par Bruxelles. C'est par erreur que certains collectionneurs veulent y voir une corbeille, la haie étant fidèlement reproduite d'après les spécimens coréens, sans terrasse et avec les branches de fleurs en sortant. Semis de fleurettes et oiseau de paradis à longue queue. Les pièces de ce décor assez rare sont toujours finement traitées sur faïence épaisse à couverte blanche laissant percevoir

le fond rosé. Revers blanc, avec pernettes. La forme en est du style Louis XIV.

Imitations de ce décor. Il importe de noter qu'à la fabrique d'Aprey (France) on a fait de ces oiseaux « fantaisistes, inventés de toutes pièces par l'imagination des artistes. Coiffés de panaches étonnants, ils s'abritent sous d'immenses ailes aux couleurs éclatantes et semblent embarrassés de la queue prodigieuse qu'ils traînent à leur suite. En dépit de cet attirail, ils ont toujours une tournure alerte et sont très décoratifs ». P. Deveaux.

Contrefaçon. Fabrique de Desvres (France). Couverte mate.

*A*. Polychromie (brun rouge, bleu, jaune, vert, sur fond blanc irisé).

Plat.

Collections : Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Le Bermuth.
Bruxelles, coll. Reuter.
Bruxelles, coll. Michiels.

Tasse et sous-tasse.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

Rafraîchissoir en forme de corbeille (haut. environ $0^{m}20$); anses cordées bleues.

Collection : Namur, anc. coll. Jomouton; vente salle Giroux 31 mai 1918; cat. p. 8, n° 17.

Soupière. Les soupières de ce service portent le plus souvent un feuillage en relief blanc, soit sur le corps de la pièce, soit sur le couvercle. Forme allongée. Les anses sont formées par des têtes de poisson affrontées, ou par des torsades. Le bouton du couvercle figure une fleur (marguerite?) de forme régulière.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 7. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 347.
Bruxelles, musée communal, n° 13. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Reuter (grande taille, avec son plateau).

Assiette.

Collections : Bruxelles, musée communal, n^os^ 22 et 23. Proviennent de la coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat., n° 357.
Bruxelles, coll. Mesdagh de ter Kiele.

Crachoir ; fond blanc, bord vert de cuivre; le corps chargé du décor polychrome ci-dessus.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 20. Provient de la coll. Evenepoel.

Buire en forme de casque.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 15. Provient de la coll. Evenepoel.

Salières sur quatre pieds.

Collection : Bruxelles, musée communal, nºs 10 et 11. Proviennent de la coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 355.

Porte-bouquets (appliques).

Collection : Bruxelles, musée communal, nºs 42 et 44. Proviennent de la coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat., nº 337.

Corbeille ansée, ajourée. Intérieur : au fond, décor ci-dessus. Le bord : Pointillés de brun cerclés de bleu. Extérieur : vannerie jaune clair.

Collections : Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. Reproduit dans Des Marez, *Coll. des faïences*, etc., nº 43, fig. 21.
Bruxelles, coll. Maskens.
Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. nºs 303, 304.

*B.* Camaïeu bleu sur fond blanc.

Petite épicière avec couvercle (3 godets séparés, en forme triangulaire).

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 32.

Corbeilles.

Collection : Maskens.

Cruche à bière ansée, sans bec d'épanchement.

Collection : Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel.

Soupière, forme oblongue.

Collection : Bruxelles. musée communal, nº 3. Provient de la coll. Evenepoel.

### *Art. 2. — Décor genre Sinceny (France).*

Ce décor, dit *décor oriental*, se caractérise par des sujets ou des personnages chinois, le plus souvent de petite taille, dans des attitudes diverses (pêchant, se promenant en barque, à pied, en palanquin), généralement en polychrome, mais où domine le violet brun de manganèse;

ils alternent avec des branches fleuries, des terrasses, et des oiseaux.

Le charme de ce décor, très léger et décoratif, l'a rendu populaire et provoqué son imitation dans plusieurs fabriques, surtout en France. Il en fut ainsi notamment à Marseille (voir cat. Quarré-Reybourbon, p. 41, n° 261), à Rennes (voir Decombe, p. 147 et planche XI, n° 12), à Aprey (voir P. Deveaux), à Goult (voir Émile Bayard, pp. 87 et 151).

« On les rencontre isolés ou groupés en de charmantes petites scènes champêtres, faisant de la musique, dansant au son de la guitare, pêchant à la ligne. Quelques arbustes chargés de fruits, un ou deux oiseaux viennent jeter une note gaie sur le paysage encadré de rocailles où ce petit monde prend ses ébats. Ces tableaux en miniature occupent le fond des pièces, tandis que le marli est orné de bouquets détachés ou de branches fleuries. » P. Deveaux.

Bassin.

Collections : Bruxelles, coll. Maskens.
Bruxelles, coll. Michiels.

Deux saucières. Décor polychrome à bords ornés de feuillages en relief.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de Bruxelles 1888, cat. n^os^ 2005 et 2006.

Grande soupière.

Collection : Bruxelles, musée communal n° 2. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. Maskens. (Anses constituées par deux têtes de poisson affrontées.)

Soupière.

Collection : Bruxelles, coll. Damiens.

Cache-pot de forme allongée; anses cordées blanc et bleu, reste du décor comme ci-dessus.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 4. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, musée communal, n° 4. Provient de la coll. Evenepoel. Polychromie rouge, jaune d'or et vert.

Cache-pot, très grande taille.

Collection : Bruxelles, coll. musée communal.

Corbeille ajourée, ansée.

Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Rafraîchissoir de forme ovale.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 338.

Vase à long col.

Collection : Boitsfort. coll. de Moerloose.

*Art. 3. — Décor genre Moustiers (France).*

Ce décor comprend trois types différents, tous reproduits par la fabrique de J. P. Artoisenet.

*A*. Décor de déviation rouennaise avec inspiration chinoise ou delftoise. En camaïeu bleu, chatironné (bordé de filet noir).

Fontaine à panse et col modelés en style Régence.

Décor : bandes de feuilles et points réguliers en sens vertical ; les extrémités de la pièce largement tachetées de bleu ; large feuille épanouie en relief entourant le goulot. Bleu varié, souvent intense et nettement chatironné. Robinet de cuivre au dauphin.

Collections : Bruxelles, coll. G. Dansaert.
Roubaix, anc. coll. Wattel-Bayart, vente 1906, cat. nº 480.

Vase de jardin sur piédouche.

Décor de paysages. Anses : têtes de femme en relief. Hauteur 0m50.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 5. Provient de la coll. Evenepoel.

Cruche à bière.

Décor : grande réserve, portant les instruments de la profession de brasseur et l'inscription : Dat men dese kanne vult, Als men met de brouwers crult. A. Devisch.

Ce dernier nom est probablement celui à qui la cruche fut offerte.

Couvercle en argent décoré d'un enfant de Bacchus assis sur un tonneau, célébrant les vertus de la bière.

Collection : musée communal, nº 10. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 345. Id. exp. Bruxelles, 1888, cat. nº 2008.

*B*. Décor dit *style Bérain*, fait d'ornements et d'arabesques en camaïeu bleu.

Assiettes.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 398.

Grand plat polygonal.

Décor : fond blanc, marli au style Bérain; creux, même décor avec buste de femme sous baldaquin.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.



## FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN

*Epoque Jeanne Vanden Driesche, veuve Philippe Mombaers.*

SAUCIÈRE

POT A BIÈRE

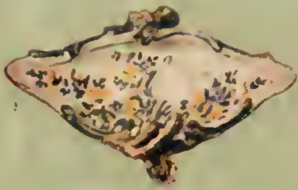
FONTAINE

SOUPIÈRE

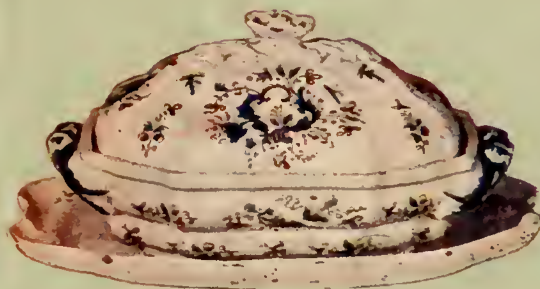
SOUPIÈRE

SOUPIÈRE AVEC PLATEAU

(Musée de la Ville de Bruxelles).





*C*. Décor de fleurettes, oiseaux, corbeilles, en polychrome bleu, jaune, vert et bistre.

Soupière de forme oblongue, avec couvercle et plateau de forme chantournée.

Collection : Bruxelles, anc. coll. de Coen, vente 1907, cat. n° 279.

Canette.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1889, cat. n° 447.

Fontaine.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 435.

Saucière à deux becs d'épanchement et anses.
Au revers, en camaïeu rouge, un homme qui chasse des oiseaux.

Collection : Bruxelles, anc. coll. de Coen, vente 1907, cat. n° 285.

Corbeille de forme ronde, ansée, ajourée.

Collection : Bruxelles, anc. coll. de Coen, vente 1907, cat. n° 286.

### *Art. 3. — Décor genre Rouen (France).*

Plateau rond, à bord relevé et festonné, porté sur quatre pieds de rocailles ; au centre, adhérant au plateau, un appendice circulaire en forme de pied de vase ; de chaque côté, une anse surélevée formée par deux serpents modelés en relief. Décor bleu. Bordure imitée de Rouen.

Dans le plateau, des fleurs à motifs répétés portant au centre une corbeille et un mascaron à draperies. Diam. : $0^{m}38$.

Collection : Sèvres, musée céramique.

Plat. Décor polychrome rayonnant.

Collection : Bruxelles, coll. X***, vente Galerie St-Luc, 1889, cat. n° 264. (V. type du genre dans R. Peyre, p. 94.)

Vase de jardin sur piédouche, avec couvercle. Fond gris bleuté. 2 grandes réserves : paysages en camaïeu bleu. Anses : têtes d'homme en relief, bleutées.

Collection : musée communal de Bruxelles, n° 3. Provient de la coll. Evenepoel.

Grand plat forme coquille oblongue et découpée, aux extrémités relevées. Dans le creux, grand médaillon : corbeille d'où sortent des fleurs et

oiseaux; sur le marli, motifs d'architecture, fleurs, oiseaux. Polychromie : manganèse, jaune, bleu, vert, rouge.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

*Art. 4. — Décor de branches fleuries et insectes.*

POLYCHROME (ROUGE, JAUNE, VERT DE CUIVRE).

Soupière. Ansée, ovale, chantournée, couverte, sur quatre pieds en forme de limaces dressées, avec plateau. Artichaut libre comme bouton de couvercle.

Collections : Bruxelles, coll. I. Van Meerstraeten. Provient de l'anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 280; reproduit dans ledit catal. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 13. Acquis par De Coen, à la vente Fétis, Paris, 1887, cat. n° 210; A figuré à l'exp. d'art anc. 1880, cat. n° 5.
Bruxelles, coll. Petitjean. A figuré exp. Bruxelles 1888, cat. n° 2036.

Beurrier. Adhérant à son plateau; couvercle boutonné; anses.

Collections : Bruxelles, coll. Van Goidtsenhoven.
Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 332.

Huilier : Ane. Le bat contient des burettes.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 302. Reproduit dans Wauters, *Faïences*, etc., p. 373, fig. 6.

Corbeille ajourée.

Collection : ? , anc. coll. Coster, vente 1907, cat. n° 499. Paire.

Plat.

Collection : Bruxelles, coll. X***, vente Galerie Saint-Luc, 1889, cat. n° 474.

Encrier.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 34.

Singe accroupi formant salière.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 364.

Burette.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 17. Provient de la coll. Evenepoel.

Soupière avec son présentoir, de forme ovale.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 456.

Assiette.

Collection : Bruxelles, anc coll. Coster, vente 1907, cat. n° 499.

## Paragraphe 6. — Marie-Thérèse Van den Driessche, veuve de Joseph-Philippe Artoisenet.

### *Article Premier. — Poêles et braseros.*

Demmin (*Guide* p. 190) signale que les premiers poêles en faïence remontent au moins au XII^e^ siècle. A Winterthur (Suisse), on les mentionne à partir du XVI^e^ siècle, en terre vernissée et couverte polychrome. (V. Auscher, p. 472.)

Les poêles de faïence, d'origine allemande (Nuremberg), furent créés au XVIII^e^ siècle dans différents centres de fabrication ; on les trouve notamment à Paris ( V. R. Peyre, pp. 148-149) et dans d'autres manufactures françaises ; en Hollande, on signale certains types également.

Les braseros, beaucoup plus petits que les poêles, eurent également une grande vogue. C'est ainsi qu'on en rencontre fabriqués à Marseille (V. R. Peyre, p. 156), à Rennes (V. Decombe, pp. 108, 141, 172, 208, planche VIII). C'est à proprement parler un poêle mobile, sur roulettes, avec couvercle, reposant sur un chariot en fer contenant le feu.

Caractéristiques des poêles et braseros de la présente fabrique : fonds blanc crémeux, coulées de vert de cuivre et de bleu, parfois de manganèse. Style de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Couvercle avec anse Moulures en relief.

Poêle. Fourneau en fonte surmonté d'un obélisque en faïence et porté sur quatre pattes de lion de la même matière. L'obélisque, à base cannelée, est orné de reliefs colorés en vert de cuivre sur fond rose. A la face antérieure, profil d'homme dans une guirlande ovale suspendue à un nœud de rubans. Une moulure sépare ce motif du haut de l'obélisque où l'on voit un feston de feuille de chêne retombant en chute sur les côtés latéraux. Au sommet, un brasier d'où s'échappent des flammes. Hauteur totale : $2^{m}58$. Hauteur de la faïence : $2^{m}19$.

Collection : Bruxelles, musée communal.

Poêle. Ornements rocaille bleu et vert. Hauteur 0m50.

Collection : Bruxelles, coll. de Moerloose. A figuré à l'exp. de Bruxelles 1888, cat. nº 2038.

Poêle-brasero. Période autrichienne. Type rocaille. Email stannifère, blanc jaspé de vert et de bleu. Hauteur 0m47.

Collection : Gand, anc. coll. Minard, vente 1883, cat. nº 335.

Poêle-brasero. Période autrichienne. Type rocaille. Email stannifère, blanc jaspé de vert et de bleu. Hauteur 0m62.

Collections : Gand, anc. coll. Minard, 1883, cat. nº 334.
Boitsfort, coll. de Moerloose.

Poêle-brasero, époque Joseph II. Couverte blanche, éclaboussée de vert avec larges marbrures d'un bleu intense ; couvercle plat ; roulettes en bois. Hauteur 0m45.

Collection : Gand, anc. coll. Minard, vente 1883, cat. nº 235.

Poêle-brasero. Epoque autrichienne. En terre cuite, à couverte blanche mouchetée de jaspures vertes d'un bel effet. Profil et décor de style rocaille. Couvercle surmonté d'une volute formant anse. Hauteur 0m65.

Collection : Gand, anc. coll. Minard, vente 1883, cat. nº 234 *bis*.

Grand brasero avec couvercle. Anse en bois. Larges coulées vert de cuivre, manganèse bleu, — style Lous XV — Volutes et mascarons en relief.

Collection : Bruxelles, coll. Le Bermuth.

Poêle-brasero, plus petit de taille ; fond blanc crémeux, coulées vert de cuivre et de bleu. Volutes en relief.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. Provient de la vente X***, Bruxelles, juillet 1917, cat. nº 62.

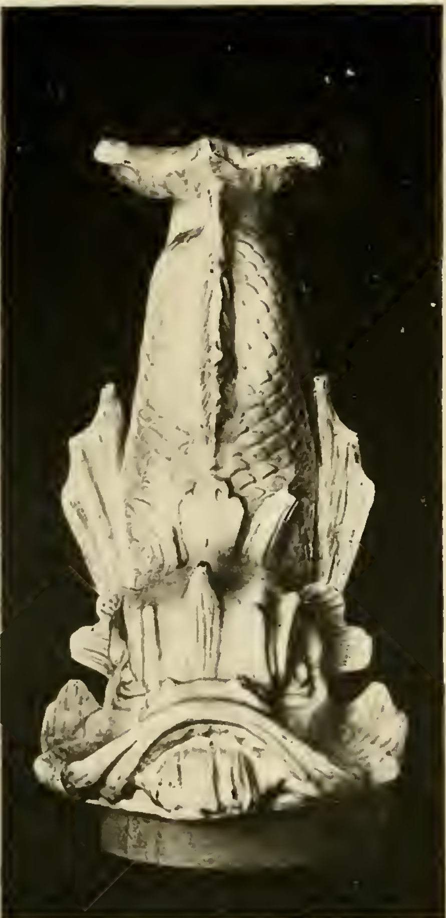
## *Art. 2. — Pots à bière.*

Grande taille, fond blanc. Au col et sur l'épaulement, motifs à rinceaux de style Louis XIV ; sur le bas de la panse, motifs réguliers. Le tout en polychromie genre Rouen (rouge, bleu, jaune).

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jacques Artoisenet*



Support de poêle
(coll. Despret)



Vase
(coll. Janlet)



Support de poêle
(coll. Despret)

Supports de poêle en forme de lion. Quatre pièces.
Décor : fond blanc, coulées de vert de cuivre.

Collection : Bruxelles, coll. Blanke.

*Art. 3. — Statuettes.*

Petite statue de la Vierge tenant l'Enfant Jésus. La Vierge regarde d'un air sévère l'Enfant qui semble reculer.

Décor : fond blanc, chargé de fleurettes polychromes; cheveux manganèses; couronne jaune.

Sur le socle, teinté de vert et de manganèse : Sat Marie 1785.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Idem.

Collections : Bruxelles, coll. Ligny.
Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 333. Très gracieux, d'un beau modelé, rappelle le style Louis XIV.
Bruxelles, anc. coll. La Motte, vente 1910, cat. 280. Reproduit dans ledit cat., p. 15.

*Art. 4. — Carreaux.*

Quatre carreaux de revêtement représentant des sujets variés.

Décor : camaïeu bleu, dans un médaillon octogone entouré d'une bordure manganèse, dite « décor épongé ».

Collections : Bruxelles, coll. Lohest.
Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele (polychrome).

## PARAGRAPHE 7. — JEAN-BAPTISTE MORREN, ÉPOUX DE THÉRÈSE-CAROLINE ARTOISENET.

*Article 1er. — Poêles et braseros. Chaufferette.*

Poêle très à la mode au début du XIXe siècle.

De forme carrée; côtés grillagés en dessin, séparés par quatre montants en cannelures fleurées.

Le tout polychrome sur fond blanc crème.

Collection : Bruxelles, musée communal. Don de Mme Montefiore.

Pied de poêle en forme d'ananas coupé, avec écorce en relief. Décor au naturel.

Collection : Bruxelles, coll. Dansaert.

Poêle en forme ovale. Mascarons découpés à jour.
Décor : camaïeu jaune brun clair.
Sur quatre supports en forme d'ananas, décor au naturel.
Dessus : marbre blanc.

Collection : Bruxelles, coll. van Hove.

Poêle de forme carrée.
Décor blanc uni.

Collection : Bruxelles, coll. Van Hove.

Chaufferette. Décor de fleurs.

Collection : Bruxelles, anc. coll. J. Jacobs, vente mai 1907, cat. 361.

### *Art. 2. — Pintes.*

Décor : camaïeu bleu sur fond blanc. Sur le col, ruban posé en draperie ; à la base, liseré bleu ; au milieu, $^{\text{Kan}}_{\text{M}}$.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Décor : fond bleu royal flambé, avec grande réserve : femme montrant un mannequin de fillette sur un tertre, entre deux arbres. Petites réserves de fleurs. Filet au col et à la base. Sous l'anse, marque : $^{1/2}{}^{\text{Kan}}_{\text{M}}$.

Collection : Bruxelles, coll. Schaubroeck.

## SECTION QUATRIÈME

### FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

### Paragraphe 1er. — Jacques Artoisenet.

A cette fabrique, créée dans des circonstances de lutte que nous avons vues (voir *Histoire*), était réservé un essort merveilleux pour la faïencerie bruxelloise ; on peut dire que dorénavant c'est du grand art. Son

auteur, s'inspirant du goût du jour et s'appropriant le talent des sculpteurs belges renommés (Du Quesnoy, Delvaux), fait surgir de la terre des types pleins de talent et de style. « Ici nous voyons poindre un art plus raffiné, qui cherche à être classique tout en subissant l'influence du goût maniéré de l'époque. Ne pourrait-on pas supposer qu'Artoisenet, débutant à l'époque où le style roccoco ou pompadour prenait de plus en plus de l'empire, aura voulu effacer ses rivaux en s'écartant de leur manière de travailler. Pour cette cour de Charles de Lorraine, où Cobenzl, le prince de Ligne et tant d'autres se mettaient au service d'idées nouvelles en tout genre, il fallait, si l'on voulait réussir, adopter un genre différent de celui qui avait plu jusqu'alors » (Wauters). Notons néanmoins que si le modelé est plus raffiné, la couverte n'a pas encore atteint la perfection au point de vue du nappage et de la teinte; on n'a pas encore obtenu le blanc pur et laiteux, et l'émail est généralement assez mat, du moins le plus souvent.

*Décor blanc.*

Ce décor est rarement d'un blanc tout à fait pur; le plus souvent il est d'un ton blanc-verdâtre, blanc-grisâtre, blanc-bleuâtre. La terre de poterie va du blanc-jaune au blanc-rosé.

Vase. Grande taille; la panse est décorée de mascarons (têtes de femmes), avec guirlandes de fleurs en relief; sur piédouche de forme carrée. Le couvercle est surmonté de deux Amours jouant avec des fleurs. Hauteur environ 1 mètre.

Collection : Bruxelles, coll. Janlet. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 44.

Idem. Couvercle surmonté de gerbes et légumes en relief. Hauteur environ 1 mètre.

Collections : Bruxelles, musée communal, n° 2. Provient de la coll. Evenepoel.
Bruxelles, coll. A. Pelgrims. Provient de l'ancienne abbaye de la Cambre. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 366.

Fontaine. De nombreuses fabriques européennes ont fait des fontaines en faïences, notamment à Rouen, Rennes (Decombe, pp. 151-171, planche X), Delft. Comme style, seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Grande fontaine avec couvercle surmonté d'un enfant (Amour). Style Louis XVI. Hauteur $0^{m}85$, largeur $0^{m}35$.

Collection : Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 19, et à l'exp. d'art brabançon ancien et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917.

Grande fontaine représentant un dauphin sur lequel sont groupées des divinités marines (Triton, Néréïde, enfant), le tout dans un site aquatique surélevé. Accompagné d'une vasque en forme de coquille décorée d'herbages en relief. Robinet de cuivre doré.

Collection : Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 323. Reproduit au burin dans Wauters, *Faïences et Porcelaines, etc.*, p. 360.

Grande fontaine représentant un dieu marin assis sur un tertre ; il pose la main gauche sur une urne d'où sort l'eau qui retombe dans une coquille. Le pied gauche repose sur la tête d'un dauphin crachant l'eau. Fond gris-blanc.

Vasque, de style rocaille, à fond rosé, annexée à ladite fontaine, mais non adéquate.

Collection : Bruxelles, musée communal. Don Montefiore-Levy.

Grande fontaine représentant une divinité marine (Néréïde) assise sur un char traîné par un dauphin ; de la main gauche, elle tient une coquille ; le tout surélevé.

Accompagné de sa vasque sur trois pieds.

Collection : Bruxelles, coll. Desmedt-Moens.

Fontaine représentée par un lion assis sur son train d'arrière, le haut du corps droit ; porte de la patte senestre un cartouche, de la dextre, un globe.

Bruxelles, musée communal. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 324.

Il importe de remarquer que ce type a été imité ailleurs; Ris-Paquot, dans *Documents, etc.*, signale, page 12 : « un lion héraldique... Une des pattes de cet animal se trouve appuyée sur un écusson portant les armes de France. Sur le socle, on lit : Angoulême, anno 1770 ». Dans le même ouvrage, page 13, pièce du même genre, datée 1784.

Violon, grande taille, blanc sale, mouchetures jaunes, bleues.

Collection : Bruxelles, coll. Baudemans.

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

*Époque Jacques Artoisenet*



Amour
(coll. Maskens)



Buste d'enfant
(coll. Comte de Renesse)



Amour
(coll. Maskens)

Banette en forme de coquille. Fond treillis (vannerie) chargé de fruits en relief. Style Louis XV.

Collection : Bruxelles, coll. M. Despret. Provient de la coll. Everard. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Console d'applique.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 466.

*Statues, statuettes, groupes, bustes.* Vierge portant l'Enfant Jésus. Hauteur 0m50 environ.

Collection : Bruxelles, coll. R. Janssen. Provient de la coll. Van der Hop.

Amour se chauffant, sur socle carré ajouré.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck ; provient de la coll. Van Cappellen.

Amour assis tenant un flambeau renversé.

Amour assis tenant un sablier.

Ces deux statuettes, de grandeur relativement imposante (environ 0m55), sont en pendants. Couverte blanc verdâtre.

Ce sont les copies des deux amours par Du Quesnoy, figurant au monument funèbre de l'évêque Triest, à Gand. (Voir Rousseau : *La Sculpture*, etc, p. 72.)

Collection : Bruxelles, coll. Maskens.

Amour tenant une fleur de la main droite ; assis sur enrochement fleuri.

Amour tenant une fleur de la main gauche ; assis sur enrochement fleuri.

Ces deux statuettes forment pendants. Hauteur 0m60 environ. Couverte blanc verdâtre, quelques - points noirs. (Pernettes.)

Collection : coll. Maskens.

Groupe de deux enfants nus portant des fleurs. Couverte verdâtre. Hauteur 0m45. Base : 0m25 × 0m20.

Collection : Bruxelles, coll. M. Despret. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 24, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Groupe représentant trois enfants, dont l'un porte sur la tête le globe

terrestre. La maquette en terre, grandeur naturelle, mais avec des variantes, se trouve dans la collection de Le Court, Bruxelles. Pièce magnifique de pâte et d'émail. *Marque n° 78.*

Collection : Bruxelles, coll. A. Mesdach de ter Kiele.

Groupe du jeune Bacchus et d'un chien.

Collection : Bruxelles, coll. I. Van Merstraeten. Provient de l'anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 287. Reproduit dans ledit catalogue.

Enfant tenant entre ses jambes un cygne dont la tête est placée pour donner à l'enfant le type du pissatore. Hauteur $0^{m}59$.
« Rappelle notre Manneken-Pis » (Des Marez).

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 3. Provient de la coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de Bruxelles, 1888, cat. n° 2004.

Hercule terrassant le lion de Némée, sur terrasse.
Apparenté comme sujet et disposition à une terre-cuite romaine trouvée à Ardée, et figurant au musée du Louvre. Voir reproduction dans : Jacquemart : *Les Merveilles*, etc., tome II, p. 75.

Collection : musée communal. n° 1. Provient de la coll. Evenepoel.

Buste d'homme, sur socle.

Collection : Bruxelles. coll. R. Janssen.

Grand buste d'homme.

Collection : Liége, coll. baron d'Otreppe de Bouvette. A figuré à l'exp. de l'art ancien au pays de Liége, 1881. Voir cat. p. 57, n° 487.

Buste d'enfant.

Collection : Bruxelles, coll. comte de Renesse.

Supports de poêle en forme de dauphins formant pendants.

Collection : Bruxelles, coll. M. Despret.

Jupiter enfant assis sur un aigle. Le tout sur socle. Attribué à Du Quesnoy.

Collection : Bruxelles, coll, comte Goblet d'Aviella.

PARAGRAPHE 2. — JEANNE VAN DEN BERGHE, VEUVE DE JACQUES ARTOISENET.

*Art. 1er. — Décor varié.*

*A*. POÊLES, BRASEROS, RÉCHAUDS.

Les poêles et braseros de cette fabrique se caractérisent par une forme plus stylisée, plus harmonieuse ; la couverte, généralement d'un gris-bleu très pâle, mais aussi souvent blanche, contient parfois des marbrures légères en tons verts et manganèse ; décor également de style Louis XIV, Louis XV, Louis XVI en relief. Bel émail. Il en est de même pour les réchauds.

On retrouve de ces modèles dans des fabriques françaises, notamment à Paris (voir R. Peyre, p. 149), à Aprey (voir Deveaux, pp. 12-13).

Poêle.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Sloors, vente 1916, cat. n° 106.
Boitsford, coll. de Moerloose.

Deux dessus de poêle, en forme de colonne. Style Louis XVI. Hauteur 0m70, largeur de la base 0m45. Décor bleu pâle et blanc.

Collection : Bruxelles, coll. M. Despret. Ont figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, cat. nos 21, 22.

Partie supérieure de poêle en forme de colonne. Style fin Louis XVI. Décor bleu pâle, terre rosée. (Voir Fétis, p. 56, n° 198.)

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

Partie de foyer, grande taille. Motif d'architecture en relief : rinceaux et cordons. Décor bleu pâle. Forme carrée ; pourrait être la base du numéro précédent.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon ancien et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917.

Réchaud, style Louis XV.

Collection : Bruxelles, anc. coll. La Motte, vente 1910, cat. n° 279.

Poêle en forme de motif d'architecture Louis XIV, sur base à jour, ayant aux quatre coins des feuilles d'acanthe en relief et portant sur le sommet un vase mouluré et ansé d'où s'échappent des flammes. Sur le

devant du corps principal et dans sa partie supérieure, carquois et flèches retenus par un ruban.

Belle pièce de grande taille, en faïence blanche.

Collection : Bruxelles, anc. coll. H. Gosselin. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 478. Reproduit en grande page dans Wouters : *Faïences et porcelaines, etc.*, p. 377. Voir type à peu près identique, en céramique de Paris, modèle d'après Cuvillier et J. C. Delafosse, dans R. Peyre : *Céramique française*, p. 149.

Poêle de forme carrée, se divisant en quatre parties s'emboîtant en hauteur et séparées par des moulures. Décor de fleurs et d'oiseaux en relief gris-bleu pâle, avec mouchetures vertes et manganèse foncé; nervures de même; vagues traces de dorure. Sur la face, dame chasseresse en relief à même la pâte. Pâte gris-jaune sale. Hauteur environ 2$^{m}$75.

Très belle pièce ornementale, de style Louis XV, avec nombreuses rocailles. Date en manganèse foncé sous couverte : 1767. — *Marque n° 80.*

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert. Provient de la coll. Van Hove.

Poêle, fond jaunâtre, motifs en relief blancs.

Collection : Bruxelles, coll. Wauters.

Colonne, fond jaune, motifs en relief blancs.

Collection : Bruxelles, coll. Wauters.

### *B.* Statuettes. Groupes. Bustes.

La fabrique atteint maintenant son apogée; couverte admirable de blancheur et d'éclat, modelé parfait. On a fait appel aux artistes Cyfflé et Richardot, qui s'inspirent des manières de Meissen et de France ou moulent d'après les sculpteurs locaux, Du Quesnoy et Delvaux. Ce qui sort maintenant de l'atelier a le charme exquis de cette seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle, un peu miévre, sans doute, mais toujours plein de grâce et rempli de cachet.

Bouddha assis.

Il représente le dieu Hotée, dieu de la bonne humeur chez les Japonais. (Voir Audsley et Bowes, *La Céramique japonaise.*) C'est aussi Poutaï, le dieu chinois du contentement. (Voir du Sartel, *La Porcelaine de Chine*, p. 71.)

Il convient de remarquer que dans le spécimen bruxellois les mains



Amours en pendant
(coll. Maskens)



FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE
*Époque Jeanne Vanden Berghe, veuve Jacques Artoisenet*
Amours en pendant
(coll. Maskens)

n'ont jamais existé, la couverte se trouve sur les tronçons des poignets.

Dans la bouche, un trou assez grand pour placer une pipe, indique qu'il servait d'enseigne aux marchands de tabac.

Couverte très blanche.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens.

Amour debout sur petite terrasse ; il est appuyé contre un tronc d'arbre.

Couverte très blanche. Points bleus. Intérieur plein. Poterie rose-jaune.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Amour, en pied, sur petite terrasse. Hauteur $0^{m}25$.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. Provient de la coll. Van Cappellen.

Enfant nu assis, portant les attributs de la peinture.

Enfant nu assis portant les attributs de la sculpture.

Ces deux statuettes, d'environ $0^{m}55$ de haut, forment pendants.

Sauf les attributs qu'ils ont en mains, ils constituent l'exacte reproduction des enfants sculptés par Du Quesnoy pour le monument de l'évêque Triest, à Gand, et dont la reproduction textuelle a été faite par Jacques Artoisenet. (Voir ci-dessus, p. 225 )

Très bel émail.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens.

Amour astronome. Sur socle Louis XIV. Haut. $0^{m}60$.

Collection : Bruxelles, coll. R. Poelaert.

Grande statuette représentant l'Hiver : Amour assis près d'un feu.

Sur un grand socle orné.

« Sans doute d'une série des quatre saisons. »

Collection : Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. nº 288.

Joueur de cornemuse, debout.

Joueur avec boîte à musique et portant une lanterne sur le dos

Deux statuettes formant pendants. Hauteur $0^{m}53$. Style Louis XV. Très belles pièces.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. Ont figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Officier de la garde wallonne.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Sphinx.

Attribué à Laurent Delvaux (Voir Willame : *Laurent Delvaux*, p. 59, nos 68-69).

Collection : Bruxelles, coll. Ch. Ligny. A figuré à l'exp. de 1880, cat. no 394.

Jeune homme jouant du violon.

Sur socle carré.

Collection : Bruxelles, musée communal, no 5.

La Foi terrassant l'Hérésie.

Grande figure. Hauteur environ 0m80.

Très belle pièce, couverte très blanche ; émail superbe.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. no 422.

Saint-Joseph conduisant l'enfant Jésus. Petite taille. « Bien modelé . » (Des Marez.)

A noter que des types de ce genre ont été faits dans plusieurs manufactures notamment à Lille. Dans le catalogue de la vente Quarré-Reybourbon, p. 35, no 207, sous la rubrique : Faïence de Delft, mais avec mention spéciale : Faïence anglaise : *La Fuite en Egypte*, et le *Retour d'Egypte*.

Collection : Bruxelles, musée communal, no 4. Provient de la coll. Evenepoel.

Groupe de deux personnages assis, s'embrassant.

Ils sont appuyés contre un motif d'architecture Louis XV, derrière lequel se tient un pierrot debout montrant du doigt les amoureux. Le tout sur terrasse. Costume époque Louis XV.

Collection : Bruxelles, musée communal, no 6. Rappelle les types fabriqués à Meissen (Saxe).

Petit groupe de deux personnages : paysan et paysanne se contant fleurette en se tenant la main, sur socle allongé.

Collection : Bruxelles, musée communal, no 2.

Petit groupe de deux personnages : *La conversation amoureuse.* Une dame assise dans un fauteuil écoute un gentilhomme. Elle porte une robe à collerette ; il est vêtu d'un costume en partie romain, en partie Henri IV.

Sur le côté, un petit Amour pleurant, ayant à ses pieds son arc et le carquois. Le tout sur un socle allongé.

Collection : Bruxelles, musée communal, no 1.

Groupe allégorique, composé de deux enfants et représentant la géographie.

Collection : Bruxelles, coll. comte A. de Villermont. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 405.

Buste d'enfant, grande taille.

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 7. Provient de la coll. Evenepoel.

Tête de Maure regardant à gauche.
Tête de Maure regardant à droite.
Devaient servir d'enseigne à la fabrique : De Moriaen.

Collection : Bruxelles, musée communal.

Buste d'enfant regardant du côté gauche.
Buste d'enfant regardant du côté droit.
Pendants.

Collection : Bruxelles, musée communal. Proviennent de la coll. Evenepoel. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 325. Idem, exp. Bruxelles, 1888, cat. 2003. Reproduit dans Wauters : *Faïences et porcelaines*, etc., p. 376, fig. 9.

C. Animaux.

En pendants : chien et lion sur socle, tenant chacun un écusson; couverte blanche, sur terre de poterie épaisse blanc brunâtre.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens.

### *Art. 2. — Divers, polychromes.*

Plats, fond blanc; marli à motifs réguliers de fleurage; creux : corbeille contenant des fleurs, le tout sur lambrequins. Près de l'épaulement, couronne de fleurs et motifs. Le tout polychrome. Style Louis XIV. Tons dominants : brun et rouge.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Fond bleu. Décor : fleurs polychromes.

Collection : ? , anc. coll. H. Gosselin. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 487.

Assiette à bords chantournés; sur le marli et dans le creux, branches et fleurs polychromes genre Rouen.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette ronde; marli dessins réguliers losangés; creux : bouquets entre motifs genre lambrequins; le tout polychromé.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette ronde, à large marli; marli : arcs de cercle et fleurettes; creux : treillis chargé de quatre réserves de fleurs; centre : bouquets. Le tout polychromé.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Christ, sur croix en bois, figée dans un socle; Christ et socle en faïence; motifs divers polychromés. Sur la base du socle : *17 Jean-Baptiste. Tout est consommé. Henry 75.*

Collection : Bruxelles, coll. Idion.

Christ, décor : fond gris bleu, cheveux manganèse; draperie jaune (poterie rouge); hauteur $0^m40$.

Collection : Bruxelles, coll. Pelle.

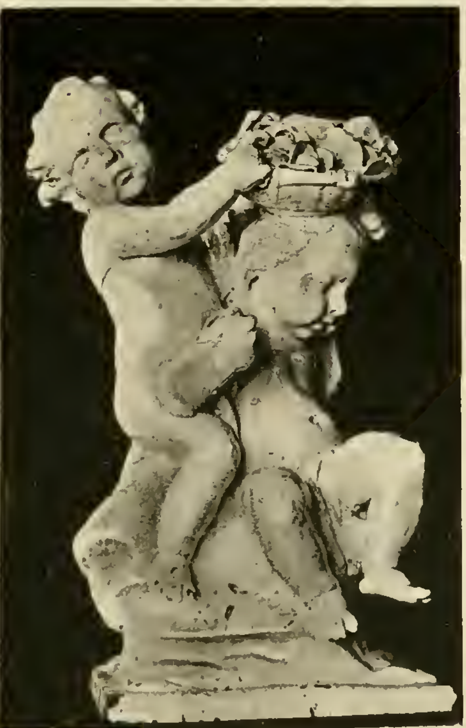
Bouddha assis, polychromie bleu, vert, jaune.

Collection : Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

### Paragraphe 3. — François Ghobert de Saint-Martin et Joseph Boussemart.

De l'association momentanée et très précaire de ces deux fabricants existent quelques rares spécimens de réelle beauté, tant comme finesse du travail que comme décor. Le modeleur de même que le peintre devaient avoir un talent merveilleux, car les produits sortis de leurs mains paraissent irréprochables et rappellent la toute belle période des Robert et de la veuve Perrin à Marseille. Particularité curieuse : l'insecte figurant sur un des spécimens signalés ci-après, et nommé vulgairement « bête à bon Dieu », fait souvenir encore davantage à cette dernière manufacture. On sait néanmoins que la coccinelle est reproduite mainte fois sur la porcelaine de Berlin et d'autres manufactures allemandes.

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE
*Époque J. Van den Berghe, veuve Jacques Artoisenet*
*Époque Jacques Artoisenet*



Groupe de deux enfants
(coll. Despret)



Bannette
(coll. Despret)





Lion et lionne
tenant un cartouche
(coll. Maskens)

2 1 3



4 5 6

1-3-5. *Fabrique de la Rue de la Montagne. Époque Ghobert.*
4. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque Van Bellinghen.*
2. *Fabrique de la Rue de Laeken. Époque veuve J. P. Artoisenet.*
6. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque Stevens.*

POTS A BIÈRE ET PINTES
(coll. Ligny)

Ce décor polychrome, dit « genre bois », toujours en relief, est donc accompagné d'insectes ou de bouquets de fleurs peints à même la pièce, ce qui produit un très heureux effet.

Grande soupière.

Sur trois pieds, genre bois, faisant un avec les anses, d'où s'échappent des branches fleuries, en relief, adhérentes au corps de la pièce.

Couvercle chargé de bouquets peints et boutonné d'un chou blanc s'épanouissant au-dessus de feuillages en relief qui retombent et font corps avec le couvercle. Anses genre rocaille.

Le tout sur fond gris-bleu,

Collections : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Remarque : Cette pièce a été fabriquée et décorée à Tournai; elle fut ensuite retravaillée et surdécorée à Bruxelles.

Bruxelles : coll. comte F. d'Oultremont de Warfusée. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 405. (Avec son présentoir.)

Paire de vases en pendant. Enroulement de branches fleuries, en relief, sur fond blanc chargé d'insectes (papillons, coccinelles) peints au naturel.

Couvercle de forme élevée chargé de même et boutonné de fleurs.

Décor : branchages verts et fleurs polychromes où domine surtout le jaune.

Collection : Bruxelles, coll. Van den Corput. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 384, et à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Grand plat de forme ronde. Couverte blanc-rosé.

Sur le marli, découpé en volutes et agraphes en relief, branches fleuries, en relief, polychromes ; dans le creux, bouquets de fleurs polychromes aux teintes très fondues. Bordure manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., Galerie Giroux, octobre 1917.

Assiette.

Marli à vannerie, clouté de fleurettes pâles, sur fond blanc.

Creux : fond blanc, avec bouquets polychromes très doux, comme le plat ci-dessus.

Le décor de cette pièce, de même que pour les deux suivantes, rappelle beaucoup, quant à la finesse de coloration des fleurs, la décoration de Marieberg (Suède), Bourg-la-Reine, Aprey (France).

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Soupière avec son plateau.

Décor de fleurs en relief et bouquets polychromes. Le couvercle est surmonté d'un groupe de fruits; le plateau bordé de fleurs en relief est parsemé de bouquets.

Collection : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 385.

Petite corbeille de forme ronde, à vannerie, avec anses clissées manganèse.

Décor extérieur : manganèse; intérieur : bords blanc rosé.

Creux : fruits, fleurs, oiseau polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Vase sur pied. Couvercle.

Vannerie ajourée; à l'intérieur, pot adhérant par le bord supérieur.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Vase sur piédouche. Couvercle.

Collection : Boitsfort, coll. de Moerloose.

## Paragraphe 4. — Ghobert de Saint-Martin.

### *Art. 1er. — Décor polychrome.*

Pot à bière de petite taille.

Décor : fond blanc, fleurettes; au centre, grand bouquet polychrome. Couvercle en étain. Sans bec d'épanchement.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière, sans bec d'épanchement.

Décor : fond manganèse, petites réserves étoilées de fleurs polychromes liées par un ruban.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière.

Liserés au col, au bas de la panse, au pied; polychrome. Semis de fleurettes et de points ; cordon de fleurs et feuillage au col ; le tout polychrome sur fond blanc.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière.

Fond manganèse avec cordon sur le col et sur la panse; réserves losangées de bouquets de fleurs polychromes sur la panse; draperies polychromes tombant du col.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pinte.

Fond manganèse, avec grande réserve polychrome au jardinier, entre deux arbustes.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Grand plat.

Décoré en bleu, dans le genre rouennais, de lambrequins et de dentelles. (*Marque n° 83.*)

Renseignements fournis par Jacquemart, qui dit : « d'un beau style. Le dessous, comme dans les plats d'origine flamande, est garni d'un double cercle en relief. » Attribué par cet auteur à François Ghobert.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Plat de forme ronde.

Marli bleu et jaune épongé; creux : bouquet de fleurs liées par un ruban ; polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Plat de forme ronde.

Marli épongé jaune et bleu ; creux : bouquet de fleurs liées par un ruban ; polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Plat de forme ronde.

Marli : filets divers, dont un en mosaïque; centre : motifs genre Bérain contenant au milieu un bouquet de fleurs polychromes où domine le manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Plat de très grande taille et destiné à l'ornementation, en forme profonde.

Décor : fond blanc, marli chargé de liserés jaunes et bleus ; fond : vase sur piédouche chargé d'un bouquet de fleurs largement épanoui et de tons polychromes au naturel. Le tout sur terrasse.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert. Provient de la coll. Comtesse de R.

Poivrier.

Décor : fond blanc, chargé d'un Chinois en manganèse dans un paysage polychrome vert, bleu, manganèse. Bel émail.

Collection : Bruxelles, coll. van Rysseghem.

Poivrier.

Décor fond bleu épongé, réserves de fleurs manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

Beurrier de forme ronde ; couvercle boutonné ; deux anses.

Décor : fond bleu clair, avec grandes réserves lozangées de bouquets de fleurs.

Collections : Bruxelles, coll. Ligny.
Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 331.

Beurrier de forme ronde ; deux anses ; couvercle boutonné.

Décor : fond manganèse foncé, avec réserves étoilées alternant avec des réserves ovales, chaque fois chargées de fleurs polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Cendrier en forme de souliers, mules, sabots.

De forme, de dimensions et de couleurs très variées. Série importante.

Collection : Saint-Michel-lez-Bruges, coll. Baron Kervyn de Lettenhove. Ont figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 45.

Cendrier en forme de soulier.

Décor polychrome de fleurs. Talon bleu clair, filets manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. Desmedt.

Soupière de grande taille, ronde, ansée, couvercle boutonné.

Décor : manganèse marbré, avec réserves étoilées, alternant avec des réserves ovales, chaque fois chargées de fleurs polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., galerie Giroux, octobre 1917.

Soupière de grande taille, ronde ; anses : mascarons ; sur trois pieds.

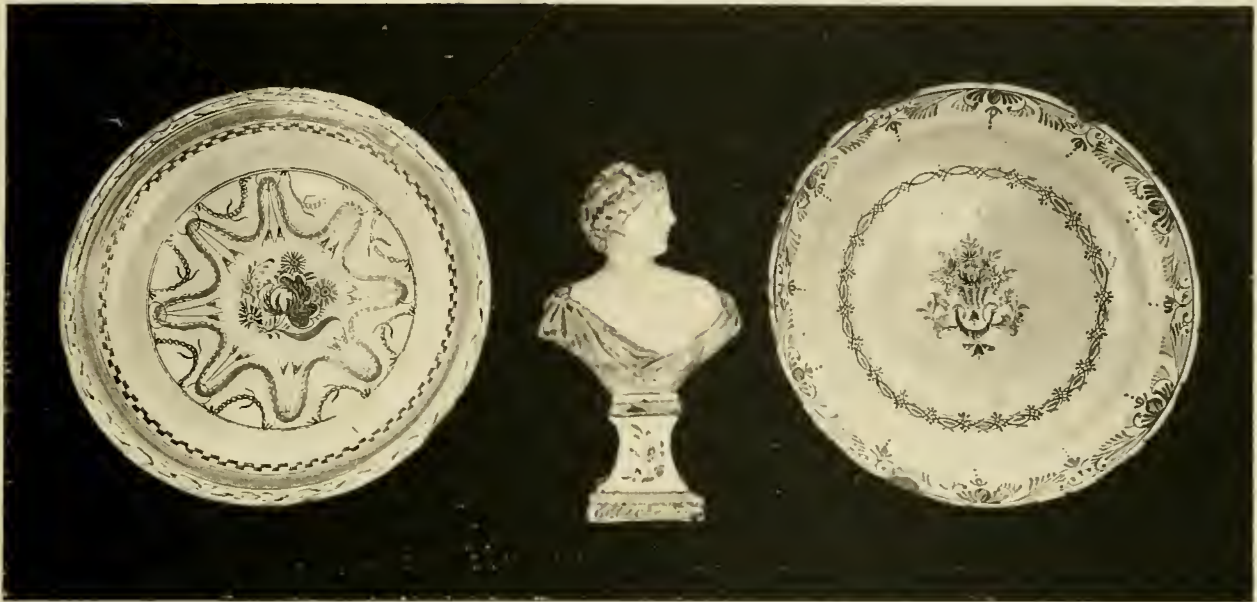
Décor : fond vert clair, garni au col d'une guirlande de fruits (pommes) aux tons jaunes. Les pieds, de forme contournée, sont de deux tons verts liserés de jaune.

Collection : Bruxelles, coll. Reuter.

FABRIQUE DE LA RUE
DE LA MONTAGNE
*Époque Ghobert de Saint Martin*

FABRIQUE DE LA PORTE
DE LAEKEN
*Époque Stevens*

FABRIQUE DE LA RUE
DE LA MONTAGNE
*Époque veuve Jacques Artoisenet*



Plat — Buste — Plat



FABRIQUE DE LA RUE
DE LA MONTAGNE
*Époque Ghobert de Saint-Martin*

FABRIQUE DE LA PORTE
DE LAEKEN
*Époque Stevens*

FABRIQUE DE LA RUE
DE LA MONTAGNE
*Époque Ghobert de Saint-Martin*

Plats
(coll. Ligny et Deny)

Soupière de petite taille, ronde, anses droites, couvercle boutonné.

Décor : manganèse fouetté, avec réserves chargées de fleurs polychromes. A remarquer que les fleurs sont sous couverte sur le couvercle et sur couverte sur la pièce.

Collection : Bruxelles, coll. Polak.

Assiette.

Décor de fleurs dans le creux et sur le marli ; polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny. — A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 390.

Assiette profonde.

Marli : bandes jaunes liées de bleu ; creux : bouquet central encerclé et rayonné de motifs réguliers alternés de fleurs. Le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette profonde.

Marli : larges bandes jaunes et bleues ; creux : corbeille fleurie sur terrasse ; le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette profonde.

Marli : feuilles vertes semées; creux : corbeille contenant des fleurs et surmontée d'une anse ; le tout polychrome.

Rappelle certains décors de Delft polychrome, mais plus fin, et aux couleurs plus fondues.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette profonde, à large bord.

Marli : bandes de motifs grecs et rinceaux polychromes ; creux : bouquet de fleurs polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette profonde, à bords chantournés.

Dans le creux : Chinois contre un pilastre, dans un paysage arboré, polychrome,

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Assiette ronde.

Marli : dessins jaunes et verts ; creux : grands fruits coupés et non coupés, sur terrasse ; le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Potiche de forme ovoïde.

Décor : fond épongé manganèse clair; deux petites réserves chargées de fleurs bleues; deux grandes réserves à fond blanc chargées de bouquets de fleurs bleu foncé.

Très bel émail et tons superbes de bleu. Hauteur $0^{m}30$ environ.

Collections : Bruxelles, coll. Angenot.
Bruxelles, coll. Van Goidtsenhoven. (Deux potiches en pendant, avec couvercle.)

### *Art. 2. — Décor en camaïeu.*

Légumier de forme oblongue, chantournée, le corps à godrons alternants comme taille; anses en forme de feuille roulée. Couvercle chargé de fleurs et de branches en relief à même la pièce; bouton ouvragé.

Décor : manganèse marbré, y compris sous la pièce. Intérieur blanc. Émail irisé.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

### *Art. 3. — Faïence fine. Terre de pipe.*

#### A. Décor au naturel.

Bottes d'asperges sur plateau.

Décor polychrome au naturel.

Collection : Bruxelles, coll. del Campo de la Camara. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 393.

Huilier.

Travail moulé en forme de bois; les deux porte-burettes ont la forme d'une grosse branche de bois creusée; l'anse semble une branche d'arbre nouée dans le haut; entre les deux porte-burettes, sortes de petites salières creuses.

Décor : bois polychrome au naturel. (*Marque n° 82.*)

Collection : Bruxelles, coll. particulière.

#### B. Décor blanc.

Petit brûle-parfums (pot-pourri) en forme de vase sur piédouche. Travail ajouré sur l'épaulement. Couvercle chargé de grappes de fruits en relief retombant et se prolongeant sur les côtés du vase.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

Groupe : Un berger et une bergère sur un cartouche de rocailles.

Collection : Anvers, anc. coll. Van Schorel, vente juin 1774, cat. n° 385.

C. Décor polychrome.

Cafetière en forme de balustre, à bec d'épanchement détaché.

Décor : fond saumon obtenu par engobage, décoré en blanc d'une frise de palmettes et de rinceaux fleuris.

Hauteur $0^{m}24$.

Fabrique de Ghobert, à Bruxelles, vers 1790.

Collection : Sèvres, musée céramique. Don de M. Auscher.

A noter qu'à la fabrique de Wedgwood (Angleterre), à celles d'Andenne et de Malines (Belgique) ont été faites des pièces de décor identiques comme tons et motifs.

Petite tasse ronde, évasée et sans anse.

Décor : fond manganèse clair, avec petites réserves de fleurs bleues et feuilles vertes.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

*Art. 4. — Statuettes. Groupes.*

Chinois assis sur des ballots de marchandises qui portent la marque commerciale de l'expéditeur.

Décor : habillé de vert, le reste polychrome,

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 2. Provient de la coll. Evenepoel.

Chinois.

Décor : habillé de blanc chargé de fleurettes polychromes ; le reste polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. I. Van Merstraeten.

Petit groupe : domestique aidant son maître à monter sur une chèvre.

Décor polychrome.

Sur terrasse polychrome à larges mouchetures manganèse foncé.

Le sujet paraît être une charge, dans le genre satyrique du tailleur du comte de Brühl (Meissen, porcelaine).

Bruxelles, coll. Daems-Dewrée.

Petit groupe formant boîte : Femme endormie dans un fauteuil, un jeune homme se penche pour l'embrasser.

Sur base rocaille Louis XV.

Décor polychrome.

Collection : Bruxelles, musée communal, n° 10. Provient de la coll. Evenepoel.

Perroquet, formant boîte.

Décor polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. musée communal.

### Paragraphe 5. — Bartholeyns.

Pot à bière, ansé ; couvercle d'étain.

Décor : fond bleu ; petites réserves de traits polychromes en étoiles ; grande réserve : patineur dans un paysage, le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Bauwens-Poelaert, vente salle Leroy, janvier 1918, cat. n° 134.

Couvercle de légumier.

Bouton : citron au naturel sur feuillage.

Polychromie en semis de fleurs.

Collection : Bruxelles, coll. X.

Grand couvercle.

Décor : fond blanc, branchages et palissades, genre chinois, en camaïeu bleu.

Bouton : grand citron au naturel sur feuilles vertes.

Collection : Bruxelles, coll. X.

## SECTION CINQUIÈME

### FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN

### Paragraphe 1er. — Jean-Baptiste Artoisenet.

Deux assiettes avec sujets allégoriques ayant trait à la Révolution brabançonne.

Collection : Ninove, anc. coll. E. De Deyn, vente novembre 1912, cat. n° 391.

1 2



3 4 5

6 7



8 9 10

1. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque van Bellinghen.*
2-3-4-5-8-10. *Fabrique de la Rue de la Montagne. Époque Ghobert de Saint-Martin.*
6-7-9. *Fabrique de la Rue de la Montagne. Époque veuve Jacques Artoisenet.*

Assiettes (coll. Ligny)

Sur ce type d'assiettes, consultez Champfleury : *Histoire des Faïences patriotiques*, etc.

Plaque.

Environ 25 × 20.

Sujet polychrome : Maréchal inspectant un champ de bataille.

Collection : Bruxelles, coll. X.

## Paragraphe 2. — Van Bellinghen.

### *Art. 1er. — Divers pour la table, etc.*

Le décor ci-après, aux oiseaux et fleurs, est identique à celui d'Aprey (France). (Voir Blaker, p. 87, et Deveaux.)

Pots à bière.

Fond bleu, épongé, agrémenté au col et sur la panse d'un liseré jaune cordé; grande réserve ; oiseau polychrome sur branche.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière, sans bec d'épanchement.

Fond manganèse épongé, avec petites réserves de fleurs polychromes; grande réserve : dame chinoise dans un jardin, le tout en ton bleu imitant les « lange lyzen ».

Colection : Bruxelles, coll. Deny.

Pot à bière.

Fond manganèse épongé, avec grande réserve polychrome : scène de patinage de l'époque Directoire. Large ruban au col.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pot à bière.

Fond manganèse épongé, avec grande réserve : hussard debout dans un site, le tout en ton manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pot à bière, avec couvercle en étain.

Décor : fond manganèse, chargé au col de liseré jaune surchargé de motifs bruns.

Grande réserve polychome : sainte Catherine.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Pot à bière, grande taille, avec couvercle en étain.

Décor : fond bleu fouetté, chargé de réserves à fond blanc avec fleurs bleues.

Grande réserve : divinité tenant un caducée et une branche de fleurs, en bleu.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Pot à bière, petite taille, à panse piriforme.

Décor polychrome : La Vierge et l'Enfant Jésus, et deux oiseaux en réserves séparées par une bande ondulée en bleu.

Couvercle et pied étain.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Daems-Dewrée, vente mai 1913, cat. n° 178.

Pot à bière, fond blanc chargé d'un bouquet de fleurs et branches sur lequel est perché un oiseau, le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. de Meester.

Saucière, ansée, à un bec d'épanchement.

Décor : fond bleu clair épongé; sur le devant, réserve de fleurs polychromes; sur les côtés, grand oiseau polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pinte.

Décor : fond blanc; en camaïeu bleu, branches de fleurs liées par un ruban; entre les deux branches : *Litre.*

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Plat, grande taille; bords élevés et godronnés, de fond gris bleu épongé avec grandes réserves allongées en quadrillé et petites réserves de fleurettes; creux : fond blanc chargé de deux oiseaux affrontés sur une haie entre deux arbres; le tout sur terrasse et polychrome. Rappelle le décor de Vron (France). (V. Ris-Paquot : *Faïences*, etc., pp. 31-35.)

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Deux plats.

Décor : oiseaux et fleurs polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. van den Corput. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 382.

Assiette profonde.

Marli : bande jaune à motifs manganèse foncé épongé ; creux : Amour avec arc et flèche, en manganèse, dans un paysage.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Beurrier ansé, avec couvercle boutonné.

Décor : fond bleu clair, avec réserves polychromes de fleurs et oiseaux.

Collections : Bruxelles, coll. Deny.
Bruxelles, coll. Blanke.

Salière.

Décor : fond bleu épongé, avec réserves de fleurs polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Saladier, godronné.

Décor, fond bleu fouetté ; au centre, un oiseau « La Huppe », en jaune et manganèse, perché sur une branche ; réserves fleuries en forme d'étoiles près du bord.

Collection : Bruxelles, anc. coll. de Coen, vente 1907, cat. n° 275. Provient de la vente H. Gosselin, 1891. A figuré à l'exp. de 1880.

Bol.

Décor, fond bleu, au perroquet polychrome en réserve.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Gosselin. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 486.

Paire d'assises pour jardin, se composant chacune de trois coussins superposés de grande taille adhérant les uns aux autres ; forme allongée ; extrémités boutonnées ; bords cordés.

Décor : quadrillés de polychromie jaune, verte, bleue.

Collection : Bruxelles, coll. Van Hove.

Paire d'assises pour jardin, sous forme de tonnelet. Décor polychrome. En haut et en bas, cercles manganèse et cercles jaunes, chargés de fleurs, sur la panse, baldaquins, bouquets et grandes réserves carrées de paysages en camaïeu bleu.

Collection : Bruxelles, musée communal.

*Art. 2. — Animaux. Personnages. Décor polychrome.*

Lion, couché sur socle jaspé de vert.
Décor violet et jaune, traits noirs.

Collections : Bruxelles, coll. J. Van Merstraeten. Paire. Provient de la coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 289. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905, cat. n° 25-26. Provenait de la vente Colson, 1887. Reproduit dans le cat. De Coen.
Bruxelles : coll. Poupé. Paire en pendant.
Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. Paire en pendant. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 308.
Bruxelles, anc. coll. Coster, vente 1907, cat. n° 497.

A noter que ce type était assez répandu ; l'idée en provenait des fabriques françaises, Marseille (v. Demmin, p. 103), La Charente (v. Ris-Paquot, p. 22), Saint-Clément, en Lorraine (v. Havard), Rennes (v. Decombe, p. 137), qui le faisaient pour la décoration des parcs et des jardins où il ornait les terrasses et perrons, au XVIII^e^ siècle.

« Ils étaient également destinés à servir de montre ou d'enseigne aux marchands de faïence. » Ris-Paquot, p. 22. Demmin, p. 103, confirme la la chose et l'applique également aux chiens et levrettes.

Il y a tout lieu de croire que c'est ce dernier modèle qui a poussé le faïencier bruxellois, ceci à raison de la petite taille des pièces connues.

Chien. Emaux et tailles variés. Généralement assis sur socle vert.

Collections : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 312. (Haut. 0.18.)
Bruxelles, coll. van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 381.
Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 307.
Bruxelles, coll. van Goidtsenhoven.
Bruxelles, coll. de Meester.
Bruxelles, coll. L. Gilmont. A figuré à l'exp. d'art anc., Bruxelles 1910, cat. p. 180, n° 50.
Bruxelles, coll. Flanneau, Daems, etc., vente Bruxelles, galerie St-Luc, mars 1892, cat. p. 6, n° 80.
Bruxelles, coll. M^me^ F. Wittouck. — *(Marque n° 84.)*

Chat. Emaux et tailles variés. Généralement assis. Forme souvent pendant au chien, sur socle vert ou manganèse.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Coster, vente 1907, cat. n° 498.
Bruxelles, coll. van den Corput. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 381.
Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 306.
Bruxelles, coll. De Meester.
Bruxelles, coll. van Goidtsenhoven.
Bruxelles, coll. Dachsbeek.
Bruxelles, coll. van Merstraeten.

FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN

*Époque Stevens*



Grande potiche
(coll. Dachsbeck)



Paire de vases
(coll. Mesdach de ter Kiele)

Sanglier.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Tronc d'arbre avec branches soutenant deux oiseaux ; le tout sur socle. Décor polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck.

Statuette de Chinois assis sur un tertre, appuyé contre un arbre sur lequel perche un oiseau.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art. brab. anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917.
Bruxelles, coll. H. De Backer. A figuré à l'exp. d'art. anc. 1915, cat. n° 27.

Statuette de Chinoise assise sur un tertre, appuyée contre un arbre sur lequel perche un oiseau. Pendant au précédent.

Collections : Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brab. anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917.
Bruxelles, anc. coll. Coster, vente 1907, cat. n° 531. A figuré à l'exp. de Bruxelles 1888, cat. 2037.

Deux statuettes.

Collection : Bruxelles, coll. Maskens. Ont figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 429.
Coll. Mesdach de ter Kiele (forment porte-bougies).

Enfant assis sur un tonneau et tenant une coupe.
Décor polychrome.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Evenepoel. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 328.

Petit Bacchus à cheval sur un tonneau placé sur un chantier. Le côté face du tonneau porte en relief une tête grotesque.
Décor de ceps de vigne, fleurs, feuillages, polychromes. Personnage en blanc : tonneau en manganèse sur les côtés.

Collections : Bruxelles, coll. van Merstraeten.
Bruxelles, coll. Dachsbeck ; provient de la coll. Blanke.

Grand pichet, représentant un homme assis sur un tonneau droit. Il est coiffé d'un chapeau à larges bords, et tient d'une main une bouteille et de l'autre un verre. Haut. 0.65.
Décor : bleu, manganèse et jaune.

Collection : Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 274. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois, 1905. Reproduit dans le cat. De Coen.

### Paragraphe 3. — Stevens (Mathieu et Héliodore).

Ces fabricants se sont surtout livrés à la production de pièces d'ordre courant : plats, assiettes, pichets, pintes, pots à bière, etc.

Les pièces de forme n'ont aucune caractéristique spéciale. Le coloris est bon, l'émail assez brillant, le décor plutôt banal.

#### *Art. 1er. — Divers pour la table.*

Pots à bière.

Variés dans la taille, ansés, avec couvercle en étain; portent souvent, percée dans le col, la marque en plomb de l'atelier de vérification. Les modèles sans bec d'épanchement sont antérieurs à ceux avec bec. Parfois de teinte unie, généralement avec des réserves; celles-ci sont multiples et de même taille et de formes diverses; le plus souvent, grande réserve sur la panse. Panse sphérique et col.

Pot à bière.

Décor bleu fouetté.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. n° 46.

Pot à bière.

Décor manganèse rosé.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. n° 53.

Pot à bière.

Décor manganèse foncé.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. n° 54.

Pot à bière.

Fond bleu de roi; réserves de fleurs polychromes.

Collections : Bruxelles, coll. X..., vente 1917, cat. n° 52.
Bruxelles, coll. Mlle Leva.
Bruxelles, anc. coll. Daems-Dewrée, vente mai 1913, cat. n° 176.
Bruxelles, coll. Blanke.

Pot à bière.

Fond bleu de roi, semis de fleurs.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. nos 47-48.

Pot à bière.

Fond bleu fouetté, semis de fleurettes, liseré jaune autour de la panse.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. n° 51.

Pot à bière.

Décor sommaire en vert et violet, branches de fleurs.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Daems-Dewrée, vente mai 1913, cat. n° 175.

Pot à bière.

Fond bleu; grande réserve : femme faisant du filet, polychrome, entre deux arbres verts.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière.

Fond bleu, petites réserves de fleurs polychromes; grande réserve : le lion belgique révolutionnaire tenant un chapeau au bout d'une hampe; le tout flanqué de deux arbres et sur une terrasse. Polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière.

Fond bleu fouetté; petites réserves de fleurs; grande réserve : mère et sa fille, époque Directoire, entre deux arbres, sur terrasse; le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Blanke.

Pot à bière,

Fond bleu fouetté, col liseré de jaune; petites réserves de fleurs; grande réserve : au cavalier passant, entre deux arbres, sur terrasse; le tout polychrome.

Collections : Bruxelles, coll. Blanke.
Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière.

Fond bleu fouetté, col liseré jaune et vert; petites réserves de fleurs; grande réserve : hussard à cheval passant, entre deux arbres, sur terrasse; le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Blanke.

Pot à bière.

Fond bleu; petites réserves de fleurs; grande réserve ronde : le Juif errant; polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Blanke.

Pot à bière, grande taille.

Fond bleu ; petites réserves étoilées de fleurs polychromes ; grande réserve polychrome : le Postillon de Longjumeau.

Collection : Namur, anc. coll. Jomouton ; vente salle Giroux, 31 mai 1918 ; catalogue p. 9, n° 20.

Série importante de pots à bière.

Polychromie et réserves variées.

Un des pots portant la marque en creux dans la pâte : **Stevens Brussel.**

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pot à bière.

Fond manganèse avec réserves de fleurs polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pot à bière.

Fond manganèse ; au col, filet blanc liséré de bleu ; deux petites réserves de branches fleuries ; grande réserve au cavalier passant, entre deux arbres, sur terrasse ; le tout polychrome.

Couvercle d'étain.

Collection : Bruxelles, coll. Le Bermuth.

Pot à bière de très grande taille.

Grande réserve : trois personnages autour d'un porc. Cette réserve est tenue par deux lions en guise de supports, type du lion belgique. Haut. 0.40. — (*Marque 89.*)

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Pot à bière à panse piriforme ; fond violet jaspé à décor polychrome, coq sur socle et feuilles en jaune et vert.

Couverte d'étain.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Daems-Dewrée, vente mai 1913, cat. n° 77.

Pot à bière.

Décor fond bleu royal flambé, avec grande réserve de cavalier et fleurettes polychromes.

Signé en creux : Stevens Brussel.

Collection : Bruxelles, coll. J. Van Merstraeten. Provient de l'anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 284. Reproduit dans ledit catalogue. A figuré à l'exp. d'art anc. bruxellois 1905, cat. n° 28.

FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN

*Époque Stevens*




Les quatre évangélistes
(coll. Schaubroeck)



Pot a tabac
(coll. Angenot)



Levrette
(coll. Mesdach de ter Kiele)

Pot à bière.
Fond bleu ; réserve : animal passant, en manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. n° 50.

Pot à bière avec couvercle en étain.
Décor : fond bleu chargé de réserves étoilées portant des branches fleuries; grande réserve : Arlequin jouant du violon sur un soufflet, en polychromie.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Pot à bière.
Fond bleu fouetté; réserve : personnage.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. n° 49.

Pot à bière.
Fond bleu de roi; petites réserves de fleurs polychromes; grande réserve : Napoléon debout, polychrome. — (*Marque n° 87.*)

Collection : musée communal. n° 6. Provient de la coll. Evenepoel.

Terrine.
Poule couveuse, entourée de poussins et œufs, sur plateau.

Collections : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod. Galerie Giroux, octobre 1917. — (*Marque n° 90.*)
Bruxelles, musée du Cinquantenaire.
Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Saladier.
Fond bleu fouetté, avec grande réserve en polychrome : Vénus et Cupidon.

Collection : Bruxelles, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 320.

Pichets.
Ces sortes de pots à bière, représentés par des personnages (hommes, femmes) généralement assis sur un tertre muni d'un robinet de cuivre, et ansés, ont de tout temps été fort répandus et d'un usage très courant. On les rencontre notamment dans les fabriques suivantes : Delft (v. type dans Emile Bayard, p. 165), Sinceny (v. type dans Ris.-Paquot, *Faïences*, etc., p. 209), Desvres (v. type dans R. Peyre, p. 128), Rennes (v. Decombe, p. 181), Lille (v. type dans catal. Quarré-Reybourbon, p. 48). Nous les trouvons également dans divers manufactures anglaises.

Les personnages tiennent le plus habituellement les mains sur le ventre; parfois cependant ils lèvent le bras au bout duquel une main tient une coupe.

Certains types ont des allures satyriques ou allégoriques.

Quand les pichets représentent des femmes, on les appelle plutôt Jacqueline.

Figure d'homme.

Grande taille, polychrome. — (*Marque n° 86.*)

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Matelot assis sur un tertre.

Décor polychrome.

Collection : Bruxelles, anc. coll. H. Gosselin. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 484.

Figure d'homme.

Emaux vert, bleu, manganèse. Hauteur : 0m30.

Collections : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 292. Reproduit dans le dit cat.
Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele, prov. de la coll. Evenepoel.

Figure d'homme assis à cheval sur un tonneau.

Décor : manganèse, jaune et vert.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Daems-Dewrée, vente mai 1913, cat. n° 173.
Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Figure d'homme assis.

Décor polychrome.

Collections : Bruxelles, anc. coll. Coster, vente 1907, cat. n° 501.
Bruxelles, coll. Fagel-Descamps. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 473.

Figure de femme.

Emaux variés. Hauteur : 0m35.

Collections : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 294.
Bruxelles, coll. Fagel-Descamps. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 473.

Figure de femme assise sur un tonneau.

Décor : fond blanc, traces de polychromie.

Collection : Bruxelles, coll. Damiens.

Clown.

Décor : costume blanc, à collerette, parsemé de fleurettes polychromes. Coiffé d'un chapeau à larges bords.

Teintes bleu, manganèse, jaune. Tertre jaune.

Collection : Bruxelles, coll. X ..

Bonhomme.

Même décor.

Collections : Bruxelles, coll. Van den Corput. A figuré à l'exp. d'art brabançon anc. et mod., galerie Giroux, octobre 1917.
Bruxelles, coll. X..., vente galerie St-Luc, 1889, cat. n° 719.

Bonhomme tenant une cruche.

Emaux rouge, jaune, vert, noir.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente 9 décembre 1912, cat. n° 301.

Larbin en livrée Louis XVI, assis sur un tonneau. Taille plus petite que les pièces ci-dessus.

Décor : fond blanc, galons bleus, cheveux manganèses, quelques feuilles vertes.

Collection : Bruxelles, coll. Le Bermuth.

Pintes.

Petite taille, couvercle étain.

Décor : fond blanc, cordons bruns et jaunes au col et à la base. Sur le devant, couronnes formée de ruban vert alternant avec des points bleus et jaunes ; au centre : 1/2 LITRON S

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Pinte.

Décor polychrome portant le portrait de Jenneval. A figuré à l'exp. de 1888, cat. n° 2039.

Collection : Bruxelles, coll. Sloors.

Décor manganèse.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Fond bleu fouetté.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Petite taille.

Réserve couvrant presque tout le corps de la pièce : Kermesse flamande, de Teniers, peinture signée : De Mol.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Petite taille.

Fond blanc, cerclé de jaune au col et à la base.

Sur le devant, couronne de fleurs au centre, en bleu : $\frac{1}{2}$ LITRE

Collection : Bruxelles, musée communal, nº 19. Provient de la coll. Evenepoel.

Petite taille.

Fond bleu ; grande réserve dentelée : $\frac{1}{2}$ LITRE

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Taille ordinaire.

Décor : Fond bleu fouetté ; réserve : Soldats attablés ou debout, en traits noirs. Texte sous le sujet en italique et sur deux lignes. Procédé obtenu par impression.

Collection : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.

Grande taille.

Fond bleu, réserve : sujet jordanesque, en polychromie.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Grande taille.

Fond bleu ; grande réserve dentelée, au centre, en bleu sous couverte : LITRE

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

Double litre.

Fond bleu.

Collection : Bruxelles. coll. Mme Leva.

Grande taille.

Fond manganèse. Sur le devant : encerclement de couronnes bleues et jaunes ; au centre, en bleu sous couverte : LITRE S'T

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Plats.

De forme ronde ; marli, jaune à motifs bleus ; centre : étoiles rayonnantes à multiples pointes en bleu foncé et fleurettes.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

1 2 3



4

1 et 3. Chien et chat. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque van Bellinghen.*

2. Soulier. *Fabrique de la rue de la Montagne. Époque Gobert.*
(coll. Desmedt)

4. Beurrier. *Fabrique de la rue de Laeken. Époque J. P. Artoisenet.*
(coll. van Goitsenhoven)

De forme ronde ; marli liséré ; creux : feuilles de chêne et glands, polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

De forme ronde ; branches de marguerites polychromes.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Profond ; marli liséré polychrome ; dans le creux, grand bouquet de marguerites polychromes ; dans le bouquet, initiales **V. M. 1853**. (Initiales du peintre Van Mol.)

Collection : Bruxelles, coll. X... Provient de la coll. de Mme Leva.

Rond. Sujet genre Japon « à la Palissade » ; polychromie bleu, rouge et lisérés d'or.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Rond et profond. Dans le creux : cavalier sur terrasse entre deux arbres, décor polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. L. Bermuth.

Rond et profond. Dans le creux : poissons et couteau dans un semis de fleurettes ; le tout, polychrome au naturel.

Collection : Bruxelles, coll. van Cappellen.

Fond de plat ; jardinière portant sur la tête une corbeille de fleurs, dans un paysage, polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

Deux petits plats.
Décor : fond bleu fouetté, avec réserves d'ornements rayonnants en polychromie.

Collection : Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. n° 342.

Assiette.
Profonde. Marli liséré de bleu et jaune. Dans le creux : femme en toilette empire dans un paysage avec arbres ; le tout polychrome.

Collection : Bruxelles, coll. particulière.

Beurrier.
De forme ronde, ansé, couvercle boutonné.
Décor : fond bleu, lisérés jaunes pointillés de brun en forme de fleurettes.

Collection : Bruxelles, coll. Ligny.

De forme ronde, ansé, couvercle boutonné.
Décor : fond bleu ; médaillons fleuris.

Collection : Bruxelles, coll. X..., vente juillet 1917, cat. nº 56.

Pot à tabac.
Fond blanc grisâtre ; dessin bleu figurant un manteau royal couronné ; en dessous du manteau : tabac de Hollande. — (*Marque nº 87.*)

Collection : Bruxelles, coll. J. Bruylant.

Socle.
De forme carrée ; décor : fond blanc bleuté ; texte en bleu : Saint-René priés pour nous.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert.

Bol.
Petite taille. Décor blanc veiné de rouge et bleu.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Gourde.
Polychromie de fleurs.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Vase et potiches.
Garniture composée de 5 pièces.
Décor : Japon, rouge, bleu, or.
Grande taille. — (*Marque nº 87.*)

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Paire de vases.
Style Renaissance italienne, médaillons à personnages ; polychromes. (*Marque nº 87.*)

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Paire de vases.
Décor : fond bleu épongé, avec médaillons polychromes : Amours.
Supports blancs et bleus.

Collection : Bruxelles, coll. Mme Leva.

Paire de vases.
Décor grotesque, genre persan, en camaïeu bleu. — (*Marque nº 85.*)

Collection : Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Paire de vases.
Forme amphore.
Décor sapin. — (*Marque n° 87.*)

Collection : Bruxelles, coll. X...

Grande potiche de forme ovoïde. Sur l'épaulement, large guirlande de pourpre (feuilles et raisins) au naturel ; même décor sur le couvercle boutonné. Fond blanc. Haut. 0.75. — (*Marque n° 87.*)

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. Provient de la coll. de Mme Leva.

### *Art. 2. — Statuettes. Divers.*

Statuettes.
Les Quatre Évangélistes.
Décor polychrome très ordinaire. Les quatre personnages figurent séparément avec leurs attributs, le tout sur socle. Haut. environ 0.40.

Collections : Bruxelles, coll. Schaubroeck.
Bruxelles, coll. Poupey. Deux statuettes de la série.

Saint Nicolas et les trois enfants dans la cuvelle; formant deux pièces séparées.
Décor polychrome sur fond blanc.

Collection : Bruxelles, coll. Dachsbeck. A figuré à l'exp. d'art brabançon ancien et moderne, Galerie Giroux, octobre 1917.

Levrette assise sur socle blanc.
Décor : blanc; collier bleu.

Collection : Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Epi de faîtage en forme de pigeon; travail grossier. A la base, deux trous pour fixer avec des clous.
Décor : couverte blanche, avec tracés de manganèse et traits bleus et jaunes pour désigner les ailes et les pattes.

Collection : Bruxelles, coll. X... Provient de la coll. Schaubroeck.

Encrier en forme de commode. Parfois surmonté d'un accessoire (perroquet, etc.).

Polychromie manganèse, bleu, verte, : fleurettes et branches.

Collections : Bruxelles, musée du Cinquantenaire.
Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 464.
Bruxelles, coll. del Campo de la Camara. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 390.
Anvers, anc. coll. Vleeshuys, vente 1913, cat. nº 334.
Bruxelles, anc. coll. Coster, vente 1907, cat. nº 502.
Bruxelles, coll. Maskens. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 410.
Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 456.

Encrier en forme de chimère.

Collection : Bruxelles, coll. Mesdach de ter Kiele.

Tulipier.
Décor blanc. — (*Marque nº 87.*)

Collection : Bruxelles, coll. Idion. Provient de la coll. V. Roze, vente janvier 1918, cat. nº 69.

Porte-bouquet formé d'un grand cacatoès, ailes déployées.
Décor : fond blanc, teintes de polychromie à la tête, aux pattes et sur les plumes.

Collection : Bruxelles, coll. G. Dansaert. Provient de la coll. Poelaert.

Pot à allumettes.
Décor : épongé brun clair et blanc.

Collection : Bruxelles, coll. X...

## SECTION SIXIÈME.

### FABRIQUE D'ETTERBEEK.

#### PARAGRAPHE 1er. — CHRÉTIEN KÜHNE.

Beurrier : vache couchée sur tertre.
Décor polychrome. — (*Marque nº 97.*)

Collections : Bruxelles, coll. R. Janssen.
Bruxelles, musée communal, nº 5.

Beurrier : Courge posée sur une feuille.
Décor polychrome au naturel. — (*Marque nº 98.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. nº 451. Gravé dans *l'Art ancien*, p. 372.

1 2 3 4




5 6 7

1-3-4. Pots a bière. *Fabrique hors la Porte de Laeken Époque van Bellinghen.*
2-5. Pot a bière et pinte. *Fabrique de la Rue de la Montagne. Époque Ghobert.*
6. Pot a onguent (moutardier ?). *Fabrique de la Rue de Laeken. Époque Philippe Mombaers.*
7. Pinte. *Fabrique hors la Porte de Laeken. Époque Stevens.*
(coll. Deny)

Terrine en forme de melon.
Décor : au naturel. Hauteur : $0^m33$, longueur : $0^m45$. — (*Marques nos 93 et 94.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 445.

Plat à bord chantourné et festonné.
Décor camaïeu bleu ; au centre, tige d'œillet ; sur le marli, des lambrequins fleuris. — (*Marque n° 96.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. De Coen, vente 1907, cat. n° 266.

Figure grotesque ayant probablement servi d'enseigne.
Polychrome. Hauteur : $0^m48$. — (*Marque n° 91.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Fétis. A figuré à l'exp. de 1880, cat. n° 444.

Statue grotesque.
Polychromie : blanc, bleu, jaune vif, bistre, rouge. — (*Marque n° 92.*)

Collection : Bruxelles, anc. coll. Lhoest.

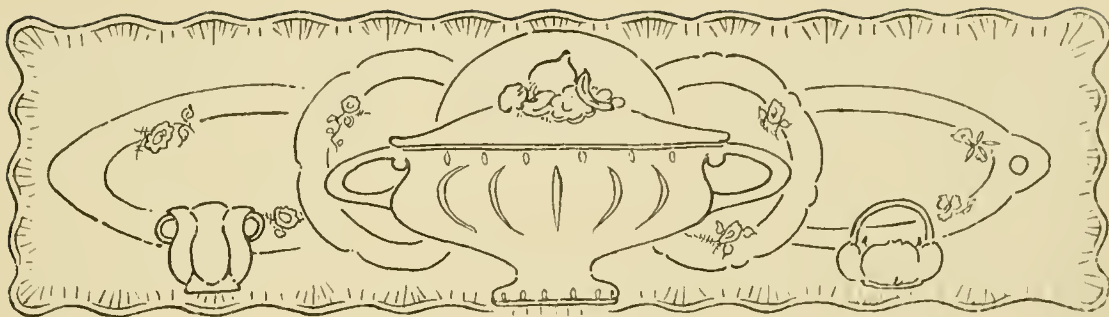
Deux statuettes : Bacchus ou enfants vendangeurs.
Légères polychromies. — (*Marque n° 98.*)

Collection : Bruxelles, coll. Delforge.

Beurrier : vache couchée dans une assiette ronde.
Décor : vache : brun clair et taches de manganèse. Assiette : semée de de fleurs polychromes. — (*Marque n° 95.*)

Collection : Bruxelles, coll. Deny.





# TITRE III

# LES VENTES

## CHAPITRE PREMIER

### APERÇU DES PRIX OBTENUS DANS LES VENTES PUBLIQUES

Voici, certes, une innovation bien anglaise (voir notamment dans les ouvrages de Blacker) et qui semble devoir être approuvée par les amateurs.

Les novices y trouveront un vague barème pour leurs acquisitions; ils se laisseront volontiers tenter par des prix raisonnables, mais sans oublier que la loi de l'offre et de la demande est toujours souveraine maîtresse; ils se diront aussi qu'il faut parfois se hâter si l'on veut constituer une collection dans des conditions acceptables, car la folie des enchères est de plus en plus sans limites. Au surplus, la tentation et l'engouement pèseront beaucoup dans la balance.

Les fervents, collectionneurs endurcis et déjà lointains, verront avec plaisir la hausse constante du prix des pièces qu'ils possèdent, et, pour employer l'expression vulgaire, n'en seront point fâchés. Ils auront aussi une base pour leurs échanges ou leurs ventes.

Mais combien, surtout, seront heureux les passionnés d'antan, ceux qui ont débuté dans l'ombre et l'oubli, alors que personne n'y songeait, et qu'ils amassaient les uns par goût, les autres par spéculation. Temps bénis et déjà si lointains, où pour quelques francs l'on acquérait chez quelque

brocanteur ou parmi les débris d'un Vieux marché, une pièce insigne, valant actuellement son poids d'or, une statue unique, un vase désormais introuvable.

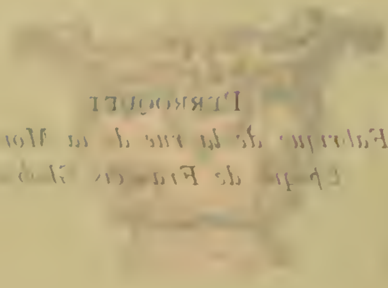
Parce qu'il serait fastidieux de parcourir tous les catalogues, que l'on risquerait de froisser certaines susceptibilités, et qu'elles ne peuvent servir de base réelle, on n'a point voulu mentionner ici les ventes privées, faites de la main à la main. Il a fallu également, sous peine d'être illimité, se borner aux ventes publiques remontant à une trentaine d'années; c'est aussi ce qui se fait en Angleterre.

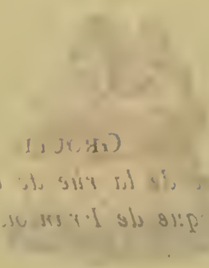
Il va de soi que les attributions et descriptions qui suivent, sont laissées à la responsabilité des auteurs des catalogues.

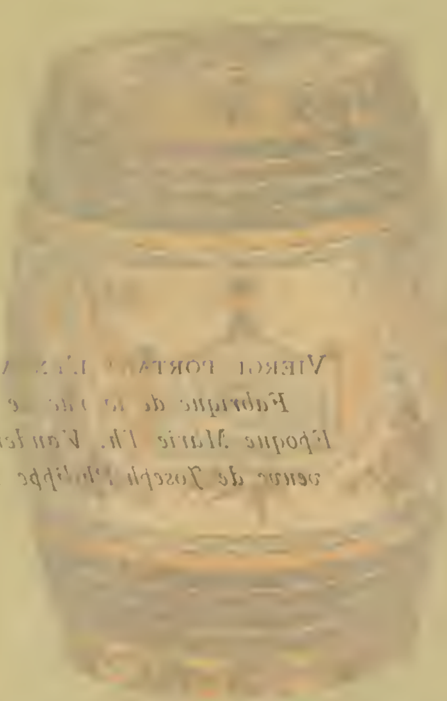
## SECTION PREMIÈRE

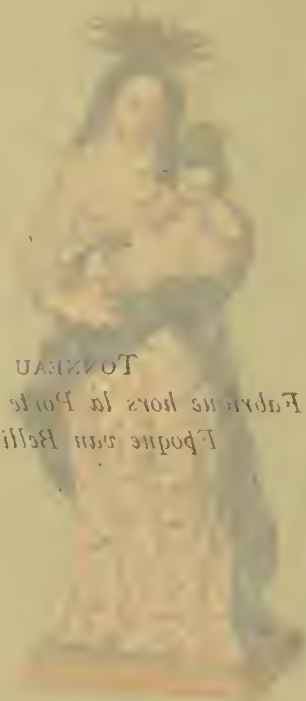
### VENTES PAR LE MINISTÈRE DE M. LEROY, EXPERT, BRUXELLES

| | | Francs |
|---|---|---|
| 1890. — | Pot à bière formé par un homme assis sur un tertre, décor polychrome | 24 |
| | Pot à bière formé par une femme assise sur un tertre, décor polychrome | 24 |
| | Légumier formé par un concombre posé sur un plat | 18 |
| | Légumier formé par un concombre posé sur un plat | 24 |
| | Compotier formé par une sirène, décor polychrome | 24 |
| 1894. — | Vase couvert, décor polychrome de fleurs et feuillages en relief, couvercle restauré. Deux vases de même décor; les 2 numéros | 160 |
| | Couvercle de daubière figurant une carpe, décor polychrome, restauré | 26 |
| | Beurrier figurant un chou | 26 |
| 1895. — | Bol couvert, à deux anses, décor polychrome de paysage avec constructions et arbustes fleuris | 4 |
| 1899. — | Soupière avec plateau, décor polychrome de feuillages et papillons | 50 |
| | Soupière avec plateau figurant un chou, décor polychrome | 72 |
| 1903. — | Pichet représentant un homme assis | 85 |
| 1906. — | Terrine figurant un dindon, décor au naturel | 125 |
| | Cheval sur terrasse, décor au naturel | 60 |









PERROQUET
*Fabrique de la rue de la Montagne.*
*Epoque de François Ghobert*

CACHE-POT
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Epoque Jeanne Vanden Driesche,*
*veuve Philippe Mombaers*

GROUPE
*Fabrique de la rue de la Montagne.*
*Epoque de François Ghobert*

TONNEAU
*Fabrique hors la Porte de Laeken.*
*Epoque van Bellinghen*

VIERGE PORTANT L'ENFANT JÉSUS
*Fabrique de la rue de Laeken.*
*Epoque Marie Th. Vanden Driesche,*
*veuve de Joseph-Philippe Artoisenet*

(Musée de la Ville de Bruxelles).







| | | Francs. |
|---|---|---|
| 1906. — | Terrine avec couvercle surmonté d'un groupe : enfant et chien . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 30 |
| | Terrine figurant un cygne, décor au naturel. . . . . | 50 |
| | Soupière avec plateau figurant un chou . . . . . . . | 140 |
| | Tête d'âne, décor au naturel . . . . . . . . . . . . | 100 |
| | Dindon couché dans un panier, décor au naturel . . . | 190 |
| | Lapin couché, décor au naturel . . . . . . . . . . | 165 |
| | Beurrier sous forme de botte d'asperges, décor au naturel. | 32 |
| 1907. — | Deux lions sur terrasse . . . . . . . . . . . . . | 40 |
| | Chat assis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 38 |
| | Salière figurant une femme tenant une coquille. . . . | 44 |
| | Figurine de Chinoise . . . . . . . . . . . . . . | 95 |
| | Soupière avec plateau, décor d'insectes et fruits en relief, couvercle surmonté d'un chien . . . . . . . . . | 110 |
| 1908. — | Grand groupe : Sainte Anne et la Vierge, sur socle. . | 280 |
| | Deux statuettes : joueur de cornemuse et joueur de serinette, émaillées blanc . . . . . . . . . . . . . . . | 250 |
| 1909. — | Grande potiche entièrement décorée au pourtour d'un paysage accidenté, avec nombreuses figures dans le style chinois, décor monochrome bleu . . . . . . . . . | 130 |
| 1910. — | Encrier représentant un homme assis appuyé sur sa canne et tenant une fleur . . . . . . . . . . . . . . | 280 |
| | Deux tulipiers . . . . . . . . . . . . . . . . . | 40 |
| | Réchaud, Louis XV . . . . . . . . . . . . . . . | 40 |
| | Groupe : La Vierge et l'Enfant Jésus . . . . . . . . | 155 |
| | Canette à fond bleu avec médaillons . . . . . . . . | 22 |
| 1912. — | Réchaud en terre émaillée bleu et vert, hauteur 0m50 . | 240 |
| | Réchaud en terre émaillée bleu et vert, hauteur 0m56 . | 250 |
| | Terrine affectant la forme d'un brochet, à décor blanc et bleu, hauteur 0m19, longueur 0m46 . . . . . . | 1,150 |
| | Fontaine figurant un Chinois assis, les jambes croisées, les mains posées sur le ventre. Email jaune, vert, rouge, bleu et manganèse . . . . . . . . . . . | 920 |
| | Groupe : La Vierge et l'Enfant Jésus . . . . . . . . | 180 |
| | Bénitier . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 13 |
| | Fontaine figurant un dauphin, émail vert . . . . . . | 100 |
| | Pinte, couvercle d'étain . . . . . . . . . . . . . | 36 |

| | | Francs. |
|---|---|---|
| 1912. — | Pot à bière, couvercle d'étain . . . . . . . . . . . | 34 |
| | Pichet figurant une femme vêtue d'une robe à fleurettes, assise sur un tertre . . . . . . . . . . . . . | 110 |
| | Pichet figurant un homme assis sur un tertre. . . . | 110 |
| | Pigeon . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 65 |
| | Statuette : Chien couché. . . . . . . . . . . . | 11 |
| | Deux plats, décor bleu . . . . . . . . . . . . | 15 |
| 1913. — | Lion . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60 |
| | Chien . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 28 |
| | Bénitier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 42 |
| | Petit groupe : La Vierge et l'Enfant Jésus . . . . . | 46 |
| | Pot à lait. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60 |
| | Saladier, décor de fleurs. Fêlé. . . . . . . . . . . | 42 |
| | Soupière à deux anses, décor de fleurs. Fêlée . . . . | 44 |
| | Soupière figurant un chou . . . . . . . . . . . | 145 |
| | Plat contenant des olives . . . . . . . . . . . . | 160 |
| | Encrier, décor bleu. . . . . . . . . . . . . . . | 48 |
| 1915. — | Statuette : Enfant se chauffant . . . . . . . . . . | 20 |
| | Canette . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 60 |
| 1916. — | Soupière figurant un chou. Restauré . . . . . . . | 150 |
| | Terrine figurant un canard. Restauré . . . . . . . | 240 |
| | Deux terrines figurant une poule d'eau . . . . . . | 700 |
| | Terrine figurant un perdreau. Restauré . . . . . . | 95 |
| | Beurrier figurant une vache couchée . . . . . . . | 300 |
| | Pichet figurant une femme assise sur un tertre . . . | 100 |
| | Statuette : Chat. . . . . . . . . . . . . . . . | 200 |
| | Statuette : Chien . . . . . . . . . . . . . . . | 140 |
| | Deux plats, fleurs et lambrequins. . . . . . . . . | 75 |
| | Poêle. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 105 |
| | Pot, fond bleu à fleurettes . . . . . . . . . . . | 40 |
| 1917. — | Quatre statuettes : Evangélistes, décor polychrome . . . | 460 |
| | Chou. Restauré . . . . . . . . . . . . . . . . | 140 |
| 1918. — | Soupière avec plateau, décor d'insectes et fruits en relief, couvercle surmonté d'un chien (voir 1907) . . . . . | 750 |
| | Canette : patineur . . . . . . . . . . . . . . . | 70 |
| | Soupière avec plateau figurant un chou vert à grosses nervures . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 650 |

| | | Francs. |
|---|---|---|
| 1918. — | Tulipier blanc, marqué Stevens, Brussel. Fracturé . . . | 55 |
| | Plat ovale, fleurs et insectes . . . . . . . . . . . | 80 |
| 1919. — | Deux petits plats ronds, bords godronnés, décor papillons et chenilles. . . . . . . . . . . . . . . . . | 100 |
| | Une assiette, décor papillons et chenilles . . . . . | 80 |
| 1920. — | Grande terrine sur plateau figurant un dindon. . . . | 5,400 |
| | Terrine figurant une dinde avec un dindonneau . . . | 1,800 |
| | Terrine figurant une hure . . . . . . . . . . . | 200 |
| | Terrine plus petite. . . . . . . . . . . . . . . | 110 |
| | Soupière figurant un chou sur un plateau. Couvercle recollé. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 625 |
| 1921. — | Buste de femme symbolisant l'Automne, sur piédouche à décor Rouen . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7,500 |
| | Terrine figurant un canard . . . . . . . . . . . | 2,004 |
| | Terrine figurant une poule et son poussin . . . . . | 2,003 |
| | Terrine figurant une tortue portant un escargot . . . | 2,000 |
| | Terrine figurant une tortue portant un escargot . . . | 1,900 |
| | Terrine figurant une tortue portant un escargot . . . | 1,550 |
| | Terrine figurant une tortue portant un escargot . . . | 200 |
| | Terrine figurant une courge . . . . . . . . . . . | 500 |
| | Terrine figurant une courge . . . . . . . . . . . | 200 |
| | Terrine figurant une courge . . . . . . . . . . . | 180 |
| | Terrine figurant une courge . . . . . . . . . . . | 180 |
| | Terrine figurant un melon . . . . . . . . . . . . | 340 |
| | Soupière figurant un chou . . . . . . . . . . . . | 240 |
| | Groupe : la Vierge et l'enfant Jésus . . . . . . . | 100 |
| | Chien épagneul couché . . . . . . . . . . . . . | 140 |
| | Chien épagneul couché . . . . . . . . . . . . . | 140 |
| | Lion marchant . . . . . . . . . . . . . . . . . | 160 |
| | Grenouille . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 500 |
| | Terrine figurant un lapin . . . . . . . . . . . . | 160 |
| | Soupière, fleurettes . . . . . . . . . . . . . . | 170 |
| | Soupière, fleurettes . . . . . . . . . . . . . . | 280 |
| | Corbeille, fleurettes et ornements . . . . . . . . . | 260 |
| | Statuette, Bacchus enfant . . . . . . . . . . . . | 380 |

## SECTION DEUXIÈME.

**VENTE PAR LE MINISTÈRE DE Mr DILLEN, EXPERT, BRUXELLES.**

| | | Francs. |
|---|---|---|
| 1917. — | Plat, décor polychrome | 30 |
| | Plat, décor polychrome | 36 |
| | Deux plats, décor manganèse | 46 |
| | Pot à bière, décor fond bleu | 34 |
| | Pot à bière, décor fleurettes sur fond bleu | 44 |
| | Pot à bière, décor fleurettes sur fond bleu | 48 |
| | Pot à bière, décor personnage sur fond bleu | 80 |
| | Pot à bière, décor réserve sur fond bleu | 46 |
| | Pot à bière, décor fleurettes sur fond bleu | 55 |
| | Pot à bière, décor fleurettes sur fond bleu | 40 |
| | Pot à bière, décor fond rose manganèse | 22 |
| | Pot à bière, décor fond manganèse | 36 |
| | Pinte, décor fleurettes au naturel sur fond rose | 40 |
| | Beurrier, décor médaillons fleuris sur fond bleu | 50 |
| | Brasero, XVIIIe siècle | 60 |
| 1921. — | Superbe soupière sur plateau en forme de choux décoré au naturel, XVIIIe siècle | 1,200 |
| | Terrine couverte et dessous, décor d'insectes et rinceaux fleuris, les anses formées par des dauphins, XVIIIe siècle | 420 |
| | Deux vases, forme Médicis décor aux bouquets, atelier de Mombaerts | 500 |
| 1921. — | Deux vases, décor aux papillons XVIIIe siècle | 480 |
| | Vase, décor aux papillons, signé Mombaerts | 460 |
| | Saucière, décor aux papillons, XVIIIe siècle | 320 |
| | Porte huilier, même décor, XVIIIe siècle | 150 |
| | Plat à bordure guillochée, même décor, XVIIIe siècle | 320 |
| | Plat à bordure guillochée, même décor, XVIIIe siècle | 300 |
| | Plat ovale, même décor | 300 |
| | Cinq assiettes, même décor, XVIIIe siècle (pièce) | 100 |
| | Deux assiettes, décor varié aux papillons, XVIIIe siècle (pièce) | 240 |
| | Petite assiette, même décor et époque | 85 |
| | Légumier, même décor et époque | 120 |
| | Flamme décorée de guirlandes, XVIIIe siècle | 110 |

Francs.

1921. — Saucière, décor médaillons de fleurettes sur fond mauve moucheté, XVIIIe siècle . . . . . . . . . . . 100
Beurrier, décor médaillons, fleurettes sur fond bleu fouetté, bordure jaune, XVIIIe siècle . . . . . . . . . 240
Deux poudrières, même décor . . . . . . . . . . . 110
Moutardier couvert, même décor . . . . . . . . . 40
Deux moutardiers couverts, même décor . . . . . . 65
Deux moutardiers sans couvercle . . . . . . . . . 55
Encrier-sablier en forme de soulier, décor polychrome, XVIIIe siècle . . . . . . . . . . . . . . . . . 220
Boîte à quatre épices, décor insectes sur fond rosé, fabrique de Mombaerts . . . . . . . . . . . . 460
Pot à bière, décor Napoléon à l'île de Ste-Hélène, fond bleu, fabrique de Stevens . . . . . . . . . . 130
Pot à bière, décor enfant jouant à soldat, fond bleu . 140
Pot à bière, décor fleurettes sur fond bleu . . . . . 120
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 120
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 120
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 140
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 130
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 130
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 150
Pot à bière, même décor varié . . . . . . . . . . 130
Pot à bière, décor cavalier fond lilas . . . . . . . . 130
Pot à bière, décor étoiles sur fond lilas . . . . . . 95
Pinte, décor oiseau sur une branche de myosotis fond lilas 130
Pinte, décor varié . . . . . . . . . . . . . . . 100
Pinte, fond lilas. . . . . . . . . . . . . . . . . 30
Pinte, fond bleu . . . . . . . . . . . . . . . . . 34
Plat, fond blanc, bordure décorée de feuilles et raisins au naturel . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 180
Grand plat à bordure chantournée, décor rinceaux, insectes, fleurettes . . . . . . . . . . . . . . . . . . 100
Plat ovale de même décor . . . . . . . . . . . . 85
Plat, décor médaillons, oiseaux, fleurs, losanges, étoiles, fond bleu . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 320
Plat, décor grenadier . . . . . . . . . . . . . . 100
Plat, décor cavalier . . . . . . . . . . . . . . . 110
Plat, décor promeneur . . . . . . . . . . . . . . 110
Plat, décor laboureur . . . . . . . . . . . . . . 100

| | | Francs |
|---|---|---|
| 1921. — | Plat, décor boulanger . . . . . . . . . . . . . | 110 |
| | Plat, décor rinceaux, insectes, fleurs . . . . . . . | 75 |
| | Plat, décor corbeille fleurie . . . . . . . . . . . | 40 |
| | Assiette, décor monochrome . . . . . . . . . . . | |
| | Socle fond bleu rosé . . . . . . . . . . . . . | |
| | Groupe polychrome enfants musiciens, XVIIIe siècle . . | 400 |

## SECTION TROISIÈME

### VENTES PAR LE MINISTÈRE DE DIVERS EXPERTS OU NOTAIRES

| | | |
|---|---|---|
| 1885. — | Soupière et plateau en forme de chou . . . . . . . | 160 |
| 1888. — | Terrine, poule couveuse et poussins, décor au naturel . | 155 |
| 1891. — | Bol, bordure ajourée; décor d'insectes émaillés . . . . | 15 |
| 1896. — | Grand plat, marli à arabesques; dans le champ, une armoirie avec lambrequin ; diamètre 0m38 . . . . . | 40 |
| 1902. — | Terrine, forme melon, décor au naturel . . . . . . . | 75 |
| | Corbeille de fruits, peinte au naturel. . . . . . . | 50 |
| | Beurrier, forme d'asperges, peint au naturel . . . . | 22 |
| | Beurrier, forme de perdrix couveuse, polychrome . . | 40 |
| 1913 (Paris). — | Ecuelle et son couvercle à ailettes, forme coquille, décor polychrome de personnages chinois et de fleurs, faïence en terre de pipe . . . . . . . . . . . | 175 |
| 1913 (Anvers). — | Pichet représentant une figure d'homme se tenant le ventre et assis sur un tertre ; décor d'émaux vert, bleu et manganèse ; hauteur 0m30. . . . . . . . . | 65 |
| | Pichet du même genre, émaux de toutes couleurs. Fabrique de Mombaers ; hauteur 0m35. Restauration au pied droit | 110 |
| | Pichet, figure de femme du même genre ; hauteur 0m35 | 95 |
| | Cruche à bière, fond manganèse fouetté, avec réserves ornées en polychrome de bouquets et paysages. Fin du XVIIIe siècle. Couvercle avec poinçon bruxellois ; hauteur 0m24 . . . . . . . . . . . . . . . . | 150 |
| | Cruche à bière analogue, décor de fleurs jetées ; couvercle étain ; hauteur 0m24. . . . . . . . . . . . . | 30 |

| | | Francs. |
|---|---|---|
| 1913 (Anvers). — | Terrine avec couvercle ; décor : branches jetées et paniers fleuris sur émail stanifère. Craquelure au fond. | 40 |
| | Grande cuvette à bords droits, anses clissées ; décor de bouquets en polychromie. Fabrique de Mombaers . . | 160 |
| | Deux corbeilles à fruits ; clissage émaillé en jaune clair à l'intérieur ; à l'extérieur, semis de rosaces et de branches fleuries sur émail blanc ; au centre, panier avec oiseau | 140 |
| | Paire de chandeliers émaillés en vert céladon avec semis de papillons et d'insectes. Restauré . . . . . . . | 40 |
| | Terrine en forme de chou. Légère cassure . . . . . | 150 |
| | Paire de chiens ; décor d'émail manganèse et vert ; hauteur $0^{m}18$ . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 120 |
| | Cygne, émail bleu et manganèse. Aile restaurée. Hauteur $0^{m}22$ . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 110 |
| | Petit crémier ; hauteur $0^{m}10$. . . . . . . . . . . . | 30 |
| | Saladier, fond bleu fouetté avec réserve ornée d'un groupe exécuté en polychromie : Vénus et Cupidon . . . . | 160 |
| | Saladier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130 |
| | Mesure d'un demi-litre ; fond manganèse, jaspé, avec cartouche en réserve et le mot : 1/2 kan ; haut. $0^{m}17$ | 22 |
| | Broc, fond bleu fouetté, avec réserve décorée d'une figure de dame en émaux polychromes. Epoque empire ; haut. $0^{m}25$ | 180 |
| | Beurrier, fond bleu fouetté, avec des réserves décorées de bouquets. Couvercle collé . . . . . . . . . . . | 48 |
| | Beurrier, semis de fleurs . . . . . . . . . . . | 44 |
| | Encrier. Epoque Louis XVI. . . . . . . . . . . . | 40 |
| | Deux petits plats, fond bleu fouetté, avec réserves à ornements rayonnant en polychromie . . . . . . . | 65 |
| 1918 (Bruxelles). — | Rafraîchissoir. Décor à la haie fleurie . . . | 280 |
| | Quatre plats. Décor fleurs et personnages, polychrome ; fabrique de Stevens. . . . . . . . . . . . . | 170 |
| | Un plat ovale. Décor de fleurs polychromes . . . . . | 30 |
| | Trois pots à bière ; petites réserves ; grandes réserves (joueuse de vielle, paysanne, soldat à cheval sur un tonneau). . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 290 |
| | Un pot à bière ; petites réserves de fleurs polychromes ; grande réserve : Le postillon de Lonjumeau . . . . | 200 |
| | Tulipier. Décor de fleurs polychromes . . . . . . . | 28 |

| | | Francs. |
|---|---|---|
| 1920 (Bruxelles). — Pot à tabac, 2 anses, décor en écailles de poisson en traits vert et manganèse ; bouton et anses bleues. Deux petits vases, avec dessins polychromes, bel émail. Le tout | | 75 |
| | Deux pots à tabac | 130 |
| | Quatre pots à tabac | 360 |
| 1911 (Paris). — Statuette de Chinois, debout, tenant un oiseau | | 125 |
| 1912 (Paris). — Chat assis, décoré en brun sur blanc | | 50 |
| | Petit encrier en forme de commode surmontée d'un perroquet. | 70 |
| 1912 (Paris). — Deux beurriers avec couvercles et plateaux ; les couvercles sont ornés de feuilles. Diamètre du plateau : 185 millimètres | | 250 |
| 1914 (Paris). — Deux canards formant boîtes, décorés au naturel. | | 80 |
| 1918 (Anvers). — Daubier en forme de coupe, polychrome | | 1,500 |
| 1919 (Paris). — Daubière forme coq couché, polychrome | | 1,580 |

VENTE PAR LE MINISTÈRE DE L'EXPERT FIEVEZ, BRUXELLES.

| | | |
|---|---|---|
| 1920 (Bruxelles). — Assiette, chantournée, décor d'insectes et papillons polychromes, fond vert de cuivre | | 140 |
| | Une assiette, même décor | 150 |
| | Une assiette, même décor | 120 |
| | Six assiettes, chantournées | 400 |
| | Deux assiettes, chantournées | 260 |
| | Deux assiettes, chantournées | 200 |
| | Trois assiettes, chantournées | 220 |
| | Six petits plats, godronnés, même décor | 850 |
| | Six petits plats, godronnés, même décor | 1,200 |
| | Un petit plat, godronné, même décor | 85 |
| | Deux petits plats, godronnés, même décor | 320 |
| | Deux petits plats creux, même décor | 260 |
| | Un petit plat profond, godronné, même décor | 280 |
| | Plat, chantourné, décor rayonnant de branches, même fond au vert de cuivre | 260 |
| | Deux plats ovales contournées, à papillons, même fond | 600 |
| | Deux différents plats ronds, même décor | 260 |
| | Grand plat ovale, chantourné, même décor | 420 |
| | Un plat à barbe, même décor | 120 |
| | Mendiant, même décor | 1,000 |
| | Grand saladier, même décor, au dedans et au dehors | 120 |
| | Un saladier plus petit | 100 |

| | Francs. |
|---|---|
| 1920 (Bruxelles). — Un saladier plus petit . . . . . . . . . | 110 |
| Un saladier plus petit . . . . . . . . . . . . . . | 150 |
| Une soupière sur plateau, en forme de chou, même décor avec fleurs et fruits en relief . . . . . . . . . | 1,000 |
| Une soupière sur plateau, en forme de chou, même décor avec fleurs et fruits en relief. . . . . . . . . . | 260 |
| Une soupière sur plateau, en forme de chou, même décor avec fleurs et fruits en relief . . . . . . . . . | 1,000 |
| Grande soupière ovale, sur plateau, forme contournée, décor de chenilles, papillons, escargots, sur le même fond vert de cuivre . . . . . . . . . . . . . . . | 1,200 |
| Une grande soupière ovale, sur plateau, forme contournée, décor de chenilles, papillons, escargots, sur le même fond vert de cuivre . . , . . . . . . . . . . | 750 |
| Une soupière ovale, plus petite. . . . . . . . . . | 460 |
| Une soupière ovale, plus petite . . . . . . . . . . | 550 |
| Soupière sur plateau, ovale, entourée de fleurs et branches en relief, surmontée d'un lion écrasant un chien, le tout au décor polychrome marbré et vert de cuivre | 1,000 |
| Fontaine avec son bassin, décor aux papillons sur fond vert de cuivre . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3,800 |
| Deux cache-pots cylindriques à côtes, bord festonné, même décor . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 600 |
| Deux différents coquetiers, même décor . . . . . . . | 220 |
| Deux différents beurriers, en forme d'artichauts, décor vert de cuivre . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 180 |
| Un poudrier et une salière, décor en papillons. . . . | 360 |
| Un huilier, même décor . . . . . . . . . . . . | 130 |
| Un huilier, même décor . . . . . . . . . . . . | 180 |
| Un encrier, en forme de cœur, même décor. . . . . . | 420 |
| Un beurrier ovale, même décor . . . . . . . . . | 400 |
| Deux beurriers ronds . . . . . . . . . . . . | 320 |
| Saucière, à papillons, fond vert de cuivre . . . . . | 140 |
| Une corbeille à vannerie ajourée, décorée au dedans comme ci-dessus et de fleurettes polychromes . . . . . . | 500 |
| Nécessaire à épices en forme de feuille portant une branche à trois fruits et fleurs en relief, décor jaune et vert de cuivre . . . . . . . . . . . . . . | 480 |
| Deux légumiers couverts en forme de potirons, entourés de branches en relief, fond vert de cuivre . . . . . . | 1.100 |

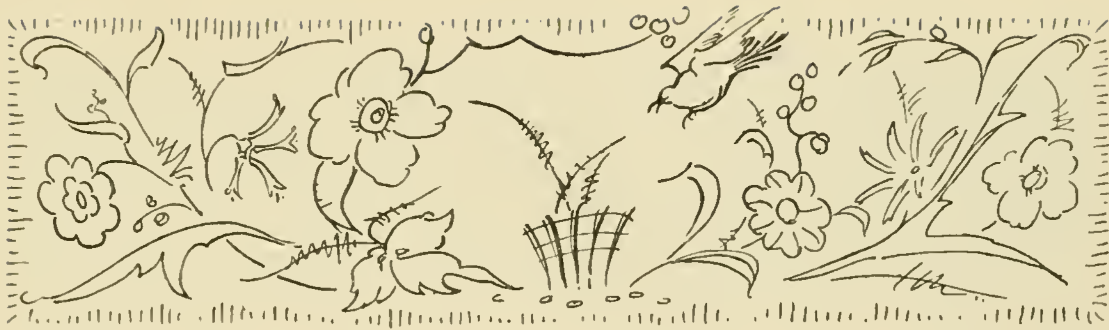
Francs.

1920 (Bruxelles). — Deux légumiers, mêmes forme et décor. . . 900
Un légumier, décor analogue . . . . . . . . . . . 500
Saucière, même décor de branches et même fond . . . 200
Beurrier, forme de botte d'asperges, décor vert et jaune. 150
Un beurrier en forme de cerf couché, décor en plein au manganèse . . . . . . . . . . . . . . . 80
Deux petits plats ; au centre, un Amour polychrome, bordures jaunes à guirlandes et au violet de manganèse 240
Deux petits plats, avec bordure jaune et bleu épongé . 240
Beurrier ovale, décor polychrome d'ornements contournés entourés de fleurs . . . . . . . . . . . . . 220
Mendiant, même décor que ci-dessus . . . . . . . 190
Grande soupière, chantournée, même décor, avec insectes et guirlandes de fleurs. . . . . . . . . . . . 44
Daubière sur plateau en forme de chou et d'une large feuille, le tout modelé et décoré au naturel. Le couvercle est surmonté d'un escargot. . . . . . . . . 1.200
Une Daubière en forme de chou sur feuille plissée profondément, décor au naturel. . . . . . . . . . 320
Une daubière en forme de poule couveuse, au plumage polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . 170
Une daubière en forme de hure de sanglier, décor en plein maganèse . . . . . . . . . . . . . . . . . 110
Fontaine, décor d'arbustes fleuris, manganèse . . . . 140
Carbeille à vannerie et beurrier, décor manganèse. . . 30
Légumier à réserves étoilées de fleurs et à feuilles au naturel sur fond manganèse . . . . . . . . . . 100
Beurrier cylindrique à deux anses, décor de réserves étoilées de fleurs, sur fond manganèse. . . . . . . . . 140
Beurrier à bandes de fleurs polychrome . . . . . . 120
Tulipier balustre, à double renflement, décor de guirlandes festonnées et fond manganèse . . . . . . . . . 130
Paire de cache-pots, décor de fleurs et chute de draperies polychromes . . . . . . . . . . . . . . 200
Grande jarre en forme d'un personnage bachique assis sur un tonneau, tenant verre et bouteille, le corps décoré de pampres, base polychrome . . . . . . . 180
Grande jarre, personnage ventru assis sur un tertre au vert de cuivre, aux habits décorés de fleurettes polychromes . . . . . . . . . . . . . . . . 150

| | Francs. |
|---|---|
| 1920 (Bruxelles). — Statuette polychrome représentant Notre-Dame de Grâce . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 240 |
| Deux salières en forme jeunes femmes, décor polychrome | 55 |
| Statuette en faïence blanche : jeune femme nue, assise, tenant des fleurs . . . . . . . . . . . . . . . . | 300 |
| Buste de Voltaire, en faïence blanche . . . . . . . | 100 |
| Groupe en faïence blanche : jeune homme, jeune fille et Amour . . . . . . . . . . . . . . . . . | 120 |
| Canette, à réserves étoilées de fleurs et paysage polychrome animé de figures, fond bleu sombre . . . . . . . | 80 |
| Une canette, même décor . . . . . . . . . . . . | 380 |
| Une canette, même décor . . . . . . . . . . . . | 140 |
| Une canette, avec danseuse à l'écharpe tricolore belge, même fond . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130 |
| Une canette, avec cavalier . . . . . . . . . . . . | 170 |
| Une canette, avec joueur de flageolet . . . . . . . | 200 |
| Une canette, avec médaillon ovale et contenant un soldat français, même fond. . . . . . . . . . . . . | 140 |
| Une canette, avec paysan, fleurs à couleurs vives. . . | 170 |
| Une canette, décor d'étoiles à fleurs. . . . . . . . | 220 |
| Une canette, décor de réserves étoilées à bouquets, même fond. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 160 |
| Une canette, mêmes réserves à fleurettes, même fond . | 150 |
| Une canette . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130 |
| Une canette, à réserves découpées . . . . . . . . . | 170 |
| Une canette, à grandes réserves cruciformes, découpées, ornées de fleurs et d'étoiles, même fond . . . . . | 160 |
| Une canette, avec semi de petites réserves étoiles à fleurs | 170 |
| Canette, forme balustre godronnée, décor analogue, même fond . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 170 |
| Deux poudriers balustres, à guirlandes et fleurs, même fond . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 75 |
| Deux sucriers, décor analogue . . . . . . . . . . | 130 |
| Quatre différents moutardiers, décor analogue, même fond | 150 |
| Écritoire rectangulaire, à réserves de branches avec oiseaux perchés, fond bleu fouetté . . . . . . . . . . . | 340 |
| Deux salières ovales, à réserves de fleurs et fond bleu . | 110 |
| Canette, décor de petites réserves découpées et médaillon ovale avec jeune femme, le tout polychrome, fond bleu pâle . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 220 |

| | Francs. |
| --- | --- |
| 1920 (Bruxelles). — Une canette, décor analogue. . . . . . . | 240 |
| Une canette, décor analogue. . . . . . . . . . . . | 120 |
| Une canette, à réserves régulièrement disposées, ornées de branches polychromes, même fond . . . . . . | 240 |
| Une canette, à réserves découpées de fleurs, fond manganèse . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 180 |
| Une canette, avec grandes réserves lenticulaires de fleurs, même fond . . . . . . . . . . . . . . . . . | 100 |
| Une canette, avec étoiles et réserves à vives couleurs, même fond . . . . . . . . . . . . . . . . . | 140 |
| Une canette, ornée de bordures et guirlandes festonnées polychrome sur fond blanc . . . . . . . . . . | 30 |
| Paire de cache-pots carrés, à mascarons, décor polychrome de fleurettes et ornements rocaille en relief . . . . | 420 |
| Une paire de cache-pots carrés . . . . . . . . . . | 85 |
| Jardinière, décor de fleurettes et de lambrequins polychromes | 55 |





# TITRE IV

## APPRÉCIATION DES AUTEURS

### Fabriques de J. Van den Haute et Jehan Symonet :

« Leurs ouvrages ne se distinguaient pas de la vulgaire vaisselle hollandaise qu'ils s'appliquaient à imiter ; des pièces de commande arrivées jusqu'à nous prouvent que nos compatriotes recouraient aux manufacturiers delftois dès qu'il s'agissait de fabrication quelque peu soignée. » (Fétis.)

### Fabrique de Corneille Mombaers :

« Corneille Mombaers fonde à Bruxelles une faïencerie d'où sortent ces amusantes soupières en forme de choux, de canards, de poules, de dindons, etc., ces terrines et daubières (dont une représentant une coq couché) d'un esprit et d'une gaieté si caractéristiques, malgré pourtant que nous en connaissions déjà pour les avoir vues en France. » (Emile Bayard.)

### Fabriques de Mombaers et d'Artoisenet :

« Il semble que l'émail stannifère a été recouvert d'un glacé d'émail transparent comme à Delft, ce qui donne aux couleurs un glacé particulier ; ces pièces passaient pour résister au feu et pour être difficiles à rayer. » (Auscher.)

« Ces faïences se caractérisent par un émail vitreux et satiné, qui rivalise de finesse avec le Moustiers. » (Fétis.)

« On devait s'attendre à voir cette ville (Bruxelles) occuper un rang distingué dans la céramique des Pays-Bas. » (Jacquemart.)

« Si notre céramique s'est parfois inspirée des écoles étrangères, elle a toujours eu son

caractère propre. Les artistes bruxellois brillaient surtout par la supériorité du modelage, jointe à la richesse et à la variété de la palette. » (Lhoest.)

A la suite de l'article réclame paru dans le *Journal du Commerce* de mars 1761, Jacquemart s'écrie : « Voilà certes des affirmations contemporaines très audacieuses, et des définitions assez nettes pour prouver qu'on a donné à Delft la plupart des vases figuratifs de Bruxelles, et entre autres ceux du château de la Favorite. (1) »

« Les figurations d'animaux, de fruits, de légumes, sont modelées dans la perfection. Il y a des pièces en blanc, d'autres imitant le Rouen à broderies et lambrequins, le Delft, le Sinceny. Leur décor, qui épuise toutes les recherches de la palette céramique, se mêle parfois à l'émail du fond de manière à produire l'effet de l'agate. » (Fétis.)

« Ces produits se recommandent par une originalité de bon aloi. C'est de cette fabrique que sont sortis la plupart de ces vases étranges, soupières et terrines en forme de choux, de canards, de dindons, de coqs, de poules, etc., qu'on retrouve dans les collections spéciales, où elles donnent une note gaie en même temps que fort décorative. » (Havard.)

« La fabrique de Mombaerts a laissé une bonne réputation. L'ancienne faïence bruxelloise est belle, de bon usage et très recherchée; ce qui la distingue plus particulièrement, c'est la qualité de la couverte, qui résiste parfaitement à la chaleur et au frottement. » (Hymans.)

### Fabrique de Morren-Artoisenet :

« Cette faïence est belle, d'un bon usage et très recherchée. » (Rapport du maire de Bruxelles au préfet, 14 brumaire an XI.)

### Fabrique de Morren-Artoisenet et fabrique de François Gobert :

« Leurs progrès vont toujours croissants. La faïence y est belle, d'un excellent usage et d'un prix accessible à toutes les classes de la société, mais ce qui la distingue plus particulièrement c'est la qualité de la couverte, qu'aucun degré de chaleur, aucun frottement ne parvient à détacher. » (Rapport du préfet Doulcet de Pontécoulant.)

### Fabrique de Stevens :

« Les produits de la fabrique de fayence .. ont paru satisfaisants sous le rapport de l'exécution, de l'application des couleurs et du bon marché ; les plus intéressants, à nos yeux, sont les carreaux de fayence vernis, couverts de dessins divers, que ce fabricant confectionne depuis 1840 seulement, et qui peuvent assurément rivaliser avec ceux que nous avons tirés jusqu'à présent de la France et de la Hollande. » (Rapport du jury, exposition de 1841.)

(1) Howit décrivant ce château de la Favorite (situé à environ six mille de Baden-Baden et construit par Sibylle, femme du Margrave de Baden), dit, en parlant des cuisines : « Là, un ancien service de table en porcelaine (il veut dire : faïence), dont beaucoup de plats sont de la forme ou de la couleur de l'oiseau ou de la bête qu'il doit contenir, des dindes, des paons, des poissons, une tête de sanglier, des canards, des perdrix, des faisans, etc. »

« M. Stevens, L., à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) est le seul qui ait envoyé à l'exposition des faïences émaillées. Les produits qu'il a présentés sont remarquables sous le double rapport de la bonne qualité et de la modicité des prix. Ce fabricant a exposé aussi une série de quarante carreaux, dit *Azaleos*, qui sont bien supérieurs à ceux que nous fournissait la Hollande, par leur qualité, le fini des dessins, l'éclat et la variété des couleurs. Très versé dans l'art céramique, M. Stevens a amélioré la fabrication de ces produits, notamment en appliquant des procédés nouveaux à la coloration marbrée. » (Rapport du jury, exposition de 1847.)





# OUVRAGES CONSULTÉS.

## MANUSCRITS.

I. Archives communales de la ville de Bruxelles :

Huit registres de fournitures faites par la maison Artoisenet, mai 1784-février 1811, avec table des clients. (Nos 3178 à 3185.)
Livraison de poëles de faïence par J.-G. Artoisenet, 1765 à 1803. (N° 3186.)
Livraison de poëles de faïence, 1804 à 1810, avec table des clients. (N° 3187.)
Journal-brouillon du faïencier Artoisenet, du 25 avril 1797 à septembre 1806 et 1806-1811. (Nos 3188-3189.)
Livre des rentes et loyers perçus par Joseph Artoisenet, du 18 avril 1763 à 1811. Indication d'état-civil. (N° 9, série : petits in 4°.)
Registres nos 1042-2197-2770.
Registres de la trésorerie, nos 1296-1297-1310-1312.
Plans.
Propriétés communales, dossier n° 2197.
Actes administratifs.
Registres des mariages.

II. Archives du Royaume. (Bruxelles) :

Conseil des Finances, registres et cartons nos 50-76-109-123-137-2021-2024-2025-4219.
Notariat général du Brabant, liasses, registres, cartons, nos 1750-9319-9374-9379-9371-7374-9376-833-4003-850-835-5068-5035-2654-2648.
Chambre des comptes, registres nos 44843-44836-368-575-44840-589-590-2021.
Préfecture de la Dyle, n° 270.
Minutes des notaires Lindemans, et autres.
Wycboeck, nos 65-83-73-66--329-67-28-78-79-113-1351-102.
Conseil privé, carton n° 1165.
Conseil du gouvernement général, liasses nos 202-99.

Corps des métiers et serments, n° 530.
Registre aux passeports.
Conseil des finances, registre n° 830 : Dépouillement des Besognes d'inspection des contrôleurs sur l'objet des manufactures, fabriques, etc. Production de l'année 1764.

III. Archives particulières.

## IMPRIMÉS.


Auscher : Comment reconnaître les porcelaines et les faïences d'après leurs marques et leurs caractères. (Paris, ss. d.)

Almanachs de Bruxelles. (1801-1809).

Almanachs du département de la Dyle. (1810 à 1814.)

Almanach de commerce, suivi du Guide fidèle de Bruxelles. (An XII.)

Avenel, vicomte G. d' : L'évolution des dépenses privées depuis sept siècles. (*Revue des Deux Mondes*, avril 1910.)

Audsley, G.-A., et Bowes, J.-L. : La Céramique japonaise. Edition française. (Paris, 1878-1879-1880).

Blacker, J.-F. : A, B, C, of collecting old english China. (London, ss. d.)

Blacker, J.-F. : The A, B, C, of collecting old continental pottery. (London, ss. d.)

Blacker, J.-F. : A, B, C, of collecting old english pottery. (London, ss. d.)

Bastenaire-Daudenart, F. : L'Art de fabriquer la faïence. (Paris, 1828.)

Brongniart, A. : Traité des arts céramiques ou des poteries. (Paris, 1854.)

Burton and Hobson : Marks on pottery and porcelain. (London, 1912.)

Bénézit : Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs. (Paris, 1913.)

Blondel, S. : Le Tabac. Le livre des fumeurs et des priseurs. (Paris 1891.)

Boussemart, J. : Les procédés de fabrication de la faïence, manuscrit de 1786, reproduit dans « *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* ».

Catalogues des ventes en Belgique et à l'étranger.

Catalogue officiel de l'exposition rétrospective d'art industriel, Bruxelles, 1888.

Catalogue de l'exposition d'art ancien bruxellois. (Bruxelles, 1905.)

Catalogue de l'exposition générale des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, juillet 1830. (Bruxelles 1830.)

Catalogue officiel de l'exposition de l'art ancien au pays de Liége, 1881.

Catalogue des tableaux, peintures..., porcelaines, provenant du cabinet de Monsieur Van Schorel, seigneur de Wilryck, dont la vente se fera à Anvers le 7 juin 1774 et jours suivants. (Anvers, ss. d.)

Champfleury : Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution. (Paris 1875).

Catalogue des anciennes porcelaines tendres de Chantilly, etc., collection F. Halinbourg (vente salle Drouot, Paris, mai 1913).

Chaffers, W. : Pottery and porcelain (marks and monograms on European and Oriental). (London 1912.)

Cosyn, A. : Laeken ancien et moderne. (Bruxelles, 1904.)

Diricx de ten Hamme, J. : Souvenirs du vieux Bruxelles.

Decombe, L. : Les anciennes faïenceries rennaises. (Rennes, 1900.)

Du Sartel, O. : La porcelaine de Chine. (Paris 1881.)

Du Sommerard, G. : Catalogue et description des objets d'art, ...etc..., musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny. (Paris, 1884.)

Du Broc de Segange, L. : La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers. (Nevers, 1863.)

Des Marez, G. : Notes Manuscrites.

Des Marez, G. : Collection de faïences et de porcelaines, musée communal de Bruxelles, dans : *Guide illustré de Bruxelles*, tome II. (Bruxelles, 1917.)

de Grollier, Ch. : Manuel de l'Amateur de porcelaines, Manufacture de porcelaines européennes (France exceptée), suivi du Répertoire alphabétique et systématique de toutes les marques connues, rédigé d'après les notes du marquis de Grollier et du comte de Chavagnac. (Paris, 1914.)

Destrée : Les Accroissements du Musée royal d'Antiquités et d'Armures. (Extrait du *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie.*)

Destrée : Guide sommaire des collections Evenepoel et Vermersch.

Deck, Th. : La Faïence. (Paris, ss. d.)

Deveaux, D. : Les Faïences d'Aprey. (Paris, 1908.)

Demmin, R. : Guide de l'Amateur de faïences et porcelaines. (Paris, 1867.)

de Marneffe, G. : Notes pour l'Histoire de la céramique bruxelloise. (Malines, 1911.)

de Wautier, G. : Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs. (Bruxelles, 1810.)

Dardenne, E. : Essais sur Louis Cyfflé de Lunéville. (Bruxelles, 1912.)

de Meester, M. : Les Industries céramiques en Belgique. (Bruxelles, 1907.)

de Mély, F. : La Céramique italienne. (Paris, 1884.)

de Witte, A. : La Faïencerie Mombaerts en 1755. (Dans : *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1893, p. 235 )

Emile-Bayard : L'art de reconnaître la céramique, terre-cuite, faïence, porcelaine, grès, etc. (Paris, ss. d.)

Evenepoel : Faire l'histoire de la Céramique bruxelloise, indiquer les pièces attribuées à la fabrique de Tervueren, et justifier leur authenticité. (Bruxelles, 1891.)

Fétis, F. : Catalogue officiel de l'Exposition nationale de 1880. (Bruxelles, ss. d.)

Fétis, F. : Catalogue des collections de poteries, faïences et porcelaines. Musée d'Antiquités et d'Armures. (Bruxelles, 1882.)

Faure, Gressin-Dumoulin et Valérius : La Belgique industrielle, compte-rendu de l'Exposition des produits de l'Industrie en 1835. (Bruxelles, 1836.)

Galesloot, L. : Procès de François Anneessens. (Bruxelles, 1862.)

Guillery, E. : Arts céramiques. (Bruxelles, ss. d.)

Graesse-Jaennicke : Porcelaines et faïences. Guide des marques. (Dresde.)

Garnier, E. : Catalogue du Musée céramique. Manufacture nationale de Sèvres. (Paris, 1897.)

Garnier, E. : Dictionnaire de la céramique, faïence, grès, poteries. (Paris, 1883.)

Henne et Wauters : Histoire de la ville de Bruxelles. (Bruxelles, 1845.)

Hymans, L. : Bruxelles à travers les âges.

Havard, X. : La Céramique, histoire. (Paris, ss. d.)

Havard, X. : La Céramique hollandaise. Histoire des faïences de Delft, Haarlem, etc., et des porcelaines de Weesp, etc. (Amsterdam, 1910.)

Howitt : Rural and domestic life in Germany. (XVIII$^{e}$ s.)

Houday, J. : Histoire de la Céramique lilloise, etc. (Paris, 1869.)

Hayden, A. : Chats on english earthenware. (London, 1909.)

Jacquemart : Les Merveilles de la céramique. (Paris, ss. d.)

Jacquemart : Histoire de la céramique. (1884.)

Justice, J. : Dictionnaire des marques et monogrammes de la faïence de Delft. (Gand, 1915.)

Litchfield, F. : Pottery and porcelain, a guide to collectors. (London, 1879 et 1912.)

Lesur, A. : Dictionnaire pratique des marques de porcelaine.

Lohest, E. : Note sur diverses pièces de céramique belge exposées lors de la séance du 4 janvier 1897. (Bruxelles, 1898, *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.*)

Lohest : Notice sur deux statuettes religieuses, en faïence bruxelloise. (Bruxelles, 1895, *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.*)

Marryat, M.-J. : Histoire des poteries, faïences et porcelaines. Traduit de l'anglais sur la deuxième édition et accompagné de notes et additions par MM. le comte d'Armaillé et Salvetat. (Paris, 1866.)

Maze-Sencier, A. : Le Livre des collectionneurs. (Paris, 1885.)

Mareschal, M.-A. : Iconographie de la faïence. Dictionnaire illustré. (Paris, 1875.)

Mareschal, M. : Les faïences anciennes et modernes, leurs marques et décors. (Paris, 1874).

Mann, abbé : Abrégé de l'histoire... de Bruxelles. (Bruxelles, 1785.)

Piccolpassi, Cyprian : Les Trois livres de l'art du potier, translatés de l'italien par Maistre Claudius Popelyn. (Edit. Paris, 1860.)

Pitcairn Knowles, W. : Dutch pottery and porcelain. (London, ss. d.)

Peyre, R. : Céramique française. (Paris, ss. d.)

Pottier, A. : Histoire de la faïence de Rouen. (Rouen, 1870.)

Pholien : La céramique au pays de Liége. (Liége, ss. d.)

Rousseau, H. : La Sculpture aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. (Bruxelles, 1911.)

Ris-Paquot : Documents inédits sur les faïences charentaises. (Paris, 1878.)

Ris-Paquot : L'art de restaurer soi-même les faïences et porcelaines. (Paris, ss. d.)

Ris-Paquot : Faïences, porcelaines et biscuits. (Paris, ss. d.)

Rapport du jury et documents de l'Exposition de l'Industrie belge en 1841. (Bruxelles, 1842.)

Rapport du jury et documents de l'Exposition de l'Industrie belge en 1847. (Bruxelles, 1848.)

Rapport de l'exposition nationale de Haarlem, en 1825.

Rombaut, J.-A. : Bruxelles illustré. (Bruxelles, 1779.)

Savary des Bruslons : Dictionnaire universel de commerce, tome III, suppl. col. 808, v° Fayence. (Paris, 1730.)

Schoy, A. : La Grand' Place de Bruxelles. (1878.)

Schnorr von Carolsfeld, L. : Porzellan der europäischen fabriken. (Berlin, 1912.)

Soil-de Moriamé : Les Porcelaines de Tournai. (Tournai, ss. d.)

Soil, E. : Potiers et faïenciers tournaisiens. (Tournai, ss. d.)

Tainturier : Recherches sur les anciennes manufactures de porcelaine et de faïence (Alsace et Lorraine). (Strasbourg, 1868.)

Van Neck, L. : Le Vieux Bruxelles illustré. (Bruxelles, 1918.)

Vermersth. E. : Livret-guide du visiteur à l'exposition rétrospective d'art industriel, 1888. (Bruxelles, 1889.)

Villot, F. : Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée national du Louvre. 1^re^ partie : Ecoles d'Italie et d'Espagne. (Paris, 1852.)

Wauters, A. : Faïences et porcelaines de Bruxelles et d'autres villes, dans *l'Art ancien à l'exposition nationale belge de 1880*. (Bruxelles, 1882.)

Wauters, A. : Liste chronologique des doyens des corps de métiers de Bruxelles, de 1696 à 1795. (Bruxelles, 1888.)

Willame, G. : Laurent Delvaux. (Bruxelles, 1914.)



# ERRATA ET ADDENDA

---

Page 181. *Ajouter :*

Buste de femme, sur gaine.

Collection : Bruxelles, coll. Deny.

Page 217. *Au lieu de :* Art. 3. — Décor genre Rouen (France).

*Lire :* Art. 4. — Décor genre Rouen (France).

Page 218. *Au lieu de :* Art. 4. — Décor de branches fleuries et insectes.

*Lire :* Art. 5. — Décor de branches fleuries et insectes.

Page 224. *Supprimer :*

Grande fontaine avec couvercle surmonté d'un enfant (Amour).

Collection : Bruxelles, coll. Despret.

Page 227. *Ajouter :*

Grand poêle avec couvercle surmonté d'un enfant (Amour).

Collection : Bruxelles, coll. Despret.

Page 254. *Ajouter :*

Pot à tabac, grande réserve de fleurs polychromes

Collection : Bruxelles, coll. Angenot.

---

# ANNEXES

Ta
d(ontagne.

.. ...

rome

Claire Artoisenet = Guillaume Da

Dries

2°/I° II
isenet =/= Jeanne Van den Be

rine Van der Schueren

Jérôme Van der Schueren

1765

ssche

Barbe Artoisenet = Emmanuel D

-A. L

# PIÈCE N° II

## OCTROI DÉLIVRÉ PAR PHILIPPE V EN FAVEUR DE CORNEILLE MOMBAERS ET DIERICK WITSEMBURG

(18 juillet 1705).

PHILIPPE, par la grâce de Dieu Roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., à tous ceux que ces présentes verront, Salut.

Reçu avons la requête de Cornelis Mombaers et Dierick Witsemburg contenant qu'ayant entrepris la fabrique de porcelaine en notre ville de Bruxelles, ils désireraient d'avoir à cet effet nos lettres d'octroy pour ce et qu'ils nous ont supplié que notre bon plaisir fut de leur accorder sur les conditions suivantes :

Que nous leur avancerons pour le terme de huit ans la somme de huit mille florins, sans intérêts.

Que nous leur accorderons gratis une place propre pour y préparer leur terre.

Que nous leur ferons ou accorderons un moulin pour y moudre leurs matériaux.

Que nous leur accorderons et à leurs successeurs tous privilèges, franchises et exemptions sur les quatre espèces de consomptions et des vingtièmes comme aussi des gardes bourgeoises et des services publics.

Que la bourgeoisie de notre dite ville de Bruxelles sera accordée audit Dierick Witsemburg, à ses enfans et successeurs, et qu'ils pourront vendre publiquement, et également comme les enfans dudit Cornelis Mombaers, les porcelaines qu'ils fabriqueront, sans être obligés de connaître aucun métier.

Que six des valets principaux desdits Mombaers et Witsemburg jouiront des franchises bourgeoises de notre dite ville et seront exemps des gardes et autrement, tant et si longtems qu'ils travailleront pour les susdits, et en cas que quelques-uns des dits viennent à quitter, il sera permis aux susdits Mombaers et Witsemburg d'en prendre d'autres en leurs places, à condition de les présenter premièrement à ceux du Magistrat de notre dite ville de Bruxelles pour en tenir notice.

Que les bateaux et chariots avec lesquels ils envoyeront quérir le bois et la terre pour servir à leur dite fabrique ne seront sujets au payement d'aucun droit, soit de licences ou des chaussées.

Qu'ils pourront faire entrer en ce Pays les matériaux qu'ils auront besoin pour leur dite fabrique sans payer aucun droit.

Que l'entrée des porcelaines fabriquées de la terre de Delft sera interdite, ou les droits d'entrée fort augmentés.

Et que la sortie de toute terre servant à la susdite fabrique sera défendue ou les droits de sortie fort augmentés, scavoir faisons que nous, les clauses susdites considérées inclinans favorablement à la supplication et requête desdits Cornelis Mombaers et Dierick Witsemburg, avons par avis de notre très-cher et très-aimé bon frère, cousin et oncle, Maximilien Emanuel, par la grâce de Dieu Duc de la haute et basse Bavière et du haut Palatinat, comte palatin du Rhin, grand échanson du Saint-Empire et Électeur Landgrave de Leichtenborgh, vicaire général de nos Pays-Bas, etc., octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons, de grâce spéciale par ces présentes aux dits suppliants, leurs héritiers ou ayants cause, en avance, une somme de huit mille florins, à rembourser par lui en huit années, ou plus tôt s'il se peut, du profit qu'il y aura dans la dite fabrique, à raison d'un tiers pour nous, dont il sera fait un décompte toutes les demies années, qu'eux et leurs successeurs jouiront des privilèges, franchises et exemptions sur les quatre espèces de consomption parmi une tauxe, comme aussi des vingtièmes, gardes bourgeoises et d'autres services publics. Que six des principaux valets desdits Mombaers et Witsemburg jouiront des franchises bourgeoises de notre ville de Bruxelles et seront exempts des gardes et autrement, sauf que l'exemption de la consomption sera tauxé et ce tant et si longtems qu'ils travailleront pour les dits impetrans auxquels il sera permis, en cas que quelqu'uns des dits valets viennent à les quitter, d'en prendre d'autres, à charge de les présenter préalablement à ceux des Magistrats de notre dite ville pour en tenir notice.

Que les bateaux et chariots avec lesquels ils envoieront quérir les bois et la terre pour servir à leur fabrique ne payeront aucun droit, soit de licente ou autres, exceptés ceux des chaussées, lesquels ils devront payer. Et finalement nous agréons, acceptons et accordons les autres conditions des impetrans en tous leurs points et en tout ce qu'il s'y trouve repris et tout ainsi qu'il y est énoncé nous obligeant de bien entretenir et observer, et exécuter ponctuellement en chargeant à tous ceux qu'il appartiendra de se régler et conformer selon ce et afin de pouvoir jouir de l'effet de ces présentes les supplians seront tenus de les présenter aux préalables aux présidents et gens de notre chambre des comptes pour y être entérinées et enregistrées selon leur forme et teneur.

Si donnons en mandement à nos très chers et feaux ceux de notre dit le Conseil les chanceliers et gens de notre Conseil en Brabant et à tous autres nos justiciers et sujets auxquels il peut ou pourra toucher et

regarder, que de celui notre présent octroy et grâce en la manière et forme que dit est ils fassent, souffrent, et laissent les dits suppliants leurs successeurs ou ayans cause pleinement et paisiblement jouir et user cessant tous contredits et empèchement au contraire. Car ainsi nous plaît-il en témoing de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes donné en notre ville de Bruxelles le dixhuitième jour du mois de juillet l'andegrâce mil sept cens et cinq et de nos règne le cinquième.

*Signé :* M. Emanuel.
*Contre signé :* Comte de Bergeyck.

Ces lettres patentes sont entérinées selon leur forme et teneur par les Président et gens de la chambre des Comptes du Roy et de leur consentement enregistrées au registre des chartes y tenu commençant au mois de septembre 1702, folio 125 verso et ensuivant d'octobre 1700 et cinq.

Nous présens.

Vandergoten, G.-H. Dellano Velasco, C. De Backer.

Octroy pour Cornelis Mombaerts et Dierick Witsemburg pour faire et fabriquer des porcelaines en la ville de Bruxelles.

# PIÈCE N° III

## OCTROI DÉLIVRÉ PAR MARIE-THÉRÈSE EN FAVEUR DE JOSEPH-PHILIPPE ARTOISENET

(16 janvier 1766.)

Marie-Thérèse,

Par la grâce de Dieu Impératrice Douairière des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc., archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, de Gueldres, de Milan, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme et Plaisance, de Wurtemberg, de la haute et basse Silésie, etc. Princesse de Suabe et de Transilvanie, marquise du Saint-Empire romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute et basse Eusace ; comtesse de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Hainaut, de Namur, de Ferrete, de Kisbourg Gorice et de Gradisca, Landgrave d'Alsace ; Dame de la Marche d'Esclavonie et de Bar ; grande duchesse de Toscane. A tous ceux qui ces présentes verront Salut. Reçu avons l'humble supplication et requête de Joseph Philippe Artoisenet, héritier de Philippe Mombaerts. Vivant fabricateur des fayances en notre ville de Bruxelles contenant qu'il souhaiterait d'obtenir un renouvellement d'octroy pour la dite fabrique de faïence qu'il continue d'exercer avec succès et il nous aurait très humblement supplié de lui en faire expédier nos lettres Patentes à ce afférentes avec les mêmes privilèges et exemptions dont ont joui ledit Philippe Mombaerts et Dierick Wirsembourg ou tels autres avantages que nous trouvons convenir et nommement les suivans, savoir :

1° Que la fabrique aura le titre de Manufacture Impériale et Royale et qu'il lui sera permis de faire mettre nos armes sur le frontispice de la dite Manufacture.

2° Qu'il jouira des privilèges franchises et exemptions sur les quatre espèces de consomption, comme aussi des vingtièmes gardes bourgeoises et autres services publics.

3° Que six des principaux ouvriers du suppliant jouiront des franchises bourgeoises et seront exemps du guet et gardes et des autres charges

personnelles et de l'exemption sur la bierre selon le besoin de chacun et ce tant et si longtems qu'ils travailleront pour le suppliant.

4° Qu'il ne sera permis à aucun autre manufacturier de faïence de débaucher ou d'attirer à soi aucun ouvrier de la fabrique du suppliant, ni de l'accepter sans être muni de sa part d'un congé absolu, à moins que ledit ouvrier n'ait de justes causes de quitter le service du suppliant, parmi lesquelles ne pourra jamais être réputée l'augmentation de salaire qu'un autre fabricateur lui offriroit ;

5° Que les matières qui entrent dans la composition desdites faïences et qui ne se trouvent pas dans ce pays, de même que les faïences provenant de ladite fabrique, seront exemptes des droits de Barrières ainsi que des tonlieux et autres d'entrée et de sortie ;

6° Qu'il ne sera point obligé de prendre des acquets à caution pour les marchandises qu'il enverra vers l'étranger ou dans d'autres villes de ce pays, mais qu'il suffira de donner un certificat signé de sa main ;

7° Et finalement que le suppliant jouira de tous autres et semblables prérogatives, avantages et privilèges qui ont été accordés aux manufacturiers . . . . des faïences à Tournay.

Nous, ce que dessus considéré et inclinant . . . . favorablement à ladite supplication et requête, avons, par avis de nos très chers et féaux les trésorier général, conseillers et commis de nos domaines et finances qui on eu au préalable celui des députés des états de notre pays et duché de Brabant et ceux du magistrat de notre ville Bruxelles à la délibération de notre très cher et très aimé beau frère et cousin Charles Alexandre, administrateur de la grande maîtrise en Prusse, grand maître de l'ordre teutonique en Allemagne et Italie, Duc de Lorraine et de Bar, maréchal des armées du Saint-Empire Romain et des notres, etc., etc., notre lieutenant gouverneur et capitaine général de nos Pays-Bas, etc., etc., etc., octroyé, consenti et accordé octroyons et accordons par ces présentes au suppliant ses héritiers et ayant cause la permission de continuer à fabriquer dans notre ville de Bruxelles, toutes sortes d'ouvrages de faïences aux conditions suivantes :

1° Que les faïences qu'il fera sortir de ces pays seront toujours accompagnées d'un certificat du suppliant où il sera clairement énoncé qu'elles proviennent et sont réellement de sa fabrique.

2° Que pour chaque envoye qu'il fera des dites faïences vers l'étranger il sera obligé de lever au Bureau principal de nos droits d'entrée et de sortie en notre ville de Bruxelles, un acquit à caution qui devra être duement déchargé à la sortie.

3° Qu'en levant le premier des dits acquits à caution il sera tenu de prêter serment entre les mains des dits officiers principaux du dit Bureau

que les faïences pour lesquelles cet acquit aura été levé, de même que celles pour lesquelles les autres lui seront dépéchés pendant le cours d'une année à commencer de la date du dit acquis, sont et seront toujours de sa fabrique sans aucun mélange de faïences étrangère, lequel serment il sera obligé de renouveller à la fin de chaque année.

4° Nous accordons à cette fabrique le titre de Manufacture Impériale et Royale et permettons au suppliant de mettre nos armes sur le frontispice de la dite Manufacture.

5° Le suppliant et six de ses principaux ouvriers jouiront de l'exemption des gardes Bourgeoises. Il jouira aussi de l'exemption des Droits de ville à raison d'une pièce de vin de douze aimes de forte bierre et de quarante aimes de petite bierre et pour six de ses principaux ouvriers il aura la même exemption sur douze autres aimes de forte bierre ou de deux aimes de bierre moyenne pour chaque aime de forte à l'usage de ceux qui préféreront la petite.

6° Il jouira aussi de l'exemption des droits d'entrée sur les matières premières qui entre dans la composition des faïencs consistant dans la soude, le saffre, Bruynsteen, litarge, la potasse et l'orseille ou bleu dit bloutsel pour autant que ces matières ne se trouvent point dans le pays et à condition que chaque fois qu'il en fera venir, il devra au préalable s'adresser au conseil pour en obtenir la permission.

7° Aucun des ouvriers du suppliant ne pourra sans son consentement par écrit, quitter son service pour passer à celui d'un autre fabricateur de faïence à moins qu'il n'aurait des justes causes parmi lesquels ne sera point reputées l'augmentation du salaire et personne ne pourra debaucher les dits ouvriers à peine d'être contraints de les rendre et d'en courir l'amende de cent écus, notre intention étant que les fabricateurs des faïences qui s'émanciperont de debaucher les ouvriers du suppliant ou d'autres seront déchus incontinent des grâces et faveurs que nous avons bien voulu leur accorder par nos octrois.

Le tout à charge qu'avant de pouvoir jouir de l'effet des présentes, le suppliant sera tenu de les produire, tant à ceux de notre conseil des Finances que de notre chambre des Comptes, pour y être respectivement vérifiées, enterrinées et enregistrées à la conservation de nos droits et hauteurs.

Si donnons en mandement à nos très chers et feaux le chef président et gens de notre conseil privé, à ceux de notre conseil des finances, chancelier et gens de notre conseil de Brabant, à ceux de notre chambre des Comptes et à tous autres, nos justiciers, officiers et sujets que ce regardera que cette nostre présente grâce et octroij ils fassent, souffrent et laissent ledit Joseph Philippe Artoisenet pleinement et paisiblement jouir

et user sans lui faire mettre, ni donner, ni souffrir, lui être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire, car ainsi nous plait-il en témoignage de ce nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes données du notre ville de Bruxelles, le seizième jour du mois de janvier l'an de grâce mil sept cens soixante six et de nos règnes la vingt-sixième.

*Signé :* STREITH.

Par l'impératrice Douairière et Reine son Altesse royale, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, Messire le baron de Cazier, chevalier de l'ordre royale de Saint-Etienne, trésorier général, le comte Philippe de Cobeuzl, Louis de Keerle, conseiller et commis des finances de Sa Majesté et autres présente.

*Signé :* LE BARON DE CODTS.

Le trésorier général, conseillers et commis des domaines et finances de l'Impératrice Douairière et Reine apostolique consentent et accordent en tant qu'en eux est que le contenu au blanc de cette soit fourni et accompli tout ainsi et en la forme et manière que Sa Majesté le veut et mande être fait par iceluy blanc, fait à Bruxelles au conseil des domaines et finances de Sa Majesté sous les seings manuels des dits trésorier général conseillers et commis, le six février mil sept cent soixante-six.

*Signé :* LE BARON DE CAZIER,
P. DE COBENZL,
L. DE KEERLE.

Ce jourd'hui VIII$^{me}$ de février XVII$^{ct}$ LXVI ces lettres patentes ont été vues et lues au grand bureau de la Chambre des Comptes de Sa Majesté l'Impératrice Douairière et Reine apostolique et desuite enterrinées et enregistrées au Registre des chartres de Brabant, de Limbourg et Pays d'outremeuse commençant l'an 1760, marqué litt. S, cotté n° 22, fol. 167 V.

*Signé :* DEWAWRANS,
F.-J. BARRET,
J.-B. VANDENBRANDEN.

# PIÈCE N° IV

## EMPLACEMENT DE LA FABRIQUE RUE DE LA MONTAGNE

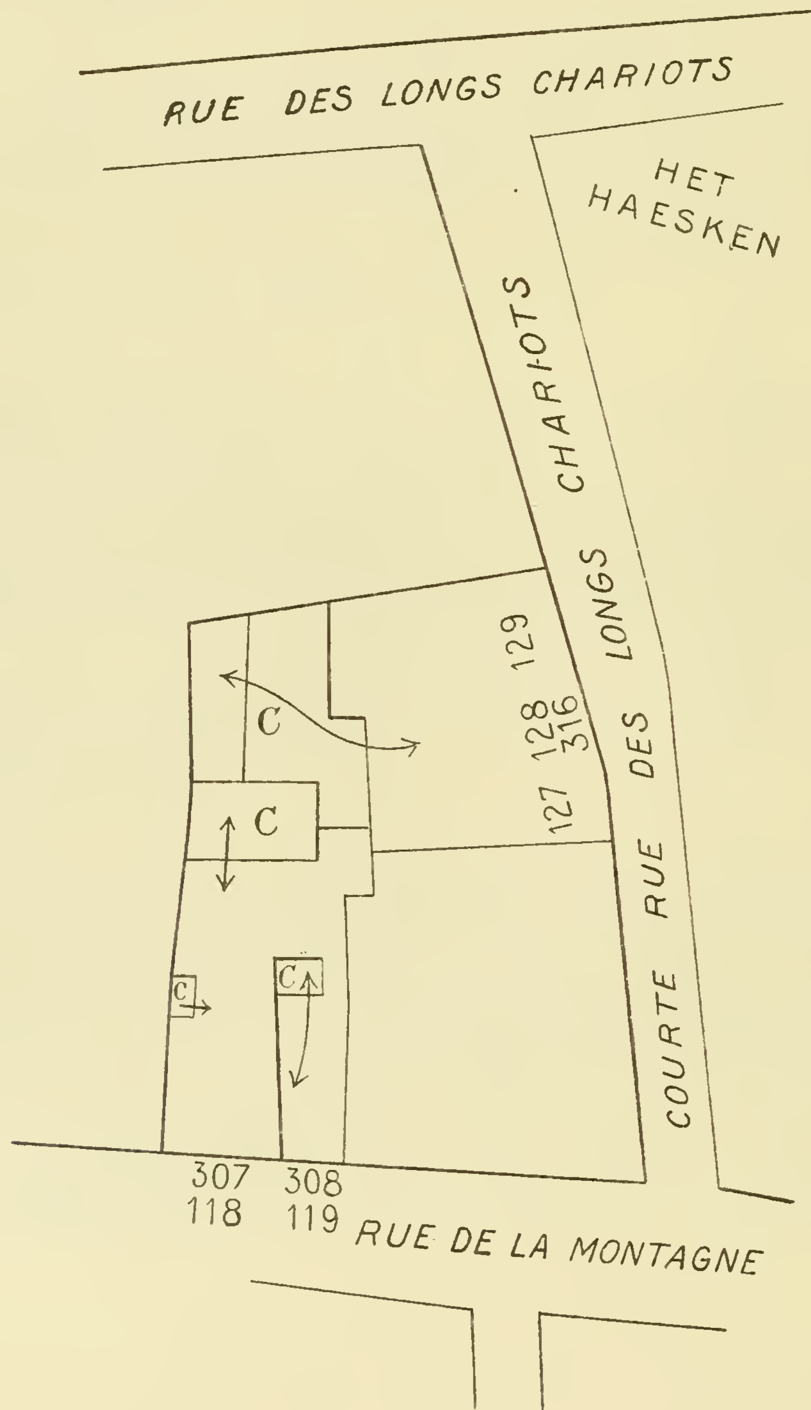
Erigée par Jacques Artoisenet

Tableau dressé par M. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles.

(Note : 118, maison de Jacques Artoisenet, numéro emprunté au rôle d'impôts de 1793.

127, 128, 129, immeuble rue Courte-des-Longs-Chariots faisant partie de la fabrique.

Les nos 307, 308, 316, sont ceux du plan cadastral de 1821.)



# PIÈCE N° V

## OCTROI DÉLIVRÉ PAR MARIE-THÉRÈSE EN FAVEUR DE JACQUES ARTOISENET

(7 août 1754)

Marie-Thérèse par la grâce de Dieu Impératrice des Romains, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Reçu avons l'humble suplication et requête de Jacques Artoisenet manufacturier en notre ville de Bruxelles, contenant que s'étant apliqué pendant plus de quatre années, et dépensé des sommes considérables à la formation des porcelaines faïancées, il les auroit perfectionnées à tel point que les habitans du pais pouront s'en servir utilement et se passer d'étrangères, et souhaitant d'en établir la manufacture en notredite ville, il nous auroit très humblement suplié de lui en faire dépêcher l'octroi nécessaire et de lui accorder les avantages suivans.

1° Que lui ses hoirs et successeurs jouiront de l'exemption des droits sur les quatre espèces de consommation, des vingtièmes, des gardes bourgeoises, services publics et de toutes autres charges et droits imposés et à imposer.

2° Que lui ses hoirs et successeurs pourront vendre en notre ville de Bruxelles les productions de leur fabrique sans qu'ils seront sujets à aucun métier.

3° Que six de ses ouvriers jouiront de la franchise des droits de consommation à concurrence de douze tonnes de bierre forte, ou de vingt-quatre de petite bierre par an, ainsi que des gardes bourgeoises et autres services publics, tant et si longtems qu'ils seront à son service, avec permission au supliant d'en substituer autant d'autres qu'il en viendra à manquer de ce nombre, parmi notification préalable au magistrat de notredite ville à l'effet qu'il en soit tenu note.

4° Que les bois, terres et autres matériaux ou ingrédiens nécessaires à ladite manufacture et que le supliant fera transporter par batteau ou par charroi, seront exempts de tout péage.

5° Que l'importation des faïences de Delft sera interdite ou considérablement chargée à l'entrée.

6° Que pareille interdiction ou rehaussement de droits aura lieu pa-

rapport à la sortie des terres qui servent de matière à la fabrique de Delft.

7° Qu'il jouira de l'exemption des droits de sortie pour les envois qu'il fera de ses faïances vers l'étranger, lesquelles il accompagnera d'un certificat de sa main.

8° Qu'il sera ordonné au magistrat de notredite ville de Bruxelles de lui accorder annuellement une gratification de quatre-vingt florins l'une moitié pour la laverie et l'autre moitié pour le manufacturier.

9° Finalement qu'il lui sera en outre accordé quelque soulagement pour servir à relever son zèle et à soutenir la continuation de sa manufacture.

Nous ce que dessus considéré et inclinant favorablement à la suplication et demande du supliant avons par avis de nos très chers et féaux les surintendant directeur et trésorier généraux, conseillers et commis de nos domaines et finances, qui ont eu au préalable celui des président et gens de notre Chambre des Comptes ouis tout le magistrat de notre ville de Bruxelles, que le conseiller fiscal de notre Conseil de Brabant, à la délibération de notre très cher et très aimé beaufrère et cousin Charles Alexandre Duc de Loraine et de Bar etc. octroié, consenti et accordé, octroions, consentons et accordons par ces présentes au supliant permission et faculté de fabriquer dans notre ville de Bruxelles toutes sortes d'ouvrages de faience aux conditions suivantes :

1° Que les batteaux et chariots avec lesquels il enverra chercher les bois, la terre et autres matériaux servant à sa fabrique ne paieront aucuns droits soit de licentes ou autres, exceptés ceux des chaussées, lesquels il devra paier.

2° Que lui ses successeurs, et six principaux ouvriers de la même fabrique jouiront de l'exemption de guets et gardes et autres charges bourgeoises de notre ville de Bruxelles, tant que la fabrique existera en vigueur, parmi que lesdits ouvriers soient présentés à ceux du magistrat de notredite ville de même que ceux qui viendront à les remplacer pour en tenir note.

3° Que le supliant et ses successeurs après lui pouront vendre les faïances de leur fabrique en détail.

4° Qu'il jouira de l'exemption des droits de sortie pour tous les ouvrages de sa manufacture qu'il enverra hors de ce pais, parmi prettant serment une fois l'an entre les mains du juge de nosdits droits à Bruxelles qu'il ne se servira de la présente grâce pour faire sortir autre chose en fraude des dits droits, et des ordonnances, et parmi faisant plomber les caisses, panniers et coffres qu'il fera passer à l'étranger, aux armes de notre dite ville de Bruxelles, bien entendu cependant que la visite des mêmes coffres et panniers devra se faire par les officiers de nos droits en ladite ville avant que le magistrat n'ait aposé son plomb.

Finalement à charge qu'avant de pouvoir jouir de l'effet des présentes le supliant sera obligé de les produire tant auxdits de nos finances que de nos comptes, pour y être respectivement vérifiées, entérinées et enregistrées pour la conservation de nos droit et auteurs.

Si donnons en mandement à nos très chers et feaux les chef président et gens de nos Privé et Grand conseils, ceux de nos Finances, chancelier et gens de notre Conseil en Brabant, auxdits de nos comptes et à tous autres justiciers, officiers et sujets qui ce regardera que de cette notre présente grâce et octroi ils fassent, souffrent et laissent ledit Jacques Artoisenet pleinement et paisiblement jouir et user sans lui faire, mettre ou donner, ni souffrir lui être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire car ainsi nous plaît il. En témoin de ce nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes données en notre ville de Bruxelles le 7e jour du mois d'août l'an de grâce 1754 et de nos règnes le 14e signé Charles de Lorraine, plus bas signé Neny, Bellanger, De Keerle. Sur le plis : Par l'Impératrice Reine, S. A. R. lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. MM. Patrice de Neny, trésorier général, Pierre Bellanger, Louis De Keerle, conseillers et commis des domaines et finances de Sa Majesté et autres présens. Signé le Baron de la Dos pphé Schockaert vidit. Au dos était la vérification ordinaire du Conseil des Finances du 30 octobre 1754. Signés : P. de Neny, Bellanger, De Keerle.

Registre *a*, folio 101, du registre aux patentes de 1754.

# PIÈCE N° VI

## OCTROI DE MANUFACTURE ROYALE EN FAVEUR DE JACQUES ARTOISENET

(5 décembre 1754.)

Remission pour Jacques Artoisenet.

Ceux du Conseil, etc., ont pour et au nom de S. M. ensuitte du décret de S. A. R. du trois du présent mois permis comme ils permettent par cette à Jacques Artoisenet, manufacturier des porcelaines faiancées en cette ville de Bruxelles de pouvoir mettre au-dessus de sa porte l'inscription de faïancerie ou manufacture Roiale ordonnant à tous aux qu'elle appartiendra de se régler et conformer selon ce taux.

Bruxelles, le 5 décembre 1754.

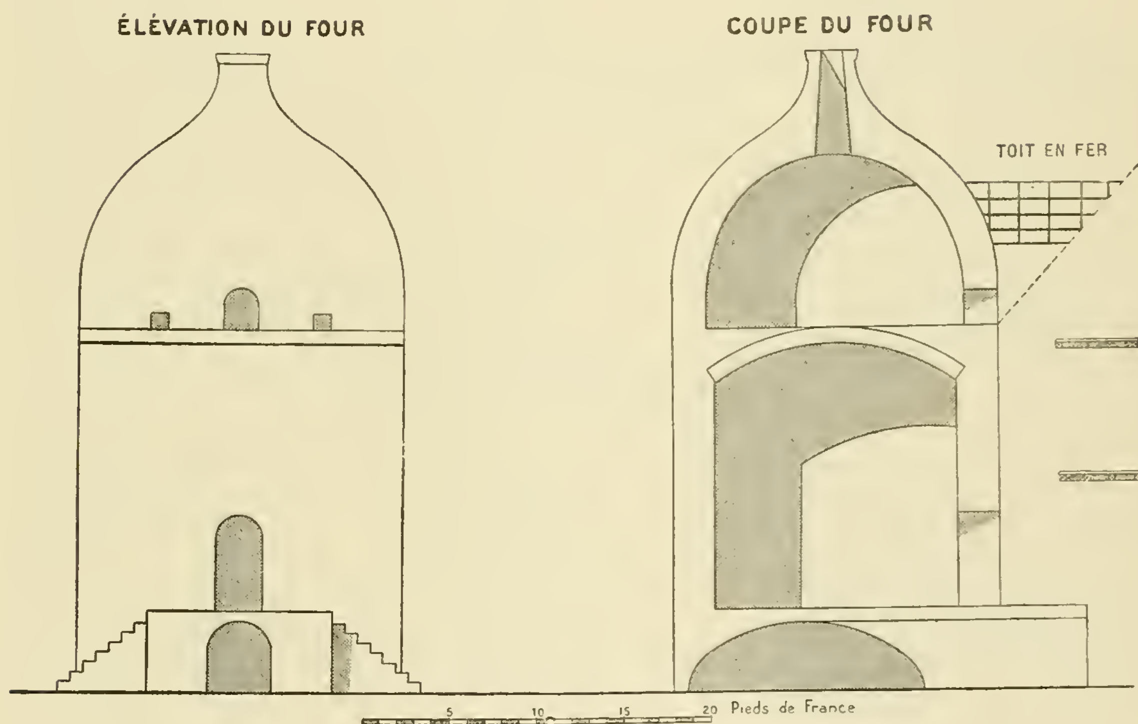
*Signé :* le Marquis de Herzelles, Neny, Bellanger.

---

# PIÈCE N° VII

## FOUR ÉRIGÉ PAR GHOBERT DE SAINT-MARTIN DANS SA FABRIQUE RUE DE LA MONTAGNE.

(Modèle déposé par lui en 1807.)




Archives de la ville de Bruxelles.
Actes administratifs.
1807.
H
4 page 286.

# INDEX ALPHABÉTIQUE
# DES NOMS CITÉS DANS L'OUVRAGE


Albert et Isabelle, 21.
Angenot, 199, 238.
Annaert (J.-B.), 100.
Arconati-Visconti (Marquise d'), 43.
Artoisenet, 126, 273, 276.
Artoisenet (J.-G.), 276.
Artoisenet (Anne-Marie), 60, 68, 69, 83.
Artoisenet (Barbe), 81, 84.
Artoisenet (Caroline), 11, 12, 72, 221.
Artoisenet (Claire), 82, 83.
Artoisenet (Jacques), 9, 10, 11, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 63, 64, 76, 77, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 94, 95, 111, 165, 222, 223, 227, 229, 292, 293, 295, 296.
Artoisenet (Jean-Baptiste), 12, 101, 102, 103, 240.
Artoisenet (Louis-Charles), 109.
Artoisenet (Philippe-Joseph), 11, 60, 61.
Artoisenet (Joseph-Philippe), 11, 12, 60, 61, 63, 64, 77, 82, 83, 86, 92, 102, 129, 164, 183, 199, 212, 216, 219, 276, 288.
Artoisenet (veuve), 29, 65, 67, 70, 71, 72, 87, 98.
Artoisenet-Van den Driessche, 109.
Audsley, 228, 278.
Ausscher, 168, 239, 273, 278.
Avenel (vicomte G. d'), 278.

Baclé (N.), 92.
Baillieu (Marie-C.), 18.
Ballaut (François), 83.
Bapst (G.), 184.
Barre (J.-B.), 18.
Barret (F.-J ), 291.
Bartholeyns, 12, 70, 71, 72, 92, 240.
Bartholeyns (Jean-Joseph-Antoine), 92, 93.
Bartholeyns (Dominique-Joseph), 92, 93.
Bassery (Joos), 34.
Bastenaire-Daudenart (F.), 123, 278.
Baudemans, 224.
Baudier, 89.
Baudouin, 57.
Bauwens-Poelaert, 240.
Bayard (Emile), 180, 184, 189, 190, 195, 205, 208, 215, 249, 273, 279.
Bède (Adolphe), 19.
Bède (Henri), 20.
Bellanger (Pierre), 59, 295, 296.
Bemont (Pierre), 18.
Bénézit, 278.
Berghe (Gilles De), 20.
Berlo-Choquier (le Duc), 137.
Berrettini, 176.
Bertens (Guillaume), 100.
Beumol (Egide), 18.
Blacker, 169, 173, 178, 259, 278.
Blaker, 176, 241.
Blanke, 182, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 212, 221, 245, 246, 247.
Blondeau, 107.
Blondel (S.), 23, 24, 278.
Bogaerde (Louis vanden), 19.
Bogge (Jean), 75.
Bois-Robert (Pétronille-Virginie), 92.
Bommer (Claude-J.), 107.
Bosschaert, 55.
Both de Tauzia, 176.
Bourgeois (Catherine), 17.
Boussemart (J.), 12, 89, 90, 99, 129, 150, 232, 278.
Bowes, 228.
Brogniart (A.), 121, 278.
Bruckmann (Justus), 160.
Bruylant (J.), 254.
Buffin (Baron), 205.
Burton and Hobson, 278.
Buys (Dierick), 74, 75, 79.
Buys (Johannes-Huybregts), 79.

Calckhoven, 121.
Callot (Jacques), 43.
Camberbach, 110.
Cammu (Jeremia), 79.
Campenhout (J.-B. van), 20.
Capenel (Jean-Baptiste), 20.
Cappelmans et Cie (Jean-Baptiste), 117.
Cappelmans (Guillaume), 117.
Cardon, 190.
Carrion-Stoefs (épouse), 86.
Casman, 69.
Casman (Gilles), 100.
Cassius, 8.
Castel-Durante, 26.
Caverson (Pierre van), 20.
Cesaer, 69.
Chabotteau (Jean-Baptiste), 21, 22.
Chaffers (W.), 279.
Champfleury, 241, 278.

Charles-Alexandre, 289, 294.
Charles de Lorraine, 11, 94, 99, 113, 116, 128, 223, 295.
Charles (Louis-Philippe), 18.
Charles VIII, 7.
Charmette, 93, 94.
Chaussette, 203.
Choffereau, 70.
Claes (Jean), 18.
Claes (Pierre), 14
Claessens (N.), 92.
Cobenzl, 223.
Colin (Jean-Jacques), 116.
Colson, 185, 244.
Corluy (Isabelle), 83.
Cornélis (famille), 17.
Cornélis (François), 19.
Cornélis (Henri), 17.
Cornélis Van der Kloot (Maria), 30.
Cossé (A.), 185.
Coster, 218, 219, 244, 245, 250, 256.
Cosyn (A.), 279.
Cousin, 69.
Cousin (Joseph), 70.
Cretté (Pierre-Louis), 107.
Culant, 86.
Cuvillier, 228.
Cyfflé (Louis), 93, 228.
Cyfflé (Paul-Louis), 93, 94, 228.

Daboust, 117.
Dachsbeck, 180, 182, 184, 191, 192, 193, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 211, 215, 220, 225, 227, 229, 233, 234, 244, 245, 255.
Daems, 244.
Daems-Dewrée, 201.
Daems-Dewrée, 188, 204, 239, 242, 246, 247, 248, 250.
Daix (Guillaume), 82, 83.
Damiens, 185, 204, 215, 250.
Dansaert (G.), 173, 210, 216, 222, 227, 228, 235, 236, 238, 253, 254, 256.
Dardenne (E.), 279.
d'Arenbergh (le duc Prosper), 66, 137.
d'Armaillé (comte), 280.
d'Assche (marquis), 121.
De Backer, 184, 192.
De Backer (C.), 287.
De Backer (H.), 245.
Debeche (Walthère), 140.
de Bergeyck (comte), 75, 287.
de Brauwer, 97.
De Breucker (Charles), 19.
De Breucker (N.), 19.
de Brühl (comte), 239.
de Bruyn (Benjamin), 74, 75, 78.
De Bruyn (J.-B.), 100.
De Bruyn (Johan), 78.
De Bruyn (Otto), 78.
de Bruyne (Henri), 34.
de Buyl (E.), 202.
de Caumartin, 12, 99.
de Cautelen (Corneille), 42.
de Cazier (Baron), 108, 114, 291.
de Chaumont, 138.
Deck (Th.), 279.
de Clers (Baron), 138.
de Cobenzl (Philippe), 291.
de Codts (Baron), 291.
De Cock, 55, 69.
De Coen, 2, 175, 178, 179, 185, 187, 188, 189, 191, 193, 194, 196, 216, 217, 218, 229, 243, 244, 245, 248, 257.
Decombe (L.), 127, 174, 176, 215, 219, 223, 244, 249, 279.
de Connick (Carel), 8, 29, 30, 31.
de Cortone (Pierre), 176.
de Coster (Anne), 15.
de Decker (Guillaume), 8, 21, 22, 121.
De Deyn (E.), 240.
de Doncker (Jean), 14.
de Dongelberghe (Jacques-Philippe), 34.
de Four (Jean), 100.
de Grollier (Ch.), 279.
De Handschutter (Cecilia), 19.
de Herzelles, 58, 296.
Dejaer, 138.
de Keerle (Louis), 291, 295.
de Lados (Baron), 113, 295.
Delafosse (J. C.), 228.
de Lancre, 82.
del Campo de la Camera, 2, 179, 238, 256.
de le Court, 160, 180, 226.
Delforge, 257.
Delfosse (Narcisse J.), 19.
de Liedekerke (Comte), 66.
Dellano Velasco (G.-H.), 287.
Della Robbia, 177.
della Robia (Jérôme), 8.
della Robbia (Luca), 7, 174.
de Lossre (Philippe-Joseph), 60.
Delplancq, 89.
Delvaux, 63, 223, 228, 230.
de Maegt (Jean), 100.
de Maegt (François), 100.
de Marneffe (G.), 49, 105, 279.
de Marselaer (Frédéric), 34.
de Meester (M.), 242, 244, 279.
de Mély (F.), 183, 279.
Demmin (R.), 104, 219, 244, 279.
de Moerloose, 183, 192, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 213, 216, 220, 227, 234.
De Mol (Roch), 20, 105, 182.
de Neny (Patrice), 295, 296.
de Nève (Marie), 15.
de Nève (Jean), 15.
den Hertogh (Ary), 74, 75, 78.
Deny, 182, 192, 198, 200, 201, 202, 205, 208, 231, 234, 235, 239, 241, 242, 243, 248, 252, 257.
de Paep (Jean), 19.
de Paepe (Jean-Joseph), 18.
de Pape (Anne), 94.
de Pape (Léon-Jean), 34.
De Pauw (Jean), 100.
de Pauwels (Pierre), 122.
de Pisger (Egide), 18.
de Renesse (comte), 226.
De Reus (H.), 107.
de Ridder (Marie-A.), 15.
de Samblancx, 200.
Des Marez (G.), 92, 177, 187, 190, 191, 200, 207, 214, 226, 230, 279, 292.
Desmedt, 236.
Desmedt-Moens, 224.
Desmet, 204.
Despret, 2, 177, 182, 185, 186, 187, 190, 191, 192, 196, 224, 225, 226, 227.

Desirée, 190, 279.
Desvres, 198.
de Thier de Scheuvre, 138.
Detru (M[me]), 138.
Detry, 206.
Deveaux (D.), 279.
Deveaux (P.), 213, 215, 227, 241.
de Villermont (A.), 231.
de Villeroy, 9, 43.
Devisch (A.), 216.
de Vleeschouwer (Adrien), 14.
Devos (Emmanuel), 64, 84.
de Vos (Marc), 43
de Vos (Cornelia-Hendries), 78.
de Wautier (G.), 279.
Dewawrans, 291.
de Witte (A.), 279.
de Witte (François), 42.
de Wykersloot, 189.
Dillen, 264.
Diricx de ten Hamme (J.), 279.
Domergue (Pierre), 48.
Dorigone (Anne), 83.
d'Otreppe de Bouvette, 226
Doulcet de Pontécoulant, 66, 274.
d'Oultremont (comtesse), 66.
d'Oultremont de Warfusée (comte F.), 233.
du Broc de Segange (L.), 169, 174, 279.
Dugué de Bagnols, 48.
DuPré-Evenepoel, 181, 184, 185, 187.
Du Quesnoy (François), 51, 223, 226, 228, 229.
Du Sartel (O.), 228, 279.
Du Sommerard (G.), 279.
Dyckman (Barent), 74, 75, 78.

Elers (frères), 9.
Elewyck, 34.
Elisabeth, 23.
Engels, 67.
Evenepoel (Henri), 2, 20, 28, 29, 172, 173, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 205, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 223, 224, 226, 230, 231, 239, 240, 244, 245, 249, 250, 252, 279.
Everard, 225.

Fabre, 116.
Fagel-Descamps, 250.
Faure, 280.
Febvrier (Marie-Thérèse), 90.
Fétis (F.), 2, 27, 28, 29, 161, 162, 176, 179, 180, 183, 185, 186, 188, 189, 190, 193, 194, 196, 205, 207, 208, 209, 216, 217, 218, 219, 225, 227, 256, 257, 273, 274, 279, 280.
Fievez, 268.
Flameau, 244.
François I[er], 8.
Franqui-Agneessens, 69.

Galesloot (L.), 280.
Garnier (E.), 205, 280.
Gauron (Nicolas), 12, 108.
Gelders (Guillaume François), 116.
Gerrendael (J.-B.), 100.
Gerritz Overmeer (Jean), 78.
Ghobert de St-Martin (François), 11, 12, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 103, 126, 129, 165, 232, 234, 235, 274, 297.
Gilissens-Maskens (époux), 81.
Gilmont (L.), 244.
Gobert, 107.
Goblet d'Alviella (Comte), 227.
Godecharle, 63.
Goethals (comte), 209.
Goffinet (M[me]), 186, 187, 191, 193, 200, 201, 202, 203, 204.
Goffinet (Baron), 183, 193, 209.
Gosselin (H.), 2, 186, 190, 194, 197, 228, 231, 243, 250.
Gots (Pierre), 20.
Govaerts (Jaspar), 17.
Graesse-Jaennicke, 160, 161, 280.
Grenzhauzen, 121.
Gressin-Dumoulin, 280.
Groenincx (Guillaume-Antoine), 60.
Guibal (Barthélemy), 94.
Guido di Savino, 26.
Guillaume (le roi), 39.
Guillery (E.), 280.

Halinbourg (F.), 193, 279.
Hase (Gabriel le jeune), 20.
Hautoesone, 109.
Havard (H.), 30, 78, 184, 210, 244, 274, 280.
Hayden (A.), 169, 280.
Henne, 280.
Hennin (François), 82.
Herseaux, 34.
Heymans (Gilles), 102.
Homère, 171.
Houday (J.), 280.
Howit, 274, 280.
Huylenbroeck (Gasparine), 14.
Huysmans (N.), 35.
Hymans (H.), 175, 274.
Hymans (L.), 280.

Idion, 207, 232, 256.

Jacobs (J.), 222.
Jacobs (Michel), 16.
Jacquemart, 168, 175, 226, 235, 273, 280.
Jamar (Jean), 116.
Jaquin (Jean-Baptiste), 12, 108.
Janlet, 223.
Janssen (R.), 181, 185, 225, 226, 256.
Jenneval, 251.
Jolly (Alexandre), 97, 116.
Jomouton, 213, 248.
Joseph II, 38, 88, 220.
Justice (J.), 280.

Kees (Jean), 83.
Kerckhoven (Charles), 18.
Kervyn de Lettenhove (Baron), 236.
Klerckx, 117.
Kleynjans, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 208.
Koeck, 116.
Kühne (Chrétien), 256.
Kühne (Sébastien), 12, 106, 107.

Lambeth, 169.
Lambilot (Henri), 69.
Lambilot (Mme), 69.
La Motte, 221, 227.
Landelinus Le Roy (Jacques), 83.
Landgrave de Leichtenborgh, 286.
Le Bermuth, 213, 220, 248, 251, 253.
Lecomte, 67.
Leemans (Isabelle), 42.
Leczinski (Stanislas), 94.
Lefebvre, 109, 129.
Lefèbre (Agathe), 90.
Leflamand (Jean), 51.
Le Noble (Pierre), 116.
Lepelletier, 48.
Le Roy, 260.
Le Sergeant de Monnecove, 190.
Lesur (A.), 280.
Leva (Melle), 246.
Leva (Madame), 105, 250, 251, 252, 254, 255.
Levêque du Haut Pont, 190.
Leyniers, 122.
Lhoest, 257, 274.
Liégeois (Etienne), 79.
Ligny (Ch.), 2, 173, 207, 216, 220, 221, 222, 230, 232, 234, 235, 236, 237, 241, 242, 243, 248, 251, 252.
Lindemans, 69.
Litchfield (F.), 280.
Lohest, 25, 28, 172, 174, 176, 182, 221, 280.
Lorsont (Marie), 93.
Louis XIV, 9, 48, 114, 122, 173.
Louis XV, 49, 53, 94.
Loyens, 189.
Luffnen, 78.

Madou, 186.
Mann (abbé), 280.
Marchal (Catherine), 94.
Mareschal (M.-A.), 280.
Marie-Thérèse, 10, 11, 62, 77, 84, 85, 95, 288, 293.
Marryat (M.-J.), 23, 280.
Marsille, 74, 75.
Maskens (F.), 2, 155, 175, 177, 179, 180, 181, 184, 185, 186, 188, 189, 191, 192, 193, 195, 196, 207, 208, 214, 215, 217, 225, 229, 230, 231, 245, 256.
Matthieu, 191, 196.
Maximilien-Emmanuel, 112, 286, 287.
Maze-Sencier (A.), 2, 175, 179, 184, 188, 189, 190, 195, 280.
Meert (J.-B.), 100.
Meerts (J.), 20.
Mélart (Martin), 138.
Méry, 176.
Mesdach de ter Kiele, 2, 183, 185, 189, 191, 193, 197, 213, 221, 226, 232, 245, 249, 250, 254, 256.
Meskens (Paul), 20.
Meskens (Guillaume), 19.
Meskens (Jean), 19.
Michiels, 213, 215.
Middegaels (S.), 173.
Minard, 191, 220.
Mol (Dominique De), 20.
Mombaers, 126, 154, 162, 169, 273.
Mombaers (Corneille), 9, 30, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 58, 74, 75, 111, 157, 158, 174, 175, 273, 285, 286, 287.
Mombaers (Françoise), 10.
Mombaers (Jeanne), 42.
Mombaers (Philippe), 9, 10, 27, 38, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 60, 76, 79, 87, 128, 129, 158, 159, 160, 161, 175, 176, 183, 288.
Mombaers (Philippe Chrétien), 50.
Mombaers (Thérèse), 60, 84.
Mombaers (veuve), 87.
Mombaerts (Mathieu), 75.
Montefiore, 221.
Montefiore-Levy, 224.
Morlé (Ferdinand), 100.
Morren-Artoisenet, 38, 39, 40, 104, 123, 273.
Morren (Jean-Baptiste), 12, 70, 72, 73, 164, 221.
Mosselman, 92.
Mosselmans (Anne), 83.

Nélis, 116.
Neny, 59.
Nesse (Jean-Baptiste Van), 20.
Nique, 116.

Opdenbosch-Van den Daele (épouse), 86.
Ophalfens (Fréderic), 19.
Ophalffens (Guillaume), 19.
Ophalffens (Henri), 19.
Ophalvens (Pierre), 15.
Ophalvens (Jacques), 15, 16, 18.
Oppalfens (Frans), 19.
Oppalfens (Guillaume-Norbert), 19.
Oppalfens (Jean-Joseph), 19.
Oppalfens (Jean-Baptiste), 16.

Paep (Laurent), 100.
Palissy (Bernard), 7, 28, 169, 178, 211.
Paludé, 132.
Parys (Jean-Baptiste), 102.
Pelgrims (A.), 223.
Pelle, 232.
Péqueur, 192, 193, 199, 206, 208.
Perrin (veuve), 232.
Peterinckx, 108.
Petitjean, 218.
Peyre (R.), 174, 190, 195, 201, 217, 219, 227, 228, 249, 281.
Philippe V, 9, 38, 45, 71, 74, 75, 285.

Pholien, 23, 281.
Piccolpassi (Cyprian), 26, 129, 281.
Piérart (Martin-François), 88.
Piérart (Anne Emérance-J.), 88.
Pierson, 195.
Piessens-Ryckaseys, 200.
Pitcaire-Knowles (W.), 281.
Poelaert, 185, 198, 200, 229, 256.
Poirel (Nicolas), 8.
Pollak, 237.
Poterat (Louis), 8.
Pottier (A.), 51, 129, 169, 281.
Poupé, 244.
Poupey, 255.
Pycke, 197.

Quarré-Reybourbon, 174, 204, 215, 230, 249.
Quassaert (Guillaume), 20.
Quassart (Arnould), 20.

Raeren, 121.
Ramier, 117.
Rauchin, 48.
Raphael, 50.
Renier (Etienne), 137.
Reus (Philippe), 79, 154, 159, 160, 163, 198, 203.
Reuter, 183, 213, 236.
Révérend (Claude), 8.
Richardot (Jacques), 10, 11, 93, 94, 228.
Ris-Paquot, 174, 183, 204, 208, 224, 242, 244, 249, 281.
Robert, 232.
Robyns, 121.
Roche (Jean-Joseph de la), 20.
Roelofs (Jeanne), 16.
Romani (Jules), 50
Rombaut (J.-A.), 281.
Roover (André De), 20.
Rosen (Mme), 137, 138.
Roucourt, 17.
Roucourt (Frans), 19.
Rousseau (H.), 281.
Roykens (Josse), 8, 29, 34.
Roze (V.), 191, 206, 207, 256.

Sailly, 17.
Saintenoy, 176.
Salvetat, 280.
Sanson, 198.
Sans Peau (Philippe), 50.
Savary des Bruslons, 281.
Schaken (Maria), 78.
Schaubroeck, 206, 211, 222, 255.
Schockaert (Jean), 34, 295.
Schockaert (Willems), 16.
Schoy (A.), 281.
Schnorz von Carolsfeld (L.), 281.
Seghers (André), 15.
Segers (Herman), 78.
Servaes (Jacques), 20.
Servaes (Jean-Jacques), 20.
Sibylle, 274.
Siegburg, 121.
Sittaert (François), 19.
Sloors, 227, 251.
Smith, 117.
Snagels, 92.
Soil (E.), 281.
Soil-de Morialmé, 281.
Souriaux, 190.
Stanislas (roi), 94.
Stassart (Marie), 14.
Steen, 117.
Steps (Cornélia), 82, 83.
Stevens (Héliodore), 12, 104, 105, 154, 246.
Stevens (L.), 274, 275.
Stevens (Mathieu), 12, 104, 154, 246.
Stiévenart, 117.
Stockholm (Jean-Tobie), 35.
Stolk (Maria), 79.
Streith, 291.
Symonet, (Jean), 8, 27, 29, 33, 34, 35, 44, 172, 273.

Tainturier, 169, 281.
Terrier (Françoise-Thérèse), 42, 50.
Tilmans (H.), 2, 187, 192.
Triest (Henri-Pierre), 20, 229.
t' Serstevens (Corneille), 42.
Tuynsloot (Grietje-Hendrics), 79.

Valérius, 280.
Vallery, 70.
van Asbroeck (David), 14.
van Asbroeck (Jeanne), 15.
Van Assche (Jacques), 83.
Van Assche (Joseph), 80, 81.
Van Assche-Mosselmans (époux), 80, 86.
Van Bellinghen (frères), 12, 103, 105, 241.
Van Bever, 121.
Van Branteghem (E.), 186, 194.
Van Brossche, 122.
van Calster (Jean-Baptiste), 79.
Van Cappellen, 225, 229, 253.
Van Castels, (J.- B.), 100.
Van Cutsem, 80.
Van Daelem (Ary), 74, 75, 78.
Van Dam (Pierre), 116.
Van Delen (Jean), 44.
Vanden Berghen (Jeanne-M.), 10, 11, 84, 87, 88, 95, 165, 227.
Van den Bloch (Emérence-E.), 102.
van den Bossche (David), 42.
van den Bossche (Raphaël), 42.
Van den Boom, 55.
Van den Branden (Jean), 100.
Vandenbranden (J.-B.), 291.
Van den Corput, 2, 177, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 192, 193, 195, 202, 206, 233, 234, 236, 242, 244, 249, 251.
Vanden Driessche (Charles), 10, 60.
Van den Driessche (famille), 52.
van den Driessche (Jeanne), 9, 10, 52, 56, 59, 60, 64, 79, 84, 163.
Vanden Driessche (Jérôme), 12, 64, 68, 69, 102, 129.
Van den Driessche (Marie-Marguerite), 11, 12, 64, 72, 92, 102.
Van den Driessche (Marie-Thérèse), 219.
Vanden Dycke (J.), 42.

Vanden Haute (Jacques), 8, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 44, 172, 273.
Van der Hop, 225
Van den Sanden (Elisabeth), 56, 102.
Van den Sanden (Philippe), 56.
Van den Velden (Thérèse), 102.
Van den Wiele, 212.
Vander Borght, 204.
van der Buys (Hubregt), 79.
van der Buys (Pieter), 79.
Van der Cruijssen, 67.
van der Cruyce (Simon), 18.
Vander Gote (Ferdinand), 11, 87.
Vandergoten, 287.
Van der Linde (Jean), 100.
Van der Noot (Roger-Walter), 37.
Van der Straten-Solvay, 183.
Vanderweerden, 107.
Van der Wersch, 94.
Van de Velde (Jacques), 100.
van Doorne (Engelbert), 14.
van Eekhout, 69.
Vangierdeghom (Jean), 95, 96, 97, 98.
Van Gierdegom, 11.
Van Goidtsenhoven, 191, 197, 218, 238, 244.
Van Goidtsnoven (Jeanne), 91.
Van Grasdorf, 121.
Van Halen, 183.
van Hecke (Jean), 94, 189.
Van Heurck, 57, 60.
van Hove, 222, 228, 243.
Van Lack (Jean), 18.
Van Langenhove, 191, 193.
Van Laute (François), 79.
Van Loo, 191.
Van Merstraeten (J.), 175, 179, 182, 185, 186, 187, 190, 200, 218, 226, 244, 245, 248.
Van Merstraeten (S.), 239.
Van Mol, 252, 253.
Van Neck (L.), 281.
van Nieuwenhove (Jean), 15.
Van Overbeke, 208.
Van Puer (Guillaume), 116.
Van Puer (Jean-Baptiste), 116.
van Rynghem, 236.
van Rysseghem, 177.
Van Schorel, 1, 239, 278.
van Steenbergen (Hendrikje Jans), 79.
Van Thilt-Persyn, 69.
van Tiel (Jacob), 78.
Van Vreckem (Egidius), 79.
Van Vreckom, 116,
Van Weel (Jean-F.), 102.
Vasari, 23.
Vaume (Sébastien), 12, 106, 107.
Vauquelin, 189.
Verdussen Dewever, 110.
Vereycken (Jacques), 116.
Vereijcken (Jean), 116.
Vermersth (E.), 281.
Verny de Villars (Pierre), 12, 106, 107.
Verplancke (Jean-F.), 11, 96, 98.
Verreycken (Jérôme), 116.
Verstappen, 110, 116.
Vervoort, 189.
Villot (Frédéric), 176, 281.
Vleek (N.), 18.
Vleeshuys, 183, 191, 197, 203, 208, 211, 214, 218, 236, 244, 249, 250, 253, 256.
Waegener (M. C. L.), 105.
Waelpot (Peter), 45.
Waersegers (Jos.), 19.
Walckiers (Jacques), 43.
Walravens, 67, 91, 103.
Wattel-Bayard, 216.
Wauters (A.), 33, 42, 99, 175, 178, 179, 183, 184, 185, 188, 190, 193, 209, 210, 218, 223, 224, 231, 280.
Wéber, 187, 188, 191, 192, 196.
Wegwood (Josiah), 11, 96, 123.
Wiggel (Barthelemy-J.), 20.
Willame (G.), 230, 281.
Willems, 117.
Willems (Adrien), 20.
Willems (Pierre-Jean), 20
Willems (François), 20.
Willeput (Guillaume), 100.
Willigen (A. v. d.), 30.
Winderlincx (Christine), 50.
Witsenburg (Dierick), 9, 44, 45, 46, 48, 52, 74, 75, 154, 174, 285, 286, 287, 288.
Witsenburgh (Cornelis), 45.
Witsemburg (Thierry), 44, 57.
Wittouck (Mme F.), 244.
Wouters (J.), 228.
Wouters (Pierre), 11, 98, 100.
Wydemans (Jean), 116.

Zondyck (Cathalyntje Barents), 79.

# TABLE DES REPRODUCTIONS


| | | En regard page. |
|---|---|---|
| Pl. I. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . Soupière avec plateau. Corbeille. Chou. (Coll. Deny.) Samovar. (Coll. Dansaert.) Fontaine. Bassin. (Coll. Chaussette.) | XII |
| Pl. II. | — Amours fabriquant de la faïence. Dessin de Godecharle. d'après le bas-relief se trouvant à la Maison du Renard, Grand'Place de Bruxelles . . . . . . | 6 |
| Pl. III. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . Vache couchée. Pigeon. Saucière Louis XV. Carpe. Chou. (Musée de la Ville de Bruxelles.) | 12 |
| Pl. IV. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . Carpe. Saumon. Grand vase. Dinde sur plateau. Dindon. (Musée de la Ville de Bruxelles.) | 24 |
| Pl. V. | — L'ancienne « Porte de Laeken » à Bruxelles, en 1793, d'après un croquis de Vitzthumb . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 36 |
| Pl. VI. | — L'ancienne « Porte du Rivage » (Vaartpoort) à Bruxelles, en 1772, d'après un croquis de Vitzthumb . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 40 |
| Pl. VII. | — Vue de la Grand'Place de Bruxelles (XVII$^e$ siècle) . . . . . . . . . . | 44 |
| Pl. VIII. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Corneille Mombaers* . . . . . . . . Damier. (Musées Royaux du Cinquantenaire.) Encrier. (Coll. P. Saintenoy.) | 48 |
| Pl. IX. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . Lion. (Coll. Despret.) Lions. (Coll. Baron Pycke.) | 52 |
| Pl. X. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . Brochet. (Coll. Van Merstraeten.) Carpe. (Coll. Maskens.) | 56 |
| Pl. XI. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . Terrine en forme de chou. Surtout de table. (Coll. Dachsbeck.) | 56 |
| Pl. XII. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN . . . . . . . . . . . . . . . . . . . *Epoque J.-P. Artoisenet :* Corbeille. (Coll. Dachsbeck.) Grand cache-pot. (Coll. Deny.) *Epoque Jeanne Van den Driessche :* Corbeille. (Coll. Dachsbeck.) *Epoque Philippe Mombaers :* Deux tortues. (Coll. Du Pré-Evenepoel.) Deux bottes d'asperges. (Coll. Deny.) | 60 |
| Pl. XIII. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Époque M. Van den Driessche* . . . . . . . Brasero. (Coll. Le Bermuth.) | 64 |
| Pl. XIV. | — FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE . . . . . . . . . . . . . . . *Epoque Jeanne Van den Berghe :* Bouddha. (Coll. Mesdach de ter Kiele.) *Epoque François Ghobert :* Grand plat. (Coll. Dansaert.) *Epoque François Ghobert et Boussemart :* Surtout de table genre Bérain. (Coll. Fiévez.) | 76 |

En regard page.

Pl. XV. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Epoque Jacques Artoisenet.* . . . . . . 80
Groupe de trois amours. (Coll. De le Court.)
Groupe de trois amours. (Coll. Mesdach de ter Kiele.)

Pl. XVI. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Jeanne Van den Berghe* . . . . 84
Christ. (Coll. Idon.) La foi terrassant l'hérésie. (Coll. Maskens.)

Pl. XVII. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Ghobert et Boussemart.* . . . . 88
Grand plat. Soupière. Deux vases. (Coll. Van den Corput.)

Pl. XVIII. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Ghobert de Saint-Martin* . . . . 92
Potiche. (Coll. Angenot.) Soupière. (Coll. Van den Corput.)

Pl. XIX. — Fabrique hors la Porte de Laeken. . . . . . . . . . . . . . . . . 96
*Epoque Van Bellinghen :*
Deux Chinois (Coll. Mesdach de ter Kiele.)
Pot à bière. Coll. Van Merstraeten.)
Pot à bière. (Coll. Ligny.)
*Epoque Stevens :*
Poule et poussins. (Coll. Van den Corput.)

Pl. XX. — Fabrique hors la Porte de Laeken. *Époque J.-B. Artoisenet* . . . . . . . . 100
Plaque : Maréchal inspectant un champ de bataille. (Coll. X***.)

Pl. XXI. — Fabrique hors la Porte de Laeken. *Epoque Stevens* . . . . . . . . . . . 104
Pots à bière. (Collections Blancke et Ligny.)

Pl. XXII. — Fabrique hors la Porte de Laeken. . . . . . . . . . . . . . . . . 108
*Epoque Stevens :*
Encrier en forme de commode.
*Epoque Van Bellinghen :*
Deux statuettes.

Fabrique de la rue de Laeken. *Époque Veuve Ph. Mombaers.*
Cadre. Encrier. (Tous ces objets de la coll. Maskens.)

Pl. XXIII. — Fabrique hors la Porte de Laeken. . . . . . . . . . . . . . . . . 112
*Epoque Van Bellinghen :*
1. Pot à bière. — 10. Plat.
*Epoque Stevens :*
2 à 6. Pots à bière. — 11. Plat.

Fabrique de la rue de la Montagne.
*Epoque Ghobert :*
7 et 8. Sucriers.
*Fabrique de Symonet :*
9. Plat. (Tous ces objets de la coll. Ligny.)

Pl. XXIV. — Fabrique de la rue de Laeken . . . . . . . . . . . . . . . 116
*Epoque C. Mombaers-D. Witsenburg :*
Assiette.
*Epoque Joseph-Philippe Artoisenet :*
Boite à épices. Cache-pot. Pot à bière.
*Fabrique de Jacques Van den Houte ou de Jean Symonet :*
Plat Middegaels. (Tous ces objets au Musée de la Ville de Bruxelles.)

Pl. XXV. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Jeanne Van den Berghe* . . . . 120
Poêle. Colonne. (Coll. Wouters.)

Pl. XXVI. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Jeanne Van den Berghe* . . . . 128
Deux musiciens. (Coll. Dachsbeck.) Bouddha assis. (Coll. Maskens.)

Pl. XXVII. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Epoque Jeanne Van den Berghe* . . . . 136
Poêle. (Coll. Despret.)

En regard page.

Pl. XXVIII. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Jacques Artoisenet* . . . . . . . 144
Fontaine et son bassin. (Musée de la Ville de Bruxelles.)
Fontaine et son bassin. (Coll. Desmedt.)

Pl. XXIX. — Fabrique de la rue de Laeken. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 148
Salade. Pigeon. (Coll. Despret.) Canard. (Coll. Van den Corput.)
Quatre statuettes. (Coll. baron van der Straeten-Solvay.)
Plat genre B. Palissy. (Coll. Fievez.)

Pl. XXX. — Fabrique de la rue de la Montagne. *Époque Jacques Artoisenet* . . . . . . . 152
Vierge et Enfant Jésus. (Coll. R. Janssen.)

Pl. XXXI. — Fabrique de la rue de Laeken. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 168
Bacchus enfant assis sur un tonneau. (Coll. Dachsbeck.)

Pl. XXXII. — Fabrique hors la Porte de Laeken. *Époque Van Bellinghen* . . . . . . . . 172
Grand plat. (Coll. Ligny.)

Fabrique de la rue de Laeken. *Époque C. Mombaers-D. Witsenburg.*
Assiette. Deux bouteilles. (Coll. Van Merstraeten.)

Pl. XXXIII. — Fabrique de la rue de Laeken. *Époque Philippe Mombaers et Jeanne Van den Driessche* 176
Hure de sanglier. Pigeon. (Coll. Van den Corput.)
Soupière, décor au papillon. Surtout de table. (Coll. Van Merstraeten.)
Dindon (Coll. Damiens.)

Pl. XXXIV. — Fabrique de la rue de Laeken. *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 180
Buste de femme symbolisant l'Automne. (Musées Royaux du Cinquantenaire, Bruxelles.)
Corbeille. (Coll. De le Court.)

Pl. XXXV. — Fabrique de la rue de Laeken *Époque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 184
Canard. (Coll. Despret.) Cage d'oiseau. (Coll. Maskens.)

Pl. XXXVI. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 188
Bannette (intérieur). Bannette (extérieur). (Coll. Dachsbeck.)

Pl. XXXVII. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 188
Chou frisé. (Coll. Despret.) Grand chou. (Coll. Maskens.)

Pl. XXXVIII. — Farrique de la rue de Laeken. *Epoque J.-Ph. Artoisenet* . . . . . . . . . 192
Soupière. (Coll. Van Merstraeten.) Bassin. Plat. (Coll. Michiels.)
Soupière. (Coll. Damiens.) Assiette. (Coll. Mesdach de ter Kiele.)

Pl. XXXIX. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Philippe Mombaers* . . . . . . . . . 196
Deux pigeons. Lapin. (Coll. Van den Corput.)
Trois assiettes contenant des fruits. (Coll. Despret.)
Deux assiettes contenant des fruits. Botte d'asperges. (Coll. Maskens.)

Pl. XL. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . 196
Terrines, soupières, légumiers, assiettes. (Coll. Dachsbeck.)

Pl. XLI. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . 200
Légumier, cache-pots, pot à bière, bénitier, sucriers, pot à tabac, corbeilles, huiliers. (Coll. Dachsbeck.)

Pl. XLII. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . 204
Cache-pots, bol, fontaine, corbeille, aiguière et son bassin, plats, saladier. (Coll. Dachsbeck.)

Pl. XLIII. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . 208
Pichet, candélabres, assiettes, corbeilles, vases, cache-pots, huiliers, coquetiers, boîte à épices, crapauds, pigeon, fraisières, bannettes. (Coll. Dachsbeck.)

Pl. XLIV. — Fabrique de la rue de Laeken. *Epoque Jeanne Van den Driessche* . . . . . . 216
Saucière, pot à bière, fontaine, soupières, soupière avec plateau. (Musée de la Ville de Bruxelles.)

En regard page.

Pl. XLV. — FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE. *Epoque Jacques Artoisenet* . . . . . . 220
Supports de poêle. (Coll. Despret.) Vase. (Coll. Janlet.)

Pl. XLVI. — FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE *Epoque Jacques Artoisenet* . . . . . . 224
Deux amours. (Coll. Maskens.) Buste d'enfant. (Coll. comte de Renesse.)

Pl. XLVII. — FABRIQQE DE LA RUE DE LA MONTAGNE . . . . . . . . . . . . . . . 228
*Epoque Jacques Artoisenet :*
Amours en pendant. (Coll. Maskens.)
*Epoque Jeanne Vanden Berghe :*
Amours en pendant. (Coll. Maskens.)

Pl. XLVIII. — FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE . . . . . . . . . . . . . . . 232
*Epoque Jacques Artoisenet :*
Groupe de deux enfants. Bannette. (Coll. Despret.)
*Epoque Jeanne Van den Driessche :*
Lion et lionne tenant un cartouche. (Coll. Maskens.)

Pl. XLIX. — Pots à bière et pintes de DIVERSES FABRIQUES (Coll. Ligny) . . . . . . . 232

Pl. L. — Un buste et cinq plats de DIVERSES FABRIQUES (Coll. Ligny et DENY) . . . . 236

Pl. LI. — Assiettes de DIVERSES FABRIQUES (Coll. Ligny) . . . . . . . . . . . . 240

Pl. LII. — FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN. *Epoque Stevens* . . . . . . . . . 244
Grande potiche. (Coll. Dachsbeck.) Deux vases. (Coll. Mesdach de ter Kiele.)

Pl. LIII. — FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN. *Epoque Stevens*. . . . . . . . . . 248
Les quatre évangélistes. (Coll. Schaubroeck.) Pot à tabac. (Coll. Augenot.) Levrette. (Coll. Mesdach de ter Kiele.)

Pl. LIV. — FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN. *Epoque Van Bellinghen* . . . . . . . 252
Chien. Chat. (Coll. Desmedt.)

FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE. *Epoque Ghobert.*
Soulier. (Coll. Desmedt.)

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN. *Epoque J.-P. Artoisenet.*
Beurrier. (Coll. Van Goitsenhoven.)

Pl. LV. — Pot à bière, pinte et moutardier de DIVERSES FABRIQUES . . . . . . . . 256

Pl. LVI. — FABRIQUE DE LA RUE DE LA MONTAGNE. *Epoque François Ghobert* . . . . . . 260
Perroquet et groupe.

FABRIQUE DE LA RUE DE LAEKEN.
*Epoque Jeanne Van den Driessche :*
Cache-pot.
*Epoque Marie Th. Van den Driessche :*
Vierge portant l'Enfant Jésus.

FABRIQUE HORS LA PORTE DE LAEKEN. *Epoque Van Bellinghen.*
Tonneau. (Ces cinq objets au Musée de la Ville de Bruxelles.)

---

L'auteur et les éditeurs expriment leurs remercîments les plus vifs aux propriétaires des pièces qui leur ont accordé si généreusement la facilité de les reproduire, ainsi qu'à M. G. Des Marez, Archiviste de la Ville de Bruxelles, pour la bienveillante autorisation de reproduire les objets en faïence du Musée de la Ville de Bruxelles, dont il a la garde.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages

Préface . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . IX
Introduction. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1

## LIVRE PREMIER — HISTOIRE

TITRE PREMIER. — Index chronologique et tableau synchronique . . . . . 7
TITRE II. — Fabriques de poteries. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 13
Chapitre premier. — Fabrique dite Exterken. . . . . . . . . . . . . . 14
Chapitre deuxième. — Fabrique dite Blompot . . . . . . . . . . . . 15
Chapitre troisième. — Fusion des deux fabriques. . . . . . . . . . . 15
Chapitre quatrième. — Fabrique Montagne aux herbes potagères . . . . . 16
Chapitre cinquième. — Fabrique du Treurenberg . . . . . . . . . . . 17
Chapitre sixième. — Fabrique de la chaussée d'Anderlecht. . . . . . . . 17
Chapitre septième. — Potiers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 18
Chapitre huitième. — Tuiliers . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 19
TITRE III. — Fabrique de grès. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 21
TITRE IV. — Fabrique de pipes à tabac. . . . . . . . . . . . . . . . . 23
TITRE V. — Fabriques de faïences. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 25
Chapitre premier. — L'Origine de l'idée . . . . . . . . . . . . . . . 25
Chapitre deuxième. — L'Application . . . . . . . . . . . . . . . . . 27
*Section 1re*. — Les Précurseurs . . . . . . . . . . . . . . . . . 27
*Section 2e*. — Jacques Vanden Haute et Charles de Coninck . . . . . . 29
*Section 3e*. — Jacques Vanden Haute . . . . . . . . . . . . . . . . 32
*Section 4e*. — Jean Symonet . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 33
Chapitre troisième. — Les fabriques . . . . . . . . . . . . . . . . . 35
Avant-propos . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 35
*Section 1re*. — Fabrique de la rue de Laeken . . . . . . . . . . . . 37
Paragraphe 1er. — Situation. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 37
Paragraphe 2. — Les maîtres-faïenciers . . . . . . . . . . . . . . 42
Art. 1er. — Corneille Mombaers . . . . . . . . . . . . . . . . . 42
Art. 2. — Corneille Mombaers et D. Witsenburg . . . . . . . . . . . . 44
Art. 3. — Corneille Mombaers . . . . . . . . . . . . . . . . . . 49
Art. 4. — Philippe Mombaers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 50
Art. 5. — Jeanne Vanden Driessche, veuve Ph. Mombaers . . . . . . . . 56

Art. 6. — Charles Vanden Driessche et consorts . . . . . . . . . . . . 60
Art. 7. — Joseph-Philippe et Philippe Joseph Artoisenet . . . . . . . . . . 61
Art. 8. — Joseph-Philippe Artoisenet . . . . . . . . . . . . . . . . . 61
Art. 9. — Marie M. Vanden Driessche, veuve de J. P. Artoisenet . . . . . . . 64
Art. 10. — Jean-Baptiste Morren-Artoisenet. . . . . . . . . . . . . . . 72
Paragraphe 3. — Les employés. . . . . . . . . . . . . . . . . . 73
Art. 1er. — Aperçu historique . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 73
Art. 2. — Noms d'ouvriers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 77
*Section 2e* — Fabrique de la rue de la Montagne (Le Moriaen) . . . . . 80
Paragraphe 1er. — Situation. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 80
Paragraphe 2. — Les maîtres-faïenciers . . . . . . . . . . . . . . 82
Art. 1er. — Jacques Artoisenet. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 82
Art. 2. — Jeanne M. Vanden Berghen, veuve de Jacques Artoisenet . . . . . 87
Art. 3. — François Ghobert de St-Martin . . . . . . . . . . . . . . 88
Art. 4. — François Ghobert et Joseph Boussemart. . . . . . . . . . . 89
Art. 5. — François Ghobert de St-Martin . . . . . . . . . . . . . . 90
Art. 6. — Bartholeyns . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 92
Paragraphe 3. — Les employés . . . . . . . . . . . . . . . . . . 93
*A*. Modeleurs. . . . . . . . . . . . . . . . . 93
*B*. Ouvriers . . . . . . . . . . . . . . . . . 94
*Section 3e*. — Fabrique de la rue du Pont-Neuf. . . . . . . . . . . 95
Paragraphe 1er. — Situation . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 95
Paragraphe 2. — Les maîtres-faïenciers . . . . . . . . . . . . . . 96
Art. 1er. — Jean-F. Verplancke . . . . . . . . . . . . . . . . . . 96
Art. 2. — Jean-F. Verplancke et Jean van Gierdegom . . . . . . . . . . 96
Art. 3. — Pierre Wauters . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 98
Paragraphe 3. — Les employés. . . . . . . . . . . . . . . . . . 100
*A*. Modeleurs et peintres. . . . . . . . . . . . 100
*B*. Ouvriers . . . . . . . . . . . . . . . . . 100
*Section 4e*. — Fabrique Hors la Porte de Laeken . . . . . . . . . . . 101
Paragraphe 1er. — Situation . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 101
Paragraphe 2. — Les maîtres-faïenciers . . . . . . . . . . . . . . 102
Art. 1er. — Jean-Baptiste Artoisenet . . . . . . . . . . . . . . . . 102
Art. 2. — Van Bellinghen . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 103
Art. 3. — Mathieu Stevens . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 104
Art. 4. — Héliodore Stevens . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 104
Paragraphe 3. — Les employés. . . . . . . . . . . . . . . . . . 105
*Section 5e*. — Fabrique du Château de Monplaisir . . . . . . . . . . 106
Paragraphe 1er. — Situation . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 106
Paragraphe 2. — Les maîtres-faïenciers . . . . . . . . . . . . . . 106
Art. 1er. — Sébastien Vaume et Pierre Verny de Villars . . . . . . . . . 106
Art. 2. — Chrétien Kühne, Vaume et de Villars . . . . . . . . . . . . 106
*Section 6e*. — Fabriques diverses . . . . . . . . . . . . . . . . . 108
Paragraphe 1er. — Jean-Baptiste Jaquin et Nicolas Gauron . . . . . . 108
Paragraphe 2. — Louis-Charles Artoisenet . . . . . . . . . . . . . 109
Paragraphe 3. — Les enfants Hautoesone . . . . . . . . . . . . . 109
Paragraphe 4. — Divers . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 110

TITRE VI. — Le commerce . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 111
CAAPITRE PREMIER. — Généralités . . . . . . . . . . . . . . . . . . 111
CHAPITRE DEUXIÈME. — Les tarifs . . . . . . . . . . . . . . . . . 112
CHAPITRE TROISIÈME. — Objets importés . . . . . . . . . . . . . . 115
CHAHITRE QUATRIÈME. — Noms de marchands . . . . . . . . . . . . 116

## LIVRE DEUXIÈME — FABRICATION

CHAPITRE PREMIER. — Quelques notes au sujet des grès, poteries ordinaires et pipes à tabac . . . . . . . . . . . . . . . . . . 121
CHAPITRE DEUXIÈME. — Les faïences. (Faïence ordinaire, faïence noire, faïence fine ou terre de pipe, faïence dite grès d'Angleterre.) . . . 122
CHAPITRE TROISIÈME. — Les procédés de fabrication de la faïence, par J. Boussemart. (Manuscrit de 1786.) . . . . . . . . . . 130

## LIVRE TROISIÈME — PRODUITS

TITRE I. — Les Marques . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 153
CHAPITRE PREMIER. — Fabrique du début, non déterminée . . . . . . . . . 157
CHAPITRE DEUXIÈME. — Fabrique de la rue de Laeken . . . . . . . . . . 157
*Section 1re*. — Corneille Mombaers et D. Witsenburg . . . . . . . . . . 157
*Section 2e*. — Corneille Mombaers . . . . . . . . . . . . . . . . 158
*Section 3e*. — Philippe Mombaers . . . . . . . . . . . . . . . . 159
*Section 4e*. — Jeanne Van den Driessche, veuve de Ph. Mombaers. . . . . 163
*Section 5e*. — Joseph-Philippe Artoisenet . . . . . . . . . . . . . 164
*Section 6e*. — Jean-B. Morren-Artoisenet . . . . . . . . . . . . . 164
CHAPITRE TROISIÈME. — Fabrique de la rue de la Montagne . . . . . . . . 165
*Section 1re*. — Jacques Artoisenet . . . . . . . . . . . . . . . . 165
*Section 2e*. — Jeanne Van den Berghe-Artoisenet . . . . . . . . . . . 165
*Section 3e*. — François Ghobert de St-Martin . . . . . . . . . . . . 165
CHAPITRE QUATRIÈME. — Fabrique hors de la Porte de Laeken. . . . . . . 166
*Section 1re*. — Van Bellinghen . . . . . . . . . . . . . . . . . 166
*Section 2e*. — Stevens . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 166
CHAPITRE CINQUIÈME. — Fabrique du château de Montplaisir . . . . . . . 167
*Section* — Chrétien Kühne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 167
CHAPITRE SIXIÈME. — Marques signalées, sans précision . . . . . . . . . 168
TITRE II. — Les Produits . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 169
CHAPITRE PREMIER. — Aperçu Général . . . . . . . . . . . . . . . . 169
CHAPITRE DEUXIÈME. — Classification . . . . . . . . . . . . . . . . 172
*Section 1re*. — Fabrique du début, non déterminée. . . . . . . . . . 172
*Section 2e*. — Fabrique de Jacques Van den Haute, ou de Jean Symonet . . 172
Paragraphe 1er. — Décor blanc. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 172
Paragraphe 2. — Décor bleu. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 173
Paragraphe 3. — Décor polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . 173

*Section 3ᵉ.* — Fabrique de la rue de Laeken . . . . . . . . . . . . 174
Paragraphe 1ᵉʳ. — Corneille Mombaers et D. Witsenburg. . . . . . . . 174
Art. 1ᵉʳ. — Décor Polychrome. . . . . . . . . . . . . . . . . . 174
Art. 2. — Imitation de Delft . . . . . . . . . . . . . . . . . . 174
Paragraphe 2. — Corneille Mombaers. . . . . . . . . . . . . . . 175
Art. 1ᵉʳ. — Décor bleu . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 175
Art. 2. — Décor polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . . 176
Paragraphe 3. — Philippe Mombaers. . . . . . . . . . . . . . . 176
Art. 1ᵉʳ. — Décor de branches fleuries en relief. Décor de fruits . . . . . 176
Art. 2. — Décor genre Bernard Palissy . . . . . . . . . . . . . . 178
Art. 3. — Décor genre Rouen. . . . . . . . . . . . . . . . . . 178
*A*. en camaïeu bleu . . . . . . . . . . . . . . . . 178
*B*. en plolychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . 179
*C*. en bleu et rouge. . . . . . . . . . . . . . . . . 180
*D*. en bleu et manganèse . . . . . . . . . . . . . . . 180
Art. 4. — Bustes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 181
*A*. Décor blanc . . . . . . . . . . . . . . . . . . 181
*B*. Décor polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . 181
Art. 5. — Divers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 181
*A*. Décor blanc . . . . . . . . . . . . . . . . . . 181
*B*. Décor polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . 182
Art. 6. — Décor au naturel . . . . . . . . . . . . . . . . . . 183
*A*. Terrines, daubiers, beurriers, compotiers . . . . . . . . . . 183
Art. 7. — Décor au naturel en trompe-l'œil. . . . . . . . . . . . . 195
Art. 8. — Documents d'une seule pièce, au naturel, ne formant pas terrine . . . 196
Paragraphe 4. — Jeanne van den Driessche, veuve Ph. Mombaers . . . 197
Art. 1ᵉʳ. — Décor vert de cuivre . . . . . . . . . . . . . . . . 197
*A*. Fonds vert uni . . . . . . . . . . . . . . . . . 198
*B*. Fonds vert à nervures vert foncé. . . . . . . . . . . . . 198
*C*. Fonds blanc-verdâtre, à nervures vert foncé, et chargé de fleurs polychromes genre Rouen . . . . . . . . . . . . . . . . 199
*D*. Décor dit « au papillon » . . . . . . . . . . . . . 199
*E*. Décor « à la limace » . . . . . . . . . . . . . . . 205
*F*. Décor au chinois polychrome . . . . . . . . . . . . . 206
Art. 2. — Décors et objets divers. . . . . . . . . . . . . . . . 206
Art. 3. — Décor genre Rouen . . . . . . . . . . . . . . . . . 206
*A*. Polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 207
*B*. Camaïeu bleu . . . . . . . . . . . . . . . . . . 209
*C*. Camaïeu violet . . . . . . . . . . . . . . . . . . 209
Art. 4. — Décor à la branche de vigne au naturel . . . . . . . . . . 209
Art. 5. — Décor au bouquet noué polychrome . . . . . . . . . . . . 209
Art. 6. — Décor au bouquet semé . . . . . . . . . . . . . . . . 210
Art. 7. — Décor à la branche fleurie . . . . . . . . . . . . . . . 210
Art. 8. — Décor à la draperie. . . . . . . . . . . . . . . . . . 212
*A*. Polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 212
*B*. Camaïeu . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 212

Paragraphe 5. — Joseph-Philippe Artoisenet . . . . . . . . . . . . . 212
Art. 1er. — Décor à la haie fleurie . . . . . . . . . . . . . . . . . 212
A. Polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 213
B. Camaïeu bleu . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 214
Art. 2. — Décor genre Sinceny . . . . . . . . . . . . . . . . . 214
Art. 3. — Décor genre Moustiers . . . . . . . . . . . . . . . . . 216
A. Déviation rouennaise avec inspiration chinoise ou delftoise . . . . 216
B. Style bérain . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 216
C. Fleurettes, oiseaux, etc. . . . . . . . . . . . . . . . . . 217
Art. 4. — Décor genre Rouen . . . . . . . . . . . . . . . . . . 217
Art. 5. — Décor de branches fleuries et insectes . . . . . . . . . . . 218
Paragraphe 6. — Marie-Th. van den Driessche, veuve de Joseph-P. Artoisenet 219
Art. 1er. — Poêles et braseros. . . . . . . . . . . . . . . . . . 219
Art. 2. — Pots à bière . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 220
Art. 3. — Statuettes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 221
Art. 4. — Carreaux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 221
Paragraphe 7. — Jean-Baptiste Morren-Artoisenet . . . . . . . . . . 221
Art. 1er. — Poêles et braseros-chaufferettes . . . . . . . . . . . . . 221
Art. 2. — Pintes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 222
*Section 4e*. — Fabrique de la rue de la Montagne . . . . . . . . . . . 222
Paragraphe 1er. — Jacques Artoisenet . . . . . . . . . . . . . . 222
Art. 1er. — Décor blanc . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 223
Paragraphe 2. — Jeanne vanden Berghen, veuve de Jacques Artoisenet. 227
Art. 1er. — Décor varié. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 227
A. Poêles, braseros, réchauds . . . . . . . . . . . . . . . 227
B. Statuettes, groupes, bustes . . . . . . . . . . . . . . . 228
C. Animaux. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 231
Art. 2. — Divers (polychrome) . . . . . . . . . . . . . . . . . 231
Paragraphe 3. — François Ghobert et Joseph Boussemart . . . . . . . 232
Paragraphe 4. — François Ghobert . . . . . . . . . . . . . . . . 234
Art. 1er. — Décor polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . . 234
Art. 2. — Décor en camaïeu . . . . . . . . . . . . . . . . . . 238
Art. 3. — Faïence fine (terre de pipe). . . . . . . . . . . . . . . 238
A. Décor au naturel . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 238
B. Décor blanc . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 238
C. Décor polychrome . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 239
Art. 4. — Statuettes, groupes . . . . . . . . . . . . . . . . . . 239
Paragraphe 5. — Bartholeyns . . . . . . . . . . . . . . . . . . 240
*Section 5e*. — Fabrique Hors la Porte de Laeken. . . . . . . . . . . 240
Paragraphe 1er. — Jean-Baptiste Artoisenet. . . . . . . . . . . . . 240
Paragraphe 2. — Van Bellinghen . . . . . . . . . . . . . . . . . 241
Art. 1er. — Divers pour la table . . . . . . . . . . . . . . . . . 241
Art. 2. — Animaux, personnages . . . . . . . . . . . . . . . . . 244
Paragraphe 3. — Stevens (Mathieu et Héliodore) . . . . . . . . . . 246
Art. 1er. — Divers pour la table . . . . . . . . . . . . . . . . . 246
Art. 2. — Statuettes, divers . . . . . . . . . . . . . . . . . . 255
*Section 6e*. — Fabrique d'Etterbeek (Château de Montplaisir) . . . . . . 256

Paragraphe 1er. — Chrétien Kühne . . . . . . . . . . . . . . . . 256
TITRE III. — Les Ventes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 259
CHAPITRE PREMIER. — Aperçu des prix obtenus dans les ventes publiques . . 259
*Section 1re* — Ventes par le ministère de M. Leroy, expert . . . . . . 260
*Section 2e* — Ventes par le ministère de M. Dillen, expert . . . . . . 264
*Section 3e*. — Ventes par divers experts ou par notaires . . . . . . . 266
*Section 4e*. — Vente par le ministère de M. Fiévez, expert . . . . . . 268
TITRE IV. — Appréciation des auteurs . . . . . . . . . . . . . . . 273
Ouvrages consultés . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 277
Manuscrits : I. Archives de la ville de Bruxelles. . . . . . . . . . 277
II. Archives du Royaume. . . . . . . . . . . . . . . 277
III. Archives particulières . . . . . . . . . . . . . . 278
Imprimés . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 278

Errata et Addenda . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 282
Annexes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 283
Index alphabétique des noms cités dans l'ouvrage . . . . . . . . . . . 299
Table des reproductions . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 305
Table des matières . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 309

---

Imprimerie Veuve Monnom, 32, rue de l'Industrie, Bruxelles.

